[Chétanderia]

0
8

28
A

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Ellspec.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/traittdelacorr00trot

TRAITTE'
DE LA
CORRECTION
FRATERNELLE.

Nolite quasi inimicum existimare sed corripite ut fratrem. 2. Thes. 3. 15.

Ne considerez pas comme vôtre ennemy celuy que vous devez reprendre, mais avertissez-le comme vôtre Frere.

EVESCHÉ DE MOULINS.

A PARIS,
Chez JEAN COUTEROT, ruë S. Jacques à l'Image saint Pierre.

M. DC. LXXVI.

Avec Approbation & Privilege.

Universitas BIBLIOTHECA Octaviensis

BV
4639
.T727
1676

TABLE

DES CHAPITRES.

PREFACE. 1

CHAP. I. *Ce que l'on doit entendre par le mot de Correction Fraternelle.* 15

CHAP. II. *Les endroits de l'Ecriture sainte où l'obligation de Corriger ses Freres est marquée en termes exprés.* 21

CHAP. III. *Où l'on fait voir, que Dieu nous ayant donné en charge les uns aux autres, il n'y a personne qui ne soit renfermé sous la loy de la Correction Fraternelle.* 28

CHAP. IV. *Comme on doit distinguer la loy de la Correction Fraternelle à laquelle tout le monde est obligé, de l'exercice actuel de cette Correction, qui ne regarde ordinairement que les superieurs.* 38

CHAP. V. *Où l'on fait voir que l'Exercice de la Correction Fraternelle regarde principalement les Evesques, & aprés eux*

tous ceux à qui Dieu & l'Egliſe ont donné quelque authorité ſur les autres. 43

CHAP. VI. *Par quel eſprit on doit corriger ſes Freres.* 50

CHAP. VII. *Où on explique amplement quel eſt cet eſprit de Ieſus-Chriſt dont il faut eſtre animé pour bien faire la Correction Fraternelle.* 58

CHAP. VIII. *Avec quelle force & avec quelle ſageſſe le ſaint Concile de Trente exhorte ceux qui ont quelque ſuperiorité ſur les autres à imiter cet eſprit de Ieſus-Chriſt dans les Corrections qu'ils ont à faire.* 64

CHAP. IX. *Où l'on rapporte deux excellens Principes de ſaint Auguſtin, qui font connoiſtre avec combien de raiſon le ſaint concile de Trente recommande ſi divinement aux Eveſque de ſuivre avec fidelité l'Eſprit de Ieſus-Chriſt dans les Corrections Fraternelles qu'ils auront à faire.* 72

CHAP. X. *Que Moiſe, ſaint Pierre & ſaint Paul ont ſuivi tres-religieuſement cet eſprit de Ieſus-Chriſt dans les corrections qu'ils ont faites.* 78

CHAP. XI. *Surquoy l'on pourroit s'aſſurer d'eſtre animé de cét Eſprit de Ieſus-Chriſt dans les occaſions qui ſe preſentent de faire la Correction Fraternelle.* 83

CHAP. XII. *Si l'Eſprit de Ieſus-Chriſt ſans*

le mouvement duquel on ne peut reüſſir dans la Correction Fraternelle, exige toûjours de la douceur, ou s'il demande quelque fois de la ſeverité. 88

CHAP. XIII. *De quelle ſorte de douceur on doit uſer dans la Correction Fraternelle.* 96

CHAP. XIV. *De quelle ſorte de ſeverité on doit uſer dans les Corrections Fraternelles.* 108

CHAP. XV. *En quoy peut conſiſter le temperament de la douceur & de la ſeverité dont on doit uſer dans les corrections Fraternelles.* 121

CHAP. XVI. *L'idée que ſaint Gregoire & Hugues de ſaint Victor ont donnez de ce temperament de la douceur & de la ſeverité qu'il faut apporter pour faire la correction Fraternelle.* 133

CHAP. XVII. *Ce qu'il faut faire pour éviter l'excés, ou de la douceur, ou de la ſeverité dans les corrections Fraternelles.* 142

CHAP. XVIII. *Quels autres égards & quels autres mouvemens ſecrets on doit avoir pour bien faire la correction Fraternelle.* 150.

CHAP. XIX. *Que la premiere démarche exterieure qu'il faut faire pour corriger ſes Freres, eſt de gagner d'abord leur cœur en leur ouvrant le noſtre.* 155

CHAP. XX. *Que la seconde démarche exterieure qu'il faut faire pour corriger avec succés ceux qui font des fautes, c'est de les traiter avec honnesteté, & de ne se laisser pas aisement indispoſer contre leur personnes.* 162

CHAP. XXI. *Avec quel soin l'on doit examiner les circonstances & les mesures qu'il faut garder dans la correction.* 170

CHAP. XXII. *Quelles qualitez saint Bernard demande en ceux qui sont élevez à un degré qui les oblige à reprendre les autres.* 175

CHAP. XXIII. *Que la premiere & la plus importante de toutes les qualitez de ceux qui sont chargez du soin de reprendre les autres, est de se rendre eux-mesmes irreprehensibles.* 180

CHAP. XXIV. *Combien l'orgueil de ceux qui reprennent les autres, nuit au profit que l'on pourroit esperer de la correction qu'ils veulent faire.* 188

CHAP. XXV. *Examen des circonstances que Iesus-Christ a marquées luy-mesme pour la correction fraternelle.* 193

§. I. *Examen de la premiere circonstance que Iesus-Christ a marquée pour la Correction Fraternelle.* Attendite vobis, *Prenez garde à vous.* 197

§. II. *Examen du mot de Frere dont Iesus Christ se sert en marquant les circonstances de la Correction Fraternelle.* 200

§. III. *Examen de ce mot, contre vous.* 201
§. IV. *Examen de la deuxiéme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.*
Allez luy repreſenter ſa faute en particulier entre vous & luy. 203
§. V. *Examen de la troiſieſme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.*
Si voſtre Frere ſe repent, pardonnez-luy. 207
§. VI. *Explication de ces paroles de Ieſus-Chriſt.*
S'il vous écoûte, vous aurez gagné voſtre Frere. 209
§. VII. *Examen de la quatriéme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la correction Fraternelle.*
Mais s'il ne vous écoûte point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. 211
§. VIII. *Examen de la cinquiéme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.*
Que s'il ne les écoûte point non plus, dites-le à l'Egliſe. 215
§. IX. *Examen de la derniere circonſtance que Ieſus Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.*
S'il n'écoûte point l'Egliſe meſme, qu'il ſoit à vôtre égard comme un Payen & comme un Publicain. 216
CHAP. XXVI *Examen general des Corrections que Ieſus-Chriſt a faites.* 217
CHAP. XXVII. *Quelles meſures Ieſus-Chriſt a gardées dans les corrections qu'il a*

faites aux esprits en qui il a veu de l'orgueil & de la fierté. 221

CHAP. XXVIII. *Quelles mesures Jesus-Christ a gardées dans les corrections qu'il a faites aux simples, aux ignorans & aux foibles.* 230

CHAP. XXIX. *Que Iesus-Christ a traité plus durement la foiblesse & l'ignorance quand il l'a trouvée dans un fond de corruption & de malice.* 240

CHAP. XXX. *Quelles mesures Iesus-Christ a prises pour corriger les personnes vertueuses quand elles faisoient des fautes.* 246

CHAP. XXXI. *Quel sorte d'autorité l'on doit prendre sur ceux a qui l'on veut faire la correction.* 251

CHAP. XXXII. *Pourquoy l'on se forme tant de difficultez dans la correction Fraternelle.* 262

CHAP. XXXIII. *Quelles peuvent estre les difficultez effectives qui accompagnent l'obligation de faire la correction Fraternelle.* 267

PREMIERE DIFFICULTE'.

Réponse à cette premiere difficulté. 272

CHAP. XXXIV. *Seconde difficulté contre l'obligation de faire la correction.* 276

Resolution de cette seconde difficulté. 280

CHAP. XXXV. *Troisiéme difficulté contre l'obligation de la correction.* 282
Résolution de cette troisiéme difficulté. 284
CHAP. XXXVI *Quatriéme difficulté contre l'obligation de faire la correction.* 288
Réponse à cette difficulté. 289
CHAP. XXXVII. *Cinquiéme difficulté contre l'obligation de la correction.* 293
Réponse à cette cinquiéme difficulté. 144
CHAP. XXXVIII. *Sixiéme difficulté contre l'obligation de la correction.* 300
Réponse à cette difficulté. 302
CHAP. XXXVIII. *Septiéme difficulté contre l'obligation de la correction.* 306
Réponse à cette septiéme difficulté. 308
CHAP. XXXIX *Huitiéme difficulté contre la correction.* 312
Réponse à cette huitiéme difficulté. 313
CHAP. XL. *Neuviéme difficulté contre la correction.* 319
Réponse à cette neufiéme difficulté. 320
CHAP. XLI. *Dixiéme difficulté contre la correction.* 224
Réponse à cette dixiéme difficulté. 226
CHAP. XLII. *Onziéme difficulté contre la correction.* 329
Réponse à cette onziéme difficulté. 331
CHAP. XLIII. *Douziéme difficulté contre l'obligation de la correction.* 337
Réponse à cette difficulté. 338

CHAP. XLIV. *Quelles ſont les fauſſes difficultez que l'on ſe forme dans l'obligation de la correction.* 343

CHAP. XLV. *Exortation de ſaint Chryſoſtome, pour porter les chreſtiens à vaincre les difficultez veritables qui ſe trouvent dans la correction.* 348

CHAP. XLVI. *Comment on ſe doit comporter dans les converſations & les compagnies où il ſe paſſe des choſes dignes de reprehenſion.* 355

CHAP. XLVII. *Comment on ſe doit comporter à l'égard de ceux avec qui l'on ſe trouve dans une meſme maiſon, dans un meſme employ & dans un méme genre de vie, & ſans autre dépendance que celle de la charité.* 362

CHAP. XLVIII. *Principes generaux que doivent ſuivre les Superieurs de communautez d'hommes, dans les corrections qu'ils ſont obligez de faire à leurs inferieurs.*

PREMIER PRINCIPE. *Cacher autant qu'ils peuvent les marques de leur ſuperiorité.* 367

SEC. PRIN. *Ne s'écarter jamais des voyes, que la ſageſſe, la douceur, la moderation & la patience leur doivent inſpirer.* 370

TROIS. PRIN. *Prier beaucoup Dieu pour faire cette correction dans ſon eſprit & par le mouvement de ſon eſprit.* 473

QUAT. PRIN. *Obſerver la meſme conduite que Dieu garda dans la correction qu'il fit à Adam.* 376

CINQ. PRIN. *Estudier & ménager adroitement les causes des indispositions de leurs inferieurs.* 384

SIX. PRIN. *Tirer toûjours quelque profit des mécontentemens & des inégalitez de leurs inferieurs, & separer, autant que l'on peut, l'honneur que l'on doit à leur personne, des noms odieux qu'il ne faut point craindre de donner à leurs vices.* 386

CHAP. XLIX. *Principes generaux pour les Superieures de communautez de filles, dans les corrections qu'elles sont obligez de faire à leurs inferieures.*

PREM. PRIN. *Avoir beaucoup d'égard à la foiblesse de leur sexe.* 393

SEC. PRIN. *Ecouter sans indignation jusqu'aux excuses mal fondées de celles qui font des fautes, & recevoir avec ioye celles qui sont iustes & raisonnables.* 399

TROIS. PRIN. *Ramasser tout ce que les particuliers peuvent avoir de bon pour guerir ce que d'autres peuvent avoir de mauvais.* 403

QUAT. PRIN. *Rectifier le defaut de leur vocation, & celuy des intentions peu Chrétiennes de leurs parens.* 406

CHAP. L. *Principes generaux touchant la Correction Fraternelle pour les gens du monde.*

PREM. PRIN. *Eviter les compagnies où l'on ne peut éviter le malheur d'entendre beaucoup de choses qui meritent d'estre reprises.* 410

SEC. PRIN. *Apprehender plutost le vice de la molesse & de la lascheté, que la reputation d'homme passionné & de mêchante humeur, quand on se trouve engagé dans des compagnies où il se passe des choses contre la raison & contre l'ordre.* 414

FCIS. PRIN. *Considerer meurement quel rang on tient dans le monde, soit pour sa condition, soit pour son merite.* 418

QUAT. PRIN. *Ne contribuer jamais à faire que les autres portent aucun iugement désavantageux à nos Freres en leur absence.* 421

CINQ. PRIN. *Faire tout ce que l'on peut par la sainteté d'une vie reglée & uniforme, pour acquerir une reputation qui empesche les autres de dire ou de faire quelque chose de mal en nostre presence.* 424

SIX. PRIN. *Prevenir par sa sagesse à reprendre toutes les mauvaises interpretations que l'on peut donner à nostre liberté de corriger les autres.* 428

SEPT. PRIN. *Avoir dans son esprit une espece de recueil de ce que l'Ecriture dit touchant cette pratique de charité, pour s'en servir dans les occations.* 431

CHAP. LI. *De la maniere dont on doit recevoir les Corrections que l'on nous fait.* 435

CHAP. DERN. *Où l'on renferme par forme de Questions & de Réponses tout ce qui a esté avancé dans cet ouvrage.* 440

PREFACE

TRAITTE'
DE LA
CORRECTION
FRATERNELLE.

PREFACE.

SI jamais l'homme n'euſt perdu la Charité qui faiſoit qu'il ne s'aimoit ſoy-meſme que pour Dieu, jamais il n'auroit perdu celle qui luy faiſoit aimer ſon prochain comme ſoy-meſme, & ja-

mais il n'auroit manqué à rien de ce que cet amour l'obligeoit de faire pour ſon prochain dans la veuë de Dieu. Mais l'amour dereglé de ſa propre excellence qui a pris dans ſon cœur la place de la Charité, luy ayant fait perdre le repos & le bonheur qu'il trouvoit à ne s'aimer ſoy-meſme que par rapport à Dieu, ce meſme amour luy a fait perdre celuy qu'il euſt ſenti à n'aimer ſon prochain comme ſoy-meſme que dans la veuë de Dieu.

Depuis ce malheur, il ne ſçait preſque plus en quoy conſiſtent l'obligation & les regles de la Correction Fraternelle, parce qu'il ne ſçait preſque plus en quoy conſiſte celle d'aimer les autres comme ſes freres & comme il s'aime ſoy-meſme. Car parce que l'homme s'aime communément ſoy-meſme d'une maniere toute dereglée, il arrive qu'il aime ſon prochain ſelon le meſme degré de déreglement qu'il s'aime ſoy-même; & comme il ne s'aime ſoy-meſme que pour fuïr ce qui l'incommode & pour ſe procurer du repos & de la ſatisfaction, & qu'il ne croit pas

ſe tromper dans cette maniere de s'aimer, il fait tout cequ'il peut pour ſe perſuader qu'il aime ſes ſemblables avec aſſez de ſolidité quand il leur ſouhaite & qu'il leur procure le meſme avantage.

Ainſi, au lieu que l'on ne devroit jamais ni s'aimer ni aimer ſon prochain que par rapport à Dieu, l'on n'aime plus aujourd'huy ſon prochain que par rapport à ſoy-meſme.

On meſure & on conte les degrez de ſon inclination ou de ſon éloignement pour les autres ſur ceux du reculement ou de l'avancement des intereſts que l'on ſe propoſe. On ne garde envers eux aucune meſure ſi l'on voit nul repos & nulle douceur à en eſperer ; & tout ce qui leur peut arriver de bien ou de mal nous laiſſe à leur égard dans la meſme indifference où il nous trouve. Mais ſi l'on voit le moindre jour à pouvoir tirer de leur amitié du ſecours pour arriver pluſtoſt aux fins que l'on a en veuë, tous les mouvemens de l'ame tendent à menager cette amitié.

Si nous avons quelque ſenſibilité, c'eſt en veuë de leurs biens ou de

leurs perſonnes. S'ils font quelque perte des biens qu'ils poſſedent, nous nous en affligeons humainement comme ils s'en affligent; & s'ils perdent leur ame par quelque dereglement & par quelque peché nous n'en ſommes point touchez; & comme dit ſaint Bernard, on trouve des gens aſſez zelés pour tirer la beſte de leur voiſin quand elle eſt tombée dans un foſſé, & perſonne ne ſe met en peine de tirer l'ame de ſes freres lors qu'elle tombe & qu'elle ſe perd dans l'abiſme du peché.

Cadit asina, & eſt qui ſubleret eam Perit anima, & nemo eſt qui repulſet. S. Bern. x. de conſid.

On dort par tout profondément dans cette molle habitude, & par tout on ſent des peines extremes à ſe rendre aux avis de ceux qui nous réveillent pour nous en faire ſortir. Car chacun eſt porté naturellement à laiſſer les autres dans le meſme eſtat où il eſt bien aiſe que les autres le laiſſent.

La pluſpart des Superieurs, ou ne diſent mot à ceux qu'ils conduiſent, ou leur parlent avec une langueur auſſi criminelle que leur ſilence : *Tacent plurimi eorum aut ſimiles ſunt tacentibus etiamſi loquantur.* Ils ont

Salv l 8 de provi.

peur d'interrompre en eux un repos qu'ils croyent neceſſaire à la conſervation de leur propre repos. Pour les inferieurs, où ils rendent des deferences pleines de baſſeſſe à ceux qui leur commandent, ou ils font tout ce qu'ils peuvent pour obtenir de leur facilité la liberté defaire tout ce qu'ils deſirent; & les uns & les autres achetant par des complaiſances reciproques un repos qu'ils aiment contre les regles de la juſtice & de la charité, s'entrecorrompent ſi fort que le nombre des méchans augmente tous les jours, n'y ayant perſonne qui arreſte leur inſolence, & que devenant tous également vicieux & dereglez, il arrive que leurs dereglemens & leur vices mutuels ne ne leur font plus de peine.

Non eſt qui redundat attritas frontes, & ideò plures faci ſunt & magis induxerunt Sed & neſcio quomodo vitioſus virioſorum cõſcientias non refugit, vt ubi omnes ſordent unius fœtor minimè ſentitur. S. *Ber. l.* 1. *de Conſ.* c. 10.

Adam le premier de tous les hommes ayant commencé le premier à aimer ſon prochain de cette maniere aveugle & intereſſée, a introduit le premier le vice qui nous fait manquer à la Correction Fraternelle. Car ſa femme, aprés avoir violé criminellement l'ordre de Dieu, l'ayant ſollicité d'en faire autant

qu'elle, ſa raiſon & ſa conſcience l'obligeoient de la reprendre avec une indignation qui luy euſt donné de l'horreur pour ce crime, & qui luy en euſt fait connoiſtre l'énormité ; mais comme il apprehendoit que la triſteſſe qu'une reprimande de cette force luy auroit cauſée ne luy cauſaſt la meſme triſteſſe, il ne la voulut point contriſter, parce qu'il ne ſe vouloit pas contriſter luy-meſme ; & la crainte qu'il avoit de perdre ſon repos aprés la ſeverité qu'il auroit exercée envers elle, le fit conſentir ſans aucune conſcience à tout ce qu'elle exigeoit de luy de plus deraiſonnable.

Il auroit eſté extremement à ſouhaitter qu'eſtant tombé le premier dans ce déreglement il y fuſt tombé tout ſeul : mais le malheur eſt qu'il y a entraiſné preſque tous les hommes, & que les plus gens de bien ſe rendant en cela trop fidelement ſes enfans en uſent ſouvent de meſme.

Non alter pro altero arma capimus, nec Dei charitate nos communimus, ſed externæ cujuſdam amicitiæ juvamina quærimus. Si alius affinitate, alius conſuetudine, alius conſortio, alius viciniâ, alius aliâ quadam ratione, nemo fidei ac religionis pietate nobis amicus eſt. Cumque deberemus hinc ſolummodò amicitiæ fœdera contrahere, oppoſitum omninò & quidem ſtudioſè agimus. S. *Chryſoſ. ho.* 60. *in c.* 18. *Matt.*

Au lieu de prendre feu les uns pour les autres, & de nous defendre mutuellement avec les armes que la charité & la verité nous mettent en main, nous demeurons tous dans une indiference & une froideur qui ne nous laisse des yeux que pour les avantages que nous esperons d'une amitié toute humaine ; & comme nous nous unissons plustost par des engagemens de famille, de voisinage, de conversation & d'affaires, que par les liens de la Foy & de la Pieté, on ne sçauroit croire combien nous regardons peu Dieu dans l'amitié que nous nous portons, & combien nous negligeons mutuellement nostre salut dans les occasions où nous sommes obligez de le procurer.

Si nous découvrons dans les autres une faute qui merite quelque correction, au lieu de nous sentir d'abord frappez de l'opposition que cette faute peut avoir à la justice & à la saintеté de Dieu, nous faisons mille reflexions empressées sur les inconveniens & sur les avantages qui peuvent arriver ou de nostre retenuë à ne leur en témoigner quoy

que ce ſoit, ou de noſtre liberté à les en reprendre.

Si viderit mercenarius aliquē peccare, quia videtur alicujus momenti in Eccleſia unde ſibi ſperat commoda, non reprehendit, mercenarius eſt. *Aug. Ser* 49.

On ne voit par tout que des ames mercenaires, & il n'y a preſque perſonne qui ſe defende des foibleſſes de cette amitié Payenne & Juïve. Tous les vuides de noſtre eſprit & de noſtre imagination ne ſervent, pour ainſi dire, qu'à amaſſer & à conſerver les idées des avantages qui rempliſſent nos beſoins & nos eſperances: & comme nous nous attachons ſervilement à ceux que nous voyons plus avancez en credit & en autorité, nous nous rendons auſſi plus indignement reſervez à les reprendre quand ils manquent. Si ceux qui ſont pleins de ces avantages s'élevent à un point de grandeur où la correction ne les peut atteindre, ceux qui en ſont privez adorent juſqu'à leurs foibleſſes pour s'attirer leur bien-veillance & leur amitié.

Non ſolum inferiores *dit* S. *Aug.* Sed etiā hi qui ſuperiorem vitę gradum tenent ab aliorum reprehenſione abſtinent propter quamdam cupiditatis maculam, non propter officia charitatis. S. *Aug. l.* 1, *de Civ. c.* 9.

On eſt comme enſorcelé de la douceur & du repos que l'on ſent à eſtre aimé & conſideré des autres. Plus on aime ce repos & cette dou-

ceur, plus on trouve pesant & incommode le joug de la Correction Fraternelle qui nous oblige souvent à faire quelque violence & à causer quelque amertume à ceux qui nous aiment. Ainsi l'on s'exemte autant que l'on peut de ce devoir si necessaire; ou si l'on s'en acquite, on le fait d'une maniere si foible que toutes les mesures que l'on y prend ne tendent souvent qu'à trouver le secret de se décharger des remors de sa conscience sans se charger de l'inimitié d'aucun de ses freres.

Comme cette pratique vicieuse est aussi vieille que le monde, elle est cause que l'on sçait aujourd'huy si peu de chose sur l'obligation & sur les regles de la Correction Fraternelle qui dépendent entierement de l'obligation & de la regle d'aimer ses freres comme soy-mesme. Ou l'on est plein de cét orgueil si tyrannique des Pharisiens qui se fait une vertu de critiquer à tout heure & jusqu'à l'ombre d'une faute; ou l'on tombe insensiblement dans la molle indifference de toutes ces sortes de gens qui ne se soucient point qu'il se

faſſe une chaiſne eternelle de deſordres dans l'Eſtat & dans l'Egliſe pourveu que leurs ſatisfactions ne ſoient jamais interrompuës.

On a beau eſtre perſuadé que la licence & l'impunité ruinent toute la beauté de l'ordre qui fait ſubſiſter le Monde, & on a beau demeurer d'acord que le defaut de correction eſt une des cauſes les plus certaines d'une infinité de pechez qui ne ſe continueroient point s'ils eſtoient repris & corrigez en ceux qui les commettent, & qu'une correction fraternelle bien exercée ſerviroit infiniment à maintenir cet ordre, on ne laiſſe pas d'en avoir par tout une averſion generale.

Les uns ne veulent jamais reprendre, & les autres ne veulent jamais eſtre repris; & la pluſpart de ceux qui corrigent leurs freres, les corrigent pluſtoſt pour ſatisfaire leur humeur dominante ou chagrine que pour rendre meilleurs ceux qu'ils corrigent.

La Correction, dit Salvien, n'a

Nulli grata reprehenſio eſt. Mavult quilibet improbus execrari legem quàm emendare mentem, mavult præcepta odiſſe quàm vitia *Sal. l. 4. adv. avar.*

de charme pour perſonne. On aime mieux en ignorer ou en deteſter la loy que de ſe faire la moindre violence pour la pratiquer ; & on ſe laiſſe plûtoſt gagner à la lâcheté d'aimer les imperfections où l'on a vieilli, qu'à l'avantage de s'expoſer à l'amertume des remors qui les pourroient guerir.

Enfin tout eſt plein de déreglemens & de licence où l'on ne fait aucune correction ; & tout eſt plein d'injuſtice ou de miſeres où l'on fait mal celles que l'on fait. Si d'un coſté la laſcheté & l'inſenſibilité porte nôtre complaiſance pour nos freres juſqu'à craindre davantage de leur part un ſeul mot d'indignation que la perte entiere de leur ame, noſtre éloignement à leur égard eſt d'un autre coſté comme un verre qui nous groſſit extremement juſqu'aux plus petites de leurs fautes. Ainſi nous ſommes tous reduits aujourd'huy à ne pouvoir preſque plus éviter l'une de ces deux extremitez, ou de nous attirer l'averſion des hommes par nôtre liberté à parler, ou de déplaire à Dieu par noſtre ſilence : *Inter hæc*

Medicinæ celeſtis miniſtri aut per odiorum trabem cernere ſtipulam in oculo fratris volunt, aut tolerabiliùs mortem vide. re peccantis quàm verbum indignationis audire. S. *Aug. trac. in Ioan.*

quid agant quibus loquendi à Christo officia mandantur ? Deo displicent si tacent, hominibus si loquuntur.

Ibid.

Dieu dont la rectitude souveraine ne peut consentir jamais à aucune injustice, est si peu capable d'aprouver celle qui paroist en cette conduite, que comme remarquent saint Augustin & saint Gregoire, la patience mal reglée de ceux qui craignent de reprendre leurs freres dans les occasions où Dieu est notablement offensé, lasse toûjours celle de Dieu jusqu'à faire sentir aux plus gens de bien les fleaux de sa colere qui accablent les méchans : *Si ea de quibus Deus vehementer offenditur insequi vel ulcisci differimus, ad irascendum utique divinitatis patientiam provocamus.*

Aug. l. 1. de Civ. c. 9.

S. Greg. l. 2. judic. 11.

Ainsi un traité bien solide de la Correction Fraternelle où l'on renfermeroit ce que l'Ecriture Sainte, les Conciles & les Peres de l'Eglise ont établi sur cet important sujet ne pourroit manquer d'estre utile à tous ceux, ou qui se repentent avec sincerité des fautes qu'ils y ont faites, ou qui desirent avec la méme sincerité de n'y

en plus faire & qui seroient bien aises d'en apprendre les veritables regles.

Mais qui se trouvera capable d'un traitté de cette importance & de cette solidité ? C'est un écueïl où la prudence la plus consommée doit craindre d'échoüer. C'est l'endroit le plus delicat & le plus glissant de la vie, & c'est le point de toute la Morale où il est plus difficile d'establir des principes fixes & asseurez, où les particuliers puissent appuyer des consequences & faire des applications qui soient propres aux differentes occasions qui se presentent de reprendre ses freres.

Magnum opus & arduum, & si ad sustinendum difficile, verecor ne ad suscipiendum temerarium. *Aug. l. 1. de Doc. Christ. c. 1.*

Et mesme on peut dire que s'il est, ou bien rare de trouver ceux qu'on reprend disposez à profiter des corrections qu'on leur fait, ou impossible d'avoir ce qu'il faut de sens & de charité pour ne point faire de faute en reprenant celles des autres, il est encore plus rare & plus impossible de prescrire des regles assurées touchant le temps & la maniere d'exercer la Correction Fraternelle, la moindre circonstance estant capable de traverser l'usage & l'application de ces regles.

Il eſt beſoin de grandes lectures, d'une experience & d'une capacité conſommée. Ainſi les difficultez invincibles que j'ay trouvé à remplir le Traitté que j'en donne au Public feroient me reprocher eternellement à moy-meſme, qui n'ay aucune de ces qualitez, l'inſigne temerité qui me l'a fait entreprendre, ſi je ne conſiderois qu'il pourra en attirer quelque autre qui ſera plus parfait, & qui rendra pardonnable en la perſonne de ſon Autheur une entrepriſe que je reconnois eſtre tres-condamnable en ma propre perſonne.

Tout ce Traité regarde generalement, ou l'idée que je donne de la Correction Fraternelle, ou les meſures qu'il faut garder dans cette aumoſne ſpirituelle, que les Fideles ſe doivent auſſi étroitement que celle de s'entr'aimer, & dont l'excellence eſt d'autant plus grande que l'ame à qui on la fait eſt eſlevée au deſſus du corps à qui on fait d'autres ſortes d'aumoſnes.

CHAPITRE I.

Ce que l'on doit entendre par le mot de Correction Fraternelle.

LE mot de *Correction Fraternelle* signifie proprement une action où les Chreſtiens ſe conſiderant comme des enfans ſortis d'un meſme Pere & d'une meſme Mere, nourris enſemble des meſmes biens & dans une meſme Famille, ſoûmis aux meſmes loix & pretendans au meſme heritage, ſe redreſſent & ſe ſouſtiennent les uns les autres par une charité mutuelle : *Ejuſdem nobiſcum naturæ participes ſunt, eamdem habitant terram, iiſdem aluntur nutrimentis, eumdem habent dominum, eaſdem ceperunt leges, ad eadem nobiſcum bona invitantur.* *Chryſoſtho. 1. ad pop. Antioch.*

La Correction Fraternelle, dit ſaint Thomas, eſt une action qui procede en nous d'un mouvement de charité, qui fait que nous donnons des avis à nos freres pour les porter à ſe corriger des fautes qu'ils ont

commiſes : *Correctio Fraterna eſt admonitio fratris de emendatione delictorum à fraterna charitate procedens.*

On appelle cette action *Correction*, qui ſignifie gouvernement de cœur ſelon la langue Latine, parce que ceux à qui Dieu a donné plus de jugement & plus de pieté qu'aux autres, s'y ſervent de la raiſon comme d'un frein de charité pour retirer leurs freres des fautes où ils ſe trouvent engagez, & pour ramener leur cœur dans le chemin de la verité dont ils s'eſtoient égarez.

Amore Fraterno invitatus *Ambr. l. de dign. Sacerd. c. 1.*

On y ajoûte le mot de *Fraternelle*, à cauſe qu'elle ſe doit toûjours faire avec la tendreſſe & l'affection d'un vray frere, & jamais avec les emportemens & la fureur d'un ennemy : *Modo Correctionem habente potiùs quàm ultionem.*

L'Ecriture ſainte donne d'autres noms à cette action Chreſtienne, & elle l'appelle avis, avertiſſement, conſeil, remontrance, reprehenſion, reprimande, chatiment, punition.

La Correction Fraternelle eſt un avertiſſement & un avis dans les occaſions où l'on parle à d'autres, ou pour

pour prevenir en eux les fautes où ils panchent, ou pour les obliger de faire un peu plus de reflexion qu'ils ne font sur celles où ils sont déja tombez.

C'est cette sorte de Correction que saint Paul recommande à Tite de faire à son peuple, lors qu'il luy ordonne de les avertir de ne mesdire de personne, de fuïr les contentions, d'estre équitables, d'estre portez à faire toutes sortes de bonnes œuvres, & de témoigner toute la douceur possible à tout le monde. Et c'est cette mesme sorte de Correction que le mesme saint Paul fait à Thimothée son disciple lors qu'il l'avertit de r'allumer le feu de la grace de Dieu qu'il avoit receuë par l'imposition de ses mains. *Tit. 3. 2.*

On l'appelle une remontrance & un conseil, lors que pour faire changer de sentiment & de conduite à nos freres on se sert adroitement du poids des raisons & de l'autorité des sages pour guerir leur foiblesse, quand il leur reste assez d'esprit & assez d'équité pour estre capables de cette gueriſon. Si sanabilem se præbuerit, autoritatum rationumque copiâ sanandus est. *Aug. de cat. rud. c. 11.*

Telle fut la correction que le Prophete Nathan fit à David lors que s'eſtant ſervi adroitement de l'équité qui luy fit condamner un riche qui avoit pris la brebis unique de ſon voiſin qui eſtoit pauvre, il le conduiſit imperceptiblement juſqu'à celle de prononcer cette Sentence contre luy-meſme.

Telle fut la correction de Lot lors que ce digne ſerviteur de Dieu aprés avoir fermé la porte de ſon logis aux Sodomites qui le preſſoient, il les conjura, les appellant ſes Freres, de ſonger ſerieuſement à la grandeur du mal qu'ils avoient deſſein de commettre: *Nolite quæſo, fratres mei, nolite malum hoc facere.* *Gen.* 19. 6.

Telle fut encore celle de Ruben & de Judas qui firent tout ce qu'ils purent pour repreſenter à leurs autres freres l'injuſtice du deſſein qu'ils avoient formé de faire mourir Joſeph leur frere commun.

Non interficiatis animam eius... manus veſtras ſervate inuoxias... quid nobis prodeſt ſi occiderimus fratrem noſtrum... frater enim & caro noſtra eſt, *Gen.* 37. *v.* 22. *&* 26.

Telle eſt auſſi celle de Tertullien qui remonſtre fort ſolidement aux femmes Chreſtiennes, que les femmes d'Arabie qui ne ſont que des

Payennes ſeront un jour leurs Juges ſur la maniere peu ſage dont elles marchent toutes découvertes, en ce que ces femmes, à ce qu'il dit, ne ſe cachent pas ſeulement la teſte, mais meſme tout le viſage, ne ſe laiſſant qu'un œil pour ſe conduire, & aimant mieux ne joüir du jour qu'à moitié que de proſtituer tout leur viſage; *Iudicabunt vos Arabiæ fœminæ quæ non caput ſed faciem ità totam tegunt ut uno oculo liberato contentæ ſint.* *Teſſ. de vel. Virg*

La Correction Fraternelle s'appelle une reprehenſion & une reprimande lors que l'on ajoûte aux raiſons d'improuver le mal où tombent les autres une certaine energie qui leur fait concevoir combien nous ſommes frappez de ce mal & des ſuittes malheureuſes qu'il leur attire. Ceux, dit Origenes, qui travaillent à redreſſer & à former leurs Freres uſent quelquesfois à leur égard de paroles fortes & menaçantes: *Eruditores adhibent correptiones & verbis auſterioribus increpant.* *Orig. hom. 1. in pſ. 37.*

C'eſt de cette ſorte de correction que parle le Sage, dans l'endroit où

il dit que les reprimandes fortes ſont des voyes qui conduiſent à la veritable vie ceux qu'une vie déreglée avoit fait égarer: *via vitæ increpatio diſciplinæ.*

On l'appelle un chaſtiment & une punition quand de la vehemence & de la ſeverité des paroles on paſſe juſqu'à une inflíction de peine.

C'eſt le nom que ſaint Paul & S. Auguſtin donnent à toutes les ſortes d'afflictions que Dieu nous envoye lors qu'il répand ſur les objets que nous aimons trop une amertume qui nous en dégouſte. Ces afflictions, comme dit Salvien, ſont autant de Corrections que Dieu nous fait pour nous obliger de reformer nos ſentimens & nos mœurs: *Quicquid malorum quotidiè perferimus cenſura eſt divinæ manûs.*

Sal. l. 8. de provid.

L'Apoſtre ſaint Paul dit aprés le Sage, que Dieu comme un pere plein d'une ſageſſe toute judicieuſe ſe ſert des chaſtimens qu'il nous envoye, pour nous corriger d'une infinité de déreglemens où le trop grand repos nous engage, & que ces chaſtimens qui paroiſſent ne cauſer que de la

triſteſſe dans le temps où on les reçoit, feront recueillir un jour en paix les fruits de la juſtice à ceux qui auront eſté ainſi exercez.

Enfin, on appelle generalement Correction Fraternelle tout ce que la charité fait dire ou faire pour aider nos Freres à ſe tirer des déreglemens & des pechez où ils tombent.

CHAPITRE II.

Les endroits de l'Ecriture Sainte où l'obligation de corriger ſes Freres eſt marquée en termes exprés.

SAint Auguſtin dit que la loy qui nous oblige de corriger nos Freres eſt une loy eternelle; qu'elle ne pourra jamais eſtre abolie ny par les temps ny par les hommes; qu'elle eſt univerſelle, & qu'elle n'a eſté impoſée par Jeſus-Chriſt à tous les Fidelles qu'aprés avoir eſté écrite dans le cœur de tous les hommes par le doigt de Dieu meſme : *Legem corrigendi*

æternam, catholicam atque invariabilem omnibus christianis indixit.

Origene a remarqué fort judicieusement, que Dieu declare au cinquiesme Chapitre du Levitique, que ceux qui ayant esté témoins d'une parole ou d'une action criminelle n'en donneroient point avis à ceux qui pourroient corriger le coupable se rendroient aussi coupable que luy. Voyons, dit-il, ce que l'Ecriture nous dit de ceux qui ont oüy quelque jurement ou qui ont veu faire quelque mal. Elle nous avertit qu'ils sont chargez du crime qu'ils ont oüy ou veu dans les autres. Cela nous apprend à ne soüiller jamais nos consciences par aucun consentement de nostre part au mal que nous voyons faire à nos Freres, non seulement en ne faisant pas le mal qu'ils font, mais mesme en ne gardant point en leur faveur un silence qui leur seroit prejudiciable : *Videamus quid agat anima quæ audit vocem juramenti & testis est, vel quæ vidit aliquid & conscia est. Accipit etiam peccatum ejus sine dubio qui uniquè aut egit aliquid aut juravit. Hoc nos ædificat & docet ne un-*

quam in peecatis alterius polluamus conſcientias noſtras, ne conſenſum malè agentibus præbeamus. Conſenſum autem dico non ſolum pariter agendo, ſed etiam quæ illicitè geſta ſunt reticendo.

Orig. ho. in e. 5. lev.

Dieu nous recommande au Chapitre dix-neufvieſme du meſme Livre du Levitique de n'avoir aucune averſion dans noſtre cœur contre nos Freres quand ils font des fautes, mais de les en reprendre publiquement afin de n'eſtre pas coupable des meſmes fautes. Surquoy Tertulien dit que nous pechons contre cet ordre de Dieu, ou par une diſpoſition de cœur qui fait que n'aimant point nos Freres ſelon Dieu nous ne ſommes point faſchez de les voir continuer d'offenſer Dieu, ou par une injuſte acception de perſonnes qui nous empeſche de les reprendre quand ils l'offenſent: *Peccantem fratrem jubet corripi, quod qui non fecerit, utique deliquit, aut ex odio volens fratrem perſeverare in delicto, aut ex acceptione perſonæ parcens ei.*

Non oderis fratrẽ tuum in corde tuo, ſed publicè argue eũ ne habeas ſuper illo præcaũ. Levit. 19. 17.

Tert. adr. Marc. l. 4.

Le Sage ayant fait reflexion ſur la facilité deplorable avec laquelle on ſe laiſſe aller au mal & ſur l'avantage

& la neceſſité d'en eſtre retiré par ceux, ou qui n'y tombent point, ou qui y tombent moins ſouvent & moins profondément que nous, a marqué fort nettement l'obligation de corriger nos Freres dans les occaſions où nous pouvons contribuer à les rendre plus reglez & plus ſages.

Quand il parle de ceux avec qui nous ſommes liez d'amitié, il dit que lorsqu'ils ont commis une faute qu'ils ne reconnoiſſent pas, il faut avoir le ſoin de les en reprendre afin qu'ils s'en corrigent; qu'il ne les faut pas preſſer davantage s'ils nous diſent qu'ils n'en ſont point coupables, ou qu'il les en faut convaincre quand il eſt vray qu'ils le ſont; & que ſi nous les reduiſons à en demeurer d'accord, il faut taſcher d'obtenir d'eux qu'ils prennent garde à ne plus tomber dans la meſme faute.

Corripe amicum ne fortè non intellexerit, & dicat: non feci; aût ſi fecerit, ne iterum addat facere. *Ec.19.13.*

Il dit enſuitte que s'il arrivoit à quelqu'un de nos Freres de nous offenſer en quelque choſe il faudroit nous en plaindre à luy-meſme pour ſçavoir de luy s'il eſt vray qu'il euſt eu le deſſein de nous offenſer; que s'il nous declaroit avec ingenui-

Ib.v.14.

té

té qu'il n'en auroit pas eu la pensée il l'en faudroit croire sur sa parole, & que s'il avoüoit sa faute il le faudroit exhorter à n'y plus retomber.

Enfin il ajoûte, que comme il n'y a presque point d'occasions & de momens en toute la vie où l'on ne fasse quelque faute, il faut que les veritables amis se reprennent mutuellement de celles où ils tombent : *Corripe amicum sæpe enim fit commissio.* *Ib. v. 15.*

Josaphat Roy de Juda voulant décharger sa conscience avant que de mourir, recommanda fort instamment aux Levites, aux Prestres & aux Chefs de famille de veiller tres-exactement sur leurs enfans & sur leurs peuples pour les mettre en estat par leurs remontrances frequentes de ne point offenser Dieu, de crainte qu'en manquant à ce devoir si necessaire ils n'attirassent sur eux-mesmes le poids de la colere de Dieu que les fautes de leurs Freres auroient meritée ; *Ostendite eis ut non peccent, ne veniat ira super vos & super Fratres vestros.* *2. Paral. 19.*

Si vostre Frere peche contre vous, dit nostre Seigneur Jesus-Christ, *allez luy representer sa faute en par-*

ticulier entre vous & luy, s'il vous écoute vous avez gagné voſtre Frere; mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'authorité de deux ou trois témoins. Que s'il ne les écoute pas non plus, dittes-le à l'Egliſe; & s'il n'écoûte pas l'Egliſe meſme, qu'il ſoit à voſtre égard comme un Payen & comme un Publicain.

Luc. 17. 3. *Prenez garde à vous*, dit-il encore; *ſi voſtre Frere peche contre vous, reprenez-le, & s'il ſe repent, pardonnez-luy.*

Saint Paul ayant fait comprendre aux Corinthiens qu'un peu de levain eſtant capable d'aigrir toute une maſſe de paſte, un méchant homme eſt de meſme capable d'infecter & de corrompre toute une ville, il leur perſuade de porter leur zele à corriger un homme ſcandaleux juſqu'à le bannir d'avec eux pour éviter l'effet de ſes ſcandales.

Il recommande aux Fideles d'Epheſe, & en leur perſonne à tous les autres Fideles de ne prendre point de part aux œuvres infructueuſes des

tenebres, mais de les reprendre & de les condamner plûtoſt par la pureté de leur vie. Où l'on peut obſerver en paſſant ce que nous établirons ailleurs, que le ſoin de faire des actions oppoſées aux fautes que l'on ſe met en devoir de reprendre eſt la meilleure maniere de corriger ceux qui les commettent *Ne vous rendez point participant des pechez d'autruy*, dit-il encore à Timothée ſon diſciple. *Reprenez devant tout le monde ceux qui ſeront coupables de crimes, afin que les autres ayent de la crainte.* *Eph* 5. 11. 1. *Thim.* 5. 20.

Je vous prie, mes Freres, dit ce meſme Apoſtre aux Fideles de Theſſalonique, *de reprendre ceux d'entre vous qui ſont dereglez. Ne les reprenez pas comme s'ils eſtoient vos ennemis, mais corrigez-les en les regardant comme vos Freres.* 1. *Theſſ.* 5. 14.

Mes Freres, dit ſaint Iacques, *ſi quelqu'un d'entre vous s'égare du chemin de la verité & que quelqu'un l'y faſſe rentrer, qu'il ſçache que celuy qui convertira un pecheur & qui le retirera de ſon égarement ſauvera une ame de la mort & couvrira la multitude de ſes pechez.* *Iac.* 5. 19.

Saint Augustin persuadé de la necessité de se rendre à l'autorité de ces endroits de l'Ecriture, & frappé de la profonde indignation que le grand Prestre Heli attira de la part de Dieu sur toute sa famille & sur sa propre personne pour avoir manqué de reprendre vigoureusement ses enfans quand il eut appris les excés scandaleux de leur conduite, ne craint point d'avancer que ceux qui manquent comme luy à reprendre fortement ceux qu'ils sont obligez de reprendre deviennent pires que ceux à qui ils ne rendent point ce devoir de justice & de charité : *Si neglixeris corrigere pejor eo factus es qui peccavit.*

Aug. ser. 16 de do. verb. dr.

CHAPITRE III.

Où l'on fait voir, que Dieu nous ayant donné en charge les uns aux autres, il n'y a personne qui ne soit renfermé sous la loy de la Correction Fraternelle.

DIEU, qui se peut passer toûjours également de toutes ses creatu-

res, a tellement disposé les besoins & les qualitez de ces mesmes creatures qu'elles ne se peuvent passer les unes des autres.

Il a commencé dans les deux premieres à prescrire à toutes les autres le soin d'employer ce qu'il leur auroit donné de lumiere pour s'interesser sincerement en tout ce qui leur pourroit arriver.

Dieu, dit l'Auteur de l'Ecclesiastique, ayant rempli d'intelligence le cœur de nos premiers parens, & les ayant instruits luy-mesme pleinement de ses sentimens & de ses pensées sur les choses, leur recommanda de veiller non seulement sur eux-mesmes pour ne faire aucun mal, mais mesme sur la conduite de leurs Freres pour les empescher aussi d'en faire. Dixit illis: attendite ab omni iniquo, & mãdavit illis unicuique de proximo suo. Ec 17.12

L'Apostre saint Paul penetré de cette verité, exhorte les Fideles à se considerer toûjours comme de vrais Freres & comme les membres d'un mesme Corps; & leur montre que comme les membres du corps conspirent mutuellement à s'entr'aider, ils doivent de mesme conspirer unanimement à se soulager, à s'assujettir

les uns aux autres par un esprit de charité, & à se servir mutuellement de ce qu'ils ont d'avantageux les uns sur les autres pour l'employer à l'édification de ceux qui n'ont pas les mesmes avantages ou qui ne les ont pas dans le mesme degré. *Vt idipsum pro invicem solicita sint membra. Per charitatem spiritus servire invicem.*

1. Cor 12. 25 & 26.

Il reproche aux Corinthiens d'estre demeurez dans une indifference pleine d'orgueil à l'égard d'un homme incestueux, au sujet duquel ils auroient dû estre dans les pleurs pour le retrancher de leur Communion.

Que chacun de vous, dit-il aux Philippiens, *n'ait pas seulement soin de ce qui le regarde, mais de ce qui regarde les autres.*

Philip. 2. 4.

Mes Freres, dit-il à ceux de Thessalonique, *consolez-vous mutuellement & edifiez-vous les uns les autres ainsi que vous faites.*

1. Thes. 5. 11.

Exhortez-vous, dit-il aux Hebreux, *& avertissez-vous chaque jour les uns les autres pendant que dure le temps de cette vie, de peur que quelqu'un de vous estant seduit par le peché, ne tombe dans l'endurcissement.*

Heb. 3. 13.

Que chacun de vous dit ſaint Pierre, *rende ſervice aux autres ſelon le don qu'il a receu, comme eſtant des fideles diſpenſateurs des differentes graces de Dieu.* 1. Pet. 4. 10.

Que l'affection ſincere que vous avez pour tous vos Freres, dit le meſme Apoſtre, *vous donne une attention continuelle à vous témoigner les uns aux autres une tendreſſe qui naiſſe du fond du cœur. Taſchez de vous inſpirer tous l'humilité les uns aux autres.* 1. Pet. 1. 22.

Le mot Grec ἐπισκοποῦντες dont ſaint Paul ſe ſert, explique bien expreſſément cette attention dont parle icy ſaint Pierre; car il ſignifie proprement une vigilance mutuelle de charité que les Fideles doivent avoir les uns ſur les autres, afin qu'aucun d'eux ne s'éloigne en rien de ſon devoir. *Prenez garde*, dit-il à tous les Chrétiens en la perſonne des Hebreux; *Que quelqu'un de vous ne manque à la grace de Dieu; que quelque racine amere pouſſant en haut ſes rejettons n'empeſche la bonne ſemence & ne ſoüille l'ame de pluſieurs.* Heb. 12. 15.

S. Jean renferme dans un ſeul prin-

Ep. 1. c. 4. v. 11. cipe tout ce que ces deux grands Apôtres enſeignent dans ces paſſages, lors que pour nous inſpirer plus vivement cet aſſerviſſement de charité qui nous fait prendre une part mutuelle à ce qui nous arrive en nous aidant reciproquement à porter le poids de nos infirmitez corporelles, il reduit toutes les obligations de noſtre Religion à celle de nous aimer avec ſincerité les uns les autres.

Car cette ſincerité à nous entreaimer ne peut conſiſter qu'à nous rendre mutuellement pour le corps & pour l'ame tous les devoirs que la loy & la charité nous obligent de nous rendre, dont le plus important eſt de nous ſoûtenir mutuellement comme Jeſus-Chriſt nous a ſoûtenus en nous communiquant les forces de ſa charité. *Suſcipite invicem ſicut Chriſtus ſuſcipit vos quia ſnmus invicem membra.*

Rom. 15. 7.

C'eſt ce que pratiquoient admirablement les Freres dont il eſt parlé au deuxiéme livre des Machabées, lors qu'ils s'entr'animoient avec leur mere à mourir genereuſement pour la defenſe de la loy de Dieu dans l'eſpe-

rance de joüir un jour de la consolation qu'il avoit promise à ses Fideles. *Invicem se hortabantur mori fortiter.* 1. Mac. 7. 5.

Tous ces autoritez ont fait dire à saint Chrysostome que l'amour de nos Freres nous doit porter à ne rien laisser passer de ce qui peut servir à l'édification de nos Freres. *Nihil pro fratribus omittamus.* Ho. 10. in c. 18. S. Mat.

Saint Paul qui sçavoit admirablement le fondement de cette regle & de cette pratique Chrestienne, écrit aux Corinthiens, que celuy d'entr'eux qui l'avoit attristé ne l'avoit point attristé luy seul, mais qu'il les avoit attristez tous, du moins en quelque sorte, & selon la part que chacun d'eux estoit capable d'y prendre.

En effet, il est si vray que les Fideles sont obligez de vivre dans une societé mutuelle des biens & des maux qui leur arrivent en cette vie, qu'elle est le caractere qui distingue ceux qui appartiennent veritablement à Jesus-Christ de ceux qui ne suivent point son Esprit.

Tous les Medecins conviennent que lors qu'une partie de nostre corps

ſe trouve inſenſible à ce qui arrive aux autres parties, elle ne merite plus d'avoir aucun rang parmi elles. Tous les Peres de l'Egliſe conviennent de meſme que dés qu'un Fidele demeure indifferent à ce qui arrive aux autres Fideles, il ne merite plus d'eſtre compté parmi eux. Ainſi nul ne doit ſe reſſerrer tellement dans ſa propre perſonne & dans ſes propres affaires, qu'il ne ſonge auſſi à la perſonne & aux affaires de ſes Freres; & quiconque pleure ſes cheutes, doit pleurer auſſi celles de ſes Freres en travaillant à les en retirer.

Soliciti invicem ſumus pro nobis tamquã unius corporis membra, 8. *Aug. Ep.* 258.

Comme nous ſommes faits les uns pour les autres, & que nous ſommes membres les uns des autres, dit ſaint Auguſtin, nous nous mettons en peine les uns pour les autres. Ie ſuis ſeur, dit-il à un de ſes amis, que voſtre charité ne s'intereſſe pas moins en ce qui me regarde que celle que j'ay pour vous s'intereſſe en ce qui vous touche: *Quæ circa nos ſint ſcio dilectionem veſtram pro nobis ſicut & noſtram pro vobis eſſe ſolicitam.*

La Charité, dit encore cet excellent Pere, porte toûjours avec elle

l'obligation de ſoulager nos Freres dans les temps où ils nous demandent du ſoulagement & où nous leur en pouvons donner. *Ipſa dilectio exigit debitum ut fraternæ charitati ſervientes eum qui ſe adjuvari rectè velit, in quo poſſumus, adjuvemus.* S. Aug. Ep. 133.

Gardez-vous bien, dit ſaint Chryſoſtome, de negliger ce qui regarde vos Freres en ne prenant ſoin que de ce qui vous regarde.

Nec mihi illud dicas frigidum verbum, quę vero mihi cura eſt? commune cũ ipſo habeo nihil. Cum ſolo diabolo commune nihil habeamus; cum omnibus hominibus multa habeamus cõmunia. *Hom. in c 18. Geneſ.*

Que chacun de vous prenne plaiſir à trouver des occaſions de tirer ſon Frere des priſes du demon en luy faiſant des remontrances douces & pleines de charité. Ne me dites pas pour excuſe que ce n'eſt point à vous à chercher des occaſions de rendre ces ſortes d'offices à des gens avec qui vous n'avez rien de commun. Il n'y auroit rien de plus froid & de plus vain que cette excuſe. Le Demon eſt le ſeul avec qui nous devons nous efforcer de n'avoir rien de commun. Mais pour nos Freres, il y a une infinité de choſes qui doivent eſtre communes entre nous ſi nous gardons à leur égard les regles d'une affection vrayment fraternelle.

Les Eveſques & les Preſtres, dit ce meſme Pere, ne peuvent tout corriger puis qu'ils ne voyent pas tout, & qu'ils ne ſont pas toûjours auprés de tous ceux qui font des fautes. Ce ſeroit donc pour eux un grand ſujet de joye & d'une grande édification pour toute l'Egliſe ſi les particuliers vouloient partager entr'eux le ſoin du ſalut de ceux de leurs Freres qu'ils voyent plus deſtituez de ſecours.

Quid ego ſolus poſſem efficere? neque enim vobis omnibus quotidie adeſſe valeo neque ſuppetit facultas ut ſolus cum tanta diſputem multitudine. Cæterum ſi vos veſtris alii aliorum partiri curam ſalutis ac veſtrum quiſque unũ ſuſcipere fratrum neglectorũ, illico nobis creſceret ædificatio. *Chryſoſt. ho. de Lazaro & dinite.*

En effet, quelle difference y auroit-il entre une amitié Payenne & ſeculiere & cette amitié fraternelle & Chreſtienne que Jeſus-Chriſt forme en nous au Bapteſme, & qui eſt la ſeule de toutes les amitiez que l'on puiſſe appeller ſolide, ſi elle n'eſtoit dans tous les Chreſtiens comme un remede à tous les beſoins & à toutes les foibleſſes de leurs amis, & ſi elle ne ſervoit en eux à ne ſe procurer les ſoulagemens de cette vie que pour s'entr'aider à parvenir à celle de l'éternité? N'eſt-ce pas ce que le Sage veut dire quand il dit, qu'un ami fidele eſt un remede pour la vie preſente & pour la vie future: & n'eſt-ce pas ce que ſaint Auguſtin avoit en veuë lors

Amicus fidelis

qu'il dit que Dieu nous ayant mis en main les uns à l'égard des autres une épée à deux tranchans, il faut nous en servir inceſſamment pour retrancher chacun ſelon nos talens en nos freres ce qui y peut eſtre d'oppoſé à Dieu?

medicamentum vitæ & immortalitatis. *Ec.* 1. 6. 16. Procedat ex vobis romphæa bis acuta, nolite ceſſare, dedit illam Deus vobis pro modulo veſtro. *Aug. in Pſ.* 149. Suſcipite hunc ut mea viſcera, & quantum eſt in vobis veſtra facite. Inlicite, adhortamini, docete, inſtruite, formate, gignite.

Salvien Preſtre de Marſeille ſe ſervit un jour de la conſideration de cette part commune que la charité doit faire prendre à tous les Chreſtiens en tout ce qui regarde ceux qui ſont Chreſtiens comme eux pour recommander le fils d'une veuve Chreſtienne à des Fideles à qui il en écrivoit. Je vous prie, leur dit-il, de le recevoir comme mon fils, ou plûtoſt, comme le voſtre. Employez tout ce que la charité vous inſpire de ſentimens & d'efforts à le gagner, à le conſoler, à le dreſſer, à l'inſtruire, à le former juſqu'à en faire un bon Chrétien.

Tout cela fait voir avec combien de raiſon le Pape Anaclete avance que les Preſtres & generalement tous les Fideles ſont obligez de veiller beaucoup ſur ceux de leurs Freres dont la vie déreglée met leur ſalut

en danger, ou pour les corriger par de fortes reprimandes & par des instructions solides quand ils sont capables de correction, ou pour les separer tout à fait de l'Eglise s'ils se rendent obstinez & incorrigibles.

24. q. 3. cap. 1. *Tam sacerdotes quàm reliqui fideles summam debent habere curam de his qui pereunt, quatenus eorum redargutione aut corrigantur à peccatis, aut si incorrigibiles appareant, ab Ecclesia separentur.*

CHAPITRE IV.

Comme on doit distinguer la loy de la Correction Fraternelle à laquelle tout le monde est obligé, de l'Exercice actuel de cette Correction qui ne regarde ordinairement que les Superieurs.

PUIS que la loy de la Correction Fraternelle dépend essentiellement de la loy de la charité, & qu'il n'y a point de Fidele qui ne soit obli-

gé à la loy de la charité, il eſt viſible qu'il n'y en a point non plus qui ne ſoit obligé à celle de la Correction Fraternelle. Cependant, parce que toutes les vertus qui ſortent de la charité n'en ſortent jamais qu'avec ſon caractere, & que le propre caractere de la charité eſt de garder l'ordre en toutes choſes, il faut bien prendre garde, à ne pas confondre l'obligation que la loy de la Correction impoſe à tout le monde avec l'exercice actuel de cette correction.

Il y auroit de la confuſion qu'une meſme faute fuſt repriſe par tout le monde; & ce ne ſeroit jamais fait s'il falloit que chaque particulier ne s'occupaſt d'autre choſe que du ſoin de reprendre toutes les perſonnes qui font des fautes.

Il eſt bien vray que tous ceux qui ont une veritable charité pour leurs Freres doivent eſtre faſchez de les voir dans l'erreur ou dans le dereglement, & ſouhaitter avec ſincerité qu'ils en ſortent juſqu'à contribuer de ce qu'ils peuvent pour les en faire ſortir en effet. Mais quand il s'a-

git de les reprendre & de les punir actuellement, comme c'eſt une action de juſtice & de ſuperiorité, ceux qui ont l'autorité en main ont ſeuls le droit de le faire.

J'ay veu, dit le Prophete Roy en parlant à Dieu, les *violateurs de voſtre Loy, & j'ay ſeché d'ennuy de ce qu'ils ne vivent point ſelon vos ordonnances.* Cependant, il ne ſe trouve pas qu'il ait fait actuellement la Correction à tous ceux qui violoient ainſi la Loy de Dieu, quoy qu'il fuſt d'ailleurs penetré juſqu'au fond du cœur de l'injure atroce qu'ils luy faiſoient en la violant par leurs crimes.

Il n'y a point de Fidele qui ne doive de meſme s'attriſter de tous les déreglemens où il voit tomber ſes Freres. La triſteſſe chreſtienne ne peut avoir un plus digne objet qu'un Dieu offenſé & ſa Loy violée ſi diverſement & par tant de monde. Une amertume & une affliction de cette nature avance infiniment en cette vie la beatitude que nous attendons en l'autre. Jeſus-Chriſt luy-meſme n'a pas repris actuellement tous ceux dont il avoit les ſentimens & les déreglemens en horreur

Pia eſt iſta triſtitia, & utità dicâ, beata miſeria vitiis aliorũ mœrere non hærere. S. *Aug. Ep.*

horreur. Il s'eſt contenté de reprendre ceux que la diſpoſition de la volonté du Pere Eternel luy preſentoit, & lors qu'il le jugeoit neceſſaire au déracinement du vice & à l'édification de ſon Egliſe; & par là il nous a appris qu'il ſuffit, pour ſatisfaire à la loy de la Correction Fraternelle, d'avoir au fond de ſon cœur un deſir ſincere que tout le monde marche droit devant Dieu; & que la diſpoſition ſecrette à reprendre ceux des pecheurs que la providence de Dieu nous preſente, n'a pas à ſes yeux moins de merite que la fidelité à ſatisfaire actuellement à ce devoir dans les occaſions qui en arrivent.

Il faut, dit ſaint Auguſtin, que le zele de la maiſon de Dieu devore tous ceux qui ont de l'amour pour Dieu, puis qu'ils ſont tous membres du corps de Jeſus-Chriſt qui eſt l'Egliſe. Ils ſont obligez, s'ils voyent quelqu'un de leurs Freres aller à des divertiſſemens profanes, de s'en affliger & de l'en détourner par toutes les voyes poſſibles.

Vnumquemque Chriſtia. num zelus Dei comedat in qua domo Dei mẽbrum eſt. Videsfratrem cuſtere ad. thea rũ, *Aug.*

prohibe, mone, contriſtare ſi zelus Dei commedit te. *trac. in Jo. c. 3.*

Præceptū Evangeli. cum si peccaverit &c. ad omnes pertinere cognoscitur, maiores videlicet & minores, secundū quod ipsa correctio distinguitur in actum qui est charitatis ut est per simplicē admonitionem & pertinet ad quēlibet charitatem habētem & in actum justitiæ & pertinet solum ad majores. S. Th. 22. q. 13.

Il n'y a personne dans l'Eglise, dit saint Thomas, qui ne soit compris sous le commandement que nous fait Jesus-Christ d'aller trouver nostre Frere, & de le reprendre entre nous & luy lors que nous le reconnoissons coupable de quelque faute. Les grands & les petits, c'est à dire les Evesques, les Prestres, les Juges, tous ceux qui ont l'autorité en main, & le commun des Fideles sont tous obligez d'y satisfaire chacun en leur maniere, puis qu'ils sont tous obligez d'avoir de la charité pour leurs Freres. Neanmoins comme la Correction est autant une action de justice qu'elle est un office de charité, & qu'il n'y a que les Superieurs & ceux qui sont en autorité qui ayent droit d'éxercer la justice, ils ont seul le droit d'étendre le soin de reprendre les autres jusqu'à les chastier lors qu'ils resistent aux avis qu'on leur donne.

Il n'appartient, dit Alexandre de Alés, qu'aux Superieurs de corriger

Corrigere ex autoritate in examinandis factis, arguendis, puniendis tantum superiorum est non inferiorum. Corrigere vero, admonere vel exhortari, inferiorum & bonorum subditorum est. *Alex. de Alés l. 3. Sent.*

avec des formalitez de justice telles que sont les informations & condamnations & les chastimens de ceux qui manquent : mais pour la correction qui se fait par de simples remonstrances elle est du ressort de tous les particuliers qui se trouvent gens de bien.

CHAPITRE V.

Où l'on fait voir que l'Exercice de la Correction Fraternelle regarde principalement les Evesques, & aprés eux tous ceux à qui Dieu & l'Eglise ont donné quelque authorité sur les autres.

SI la puissance & l'autorité souveraine que Dieu le Pere avoit donnée à Jesus-Christ son Fils pour disposer de tout ce qui regardoit son Eglise a esté le fondement de la fidelité inimitable avec laquelle il a accompli tous ses ordres pour édifier cette mesme Eglise; on peut dire

que l'autorité que l'Eglise attache de la part de Iesus-Christ au caractere & à la dignité des Evesques doit estre en eux celuy de leur obligation indispensable d'exercer la correction à l'égard de ceux qui font des fautes.

Totum culmen auctoritatis lumêque rationis in Ecclesia reformando atque recreando humano generi constitutũ est, *Aug. Ep. 56. ad Dios.*

Si Jesus-Christ, dit saint Augustin, a donné la plenitude de la science & de son autorité à l'Eglise, il l'a fait dans l'intention qu'elle servist à ceux qui en seroient les Ministres pour reformer & corriger les mœurs des hommes.

Cette autorité est entre leurs mains à l'égard de ceux qui violent scandaleusement les regles de la Foy & les devoirs de la justice Chrestienne, ce que l'épée est entre celle des Rois contre ceux qui mépriſent avec indignité les regles de la justice humaine. Si vous estes le veritable disciple de Iesus-Christ, dit saint Bernard en s'addressant au Pape Eugene, ayez un zele plein de feu pour corriger ceux qui l'offensent; & si vos paroles sont trop foibles pour les vaincre, adjoûtez-y le poids de l'autorité que l'Eglise vous donne pour accabler leur impudence.

Si Christi discipulus es, ignoscat zelus tuus, exurgat auctoritas adversus impudẽtiam. *S. Ber. de consid. ad Eug. l. 1. c. 11.*

C'eſt pour cela, comme le dit ſaint Proſper en parlant des Eveſques, que Dieu les a faits comme les Juges de ſes intentions & de ſes deſirs, & qu'il les a eſtablis pour eſtre comme les Apoſtres les fondemens de ſon Egliſe, les chefs du peuple fidele, & les deſtructeurs de la fauſſe doctrine. C'eſt pour cela encore qu'il a écrit ſur leur viſage de certains caracteres de Majeſté qui jettent la terreur dans l'ame de ceux à qui leur conſcience reproche quelque choſe, & qu'il veut qu'on les regarde par tout comme les deffenſeurs & les Peres des Fideles.

Epiſcopi fiunt per gratiam Dei divinæ volũtatis judices, firmiſſimæ Columnæ quibus in Chriſto fundatis innititur omnis multitudo credẽtium, populi duces, veritatis aſſertores, pravæ doctrinæ hortes, malè ſibi conſciis ipſo viſu terribiles, patres in fide Catholica regeneratorũ. S. *Proſp. l. 2. de vit. Cont. c. 2.*

Leurs Tribunaux ſont le Throſne où Dieu les fait aſſeoir pour y tenir ſa place, où il leur donne ſes yeux pour les difficultez qui leur arrivent, ſa penetration pour deviner juſqu'aux penſées les plus ſecrettes des cœurs, ſa ſageſſe & ſa verité pour ne prononcer que des Sentences juſtes, & ſa force pour executer celles qu'ils prononcent.

C'eſt ce qui fait que les Eveſques doivent eſtre tous pleins d'yeux devant & derriere, pour me ſervir de

Vt invisibilium & occultarũ ferarum impetus, Ecclesiæ ignavias, viduarũ calamitates, pupillorum egestates, juvenum flagitia, senum mala cõsilia episcopus diligenter videat & perspiciat, atque adeo totus sit omnipàrte oculus, omnia prospiciens nec quidquã negligens *Ibid. Regul. l. 1. Ep. 149.*

l'expression d'un Prophete, eu égard à cette multitude infinie d'objets & de besoins où leur vigilance est obligée de s'attacher. C'est à eux à étudier tous les relaschemens & toutes les negligences qui se glissent dans la vie des Ministres qui servent l'Eglise pour y apporter des remedes qui en arrestent les suites. C'est à eux à réveiller les Religieux de toute les tiedeurs où la negligence aveugle de leurs Superieurs les reduit. C'est à eux à connoistre & à reprimer toutes les injustices qui se commettent dans les differentes conditions de la vie. C'est à eux à parcourir par les yeux d'une charité toûjours agissante tous les soins des veuves & des orfelins pour leur procurer du soulagement & de l'appuy. C'est à eux à reprimer avec le frein d'une iuste severité les excés de la jeunesse. Enfin c'est à eux à prevenir & à faire cesser tous les effets de la malignité des ames qui se rendent ennemies de toute discipline. Ainsi leurs yeux doivent aller par tout, & leur prevoyance doit s'étendre generalement à tout ce qui se peut faire de bien & de mal.

C'eſt pourquoy S. Bernard, aprés avoir repreſenté au Pape Eugene les differentes maladies de l'Egliſe, luy dit que c'eſt à luy à y chercher des remedes.

Noſtre devoir & noſtre charité nous portant également à ſouhaiter de pouvoir guerir tous les maux qui frapent nos yeux, dit le Pape Sixte V. il n'eſt rien que nous ne ſoyons reſolus de faire pour procurer le repos, le ſalut, la ſeureté & la tranquilité à tous ceux qui ſont ſous noſtre conduite.

C'eſt ſuivant ce ſentiment que le Pape Hormiſdas s'eſtant un jour occupé de toutes les qualitez que les Apoſtres, les Conciles & les Peres de l'Egliſe demandent en ceux qui doivent eſtre élevez à l'Epiſcopat, conjura les Eveſques d'Eſpagne de ſe les imprimer fortement dans le cœur, afin de ne choiſir jamais pour Eveſque ceux qui ſe trouveroient pleins de ces qualitez. Je vous ſupplie, leur dit-il de penſer ſerieuſement à tout ce que les Conciles qui nous ont prece-

En plaga, tibi incumbit cura hæc, diſſimulare non licet. *Ber de conſ. l. 4. c. 1.*

Cum ad hæc ſanãda mala ex officii noſtri delicto & præcipuâ erga noſtros ſubditos charitate exſtimulemur, nihil non agere & tentare decrevimus quò populis optata quies, ſalus ſecuritas & tranquillitas per nos reſtituatur. *Sixt. c. 10 de Fal.*

In eligẽdis Epiſcopis curam oportet eſſe præcipuam. Irreprehenſibiles enim eſſe convenit quos præeſſe neceſſe eſt corrigendis, nec debet quidquã illi deeſſe perſonæ pœnes quam eſt religionis ſumma & ſubtilãtia diſciplinæ. *Hormiſ. Ep. 4. ad Epiſ. hiſp.*

dez ont ordonné sur les qualitez insignes qui doivent éclater en la personne des Evesques. Car s'il est vray que Jesus-Christ est le chef de son Eglise & que les Evesques soient en cela ses Vicaires & ses Images, il est vray aussi que l'on ne peut veiller trop exactement à l'élection d'un Evesque. S'ils sont obligez, comme il n'en faut point douter de corriger tout ce qu'il y a de déreglé dans la conduite des peuples, ils doivent se rendre eux-mesme si parfaits & si saints que les peuples ne trouvent rien à corriger dans leur propre conduite: Et puis qu'ils sont comme les bases de la Religion & de la discipline, la raison veut qu'il ne leur manque, pour ainsi dire, aucun degré de cette plenitude de lumiere & de pieté que leur dignité exige. Enfin puis qu'ils sont élevez au dessus de tout le monde pour estre en veuë à tous les Fideles, & pour considerer tout ce qui se passe entre eux, il est juste qu'ils paroissent à leur égard dans une élevation de saintеté qui les rende un modele parfait d'une vie reglée, & comme une correction continuelle

In quos tota disciplina collata est. *Tart. de monog. c.* 13.

tinuelle & ſubſiſtante des déreglemens de celle des peuples.

Il faut appliquer aux Curez, aux Abbez, aux Superieurs des Communautez, aux Peres & aux Meres, aux Maiſtres & aux Maiſtreſſes ce que nous venons de dire des Eveſques, autant qu'il leur peut convenir. Car les degrez de leur obligation à faire actuellement la Correction Fraternelle à ceux qui en ont beſoin, répondent en eux aux degrez de la part qu'ils ont à l'autorité que Dieu & l'Egliſe donnent à toutes les perſonnes qui ont quelque intendance ſur les autres.

La raiſon la plus forte qui les doit porter à s'acquiter fidelement de cette obligation que leur impoſe le rang qu'ils tiennent, eſt qu'ils pechent doublement quand ils y manquent; premierement en ce qu'ils violent la regle de la charité qui les y oblige comme Chreſtiens & comme Freres; en ſecond lieu en ce qu'ils manquent à celle de la juſtice qui les y oblige comme Superieurs & comme Maiſtres.

Chapitre VI.

Par quel esprit on doit corriger ses Freres.

Plus ce que l'on est obligé de faire est important, plus il est important de s'attacher à le bien faire ; & autant qu'il est necessaire de s'acquitter de la dette de corriger ses Freres, qui est renfermée dans celle de la charité, autant il est dangereux d'y satisfaire par un autre esprit & dans d'autres veuës que par l'esprit & dans les veuës de la charité. Car on peut avancer avec verité que si toutes les Corrections qui se font par tous ceux qui ont le droit d'en faire, sont souvent si peu utiles & mesme si nuisibles, elles ne le sont communément que parce que l'on ne les fait pas par l'esprit par lequel on est obligé de les faire.

Il ne faut pas esperer de succés & de benediction pour les corrections qui se font par un autre mouvement que par celuy de l'Esprit de Dieu, &

il benit encore moins celles qui se font par boutades & avec une hauteur que cet Esprit divin condamne. S'il y a peu d'esprits plus incorrigibles que ceux que l'on ne corrige que par habitude ; les corrections imperieuses & violentes rendent souvent éternellement méchans ceux à qui on les fait. Apprenez, dit saint Bernard au Pape Eugene, qu'il faut arracher patiemment & comme l'une aprés l'autre les mechantes herbes qui croissent dans le champ de l'Eglise; mais qu'il ne faut pas entreprendre d'y abattre de grands arbres avec autorité & avec violence. *Disce sarculo tibi opus esse, non sceptro.*

On ne corrige jamais bien ses Freres, dit saint Augustin, que lors qu'on les corrige par le mouvement d'une charité toute sincere, c'est à dire en aimant sincerement ceux que l'on corrige, & plustost pour les rendre meilleurs que pour leur faire aucune peine : *Ex officio sincerissimæ charitatis debemus amando corrigere, non nocendi aviditate, sed studio corrigendi.* S. Aug. l. de cat. rud. c. 14

On ne reüssit dans cette action

chreſtienne qu'à meſure que l'on eſt prevenu de la crainte des jugemens de Dieu pour y garder avec une entiere fidelité les regles de la charité, & que l'on a ce cœur parfait & plein de zele pour la juſtice dont parle Ioſaphat Roy de Iuda dans l'endroit où il recommande que lon corrige avec ſoin les déreglemens du peuple : *Sic agetis in timore Domini fideliter & corde perfecto.*

a 2. Par. l. 19. 20.

Les Eveſques & les Preſtres, dit Origene, qui veulent corriger ſelon le mouvement du ſaint Eſprit ceux qui font des fautes, ne les corrigent que dans la penſée de les mettre en eſtat de ne plus tomber dans les meſmes fautes : *Corripiunt ut emendent.*

In Pſ. 37.

Mais comme abſolument on ne peut jamais eſtre chreſtien que par l'Eſprit de Ieſus-Chriſt, on ne peut non plus jamais corriger ſes Freres chreſtiennement que l'on ne ſoit poſſedé du meſme Eſprit. On appelle Eſprit de Ieſus-Chriſt les mouvemens interieurs & ſecrets qui ſe paſſoient en Ieſus-Chriſt quand il diſoit & qu'il faiſoit exterieurement les choſes : & on appelle mouvement de l'Eſprit de

Iesus-Christ dans le fait de la correction Fraternelle, ce mouvement de charité qui fait que l'on aime sincerement le vray-bien de ceux que l'on se dispose de corriger, & que l'on met tout son cœur à chercher les moyens de les rendre moins vicieux & plus attachez à Dieu.

Que les Superieurs, dit saint Augustin, corrigent tant qu'il leur plaira ceux de leurs Freres qui manquent en quelque chose, & qu'ils les corrigent diversement, c'est à dire plus ou moins fortement selon que le demande la nature de leur faute, pourveu qu'ils ne les corrigent que par un esprit & un mouvement de charité. *Corripiantur à præpositis fratres correptionibus de charitate venientibus pro culparum diversitate diversis, vel minoribus vel amplioribus.* *Aug. de Cor. ga. c 15.*

Ce saint Pere veut dire que la Correction Fraternelle ne se fait avec succés & avec fruit que par ceux qui se trouvant assez pleins de charité pour n'aimer que l'édification & le salut de ceux à qui ils la font, ont tout ce qu'il faut de connoissances pour ne manquer à aucune des conditions

dont cette action doit estre revestuë.

En effet, saint Paul n'approuve & ne loüe la bonne disposition des Romains à se donner de bons avis les uns aux autres, qu'en veuë de leur charité & de leur ample connoissance. *Je suis persuadé*, leur dit-il, *que vous estes pleins de charité, & que vous estes remplis de toutes sortes de connoissances, & qu'ainsi vous pouvez vous avertir & vous instruire les uns les autres.*

Rom. 2. 15. 14

L'Esprit de Jesus-Christ dont nous parlons & sans le mouvement duquel il est impossible de bien faire la correction à nos Freres ; réveille en nous l'affection que nous devons avoir pour nos Freres pour ne les reprendre que par le mouvement de cette affection : *Quos amo, arguo & castigo* ; & il nous donne un discernement à pouvoir regler la nature de la correction sur celle des fautes qui en meritent. *Erudiet illum in judicio.* Car, comme dit saint Augustin, quoy qu'il soit vray que l'on doive la mesme charité à tous ses Freres quand il s'agit de leur procurer des remedes, l'on ne doit pas neanmoins

Castigabo te in judicio. Jer. 30. 11.

Isa. 28. 26.

leur donner à tous les mesmes remedes n'ayant pas tous la mesme maladie. *Cum enim eadem omnibus debeatus charitas, non eadem est omnibus adhibenda medicina.* De cat. rudi. c. 15

Cet Esprit de Jesus-Christ nous fait commencer nos corrections par la compassion dont il remplit nostre cœur à l'égard de ceux à qui nous les devons faire. Il nous les fait continuer par une patience vigilante à étudier les momens où nous les verrons disposez à se laisser gagner, sans nous indisposer le moins du monde contre eux durant ceux où ils se rendent entierement déraisonnables : *Tunc verè est opus bonum cum à charitate jaculatur agentis intentio & tanquam ad locum suum rediens rursus in charitaté requiescit.* S. Aug. de cat. rud. c. 11.

On peut dire à ceux qui se meslent de corriger leurs Freres sans avoir aucune de ces veuës, & qui le font ou par domination, ou par humeur, ou par ressentiment, ce que Jesus-Christ disoit à ses Apostres lors qu'ils souhaiterent que le feu décendist sur ceux qui luy avoient refusé l'entrée de leur ville; qu'ils ne songent pas

assez à l'esprit qui les fait agir. Jacques & Jean, dit l'Evangile, ayant
Luc. 9. 54 veu que ceux de Samarie ne voulurent point recevoir Jesus-Christ, luy dirent : *Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu du Ciel décende sur eux & qu'il les devore ?* mais Jesus-Christ se retournant les reprit en leur disant : *Vous ne sçavez pas à quel esprit vous estes appellez.* Il leur parloit ainsi, pour apprendre par leur exemple à tous ceux qui corrigent leurs Freres, que lors qu'ils le font par un esprit d'impatience, de colere & de vengeance, ils le font par un esprit tout oppose à celuy qui doit dominer dans la correction Fraternelle qui est un esprit d'amour & de charité.

Ce n'est pas, dit saint Augustin, que Jesus-Christ ayant ainsi repris ses Apostres, ait voulu condamner la conduite d'un Prophete qui avoit fait décendre le feu du ciel sur des gens qui l'avoient merité ; mais il leur vouloit faire voir qu'ils ne sçavoient pas encore la loy de se venger chrétiennement, & leur aprendre que l'esprit de l'Evangile, qui n'est autre

que la charité, ne tend qu'à l'amendement de ceux qui font quelque mal, & qu'il condamne les mouvemens de haine qui nous portent à vanger le déplaisir que nous en recevons : *Reprehendit in eis Dominus non exemplum Prophetæ sancti, sed ignorantiam vindicandi quæ ad hucerat in rudibus, animadvertens eos non amore correctionem sed odio desiderare vindictam.* *Aug. c. 38. de ser. do.*

Enfin tout mouvement qui tend en nous à corriger nos Freres pour leur salut & leur bien est un mouvement de l'Esprit de Jesus-Christ ; & tout mouvement qui nous porte à leur faire sentir quelque mal est un mouvement qui combat son esprit. Ainsi, dit Tertulien, la conduite de saint Pierre qui coupa l'oreille à Malchus blessa la patience de Jesus-Christ qui ne pouvoit aimer ces sortes de violences ; & pour reparer pleinement en cét homme blessé le tort qu'il ne luy avoit point fait, il guerit sa playe par une misericorde & une bonté tout-à-fait grande : *Patientia Domini in Malcho vulnerata est, & sanitatis restitutione ei quem non ipse ve-*

xaverat satisfecit per patientiam misericordiæ matrem.

CHAPITRE VII.

Où on explique amplement quel est cet Esprit de Jesus-Christ dont il faut estre animé pour bien faire la Correction Fraternelle.

POUR bien comprendre quel est l'Esprit de Jesu-sChrist dont il faut estre animé pour bien faire la correction Fraternelle, on doit remarquer que lors que Jesus-Christ disoit ou faisoit quelque chose, il y avoit en son ame des pensées & des veuës secrettes qui regardoient, ou sa propre personne, ou ceux qu'il avoit à corriger & à instruire; sa propre personne en se rendant accessible à tout le monde, & en éloignant tout ce qui sentoit la majesté & la terreur; & ceux qu'il avoit à corriger & à instruire, en entrant misericordieusement dans tous leurs besoins & dans toutes leurs miseres.

Ceux de tous les Prophetes qui

ont connu plus pleinement & qui ont expliqué plus heureusement & avec plus de netteté cet Esprit de Jesus-Christ dont nous parlons, sont le Prophète Isaïe & le Prophete Zacharie. Tous deux nous representent Jesus-Christ dans une plenitude de sainteté, qui le rendant irreprehensible du côté de ses mœurs, luy donnoit un plein droit de reformer tous ceux dont les mœurs estoient déreglées; & dans un estat de simplicité & de pauvreté, qui le laissant dans le rang du commun des hommes le rendoit accessible jusqu'aux plus petits & aux plus miserables : *Pauperes fiducialiter requiescent, Pauperes homines in sancto Israël exultabunt.* Isa. 14 Zac. 9.

C'est pourquoy quand ils luy donnent la qualité de Dominateur & de Roy, ils ont toûjours soin d'en éloigner cette pompe qui environne la personne des grands du monde: Et au lieu de le representer avec une majesté terrible & capable d'intimider ses sujets, & avec cet éclat de richesses qui accompagne les Rois de la terre pour soutenir son autorité, ces deux hommes de Dieu le repre-

ſentent dans une pauvreté plus grande & plus profonde que ceux dont il eſt le Souverain, & ils renferment toutes ſes qualitez & tous ſes treſors dans ſa ſainteté & dans ſa juſtice.

Iſ. 16. Ils luy donnent un Thrône où la verité meſme eſt aſſiſe, & où la miſericorde inſpire, prononce & execute les Arreſts de cete verité : *Præparabitur in miſericordia ſolium & ſedebit ſuper illud in veritate.*

Tous les traits dont ils forment l'image de ſon regne conſpirent à le repreſenter comme un regne de charité, de grace & de miſericorde ; & ces traits meſmes ne ſont autres que les actions & les paroles de Jeſus-Chriſt, dont ils ont formé les couleurs de cette image.

Miſerator eorũ reget eos. *Iſ.* 49. On reconnoiſt par ce qu'ils diſent de luy, qu'il n'y avoit rien de plus ſincere & de plus plein, que l'affection qu'il portoit à ceux qu'il avoit à corriger & à inſtruire ; qu'il les a conduits avec des ſentimens de compaſſion & de tendreſſe ; qu'il les a toûjours regardez comme des infirmes & comme des pauvres dont il prenoit plaiſir à ſoulager luy-meſme la miſe-

Pauperũ ſuorum miſerebitur. *Ibid.* 54

re ; que ſon cœur, pour ainſi dire, reveroit en eux en les conduiſant ce que ſa main y avoit mis en les formant : *Dominabitur tibi qui fecit te ;* qu'il les a conſiderez comme dans des deſerts éloignez de tous les ſoulagemens de la vie, comme une troupe d'enfans dont les neceſſitez & les beſoins attendoient la prevoyance d'un pere & la tendreſſe d'une mere, comme une veuve noyée dans un abyſme de calamitez d'où perſonne ne la veut tirer, & comme une multitude de malades, d'affligez & de captifs qu'il faloit traiter avec toute ſorte de charité : *Vt mulierem derelictam & mœrentem ſpiritu.... in miſerationibus magnis congregabo te.*

Ils ajoutent, pour achever ce portrait de Jeſus-Chriſt & ce caractere de ſon eſprit, qu'il les enferme comme dans ſon ſein pour les y porter juſqu'à la mort ; & qu'il eſt ſi plein d'amour pour eux que tenant toûjours ſon cœur ouvert à leurs beſoins & à leurs prieres il les porte meſme ſur ſes épaules juſqu'au lieu où il les conduit quand il les voit dans une foibleſſe incapable d'y arriver : *In ſi-*

Audite me qui portamini à meo utero... vſque ad ſenectam ego ipſe & vſque ad canos ego portabo. *Iſai.* 46.

nu ſuo levabit, fœtas ipſe portabit; Enfin que cette reputation generale & éternelle qu'il s'eſt acquiſe par ſes qualitez & ſes actions, a toûjours abouti à s'attirer les enfans & les ames ſimples & affligées, & à compatir generalement à la miſere de ceux à qui il avoit à parler pour les ſoûtenir dans les endroits les plus faſcheux de leur vie: *Ut mederer contritis corde, ut conſolarer omnes lugentes.* Iſ. 61. 2.

Saint Cyprien & ſaint Chryſoſtome ayant connu tres-parfaitement que tous ceux qui étoient chargez du ſoin de redreſſer & de corriger les autres, devoient avoir quelque portion de cet Eſprit de Jeſus-Chriſt, ont eſté ſi remplis de cette image qu'ils ont pris plaiſir tous deux à dire leur penſée ſur l'impreſſion qu'elle avoit faite dans leur eſprit, afin de tâcher d'en faire une ſemblable ſur l'eſprit des autres.

Diſcipulis non vt ſervis dominicâ poteſtate præfuit, ſed benignus & mitis fraternâ eos charitate dilexit. S. *Cyp. de bon. pat.*

Jeſus-Chriſt, dit ſaint Cyprien, n'a point inſtruit ni repris ſes diſciples avec un ton imperieux & de Maiſtre, comme s'ils euſſent eſté des eſclaves, mais il les a toûjours traitez avec une

charité & avec une affabilité d'un vray Frere. Il en a uſé ainſi, afin qu'ayant traité ſes ſerviteurs avec une familiarité de confrere, luy qui eſtoit leur Maiſtre, ſon exemple nous porte plus efficacement à en uſer de meſme à l'égard de nos ſemblables & de nos Freres : *Vt dum circa ſervos talis eſt Dominus exemplo ſuo doceret qualis circa compares & æquales debeat eſſe conſervus.*

Nous ne voyons point, dit ſaint Chryſoſtome, que Jeſus-Chriſt ait jamais relevé ſon humanité par ce qu'il y avoit d'avantageux & de terrible dans ſa divinité ; mais nous voyons au contraire qu'il s'eſt rendu familier & obligeant à l'égard de tout le monde : *Chriſtus Jeſus nunquam ad terribilem laudem ſuæ divinitatis animos populi excitavit.* S. Chryſ. hom. 22. in Matth.

Toutes ces penſées de ces deux Prophetes & de ces deux Peres de l'Egliſe, nous doivent faire comprendre que c'eſt corriger par le mouvement de l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, que de cacher tout ce que l'on a de grand pour ne s'occuper que du ſalut & de l'édification de ceux que l'on corri-

ge, au lieu de ſonger à ſe faire valoir à leur égard par quelque excellence & quelque avantage,

CHAPITRE VIII.

Avec quelle force & avec quelle ſageſſe le ſaint Concile de Trente exhorte ceux qui ont quelque ſuperiorité ſur les autres à imiter cet eſprit de Ieſus-Chriſt dans les corrections qu'ils ont à faire.

LE ſaint Concile de Trente que la Foy nous oblige de regarder comme l'ouvrage du ſaint Eſprit, n'a jamais paru plus plein de ſes lumieres & de ſon feu, que dans le point où il s'explique ſur l'eſprit dont les Eveſques & tous ceux qui ont quelque part à leur authorité, doivent eſtre animez dans les occaſions où ils ont des corrections à faire. Car s'étant rempli du paſſage où ſaint Auguſtin dit qu'un Superieur pour imi-

ter

ter l'esprit de Jesus-Christ dans sa maniere de corriger ses Freres, ne les corrige jamais bien que lors qu'estant leur superieur il se considere interieurement comme leur serviteur & leur frere pour ne les reprendre qu'avec une charité humble & avec une severité pleine de bonté; Ce saint Concile, dis-je, ayant meurement digeré ce passage de saint Augustin donne des instructions tout-à-fait edifiantes sur ce sujet.

Facit hoc bene id est humilium charitate ac benignâ severitate, qui sic præest fratribus, vt eorum servum se esse memineri. S. *Aug. 3 l. in Parmen.*

I.

Les Peres qui l'ont composé commencent ces instructions par recommander aux Evesques de se considerer dans les corrections de leurs Freres comme de veritables Pasteurs, & non point comme des executeurs & des ministres de justice. C'est à dire de se souvenir que si les executeurs & les ministres de la justice seculiere font leurs executions avec une dureté qui éloigne de leur cœur tout mouvement de tendresse & de compassion pour les criminels, ils doivent toûjours faire leurs corrections avec une charité qui attache toute leur ame aux besoins & à la misere

de ceux qu'ils corrigent : *Vt se pastores, non percussores esse meminerint.*

Sef. 13. de ref. c. 1. Quis ferat arrogantiam nostram cum vivos fratres nostros, vel etiam quod majore solicitudine curandũ est vt sint fratres nostri, coram nobis sedere non facimus, & ipsũ Dominum nostrum cui assistũt Angeli sedens mulier audiebat? Aug. de cat. rud. c. 13. Quod magis ad tyrannidem quã ad rectitudinis pertinet ordinem. d. 94. c. vlt. ex conc. Cabil. c. 15.

II.

Ce mesmes Peres leur disent qu'ils doivent estre tellement élevez au dessus de leurs sujets qu'ils ne laissent pas de les aimer & de les carresser comme s'ils estoient leurs propres enfans & leurs propres freres : *Ita præesse subditis oportere, ut illos tanquam filios & fratres diligant.* Il les exhorte expressément à éloigner generalement de leurs personnes toutes les marques de hauteur & de domination, qui alienant les simples & les foibles fait regarder à tous les autres comme une tyrannie insuportable, une autorité qui ne leur est donnée que pour reduire doucement toutes choses dans l'ordre : *Vt non in eis dominentur.*

III.

Ils leur recommandent d'employer tout ce qu'ils peuvent avoir de sens & de pieté pour exhorter ceux qu'ils reconnoissent enclins au mal pour les en détourner s'ils n'y sont point encore tombez, ou pour les en tirer avec avantage s'ils ont eu le malheur

d'y tomber. Ils leur font entendre que la prevoyance de leur charité doit aller juſqu'à prevenir par leurs avis toutes les fautes dont ils ſont capables, afin qu'ils évitent la fâcheuſe neceſſité de les punir en eux s'ils les avoient commiſes : *Elaborent ut hortando & monendo ab illicitis deterreant, ne ubi deliquerint, debitis eos pœnis coërcere cogantur.*

IV.

Ils diſent que dans les endroits où la foibleſſe pourroit avoir fait tomber quelques ames dans des déreglemens, un Eveſque doit avoir en veuë cet ordre que l'Apôtre luy donne en la perſonne de Timothée ſon diſciple, de les reprendre, de les ſupplier, de les menacer, ſans ſe laſſer jamais de les tolerer & de les inſtruire : *Si quid per humanam fragilitatem peccare contigerit, illa Apoſtoli eſt ab eis fervanda præceptio, ut illos arguant, obſecrent, increpent in omni bonitate & patientia.* 2. Ti. 4 2

V.

Ces meſmes Peres du Concile repreſentent aux Eveſques avec une eloquence judicieuſe & ſolide, qu'u-

Cum austeritate imperabatis eis, & cum potentia dispersæ sunt oves meæ. Ezech. 34.

ne maniere insinuante & honneste gagne infiniment plus les esprits pour les obliger à se repentir & à se corriger que l'austerité & la fierté que Dieu condamne comme une maniere de reprendre qui n'est capable que de disperser les ames timides ; que les menaces rudes ne tireront jamais des ames déreglées tout ce qu'une remontrance affable & paternelle en peut tirer ; & qu'un seul degré de charité rendra toûjours les corrections incomparablement plus efficaces que toute la grandeur & toute la puissance du monde.

Vt Deum magis benè agendo deside rent quã malè agendo formidẽt. l. 1. de doct Christ. c. 17.

C'est à dire nettement, que les corrections qui se font par les Evesques & par toutes les personnes qui ont part à leur autorité, ne feront jamais plus utiles que lors qu'ils en feront par le mouvement de l'Esprit de Jesus-Christ, c'est à dire dans un esprit de modestie, de patience & de charité : *Cum sæpè plus erga corrigendos agat benevolentia quàm austeritas, plus exhortatio quàm commination, plus charitas quam potestas.*

Ex dist. 45 in prin.

VI.

Ils ajoûtent, que si les déreglemens

alloient juſqu'à un point qui obligeaſt la juſtice Eccleſiaſtique à uſer de ſeverité, ils ne devroient jamais en uſer qu'en y mélant de la douceur & de la clemence ; que les Sentences qu'ils prononceroient contre les méchans devoient toûjours porter les caracteres de la miſericorde, & que la ſeverité qu'ils ſeroient contraints de faire paroiſtre en les faiſant executer, devoit trouver dans l'ame des Eveſques une diſpoſition à eſtre flechie au moindre ſigne d'une converſion ſincere qu'ils verroient dans celle des coupables : *Sin ob delicti gravitatem virgâ opus fuerit ; tunc cum manſuetudine rigor, cum miſericordia judicium, cum lenitate ſeveritas adhibenda eſt.*

VII.

Ces Peres pleins de ſageſſe ajoûtent encore, que la diſcipline qui a toûjours eſté ſi ſalutaire & d'une neceſſité ſi indiſpenſable dans l'Egliſe, ne s'eſt jamais établie ni maintenuë plus ſolidement que par la voye de l'humilité & de la ſimplicité ; & qu'il n'eſt rien qui ſerve plus à rendre meilleurs ceux que l'on corrige, que

la perſuaſion où ils ſont que l'on ne les corrige que dans la veuë de leur bien & par un pur mouvement de charité ; Que ſi ceux qu'ils corrigeroient de cette maniere éloignée de tout faſte, avoient une obſtination invincible pour demeurer dans leur aveuglement, ils tireroient au moins cet avantage de la charitable ſeverité avec laquelle ils les puniroient, de faire apprehender à d'autres de tomber dans les meſmes deſordres: *Vt ſine aſperitate diſciplina populis ſalutaris ac neceſſaria conſervetur, & qui correcti fuerint emendentur ; aut ſi reſipiſcere noluerint, cæteri ſalubri in eos animadverſionis exemplo à vitiis deterreantur.*

VIII.

Enfin ils diſent que les Eveſques, & tous ceux qui ſont obligez comme eux à la Correction Fraternelle ne s'acquiteront dignement de cette importante obligation, que lors qu'ils ouvriront tous les yeux de leur vigilance & de leur pieté à prendre pour guerir les ames les meſmes voyes que les Medecins affectionnez & habiles prennent pour guerir les corps ; en

commençant comme eux par les remedes les plus benins, & en ne paſſant non plus qu'eux à des remedes violens que lors que l'opiniaſtreté du mal les y oblige ; enfin en n'uſant meſme de violence que pour empeſcher que la contagion du mal ne paſſe à d'autres : *Cum ſit diligentis & pii ſimul paſtoris officium morbis ovium levia primùm adhibere fomenta ; pòſt, ubi morbi gravitas ità poſtulet, ad acriora remedia deſcendere... & cæteras ſaltem oves à contagionis periculo liberare.*

CHAPITRE IX.

Où l'on rapporte deux excellens principes de saint Augustin qui font connoître avec combien de raison le saint Concile de Trente recommande si divinement aux Evesques de suivre avec fidelité l'esprit de Jesus-Christ dans les Corrections Fraternelles qu'ils auront à faire.

SAINT Augustin établit deux principes qui font voir admirablement avec combien de raison le saint Concile de Trente recommande si puissamment aux Evesques & à ceux qui ont part à leur autorité de se rendre fideles à suivre le mouvement de l'Esprit de Jesus-Christ dans les corrections fraternelles qu'ils pourroient avoir à faire.

Le premier de ces principes se voit dans la lettre à Pascentius & dans la lettre

lettre 109 où ce digne Pere de l'Egliſe dit que l'avantage qu'un homme peut tirer ſur un autre homme, eſtant ou plus ſçavant, ou plus noble que luy, ne le rend pas plus heureux, mais qu'ils ſont heureux l'un l'autre quand ils ſuivent de tout leur cœur les lumieres de la verité. C'eſt à dire, qu'un homme qui a plus d'eſprit, plus de dignité, plus de naiſſance & plus de ſcience qu'un autre n'eſt heureux qu'autant qu'il ſe ſert de tous ces avantages pour ſuivre avec une entiere fidelité ce que la verité luy preſcrit & pour aider les autres à la ſuivre avec la meſme fidelité. Qu'une Superieure, dit-il, ne s'imagine pas que ce ſoit un bonheur pour elle d'avoir quelque pouvoir ſur ſes Sœurs, mais qu'elle croye qu'elle ſera bien-heureuſe de voir ſa charité capable de leur eſtre utile : qu'elle ſe porte de tout ſon cœur à la diſcipline la plus reſſerrée & la plus exacte, mais qu'elle n'en impoſe les pratiques à d'autres qu'avec apprehenſion & avec crainte. Et quoy qu'il ſoit neceſſaire qu'elle ſe faſſe craindre & qu'elle ſe faſſe aimer, qu'elle prefere toûjours

Non bonum hominis eſt hominē vincere; ſed bonū hominis eſt ut veritas eum vincat volentē. *Ep. ad Paſcent.*

Non ſe exiſtimet poteſtate dominātē ſed charitate ſeruiente fœlicem diſciplinam libēs habeat, metuens imponat. Et quamvis unū, quę ſit neceſſariū, tamē plus à vobis amari appetat quàm timeri. S. *Aug. Ep.* 109.

la neceſſité d'eſtre aimée à celle de ſe faire craindre.

Le ſecond principe ſe trouve dans la lettre 269. à Nebridius, où il dit que perſonne ne peut élever les autres à un eſtat de perfection où il ſe trouve luy-meſme élevé, qu'en ſe rabaiſſant en quelque maniere juſqu'à l'eſtat d'où il les veut faire ſortir : *Nemo quemquam erigit ad id in quo ipſe eſt, niſi aliquantum ad id in quo eſt ille deſcendat.*

Ainſi, ceux que leur vigilance & leur zele a eſlevez juſqu'au point de ſainteté où la negligence des autres n'eſt point encore arrivée ne peuvent élever avec plus de ſuccés les autres à l'eſtat où ils ſe trouvent eux-meſmes, qu'en décendant en quelque façon juſqu'à celuy où ils ſont arreſtez. Et c'eſt pour cela que ſaint Paul dit qu'il a falu que Jeſus-Chriſt fuſt en tout ſemblable à ſes Freres pour eſtre compatiſſant à leur égard : *Vnde debuit per omnia fratribus ſimilari ut miſericors fieret.* Heb. 2. 17.

Ces deux principes reünis enſemble nous font connoiſtre que Jeſus-Chriſt ayant ramené les hommes à la

verité par la voye d'une charité humble & compatiſſante, il faut regarder comme un avis du ſaint Eſprit, celuy que le Concile de Trente donne aux Eveſques, de prendre pour corriger leurs Freres la meſme voye, en évitant l'ambition d'eſtre regardez comme grands par leurs inferieurs, mais en mettant le poids de leur autorité dans leur attachement inflexible à garder les regles de la diſcipline, & dans leur pieté à ſoulager tous ceux à qui ils les veulent faire garder, plûtoſt que dans le droit de leur preſcrire des regles ou de les punir lors qu'ils les violent. En ſorte que lors qu'ils ont des ames orgueilleuſes, dereglées, laſches & diſſipées à corriger, ils les corrigent plûtoſt comme obſervant eux-meſmes une vie reglée, humble, recüeillie & laborieuſe, que comme reveſtus de l'autorité de reprendre ceux qui tombent dans des déreglemens oppoſez à cette ſorte de vie.

Saint Auguſtin s'accuſe luy-meſme d'avoir peché contre ces deux principes dans une correction qu'il avoit faite à un Eveſque avec un peu trop

de severité & avec une hauteur indigne d'un homme sage. J'avouë, dit-il dans la lettre qu'il en écrit à un de ses amis, que j'ay manqué de prevoyance & de moderation à reprendre un de mes confreres qui estoit Evesque. Il estoit indigne à moy d'user envers luy de la severité dont j'ay usé. Je n'ay pas assez meurement examiné qu'il estoit mon Frere, & que j'estois le sien & qu'il estoit revestu de la mesme dignité que moy. Mais je vous conjure de me rendre auprés de luy un office de charité, & de le convier à me traiter, en me pardonnant ma faute, avec plus d'humanité que je ne l'ay traité lors que j'ay écrit contre sa personne : *In corripiendo nimius atque improvidus fui ; nec fraternam & episcopalem personam sicut frater & episcopus quemadmodum dignum fuerat, cogitavi: habeat lenitatem in danda venia quam ego non habui in epistola conscribenda.*

S. *Aug.* Ep. 111. *ad Fortū.*

Saint Pierre Chrylogue affermit beaucoup les deux principes de saint

Christus venit suscipere infirmitates nostras & suas nobis conferre virtutes ; humana quærere, præstare divina, accipere injurias, reddere dignitates, ferre ægra, referre sanitates; quia medicus qui non fert infirmitates curare nescit, & qui non fuerit infirmatus, infirmo non potest conferre sanitatem. Ser. 150.

Auguſtin & la conſequence qu'il en faut tirer, lors qu'il dit de Jeſus-Chriſt, qu'au lieu de ſe ſervir pour ſon propre ſoulagement des avantages de ſa divinité, il s'eſt chargé des infirmitez de noſtre nature pour nous communiquer plus aiſément les avantages de la ſienne. Ieſus Chriſt, dit-il, eſt venu ſe charger de toutes nos infirmitez & nous reveſtir de ſa vertu. Il eſt venu prendre ce que nous avions d'humain & nous donner ce qu'il avoit de divin. Il eſt venu nous faire mille biẽs au lieu de toutes les injures qu'il avoit receuës de nous. Il a mené une vie toute chargée de mécontentemens & de peines & oſter tous les mécontentemens & toutes les peines de la vie des hommes. Sa conduite en ce point nous a appris qu'un Medecin qui ne ſçait point ſupporter les infirmitez de ſon malade ne ſçait point encore l'art de guerir les maladies; & que le grand ſecret de guerir des infirmes c'eſt de ſe rendre infirme avec eux. Il ſçavoit que la domination, la crainte & la puiſſance avoient alienez les hommes & il les vouloit raſſurer par ſon amour, les

gagner par ſa charité, les attacher à luy par ſa bien-veillance & les perſuader par ſon humanite : *Vt invitaret amor, attraheret charitas, vinciret affectio, ſuaderet humanitas, quos fugarat dominatio, metus diſperſerat; & fecerat vis poteſtatis extorres.*

CHAPITRE X.

Que Moïſe, ſaint Pierre & ſaint Paul ont ſuivi tres-religieuſement cet eſprit de Ieſus-Chriſt dans les Corrections qu'ils ont faites.

LEs trois hommes du monde qui ont ſuivi plus religieuſement cet eſprit de Ieſus-Chriſt dans les corrections qu'ils ont faites, ont eſté, Moïſe, ſaint Pierre & ſaint Paul. Ces trois dignes conducteurs du peuple de Dieu s'eſtant remplis de toutes les manieres dont Ieſus-Chriſt avoit gagné ceux dont il avoit voulu corriger les déreglemens, ont ſuivi de plus prés qu'ils ont pû tous ſes pas,

ſoit par l'idée qu'ils ont eüe & qu'ils ont donnée de leur propre perſonne, ſoit par la tendreſſe & la compaſſion qu'ils ont euë pour le miſerable eſtat des autres.

Ils ont témoigné dans des occaſions importantes qu'ils ſe mettoient peu en peine de l'idée que l'on pourroit avoir de leur perſonne, pourveu qu'ils fuſſent aſſurez que l'on en euſt une tres-haute de l'excellence de Dieu & de ſa verité; & qu'ils ſe ſoucioient peu de voir leur honneur attaqué & leur autorité mépriſée, pourveu que ce mépris & cette attaque n'allaſſent pas juſqu'à Dieu.

Tous trois ſe ſont rendus ſaints & parfaits à pouvoir ſervir de modeles de ſainteté & de perfection à tout le peuple; & tous trois neanmoins ont vécu dans une ſimplicité & dans une indigence qui les rendoit ſi ſemblables aux autres hommes, que les plus pauvres & les plus ſimples en pouvoient approcher ſans aucune difficulté, ne s'eſtant jamais diſtinguez des autres que par le ſoin de ſe ſanctifier & par leur zele à ſanctifier les autres.

Tous trois ont montré par des effets sensibles qu'ils regardoient comme leurs propres enfans & comme leurs propres freres, ceux qu'ils avoient à corriger. Et comme leur cœur estoit sincerement penetré du sentiment de leurs miseres spirituelles & temporelles, ils leur faisoient toûjours entendre, quand ils les reprenoient, qu'ils ne les reprenoient pas comme ennemis de leurs personnes, mais parce qu'ils les consideroient comme les ennemis de Dieu & de sa justice.

Tous trois ont ouvert, s'il le faut dire ainsi, toutes les portes de leur sein pour y enfermer tous ceux que la providence de Dieu avoit soumis à leur conduite; & tout leur gain, tout leur éclat & tout leur plaisir se terminoit à pouvoir contribuer par leurs corrections & par leurs avis au reglement parfait de leurs mœurs : *Vnus erat de subditis quæstus, una pompa, unaque voluptas, si quo modo eos possent parare plebem perfectam.*

1. Ber. l. 4. consid. c. 1.

Que sommes-nous mon frere & moy, dit Moïse lors qu'il reprenoit le peuple de ses murmures, pour

nous plaindre de vos murmures. Vôtre impatience & vos injures offenſent plus Dieu qu'elles ne nous offenſent : *Nos quid ſumus ? nec contra nos eſt murmur veſtrum, ſed contra Dominum.* Exo. 16. 8.

Souvenez-vous, dit ſaint Paul, en parlant aux principaux de l'Egliſe d'Epheſe, *que je n'ay point ceſſé ni jour ni nuit durant trois ans d'avertir avec larmes chacun de vous. Vous ſçavez de quelle ſorte je me ſuis conduit pendant tout le temps que j'ay eſté avec vous ; que j'ay ſervi le Seigneur avec toute humilité & avec beaucoup de larmes parmi les traverſes qui me ſont ſurvenuës. Vous ſçavez encore vous-meſmes, que les mains que vous voyez ont fourni à tout ce qui m'eſtoit neceſſaire & à ceux qui eſtoient avec moy. Je vous ay montré qu'en toutes choſes il faut ſoûtenir ainſi les foibles en travaillant.*

Cette remontrance qui portoit tous les caracteres de l'Eſprit de Ieſus-Chriſt, entra ſi profondément dans le cœur de ceux à qui il la faiſoit; qu'ils commencerent tous à fondre en larmes & à ſe jetter au cou de

cet humble Apoſtre pour l'embraſſer.
Act. 10. Il parle à peu prés de meſme aux
1. Theſ. Theſſaloniciens, auſquels il dit,
2.6.7. qu'il n'a recherché aucune gloire de la part des hommes, ni d'eux ni d'aucun autre; mais qu'il s'eſt conduit parmi eux avec toute ſorte de douceur, comme une mere qui nourrit & qui aime tendrement ſes propres enfans. Ainſi, ajoûte-t'il, dans l'affection que nous reſſentons pour vous, nous aurions ſouhaité de vous donner non ſeulement la connoiſſance de l'Evangile de Dieu, mais auſſi noſtre propre vie, tant eſtoit grand l'amour que nous vous portions. Vous eſtes témoins vous-meſmes, & Dieu l'eſt auſſi, combien la maniere dont je me ſuis conduit envers vous a eſté ſainte, juſte & irreprochable. Vous ſçavez que j'ay agi envers chacun de vous, comme un pere envers ſes enfans, vous exhortant, vous conſolant, & vous conjurant de vous conduire d'une maniere digne de Dieu.

Saint Pierre en uſoit de meſme envers ceux qu'il a eu à corriger & à inſtruire. On ne peut aſſez admirer ni

ſa ſimplicité dans ſa maniere d'agir, ni ſa ſageſſe profonde avec laquelle il fuyoit les grandes deferences. Il eſtoit luy-meſme tout plein de cette bonté compatiſſante, de cette amitié de frere, de cette affection tendre, & de cette douceur qui gagne les cœurs, & qu'il conſeille à ceux qui doivent vivre enſemble pour ſe reprendre & ſe corriger avec charité les uns les autres, & neantmoins il n'a jamais voulu en eſtre ni plus conſideré, ni plus aimé.

Ces trois hommes divins ont toûjours reüſſi dans leurs Corrections, parce qu'ils y ont toûjours ſuivi le meſme Eſprit.

CHAPITRE XI.

Sur quoy l'on pourroit s'aſſurer d'eſtre animé de cet Eſprit de Ieſus-Chriſt dans les occaſions qui ſe preſentent de faire la Correction Fraternelle.

ON doit obſerver que l'Eſprit de Jeſus-Chriſt qui inſpire toû-

jours les meſmes mouvemens interieurs à ceux qui en ſont animez, ne les leur fait pas toûjours executer de la meſme maniere exterieure.

Il eſt vray que tous ceux qui ont droit & autorité de reprendre les autres, ne les reprendront jamais ſelon Dieu & ſelon le mouvement de l'Eprit de Jeſus-Chriſt, s'ils n'ont les diſpoſitions de Moïſe, de ſaint Paul & de ſaint Pierre, c'eſt à dire s'ils ne travaillent comme eux à ſe rendre acceſſibles à tout le monde par une vie humble, par une ſimplicité ſage & par une ardeur deſintereſſée à expoſer leurs biens, leur repos & leur propre vie, pour le ſalut de ceux qu'ils ſont obligez de corriger & d'inſtruire. Mais la maniere de rendre ſenſibles ces mouvemens interieurs de leur ame, dépendant fort ſouvent de leur condition, de leur temperament, & de la diſpoſition des temps & des peuples, ils peuvent eſtre veritablement poſſedez de cet Eſprit de Jeſus-Chriſt dans les corrections qu'ils font, quoy qu'ils ne faſſent pas toûjours au dehors, ce qu'a fait Moïſe, & ce qu'ont fait ſaint Pierre & ſaint Paul.

Poteſtate quæ non malitiâ ſublimis eſſe vult ſed bonitate ſublimis eſt. *Aug. de cat rud. c. 3.*

Tous les Eveſques & tous les Prêtres, & generalement tous ceux qui ayant quelque part à leur autorité, en ont auſſi à leur obligation de corriger leurs Freres, peuvent avoir leur eſprit & leur conſcience en repos lors qu'ils ſe ſentent moins frappez du mépris que l'on fait ou de leur perſonne ou de leur autorité, que de l'injure que l'on fait en leur perſonne & dans leur autorité, à la perſonne & à l'autorité de Dieu meſme; & lors qu'au lieu de ſe procurer dans l'eſprit des peuples une haute idée de leur merite & de leur grandeur, ils ſouhaitent uniquemeut dans leur cœur, que le peuple tourne du coſté de Dieu toute ſon approbation & toute ſon eſtime.

Car quoy qu'il fuſt infiniment à ſouhaiter qu'ils portaſſent leur desintereſſement, auſſi loin que Moïſe a porté le ſien, & que, pour s'attacher le peuple par le lien étroit d'une entiere obligation, ils fiſſent en ſorte que leur ſuffiſance ne leur fuſt point à charge, en gagnant par leur travail ce qu'il leur faut pour vivre, en meſme temps qu'ils leur procurent

le pain de l'Evangile; Neanmoins puis que ſaint Paul a dit luy-meſme, que ceux qui travaillent à l'avancement de l'Evangile meritent d'eſtre doublement honorez, & que l'équité demande que l'on donne des biens temporels à ceux qui nous en donnent de ſpirituels & d'éternels, & que les autres Apoſtres n'ont pas tous gagné leur vie par leur travail comme ſaint Paul, il ſuffit à ces Eveſques & à ces Preſtres de ſentir au fond de leur cœur un mouvement qui les aſſure, que les biens qu'ils tirent des peuples ſervent plûtoſt aux beſoins des meſmes peuples qu'à leur propre agrandiſſement & à leur propre gloire.

Rien ne ſera pour eux de plus grand poids dans l'eſprit de ceux en qui ils trouveront des déreglemens à reprendre, que la perſuaſion où ils feront en ſorte qu'ils ſoient, que leur avancement & leur ſalut eſt la choſe du monde qu'ils ont le plus à cœur; qu'ils ne cherchent point d'autre gloire que celle de faire ſages ceux qui ne le ſont point; & que dans toutes les occaſions ils ſeront preſts de ſe rendre les peres de ceux qu'ils

ont à corriger & à conduire.

Ceux d'entr'eux qui ſuivront plus religieuſement cet air d'abaiſſement & de tendreſſe qui a parû dans toutes les Corrections qui ont eſté faites par les trois Saints dont nous venons de parler, auront la conſolation d'éprouver qu'ils ſeront toûjours les plus reverez & les plus puiſſans; parce que Jeſus-Chriſt dont ils ſuivent l'Eſprit leur donne une vertu que les qualités les plus eminentes de la naiſſance & de l'eſprit ne peuvent donner, & que la ſimplicité d'un homme vrayment Apoſtolique a des attraits pour les cœurs que toute la grandeur du monde n'eurent jamais. Et c'eſt dans ce ſens que S. Chryſoſtome dit qu'il ne faut quelquefois dans toute une province qu'un ſeul homme qui ſoit plein de zele & de foy pour en redreſſer une infinité d'autres : *Sufficit unus homo fidei zelo ſuccenſus totum corrigere populum.* Ho. 1. ad Po. Antio.

Chapitre XII.

Si l'Esprit de Jesus Christ, sans le mouvement duquel on ne peut reüssir dans la Correction Fraternelle, exige toûjours de la douceur, ou s'il demande quelquefois de la severité.

L'Idée que nous venons de donner de l'Esprit de Jesus-Christ, comme d'un esprit de compassion, de tendresse & de charité, nous oblige d'examiner si cet Esprit de Jesus-Christ, sans lequel on ne peut reüssir dans l'exercice de la Correction Fraternelle, exige toûjours de la douceur, ou s'il permet que l'on use quelquefois de severité.

Il faut remarquer, pour la resolution de cette difficulté, que l'Esprit de Jesus-Christ, qui n'est autre que le mouvement d'une veritable charité, reside dans le cœur, qui fait que l'on souhaite pour soy & pour

pour les autres la poſſeſſion des biens qui nous rendent veritablement heureux ; que le cœur qui en eſt plein ne peut rien produire que de bon, & que la douceur & la ſeverité qui en ſortent pour procurer le ſalut des pecheurs, en ſortent comme deux branches d'une meſme tige : *Radix ſit intus dilectionis : non poteſt de iſta radice niſi bonum exiſtere.*

Ces deux mouvemens, comme dit Salvien, ſont la meſme choſe dans le cœur qui les forme, quoyque l'un nous rende aimables à ceux que nous traitons favorablement, & que l'autre nous attire l'averſion de ceux envers qui nous nous rendons ſeveres : *Vtrumque unum eſt, cum tamen aliud amoris habeat gratiam, aliud odii patiatur offenſam.* Sal. Ep. 1.

La charité, dit ce pere de l'Egliſe, eſtant également pleine de douceur & de ſeverité, peut eſtre également appellée douce & ſevere. La pieté qui nous fait aimer le ſalut de nos Freres, ſe propoſe une meſme fin dans ces deux mouvemens differens ; & quelque oppoſition qu'il y paroiſſe au dehors, ils s'accordent parfaite-

ment dans la consideration qui les cause : *Ità utroque plenus est amor ut utrumque esse videatur. Hoc ejusdem est animi ejusdemque pietatis; ut cùm specie dissentiat, ratione concordat.* Ibid.

Quand le mal que l'on fait souffrir à ceux que l'on corrige sert à leur procurer le veritable bien qu'on leur desire, il est autant un effet de la charité que le vray bien que nous leur pouvons souhaiter. Car quoy que la charité se fasche quelquefois contre ceux à qui elle fait la correction, elle n'en est pas neanmoins plus coupable, puis qu'elle ne le fait que pour le bien de celuy contre qui elle se fasche : *Charitas etsi irascitur aliquando ut corrigat, non tenetur rea? Sine felle sævit charitas.* Aug. in Ps. 103.

La severité, dit ce Pere, n'est pas moins un fruit de la charité que la tendresse & la douceur ; & la charité qui se met en colere, qui parle avec tendresse, qui chastie mesme avec severité, est aussi douce que celle qui remplit de suavité ses actions & ses paroles. Que la charité, conclut-il, se mette donc en colere, pourveu

que ſa colere ſerve à faire changer de vie à ceux qu'elle corrige. *Terreat charitas ad corrigendum, ad emendandum; quia & virga charitatem habet. Si iraſceris dulce eſt, quia de charitate procedit. Sive taceas, dilectione taceas; ſive clames, dilectione clames.* *Aug. trac. in l. 1. con. tra Par. Ser. 42. de temp.*

Perſonne n'a jamais eſté plus plein de l'Eſprit de Jeſus-Chriſt que Jeſus-Chriſt meſme. Ainſi, Ieſus-Chriſt ayant eſté doux & ſevere dans les corrections, il eſt aiſé de juger que la ſeverité de la correction, dans les occaſions où la raiſon le demande, eſt autant compatible en nous avec l'Eſprit de Ieſus-Chriſt, que la douceur & la tendreſſe dans celles où la prudence fait voir qu'elle eſt neceſſaire.

Celuy, dit ſaint Auguſtin, qui pardonne au fond de ſon cœur, ou qui prie Dieu de pardonner à ſon Frere le peché qu'il a commis envers luy, & qui neanmoins fait de fortes reprimendes à celuy qui l'a commis, exerce une grande action d'aumoſne & de charité à l'égard de ce Frere, non ſeulement en ce qu'il luy pardonne l'injure qu'il en a receuë, mais

encore en ce qu'il l'en reprend & qu'il l'en punit meſme avec ſeverité : *Qui emendat verbere vel coërcet aliquâ diſciplinâ, & tamen peccatum quo offenſus eſt dimittit ex corde, vel orat ut ei dimittatur, non ſolum in eo quod dimittit atque orat, verum etiam in eo quod corripit & aliquâ emendatoriâ pœnâ plectit, eleemoſinam dat, quia miſericordiam præſtat.*

Aug. Ench. c. 72.

La charité ſe ſert donc également de la douceur & de la ſeverité ſans rien perdre de ſa tranquillité. Elle eſt rude & amere dans les temps & les endroits où la vie diſſoluë a beſoin d'eſtre reſſerrée par quelque choſe de fort, & elle eſt pleine d'indulgence & de tendreſſe en ceux où elle reconnoiſt plus de foibleſſe que de corruption & de malice. Et c'eſt ce qui fait que ſaint Bernard regarde la charité comme une mere ſage & incomparable qui aime également tous ſes enfans, ſoit qu'elle réchauffe ceux d'entre eux qui ſe trouvent infirmes, ſoit qu'elle faſſe faire des exercices laborieux à ceux qui en ont la force, ſoit enfin qu'elle corrige ceux qui ne veulent rien faire, appliquant ainſi

Ipſa charitas alios parturit, cum aliis infirmatur, alios curat ædificare, alios contremiſcit offendere ad alios ſe inclinat ad alios ſe erigit aliis blãda, aliis ſevera nulli inimica, omnibus mater. *Aug. Ep. 254.*

des remedes differens à leurs diſpoſitions differentes : *O bona mater charitas quæ ſive foveat infirmos, ſive exerceat provectos, ſive arguat inquietos, diverſis diverſa exhibens, ſicut filios diligit univerſos.* S. Ber. ſ. 6. opuſ.

Il y a des ames ſimples & timides à qui la charité ouvre tous les aziles qu'elle peut trouver pour les recevoir dans ſon ſein & pour les traiter avec une affabilité qui les releve & qui les r'aſſure. Mais il y en a d'autres ſi generalement depravées & ſi deplorablement engagees dans l'iniquité, qu'il eſt indiſpenſablement neceſſaire, ou que Dieu leur envoye des miſeres qui les faſſent retourner à luy, ou que les hommes les traittent avec une dureté qui les rappelle à eux-meſmes.

Timor nimius blandâ exhortatione pellendus; & inſinuando fraternam ſoi cieratem, verecundia temperanda. *Aug. de cat. rud. c. 13.*

Nonne ſalubriter tēporali regula moleſtiarum excutiendi erant, ut de ſomno emergerent, & ad ſalutē unitatis evigilarent? *Aug. Ep. 48. ad Vinc.*

Car il faut traiter alors leur iniquité comme elle le merite ; Et la charité qui connoiſt avec diſcernement les vrais biens & les vrais maux, eſtime ſa compaſſion mieux employée à déplorer le miſerable eſtat de leur ame, en les forçant meſme avec rigueur d'en ſortir, qu'à les retirer de l'eſtat penible où elle voit leur per-

ſonne & leurs affaires. Ayant conſideré que le temps qui devoit ſervir à les corriger ne ſert au contraire qu'à les rendre encore plus criminels, elle juge que pour les empeſcher d'eſtre plus méchans, il eſt neceſſaire qu'ils deviennent miſerables, & que quelque grandes que ſoient leurs miſeres, elles ſeront toûjours moins grandes que leurs crimes : *Nunquam ſunt tam miſeri quàm ſunt mali, nequaquàm pro his dolendum.*

Salv. l. 1. de gub.

On doit un traitement doux aux malades dont la maladie eſt peu dangereuſe, & qui ont une ſoumiſſion & une docilité parfaite. Mais il y a des lethargiques & des phrenetiques à qui il faut des remedes forts & violens pour réveiller les uns de leur aſſoupiſſement, & pour lier les autres par des ordonnances rigoureuſes au centre de l'unité dont ils ne cherchent qu'à s'éloigner : *Ad hanc ſanitatem non perducerentur, niſi legum iſtarum vinculis tanquam phrenetici ligarentur.*

Providēter iſta, non crudeliter fiunt. Aug. Ep. 254.

Aug. Ep. 48. ad Vinc.

Ce qu'il faut faire en ces occaſions, dit ſaint Auguſtin, c'eſt de tenir toû-

jours noſtre cœur ſi plein de charité dans les temps où nous nous trouvons obligez de reprendre nos Freres, que la haine n'y trouve aucune place, & de faire en ſorte que cette charité ſoit en nous comme un Medecin ſage & prudent qui traite ſes malades ſelon la diſpoſition qu'il voit en eux à leur reſtabliſſement, & ſur le deſir ſincere qu'il a de leur procurer la ſanté : *Sic totum cor noſtrum obtineat charitatis dulcedo ut in nobis locum habere non poſſit odii amaritudo.* *Aug. ſer. 61. de temp.*

L'obligation de vous aimer comme mon Frere, dit ſaint Auguſtin à un Eveſque qui vivoit ſcandaleuſement dans ſon Dioceſe, m'a impoſé celle de vous reprendre avec un peu de fermeté. La charité que je vous dois encore plus qu'à d'autres, fait que je vous dois auſſi l'amertume & la rigueur qu'elle applique toûjours à ceux qui ſe donnent trop de licence. Ce qui vous doit conſoler, c'eſt que cette amertume eſt toute ſalutaire à ceux qui la boivent : *Tibi maximè debeo ſalubrem mordacitatem charitatis, veraciter objurgando.* *Aug. Ep. 126. ad Paul. coëp.*

Je ne pretends pas, dit-il, causer aucun prejudice à l'Evesque de Tussale en luy faisant de fortes reprimendes. Car il est vray que ce n'est que parce que je l'aime avec une entiere sincerité, que je le reprens avec une severité si peu aimable, & que la vehemence avec laquelle je m'oppose à tout ce qu'il dit & à tout ce qu'il fait de déreglé, répond entierement au mouvement de charité que Dieu m'inspire pour luy *Neque huic noceri volo, cui quantò magis sinceram charitatem habeo, tantò magis pravæ ejus cupiditati obsisto.*

Aug. Ep. 162. ad Celes.

CHAPITRE XIII.

De quelle sorte de douceur on doit user dans la Correction Fraternelle.

SAINT Paul dit à tous les Chrêtiens en la personne des Romains, que lors que quelqu'un d'entre eux estoit tombé par surprise en quelque peché, ceux de leur assemblée qui se trouveroient plus pleins de sens & de

Ro. 14. 7.

& de pieté devoient prendre le ſoin de le relever dans un eſprit de douceur, en faiſant reflection ſur eux-meſmes & craignant d'eſtre tentez auſſi bien que luy.

Le meſme Apoſtre avertit tous ceux qui ont quelque ſuperiorité ſur les autres, de reprendre avec douceur ceux qui reſiſtent à la verité, dans l'eſperance que Dieu leur pourra donner un jour l'eſprit de penitence pour la leur faire connoiſtre, & que ſans s'amuſer à conteſter ils doivent eſtre patiens envers les méchans & moderez envers tout le monde.

Comment faut-il agir à l'égard de ceux qui ſont, ou dans des ſentimens erronnez, ou dans des pratiques déraiſonnables & mauvaiſes, dit ſaint Chryſoſtome? Au lieu de les aliener en les traitant avec dureté, il ne ſe faut battre avec eux que par les attraits de la douceur & par les charmes de la raiſon : *Quomodo pugnandum eſt? ratione, manſuetudine.* *Chryſ. ho. 30. de ira.*

Saint Auguſtin demande à Dieu qu'il luy verſe dans le cœur une dou- Depulſâ caligine

tædiorum ſuaviter imbibitur quod impigrè atque hilariter de charitatis ubertate prorumpit. *Aug. de cat. rud. c. 14.*

ceur abondante pour le rendre capable de ſupporter avec patience tout ce qui luy arriveroit de faſcheux de la part des méchans. Et il dit que cette douceur abondante éloignant de l'eſprit de ceux que l'on reprend & que l'on inſtruit, toutes ces ſortes d'obſcuritez que l'ennemy y forme d'ordinaire, leur ame boit avec plaiſir & avec tranquilité les eaux du ſalut qui ſortent de l'abondante charité de ceux qui les reprennent & qui les inſtruiſent avec joye : *O vita pauperum, Deus meus, in cujus ſinu non eſt contradictio, plue mihi mitigationes in cor meum, ut patienter tales feram.* l. 12. conf. c. 25.

Il n'y a preſque aucun Pere de l'Egliſe qui n'ait lié à l'obligation de faire la correction Fraternelle, celle de la faire avec moderation & avec douceur, & qui ne nous conſeille de pencher, en la faiſant, toûjours plûtoſt du coſté de la miſericorde & de la retenuë que de celuy de la rigueur & de la ſeverité ; Tertulien aſſurant entre tous les autres, que la douceur eſt moins ſujette que la colere à paſſer les bornes que la verité preſcrit dans cette action chreſtien-

ne : *Facilius iraquam indulgentia obliqua est.* de pudic.

Mais comme il est important de ne pas ignorer les pensées & les artifices du demon dans les obstacles qu'il met à nostre salut, il faut observer, que comme il se sert tous les jours de la necessité de boire & de manger comme d'une occasion tres-propre à faire tomber les hommes dans une infinité d'excés, il se sert aussi de la douceur dont il faut user dans la Correction Fraternelle, comme d'un voile sous lequel il cache toutes les sortes de lâchetez & de condescendances qu'il nous inspire à l'égard de ceux que nous sommes obligez de corriger, & qui combattent en nous les regles de la veritable justice; comme il se sert de la severité qu'il y faut méler quelquefois, comme d'un autre voile dont il couvre tous les ressentimens, toutes les inegalitez & toutes les aigreurs des ames ou fieres ou foibles.

Autant donc qu'il est vray que la charité qui nous porte à corriger nos Freres, laisse toûjours au fond de nostre cœur une veritable douceur qui nous

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

fait eſpargner leur foibleſſe, autant il eſt ſeur que la douceur qui nous fait uſer de diſſimulation à l'égard de leur malice, n'eſt qu'une fauſſe douceur qui convient moins à des Chreſtiens qu'à des gens de Cour, & qui ne peut venir que du fonds d'une affection déreglée. *Ah miſer! charitas iſta charitas aulicorum eſt, non Chriſtianorum. Siccine aurichalcum vendis pro auro?*

Bellat. conc. de S. Barth.

Nous appellons icy douceur fauſſe, ce mouvement de cupidité qui nous fait regarder comme bon tout ce qui nous porte au repos que nous aimons, & comme mauvais & illicite tout ce que nous ſentons qui nous éloigne de ce repos. Et nous appellons douceur veritable, cette ſorte de mouvement que la charité forme dans les ames humbles & pleines de Dieu, qui fait que n'aimant que Dieu & ſa verité, elles deviennent aſſés maiſtreſſes de tous les autres mouvemens qui s'élevent en elles, pour regler avec tranquillité la maniere douce ou ſevere avec laquelle elles doivent traiter ceux qu'elles corrigent, ſans que la conſideration de leur perſonne les affoibliſſe ſur le merite de leur fautes,

& ſans que l'indignité de leurs fautes les indiſpoſe aucunement contre leur perſonne. C'eſt cette fauſſe douceur qui livra Jeſus-Chriſt à la paſſion des Juifs, & qui fit garder à David un ſilence indiſcret dans l'occaſion de l'inceſte qui ſe commit en ſa maiſon par un de ſes propres enfans, & c'eſt cette douceur veritable qui a porté Jeſus-Chriſt à une patience toûjours perſeverante à l'égard de tout ce qu'il a ſouffert en noſtre conſideration.

La premiere eſt une douceur molle & timide, & l'autre eſt une douceur judicieuſe & pleine de fermeté. Et c'eſt celle que l'Eſprit de Jeſus-Chriſt & la veritable charité nous obligent d'apporter dans la correction que nous faiſons à nos Freres. Hier, dit un jour ſaint Chryſoſtome à ſon peuple, nous appliquaſmes des remedes un peu forts ſur les playes de nos Freres. Ma conſcience me rendra témoignage devant Dieu, que je ne fais pas mon plaiſir de faire peine à d'autre, & que je n'ay pouſſé la ſonde ſi avant dans leur mal, qu'afin d'en découvrir le danger & le ve-

nin. Aujourd'huy la charité que nous avons pour eux nous inſpire de leur en appliquer de plus doux, & de bander leur playes avec autant de ſoin que ſi elles eſtoient ſur nous-meſmes, les conſiderant comme nos propres membres & comme nos propres Freres en Jeſus-Chriſt. *Age, leniore hodiè utamur remedio, & illorum ſpiritualia vulnera quaſi membra noſtra eſſent, obligemus, quia & heri aſperiora medicamina impoſuimus, non ut quem contriſtare & affligere velimus, ſed vt vehementiâ vulnus ipſum attingere poſſemus.*

Chryſ. ho. 9. in c. 1. gen.

Je ſouhaite, dit le Prophete Roy, que le juſte me frappe par charité, & qu'il me chaſtie, & que les méchans ne répandent point leur parfum precieux ſur ma teſte. C'eſt eſtre doux & miſericordieux envers ceux qui pechent ou dans leurs ſentimens ou dans leur conduite, que de les en reprendre avec une charité qui nous faſſe éviter leur erreur: Et c'eſt pecher contre la douceur & contre la miſericorde, de les en reprendre avec une molleſſe qui nous y fait tomber nous-meſmes: *Miſeretur qui neſ-*

Amb. in Pſ. 37

cit errare : non miſeretur qui erroris eſt particeps.

Saint Auguſtin donne une excellente idée de cette douceur Chrêtienne & veritable qu'il faut avoir dans le cœur quand on corrige ſes Freres. Il la fait conſiſter dans cet eſtat tranquille où l'ame examine les raiſons & la verité de toutes choſes, par les rayons meſmes de la raiſon & de la verité. Il a regardé ces rayons comme également expoſez aux yeux de tout le monde, qui ne dépendent ni de nos humeurs ni de nos deſirs, & dit que pour bien faire, ceux qui ont des differends avec d'autres, & ceux avec qui ils ont ces differends, doivent gagner ſur leur eſprit la patience d'examiner meurement tout ce que ces rayons leur font appercevoir de ſolide dans les choſes dont il s'agit, ſans les regarder au travers des nuages de leurs humeurs & de leurs deſirs : *Leni animum tuum & placabilem te redde conſiderandæ ſine pervicatia veritati.... rationem veritatis quæ nec mea nec tua eſt, ſed utrique noſtrum ad contemplandam propoſita, ſine pervicaciæ caligine ſere-* S. Aug. adver. ſecund.

natis mentibus pariter attendamus.

In sentẽtiis dicẽds, in loco benedictionis considentibus Domini sacerdotibus, nullus debeat immodestis vocibus perstrepere, aut tumultibus perturbare, nullis etiam falsis vanisque aut obstinatis disceptationibus contẽdere sed quicquid dicatur, sic mitissima verborum prolatione temperetur, ut nec audientes offendantur, nec recti judicii acies perturbato animo inflectatur. *Conc. Trid. Sess.* 22.

Le Concile de Trente ayant considerẽ les endroits où les Prestres s'assemblent pour concerter les moyens de corriger les abus, comme des lieux de benediction où leur ame doit examiner avec une profonde tranquillité toutes les raisons qui se presentent, dit qu'on n'y doit entendre aucune parole tumultueuse & immodeste, & qu'il y faut éviter les contestations; mais que tout ce que l'on y dit doit estre dit avec une moderation qui satisfasse ceux qui l'écoutent; & que tous ceux qui y parlent doivent exprimer leurs sentimens avec une serenité d'esprit qui laisse une entiere liberté à leur jugement, rien n'estant plus capable de les troubler que ces sortes d'agitations où l'on s'échauffe.

Saint Hilaire dit, que cette sage disposition de nostre cœur dont parle icy saint Augustin, est un effet de l'Esprit & de la charité de Jesus-Christ qui y demeure. *Per mansuetudinem*

mentis noſtræ habitat Chriſtus in nobis. Et c'eſt celle qui nous porte à détacher ſi ſagement dans les fautes de nos Freres ce qu'il y a d'oppoſé à la juſtice & à la verité de Dieu, de ce qui y pourroit choquer nos propres perſonnes, qu'en meſme temps que nous nous animons irremiſſiblement au dehors contre ce qu'elles ont de contraire à Dieu, nous gardons au dedans une moderation entiere ſur l'endroit de ces fautes qui nous eſt contraire. *S. Hilar. in Matt. c. 4.*

De cette idée de la veritable douceur, il eſt aiſé de ſe former celle de la fauſſe qui eſt communément dans les ames timides & laſches, dont le partage ſera dans l'eſtang brûlant de feu & de ſouphre, où ſeront jettez les incredules, les execrables, les homicides, les fornicateurs, les empoiſonneurs, les idolatres & les menteurs. Car cette fauſſe douceur conſiſte à nous laiſſer aller à la foibleſſe, ou de ne rien dire du tout, ou de parler trop foiblement à ceux qui auroient beſoin d'eſtre repris avec force, lors qu'ils commettent des fautes lourdes & qui peuvent avoir de grandes ſuites. *Apoc. 21. 8.*

Il ne faut pas, dit saint Augustin, donner le nom de douceur & de bonté à cette sorte de douceur & de bonté qui soufre & qui nourrit les vices : *Ipsa perversa & inanis benevolentia, benevolentia dicenda non est.* *In ps. 147.*

La charité, qui est la seule source de la douceur avec laquelle nous devons corriger nos Freres, est une huile tres-propre à guerir les blessûres des ames ; mais comme elle est un feu qui ne se peut nourrir que de la verité, elle ne separe jamais cette huile de ce vin de la verité, lors que les playes sont dangereuses. Elle amollit & elle prepare les playes, en les frottant de ce remede qui a la vertu d'amollir & de fortifier ; mais comme ce vin de la verité est un remede plein de force & d'efficace, il n'est point pour adoucir, mais pour épouventer ; il n'est point pour flater, mais pour menacer ; il n'est point pour rafraichir, mais pour brûler & pour consumer : *Non molle & languidum, sed vivum & efficax est, & non mulcere, sed terrere, non adulari, sed minari ; non refrigerare sed inflammare debet.* *Vt per vinum mordeãtur vulnera, per oleum foveantur. Greg. l. 20. Mor. c. 6.* *Bellar. conc. de S. Bart.*

Si les Evesques & les Prestres s'éle-

voient un peu au dessus des autres, par le zele qui doit estre comme attaché à leur caractere, ils ne se laisseroient jamais aller à cette facilité mortelle qui fait que l'on se tuë soy-mesme pour vouloir trop épargner les autres : *Abjicienda prorsus pestifera hæc à sacerdotali vigore patientia est, quæ sibimet, peccatis aliorum parcendo, non parcit.*

Quelle sorte de bonté & quel genre de misericorde a-t-on introduit dans l'Eglise, dit Origene, lors que l'on fait difficulté de punir une personne qui fait une faute, & que l'on ne fait nulle conscience d'une infinité d'autres à qui cette faute est une occasion de scandale & de chute ? *Quæ ista bonitas, quæ misericordia, uni parcere & omnes in discrimen adducere?* Orig. ho. 7. in Jos.

Quoy que les disputes & les querelles n'ayent d'elles-mesmes rien d'aimable, dit saint Augustin, elles ne laissent pas d'estre quelquefois en ceux qui nous aiment des effets & des marques de leur charité. *Aliquando tamen aut à charitate nascuntur, aut charitatem probant.* Ep. 87.

Quiconque, dit saint Chrysostome,

demeure froid & comme sans mouvement dans les occasions où la justice doit animer sa colere, fait un peché contre la justice; & sa patience qui est hors de saison, estant fausse, est une semence de vice qui entretient toûjours la negligence des ames laſches, & qui porte au mal celles qui paroissent les mieux intentionnées & les plus saintes: *Qui cum causa non irrascitur peccat. Patientia enim irrationabilis vitia seminat, negligentiam nutrit, & non solum malos sed etiam bonos invitat ad malum.*

Chrisſ. ſer. 11. in Mat.

CHAPITRE XIV.

De quelle sorte de severité l'on doit user dans les Corrections Fraternelles.

S'IL ne falloit que de la vehemence & de la colere pour corriger nos Freres quand ils font des fautes, l'orgueil, le ressentiment & l'impatience en donneroient toûjours assez à l'homme pour le rendre capable de cette fonction qui demande quelquefois de la vehemence. Mais parce

que la Correction Fraternelle n'eſt pas moins une action de charité, qu'elle en eſt une de juſtice, la colere & la ſeverité qu'un principe humain allume dans le cœur de l'homme, n'eſt pas celle qu'il y faut apporter. Elle demande une colere divine, & une ſeverité que la charité n'inſpire qu'à ceux qui ont une veritable faim & une veritable ſoif de la juſtice : *Ira viri juſtitiam Dei non operatur.* *Jac. 1. 20.*

Dieu défend en termes exprés à tous les Superieurs de communautez & de famille, les ſeveritez exceſſives & tyranniques à l'égard des perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. Ne faites pas, dit-il, les lions dans vos maiſons en y renverſant toutes-choſes, & en y opprimant vos domeſtiques par des emportemens exceſſifs : *Noli eſſe ſicut leo in domo tua evertens domeſticos tuos & opprimens ſubjectos tibi.* *Ec. 1. 6.*

Peres, dit l'Apoſtre ſaint Paul, n'irritez point vos enfans, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement, mais ayez ſoin de les bien élever en les corrigeant & en les inſtruiſant ſelon le Seigneur. Il faut eſtre lent à ſe mettre en colere, dit ſaint Jacques : *Eph. 6. 4.*

Tardus ad irum. Et c'eſt ce qui a fait dire à ſaint Bernard, que l'on ne peche pas moins de ſe faſcher avec excés qu'à ne ſe point faſcher du tout lors qu'il en eſt beſoin : *Non minus peccabis nimis iraſcendo quàm non iraſcendo.*

Jac. 1. 20.

ad Spirid. ab. 6

Nos corrections vont preſque toûjours trop avant, parce que nous donnons preſque toûjours au reſſentiment & à l'humeur qui nous pouſſe, ce que nous ſommes bien aiſes de croire que la juſtice nous demande.

C'eſt dans cet excés que tomba le Prophete Jonas, dans la correction qu'il fit de la part de Dieu au peuple de Ninive. Car au lieu de ſe contenter de predire leur ruine, comme Dieu le luy avoit ordonné, & au lieu de ſolliciter vivement ſa miſericorde en leur faveur comme avoit fait Moïſe, il s'abandonna dans une mélancholie profonde, de ce que la ruïne qu'il leur avoit predite n'eſtoit point arrivée.

Il y a cette notable difference entre la colere de Dieu & la colere des hommes; que la colere de Dieu eſt une colere de jugement & de verité

qui se contente de laisser arriver & de laisser sentir aux hommes le mal qu'ils s'attirent par leurs desordres, au lieu que la colere des hommes est une colere de precipitation & de manie, qui tend toûjours à faire du mal à ceux, ou qui leur en ont fait, ou qui sont disposez de leur en faire: *In Ps. 75* *Apud iram tuam impetus est*, dit saint Augustin.

Dieu avoit un sujet tres-legitime de se fascher contre son peuple dans l'occasion où ce peuple s'estant lassé & ennuyé de sa conduite, témoigna de l'empressement à vouloir estre gouverné par un Roy, comme les autres nations du monde. Neanmoins, au lieu de porter la punition de son indiscretion jusqu'à luy donner un Roy impie qui les eust traitez avec des rigueurs extremes, il se contente, aprés avoir choisi le plus homme de bien du peuple, de leur laisser le temps de reconnoistre par les évenemens avec quelle legereté ils avoient quité la sage conduite de Dieu pour se reduire sous le dur empire d'un homme.

Jesus-Christ ne se fascha pas avec

moins de raiſon contre celuy qui luy avoit donné un ſoufflet, à cauſe du ſilence qu'il gardoit durant les interrogations du grand Preſtre : neanmoins toute ſa colere aboutit à reduire cet Officier, ou à la neceſſité de monſtrer en quoy il trouvoit du crime dans le peu qu'il avoit dit à ce grand Preſtre, ou à la confuſion de reconnoiſtre qu'il avoit tort de le frapper s'il ne luy avoit rien dit que de raiſonnable.

Saint Pierre ne manquoit point de fondement d'une juſte colere dans l'occaſion où il ſe faſcha contre ceux qui eurent l'inſolence de mettre les mains violentes ſur noſtre Seigneur, puis qu'ils commettoient une injuſtice qui meritoit des foudres: Neanmoins parce que ſa colere, qui ne venoit point de l'eſprit de Dieu, forma dans ſon cœur le mouvement d'une impatience trop humaine, elle ſe termina à un excés dont Jeſus-Chriſt le reprit, comme d'une action toute oppoſée à l'eſprit de ſa Religion & de ſon Evangile.

Il y a mille occaſions dans la vie où noſtre colere & noſtre zele eſt inu-

tile

tile & meſme nuiſible. La ſimplicité & l'autorité que Dieu a attachées à ſa juſtice & à ſa verité, ſe peuvent paſſer tres-aiſement des mouvemens emportez de noſtre ame. Il faut plus de moderation & de ſageſſe que de force pour ſouſtenir la verité contre ceux qui l'attaquent. Elle ſe defend fortement par elle-meſme ; & ſi elle eſt quelquefois affoiblie contre ſes ennemis, elle ne l'eſt que parce que noſtre colere & noſtre mauvaiſe humeur luy oſtent de ſa force: *Religioſum eſt veritatem de ſua autoritate & ſimplicitate defendi*, dit Tertulien.

Saint Auguſtin eſtoit ſi perſuadé de la verité de ce principe, qu'il ne craint point d'avancer, qu'il eſt incomparablement plus avantageux de n'ouvrir point ſon cœur aux mouvemens de la colere, quelque fondement & quelque pretexte que l'on ait de le faire, que de l'y laiſſer entrer, avec le danger de n'en pouvoir arreſter l'excés & l'impetuoſité : *Ne ira creſcat in odium & trabem faciat de feſtuca, incomparabiliter ſalubrius eſt etiam iræ juſtè pulſanti non aperire penetrale cordis, quàm admittere non* Ep. 149.

facilè receſſuram & perventuram de ſurculo ad trabem. Il conſidere le cœur de l'homme comme un de ces vieux baſtimens dont le bois eſt ſi ſuſceptible de feu, que la moindre bluette en fait en peu de temps un incendie que l'on ne ſçauroit eſteindre.

Cavendū eſt ne tēpeſtas cōtentionis ſerenitatē charitatis obnubiler. *S. Aug. Ep.* 86.

En effet, on remarque tous les jours, que l'effet le plus ordinaire de la colere qui s'allume dans le cœur, eſt de former dans l'eſprit une certaine fumée d'obſcurciſſement qui nous cache l'éclat de la verité & de la raiſon; & que les Superieurs qui ſont ſujets à prendre feu s'échauffent ſouvent juſqu'à perdre la lumiere & la tranquillité, ſans laquelle ils ne peuvent juger du point precis où leur ſeverité doit s'arreſter dans la Correction.

Cependant, on ne ſçauroit croire, comme le remarque ſaint Auguſtin, combien les fumées de l'aigreur & de la colere qui ſortent du cœur de ceux qui reprennent les autres, alterent l'aggrement & la beauté qui fait gouſter la verité à ceux à qui on la preſente, & combien les manieres

de corriger turbulentes & échauffées ſont peu propres à reüſſir ſur les eſprits un peu difficiles: *Inſuavis ille ſermo erit per venam cordis æſtuantem fumantemque trajectus.* De car. rud. 6. 4.

Auſſi le plus patient & un des plus éclairez des Saints de l'ancien Teſtament, a dit avec beaucoup de verité, qu'un homme judicieux & raiſonnable, prend toûjours garde à ne ſe laiſſer pas remplir le cœur de ces mouvemens emportez qui le troublent & qui l'aveuglent. *Numquid ſapiens implebit ardore ſtomachum ſuũ?* Iob 15. 2.

Il faut donc reduire la colere & la ſeverité qu'il eſt neceſſaire d'exercer quelquefois dans la Correction Fratelle, à la colere & à la ſeverité que la charité inſpire, & qui ne vient que du mouvement de l'Eſprit de Dieu, qui eſt ſeule capable de nous apprendre à tourmenter miſericordieuſement ceux qui manquent, & à châtier avec ſeverité ceux meſme que nous aimons: *O tormenta miſericordiæ! crucias & amas.* Greg. ho. 21. in Ezec.

Car, comme dit Origene, il n'y a rien à craindre du coſté de la colere & de la ſeverité de Dieu. Qu'il nous Orig. ho. 3. in C.

frappe, qu'il nous blesse, qu'il nous afflige de maladie, qu'il nous noye dans l'abysme de la pauvreté & des autres miseres ; tous ses coups sont toûjours salutaires à l'ame. Il ne frappe & il ne blesse jamais qu'en Dieu, c'est à dire, il ne frappe & il ne blesse jamais ceux qu'il aime pour l'éternité, que comme un estre qui est non seulement plein de charité, mais qui est la charité mesme. Ainsi les ames qu'il aime trouveront toûjours dans les playes de charité qu'il leur fait durant cette vie, un remede capable de les guerir pour toute l'éternité : *Tali vulnere decet Deum percutere animas; talibus jaculis teliſque configere ac salutaribus eas vulneribus sanciare, quia Deus charitas est.*

C'est ce qui fait dire à Tertulien, que nous devons regarder comme un veritable sujet de joye, que Dieu nous daigne chastier luy-mesme. O serviteur heureux, s'écrie-t-il, d'avoir un Maistre dont la bonté décende jusqu'à la bien-veillance de te corriger luy-mesme, & de se fascher avantageusement contre toy, pour ne t'abuser point par une dissimulation lasche & indigne !

Anima nostra vulnere charitatis accepto non sentiat Vulnera carnis. *Id Ep. ad Ro. c. 8.*

Tanta est benignitas & humanitas, etiam cũ durior videtur. *Euthim. in c. 18. Mat.*

Gratulari & gaudere nos de ea dignatione divinæ castigationis. O servum illum beatum cujus emendationi Dominus instat, cui dignatur irasci, qué admonẽ di dissimulatione non decipit. *De Pat.*

Telle doit eſtre la colere & la ſeverité de ceux qui veulent imiter Dieu dans la maniere de corriger leurs Freres. Si leur ſeverité ſe tient toûjours cachée dans le ſein de la charité, elle n'en ſortira jamais qu'avec tranquillité & avec avantage.

Cette charité qui ne ſe conduit que par les lumieres de la verité, & qui porte toûjours ces lumieres avec elle, apprend à tous ceux qui la veulent écouter, qu'il ne faut avoir recours à la rudeſſe & à l'auſterité, qu'autant qu'elle peut contribuer, ou à reſſerrer les ames molles & relaſchées, ou à reprimer celles qui ſont effrontées & impudentes. Car, comme dit Tertulien, quelque perverſité qu'il y ait dans l'ame, & quelque méchanceté qui occupe l'eſprit des impies, on en arreſte les excés par la ſeverité, & le crime qui forme l'impudence & la dureté dans ceux qui le commettent. Et ſaint Chryſoſtome dit, que ces mouvemens de la colere ſont neceſſaires pour avancer la diſcipline, & arreſter le cours des crimes : *Nam ſi ira non fuerit, nec doctrina proficit, nec judicia ſtant, nec crimina compeſcuntur.*

Quicumque malus cogitatus, ipſâ ſeveritate frangitur delicti durior frons ab ipſo & in ipſo delicto impudentiâ docta. *Ter. Se. vel. ver.*

1. *Chryſoſt. ho. 11. in Mat.*

Et saint Augustin marchant sur ces pas ajoûte, qu'en évitant avec soin les emportemens odieux qui ne sont propres qu'à aliener & accabler les esprits, il faut instruire ceux que l'on se dispose de corriger, & que l'occasion la plus favorable à cette instruction pour leur inspirer la verité, est la disposition de crainte où on les voit à l'égard de ceux qui les reprennent avec un peu de fermeté & de severité : *Terrendi non sunt, tamen docendi sunt, & quantùm existimo, facilùs possunt dum in eis timor severitatis doctorem adjuvat veritatis.*

Aug. Ep. 104.

C'est proprement contre les habitudes longues & enracinées, & contre la malice endurcie, qu'il faut user de severité. Mais la charité qui nous oblige de nous faire craindre à tous ceux qui font du mal, nous oblige de ne nous faire craindre à eux que pour leur avantage : *Ità timori sit omnibus, ut sit & utilitati.* Et si le zele de la justice & du salut du prochain ne permet pas qu'on le flate dans ses desordres volontaires, la charité que l'on a pour luy nous doit toûjours faire souhaiter de ne trouver en luy aucun desordre où il faille

Ber. de conf. l. 4. c. 6.

de la rigueur & de l'auſterité. Nôtre conduite à ſon égard luy doit faire connoiſtre que nous aimons mieux le voir en eſtat de gueriſon, pour recevoir les eſprits & les avantages de la foy qui ſe répandent dans le corps de l'Egliſe, que d'aider à l'en faire retrancher avec une dureté odieuſe & inflexible: *Sicut parata eſt ſeveritas peccata quæ invenerit vindicare, ità non vult charitas, quod vindicet, invenire. Ejuſmodi homines ſanari in Eccleſia quàm ab illa reſecari magis volumus & optamus.* Ep. 209. Ep. 94.

Saint Gregoire dit, qu'il n'y a rien de plus loüable & de plus ſaint que de ſe mettre en colere & d'uſer de ſeverité dans les occaſions où les intereſts de Dieu & ceux de nos Freres nous obligent de le faire: mais qu'il faut extremement ſe tenir ſur ſes gardes, & ne ſouffrir jamais que la colere qui nous a eſté donnée de Dieu pour perfectionner noſtre vertu & celle de nos Freres, & qui eſt un inſtrument de la charité, ne s'échappe ſans ordre, ou qu'elle ſe rende trop maiſtreſſe de noſtre ame. Ad hoc data eſt nobis ira à Deo ut ſit cor virtutis. *Baſil. orat. de Ira.*

Pour en venir à bout, dit ce Pere,

il faut la reduire à ne suivre jamais que la raison, & à la suivre toûjours avec une deference si grande qu'elle ne la previenne nulle-part d'un seul pas : *Curandum summopere est ne ira quæ ut instrumentum virtutis assumitur, menti dominetur, ne quasi domina præeat, sed velut ancilla ad obsequium parata à rationis tergo numquàm recedat.*

Greg. Mor. l. 5. c. 33.

Canis est impudens ira, sed legem audire discat: sigillum pectori quasi frænum imponamus ut ab hoc dæmone liberemur. *Ser 10. de Ira.*

Saint Chrysostome represente la colere dans l'ame de ceux qui sont obligez de corriger les autres, sous l'idée d'un chien de garde que l'on a élevé dans une maison, & que l'on y a dressé à ne mordre que les personnes violentes qui y entrent pour voler, sans faire le moindre mal, ou aux enfans, ou aux amis, ou aux voisins qui y frequentent. Il dit au mesme endroit, que la violence est une espece de demon dont il nous faut delivrer; qu'une humeur fiere & emportée est capable de tout perdre, & que les corrections austeres où l'on ne mesle rien d'obligeant, sont plûtost des caracteres d'une ame malignement jalouse de son autorité, que des mouvemens d'une charité Chrestienne:

Chreſtienne : *Ale canem, utilis erit contra lupos, contra pyratas, non adverſus domeſticos non adverſus oves.*

CHAPITRE XV.

En quoy peut conſiſter le temperament de la douceur & de la ſeverité dont on doit uſer dans les Corrections Fraternelles.

LE Prophete Zacharie ayant conſideré, que ceux qui traitent les maladies de nos corps employent toutes les lumieres de leur raiſon & de leur ſageſſe, à meſler quelque douceur dans les remedes durs & amers qu'ils nous donnent, & à incorporer dans ceux qu'ils appellent lenitifs, quelque choſe d'aſſés mordicant pour chaſſer les mauvaiſes humeurs qui nous incommodent, apprend à ceux qui ont des ames malades à traiter, à ſe comporter de meſme.

Miſcenda eſt lenitas cum ſeveritate, faciendum, que quod dam ex utroque temperamentum ut neque mul'â aſperitate exulcerêtur ſubditi, neque nimiâ benignitate ſolvantur. *Greg. l. 20. mor. c. 6.*

Il dit, que pour conduire le troupeau que Dieu luy avoit confié il s'étoit muni de deux regles, dont l'une portoit le nom de beauté & l'autre

celuy de foüet & de corde : *Assumpsi mihi duas virgas : unam vocavi decorem; & alteram vocavi funiculum, & pavi gregem meum.*

Zac. 11. 7

Cette premiere verge marque évidemment la maniere douce & affable avec laquelle l'esprit & la charité de Jesus-Christ nous apprend qu'il faut corriger nos Freres ; & la seconde represente cette maniere dure & austere avec laquelle il faut quelquefois les traiter quand ils en viennent jusqu'à l'obstination & à l'insensibilité.

Virga districtionis, manna dilectionis. *Greg. l. 20. Mor. c. 6.*

Bonitas sine disciplina, delictorum mater est: disciplina sine bonitate, tristis quædam amaritudo vivendi; sine fortè aut nimiæ remissionis vitio bonitas inconsulta fœdetur, aut disciplina durior ipsâ sui auctoritate crudelescat *Aug. in Ps. 118.*

Comme la charité est seule capable du discernement qu'il faut faire des temps, des occasions & du degré de l'usage de ces deux verges, elle a seule le droit d'apporter le juste temperament de la douceur & de la severité qui est necessaire dans la Correction Fraternelle.

Si la douceur a ses inconveniens & ses avantages, la severité a aussi les siens. Les effusions inconsiderées de tendresse & d'amitié, sont des sources éternelles de relaschement qui énervent toute la discipline. Les resserremens & les seichereſies de certains esprits austeres & impliables, répan-

dent ſur ce qu'ils diſent une amertume ſi rebutante, que le degouſt que l'on a pour leur perſonne en donne ſouvent pour tout ce qu'ils avancent & pour tout ce qu'ils preſcrivent.

Une bonté flexible, qui meriteroit d'eſtre eſtimée, & qui feroit des biens infinis ſi elle eſtoit renfermée dans ſes bornes, devient toute criminelle & cauſe des maux effroyables quand elle degenere en cette indulgence aveugle qui laiſſe un champ ouvert aux inclinations de tout le monde.

Une dureté qui feroit des miracles ſi elle eſtoit meſnagée avec jugement, renverſe tout quand elle eſt capricieuſe & aveugle, & qu'elle ſe tourne en fierté & en inhumanité.

Il y a des humeurs reſſerrées, coleres & profondes, dont on ne peut rirer quoy que ce ſoit d'obligeant, & qui ne pouvant trouver rien de bien, donnent un mauvais ſens à toutes choſes. Il y en a auſſi de ſi effeminées & de ſi molles, que l'on ne peut faire aucun fonds ni ſur leur ſeverité ni ſur leurs condeſcendances. Car elles ne mettent nulle diſtinction entre

les endroits où il faut se roidir & tenir ferme, & ceux où l'on peut en conscience relascher quelque chose de la rigueur de la discipline : *Turbatus præ ira oculus clementer nihil intuetur : suffusus fluxa quadam & muliebri mollitie animus, rectum non videt.*

S. Ber de Consl. 2. c. 12.

Ceux des Superieurs qui craignent plus sincerement les jugemens de Dieu, & qui se convainquent le plus de l'extreme difficulté de trouver ce temperament & ce milieu si necessaire entre une severité trop resserrée & une douceur trop generale, gemissent au fond de leur cœur du malheur de ne pouvoir presque se defendre de l'une de ces deux extremitez, ou de manquer au zele qu'ils doivent avoir pour la justice, pour ne vouloir pas manquer à l'indulgence que la misericorde leur inspire ; ou de n'estre pas assez indulgens & assez misericordieux pour vouloir garder trop estroitement les regles de la justice : *Qui Dei judicia oculis suis proponit, semper timens & tremens in omni negotio formidat ne de justitiæ tramite devians cadat. Quomodo alterum ab*

Ibid. l. 3. sent. c. 54.

altero non periclitetur, aut pietas clementiæ, aut zeli rectitudo?

Leur sageſſe leur fait conſiderer qu'il eſt comme impoſſible d'entreprendre de guerir les maladies des ames, ſans s'expoſer eux-meſmes au danger de devenir malades, & que les maladies du cœur des hommes eſtant tres-cachées, on ne peut preſque éviter le malheur de ſe tromper dans l'application des remedes que l'on y croit propres.

Tertullien qui a connu cette difficulté, dit que le temperament de la douceur & de la ſeverité qui eſt neceſſaire dans les occaſions de la Correction Fraternelle, conſiſte à concerter en ſoy-meſme ſur les mouvemens & ſur les regles de la charité tout ce que le zele de la juſtice inſpire, & à ne l'executer en effet que ſelon les idées & les meſures que la charité en aura formées. Il dit, que c'eſt ainſi que Dieu en uſe dans les jugemens qu'il prononce ſur nos fautes & ſur le genre & le degré des peines qu'elles meritent; que la juſtice & la bonté ſont les deux qualitez qui font la plenitude de l'eſtre de Dieu; *l. 2. cont. Mar.*

que ces deux qualitez doivent former en nous la reſſemblance qui peut eſtre entre noſtre ame & Dieu pour le point de la Correction Fraternelle; & que comme ſa juſtice ne fait aucune punition que ſelon les circonſtances qu'il a concertées avec ſa bonté, nous ne devons auſſi rien dire & rien faire de rude à l'égard de nos Freres, que nous ne l'ayons auparavant étudié ſur les regles de la charité : *Vtraque pars bonitatis atque juſtitiæ dignam plenitudinem divinitatis efficiunt. Omnia ut bonitas concepit, juſtitia diſtinxit.* C'eſt à dire qu'il faut, avant que d'entreprendre aucune Correction Fraternelle, eſtudier en ſoy-meſme les veritables beſoins & les veritables diſpoſitions de ceux à qui on la doit faire, afin que liant les circonſtances de leurs fautes avec celles de la Correction qu'elles exigent, on puiſſe juger plus ſolidement du degré de douceur & du point de ſeverité qui leur eſt plus utile : *Vt noverit ſcienter ſapienterque diſtinguere qui ſint termini bonitatis, & quam debeat habere diſciplina menſuram,*

Vis à Deo non fit, ſed bona ſententia adeſt illi ſemper. *Gren. l. 4. c. 71.*

Aug. in Pſ. 118.

Il faut, dit saint Gregoire, que la verité qui fait subsister la discipline, regle tellement la douceur avec laquelle on s'attache à la faire observer, qu'elle ne luy oste rien de sa vigueur & de sa fermeté; mais il faut aussi que la douceur soit tellement inseparable de cette fermeté, qu'elle luy serve d'un ornement qui la rende aimable à ceux à qui on la veut faire gouster. Ce temperament fera que la rigueur n'aura rien de trop rude, & qu'il n'y aura rien de trop lasche dans la douceur.

Tegat ergo disciplinæ vigor mansuetudinem, & mansuetudo ornet vigorem, & sic alterum commendetur ex altero, ut nec vigor sit rigidus nec mansuetudo dissoluta. *Greg. Moral. l. 19. c. 23.*

Il faut tirer de la douceur ce qu'elle a de suc pour aider à faire passer dans l'ame l'amertume utile de la Correction, & se servir de la severité pour empescher que cette douceur ne nuise, ni à l'ame de celuy qui corrige, ni à l'ame de celuy qui est corrigé. *Prè sæviens disciplina.*

L'engageante affabilité des personnes douces, est un assaisonnement qui adoucit ce que leur correction pourroit avoir de rebutant & de fort, & la severité des personnes serieuses & recüeillies est comme un sel, dont la vertu mordicante releve ce que la

bonté des autres pourroit avoir d'insipide & de foible : *Bonitas facit amabilem disciplinam, & disciplina facit inculpabilem bonitatem. Bonitas temperamentum disciplinæ, disciplina condimentum bonitatis.*

S. Aug. ho. 4 ex 50.

Voulez-vous, mon Frere, dit saint Augustin, exercer vostre bonté envers ceux de vos Freres qui tombent en quelque faute ? Traitez-les avec une affabilité qui les gagne. Mais voulez-vous aussi que la bonté que vous avez pour eux, leur soit avantageuse ? Ajoûtez quelquefois de la rigueur, afin que vostre zele les excite à travailler plus soigneusement à leur salut. A la verité, quand nous les poussons un peu fort, il arrive quelquefois qu'ils resistent à nostre zele ; mais dés qu'ils viennent à reconnoître que la violence que nous leur faisons est une violence qui ne sort que de l'affection de nostre cœur, ils sont eux-mesmes tres-réjoüis de cette violence que nous leur avons faite. Au reste, il faut s'attacher moins à leur obstination & à leur resistance, qu'à la necessité de leur representer fortement les choses. C'est leur besoin &

Vis frater, bonus esse peccanti? benigne quidem fac. Et ut vere sis bonus, vigorem ei adhibe disciplinæ, ut tua illi bonitas proficiat ad salutem. *Aug. in Ps.* 118.

non leur inclination qu'il faut consulter dans les rencontres. Et quand nous aurons bien consideré que la severité avec laquelle un pere chastie son enfant, ne fait pas qu'il en soit moins son pere, il nous sera aisé de juger que la severité dont nous userons envers nos Freres n'empeschera pas que nous ne les aimions avec une sincerité Fraternelle : *Agenda sunt multa etiam cum invitis benignâ quadam asperitate plectendis, quorum potius utilitati consulendum est quàm voluntati. Nam in corripiendo filio quàmlibet asperè, numquam profectò amor paternus amittitur.* *Aug. Ep. 4. ad Mar.*

Dans ces endroits embarrassans, il fait toûjours bon de suivre le principe que saint Augustin establit dans la lettre 262. où il nous apprend que la verité qui demande à punir toutes choses, se rendant souvent à la charité qui en pardonne beaucoup aux ames infirmes, il faut mêler la consideration de l'une avec le motif de l'autre ; que le motif de la verité est de reduire toutes choses dans l'ordre de la loy eternelle, & que la consideration de la charité est

Multa secundum veniam relaxantur infirmitati, quamvis sincerissimæ nequaquam placeant veritati. Aug. commend.

de les y reduire avec amour & ſans violence : Que s'il ne faut pas laiſſer toutes les fautes ſans punition, il ne faut pas punir auſſi toutes les fautes d'une maniere également ſevere, mais qu'il faut punir les unes & uſer de quelque indulgence à l'égard des autres.

Il garda cette pratique à l'égard d'un nouvel Eveſque qu'il avoit attaché à une Egliſe, dont l'éloignement luy eſtoit extremément à charge. Cet Eveſque, qui avoit eſté élevé dés ſa jeuneſſe avec ſaint Auguſtin, ayant perdu dans ſa nouvelle dignité toutes les bonnes pratiques qu'il avoit obſervées auparavant, s'émancipa juſqu'à faire parler de luy fort deſavantageuſement. Saint Auguſtin qui l'aimoit fortement, mais qui l'aimoit ſelon Dieu, crut luy devoir faire une correction Fraternelle. Il ne voulut pourtant, ni croire generalement tout ce que l'on diſoit de luy, ni le punir avec une derniere rigueur pour les deſordres qu'il croyoit veritables. Mais comme il voyoit que les biens & l'autorité qu'il avoit eus entre les mains, avoient eſté la cauſe de ſa perte,

il luy retrancha une partie de ſes biens & de cette autorité, pour luy oſter les occaſions de ſon deſordre : & pour luy donner lieu de s'appliquer à mieux faire à l'avenir, il luy laiſſa l'honneur de ſon Sacerdoce. On nous avoit, dit-il, rapporté beaucoup de choſes ſur l'abus indigne que l'Eveſque de Tuſſale avoit fait de ſon autorité. Aprés avoir examiné bien meurement toutes les plaintes que l'on nous avoit faite de luy, & toutes les peines qui étoient legitimement deuës à ſes injuſtices, nous n'avons point trouvé de temperament plus raiſonnable à apporter dans la ſentence que nous avons prononcée contre luy, que de luy laiſſer l'honneur de ſon Epiſcopat, pour le porter à ſe corriger, & de borner neanmoins ſon pouvoir pour luy oſter lieu d'en abuſer : *Nec inulta omnia relinquenda, nec uno modo omnia vindicanda : ſententias noſtras ſic temperavimus ut ſalvo epiſcopatu, non tamen omninò impunita relinquerentur. Honorem integrum ſervavimus juveni corrigendo, ſed corripiendo minuimus poteſtatem.* *Aug. Ep. 163.*

Tãta debet esse sacerdotibus Dei atque doctoribus discretio, ut nec disciplina animia, nec ipsa misericordia sit remissa. si in ordinatè culpa dimittitur, is qui culpabilis est in reatu gratius astringatur, & rursus qui disciplinâ im moderatâ retinetur, tantò cum corrigitur, deterior fiet quam ò erga se nihil ex benignitatis gratia agi considerat. *S. Greg ho 21. in Ezech.*

Saint Gregoire dit, qu'il n'y a point d'occasions où la discretion des Prêtres doive estre plus attentive qu'en ceux de la Correction Fraternelle, pour y éviter également, ou une indulgence excessive, ou une severité mal reglée; & il pretend qu'une indulgence qui délie un coupable hors de propos, le rend encore plus coupable; & que ceux que l'on traite avec des severitez excessives, se portent quelquefois de regret qu'ils ont de se voir traitez de la sorte, jusqu'à un estat où ils deviennent entierement incorrigibles.

Il dit, que le temperament le plus propre à nous faire éviter ces deux inconveniens, est de renfermer la rudesse & la severité dans nos paroles, & dans nostre mine, & de garder cependant la douceur & la charité dans le fond de nostre cœur; qu'une austerité apparente est capable de reprimer les esprits libertins, & que la douceur qui demeure au fond du cœur avec cette sorte d'austerité à leur égard, merite devant Dieu la recompense qu'il luy a promise: *Exhibenda itaque gravis est asperitas in*

ostentione, charitas in mente; ut dura ostensio delinquentem coërceat, & charitatis custodia mercedem mansuetudinis non amittat.

CHAPITRE XVI.

L'idée que saint Gregoire & Hugues de saint Victor ont donnée de ce temperament de la douceur & de la severité qu'il faut apporter pour faire la Correction Fraternelle.

SAINT Gregoire & Hugues de saint Victor nous donnent une idée si edifiante & si pieuse du temperament qu'il faut apporter dans la Correction Fraternelle, pour ne la faire ni trop laschement ni avec trop de severité; que j'ay crû la devoir rapporter icy telle qu'ils la donnent, afin d'éclaircir la difficulté de connoistre & de trouver ce temperament.

Ces deux Peres convenans tous deux de la necessité d'estre doux &

d'estre severe dans les occasions de la Correction Fraternelle, expliquent admirablement comment il faut accorder la severité du visage, de la mine & du geste, avec une parfaite douceur qui demeure au fond du cœur.

L'un pour expliquer sa pensée sur ce sujet se sert de l'exemple de Joseph à l'égard de ses freres, & de celuy de Moïse à l'égard de son peuple; & l'autre de celuy de Jesus-Christ à qui on dit un jour, que tout homme servoit d'abord le bon vin, & qu'aprés que l'on avoit beaucoup beu, il en servoit alors de moindre, mais que pour luy il avoit reservé le bon vin pour la fin.

Testis est Ioseph, qui spiritu discretionis plenus, memor culpæ, & remissor injuriæ, mala fratrum nec reddere studuit nec sine purgatione laxare. Vincebat quidem ejus mêtem pietas, sed permanebat in ostensione asperitas, ut fratres noxii purgarentur. O tormenta misericordiæ! cruciat & amat, detersa est ira quæ apparebat & non erat & ostensa misericordia quæ erat & non apparebat. Sic vir sanctus facinus fratrum & dimisit & vindicavit. Sic in rigore clementiam tenuit, ut delinquentibus nec sine ultione pius existeret, nec sine pietate districtus.

Joseph & Moïse, dit saint Gregoire, sont deux excellens modeles, & deux exemples tres-touchans du temperament que nous devons apporter dans la Correction Fraternelle, pour

y éviter, ou l'excés de la severité ou celuy de la douceur.

Ce digne Patriarche, dit-il, en commençant par Joseph, estant tout plein de ce sage discernement qu'il faut faire entre ce que nous pouvons faire paroistre au dehors pour les personnes que nous voulons reprendre, & ce que nous devons reserver au fond du cœur à leur égard, trouva le secret de rendre sa douceur & sa severité utiles à ses Freres. Il avoit toûjours retenu dans son esprit la memoire de leur faute passée pour leur en faire une correction utile; mais afin que son propre ressentiment ne luy ostât point le fruit de cette correction, il resolut au fond de son cœur de leur pardonner l'injure qu'ils luy avoient faite par cette faute. Il n'eut jamais la moindre pensée de leur rendre le mal qu'il en avoit receu, mais il eut la sagesse de ne les laisser pas mourir sans leur faire quelque correction sur leur injustice.

Il avoit pour eux une affection pleine de tendresse qui occupoit toute son ame, & neanmoins afin de cacher pour quelque temps cette af-

fection, il ne leur parloit & ne leur faiſoit parler au dehors qu'avec une dureté qu'il jugeoit neceſſaire pour les faire rentrer en eux-meſmes. Il voulut que la ſeverité dont il uſoit à leur égard, ſerviſt comme d'expiation à leur crime par la crainte qu'elle formoit dans leur ame, tandis qu'il leur parloit d'une maniere haute & imperieuſe; & il les laiſſa beaucoup de temps dans cette perplexité affligeante, afin de guerir plus ſolidement la playe de leur cœur.

Mais comme il ne pouvoit plus ſupporter celle que la pieté avoit faite dans le ſien, & que la plenitude de ſa charité trouva dans ſes yeux une porte pour ſe répandre, ſon amour l'emporta ſur la ſeverité, & ſes larmes firent connoiſtre en luy un Frere tout plein d'affection, aprés avoir paſſé dans l'eſprit de ſes Freres pour un Seigneur intraitable : *Demùm ultra ſe cohibere non valens pietas clauſa prorupit ad medicum & excuſſit charitatis lachrymas de vultu ſeveritatis.*

Ce fut alors qu'il effaça par une mine

mine affable toutes les marques de colere qui avoient paru sur son visage, sans qu'il y eust aucun mouvement au fond de son cœur, & qu'il découvrit à ses Freres la pleine & sincere affection qu'il avoit pour eux, & dont il leur avoit caché jusqu'alors les marques sur son visage, sous le voile d'une reputation froide & altiere.

Ainsi ce saint Patriarche a trouvé dans cette conduite un temperament de douceur & de severité, pour remettre & punir en mesme temps une mesme faute en la personne de ses Freres; Et la charité qui est la source de toutes les adresses, l'a rendu si adroitement indulgent & si adroitement rigoureux à leur égard, qu'elle luy a fait lier la punition de leur crime avec l'indulgence qu'il leur en avoit destinée au fond de son cœur, & qu'elle luy a fait accorder les mouvemens secrets de sa tendresse & de sa pieté, avec les marques visibles de cette punition.

Cette mesme charité luy apprit le secret de se vanger si ingenieusement, que sa vengeance apportoit plus de

bien à ceux ſur qui il ſe vengeoit, qu'à luy-meſme, parce qu'il ne ſe vengeoit qu'avec amour.

Pour Moïſe, ajoûte-t-il, il a gardé ſi religieuſement les regles de la verité & de la charité pour meſler la douceur & la ſeverité dans les corrections Fraternelles qu'il faiſoit au peuple de Dieu, que l'on ne ſçauroit ni aſſez admirer ni aſſez imiter ſon exemple.

Il les a tellement aimez, qu'il s'eſt expoſé luy-meſme pour eux à l'indignation de Dieu, pour leur obtenir ſa miſericorde, & neanmoins il les a ſi vivement pouſſez pour les fautes qu'ils avoient commiſes contre Dieu, que Dieu meſme luy ayant témoigné qu'il leur pardonnoit, il ne laiſſa pas d'en faire tuer un tres-grand nombre, pour apprendre aux autres l'importance de ne plus tomber dans de pareilles fautes.

Ce rare ambaſſadeur de Dieu s'acquite ſi divinement de la charge que Dieu luy avoit commiſe, que ſi d'un coſté il eſt invincible à ſouſtenir les intereſts de ſon Maiſtre, il ſe rend de l'autre inimitable à ménager au-

prés de luy ceux du peuple. Il ſouſtint la cauſe de ſon peuple auprés de Dieu par l'ardeur de ſon zele & de ſes prieres, & il venge celle de Dieu à l'égard du peuple par la force des armes. L'amour dont ſon cœur eſtoit plein, arreſte les effets de la colere de Dieu dont ſon peuple devoit eſtre frappé ; & l'impetuoſité de ſa colere venge, pour ſatisfaire la juſtice de Dieu, les crimes qui avoient merité cette colere. Ainſi Moïſe eſtoit dans un meſme temps & dans une meſme action tout plein d'amour au fond de ſon cœur à l'égard de ce peuple, & exterieurement tout fumant de colere & de ſeverité contre ce meſme peuple : *Sic amavit eos Moyſes quibus præfuit, ut pro eis nec ſibi parceret, & tamen delinquentes ſic perſecutus eſt quos amavit ut eos, etiam Domino parcente, proſterneret. Vtrobique legatus fortis, utrobique mediator admirabilis. Cauſam populi apud Deum precibus, cauſam Dei apud populum gladiis alligavit. Intus amans divinæ iræ ſupplicando obſtitit ; foris ſæviens culpam feriendo conſumpſit. Intus arſit ignibus a-*

Greg. l. 20. runa c. 6.

moris, foris accensus est zelo severitatis.

Voilà, conclut saint Gregoire, deux leçons admirables, où l'on doit apprendre la discretion insigne qu'il faut avoir dans les occasions où l'on a des corrections à faire, afin que l'on les fasse de telle sorte que la justice ne laisse rien d'impuni dans les fautes, & que neanmoins on trouve le moyen de faire sentir les effets de sa misericorde à ceux qui les ont commises. Car ceux qui manquent de sagesse & de discretion en cette occasion, ou excusent & pardonnent tellement le mal qu'ils voyent faire, qu'ils ne corrigent nullement ceux qui le font, ou ils le corrigent en eux sans aucun mouvement de charité, & avec une austerité inpitoyable : *Ecce hoc est magisterium disciplinæ, ut culpis & discretè norit parcere, & piè resecare. Qui autem discretionis spiritum non habent, aut sic dimittunt peccata ut non corrigant, aut sic quasi corrigendo feriunt ut non dimittant.*

Hugues de saint Victor comparant les circonstances de la fausse bien-

veillance des gens du monde avec celles de la veritable affection que Dieu nous porte, apprend tres-ſolidement à tous ceux qui veulent corriger chreſtiennement leurs Freres, à leur preſenter d'abord une mine un peu ſerieuſe & un peu triſte, afin que cette amertume ſalutaire leur faſſe trouver plus doux ce que leur charité leur prepare. Il dit que les gens du monde, dont le propre caractere eſt la flaterie, ſervent d'abord le bon vin, c'eſt à dire qu'ils vous accablent de douceurs, de civilitez & de promeſſes, & qu'à la fin ils ne donnent plus que de l'eau, c'eſt à dire une indifference & une froideur extreme à vous ſervir dans la neceſſité : que Ieſus-Chriſt & ceux qui veulent imiter ſon Eſprit, en uſent tout autrement à l'égard de ceux de leurs Freres qui meritent quelque correction ; mais que comme ils les aiment intimement comme les ſouhaitant unis à Dieu, il les preparent à recevoir les effets de leur charité par quelques effets d'amertume & de triſteſſe, afin que le mal exterieur qu'ils leur cauſent, leur faſſe trouver

Hug. de S. Vic. in 3. Ioan.

plus doux le bien veritable qu'ils leur ſouhaittent. *Spiritus verà noſter poſtremò vinum bonum porrigit, dum mentem quam ſui dulcedine amoris replere diſponit quadam prius tribulationum compunctione amaricari ſinit, ut poſt guſtum amaritudinis avidius bibatur ſuaviſſimum poculum charitatis.*

CHAPITRE XVII.

Ce qu'il faut faire pour éviter l'excés, ou de la douceur, ou de la ſeverité dans les Corrections Fraternelles.

LE ſaint Eſprit ayant appris aux Conciles generaux les voyes infaillibles d'éviter l'excés de la douceur & celle de la ſeverité dans la reformation generale des mœurs des Fideles, les a appriſes en meſme temps à tous les particuliers qui pourroient avoir des corrections à faire.

Les Peres qui composoient ces Conciles faisoient trois choses,

1. Ils invoquoient le nom de Dieu.

2. Ils protestoient de n'avoir autre chose que Dieu devant les yeux.

3. Ils n'esperoient ni ne craignoient rien de la part de ceux qu'ils vouloient reduire à une vie reglée.

Dei nomine invocato Deũ præ oculis habẽtes.

Ce sont proprement ces trois voyes qu'il faut suivre pour éviter l'excés ou de la douceur ou de la severité dans les corrections que nous avons à faire.

Il faut commencer par invoquer le nom de Dieu, pour luy demander les lumieres de sa sagesse & de sa verité, afin qu'elles nous fassent distinguer la force de sa verité de la vehemence de nostre passion & de nôtre humeur; & qu'elles nous apprennent à ne point confondre la douceur que sa misericorde n'accorde qu'à l'infirmité, avec celle que sa justice defend d'accorder à l'iniquité & à la malice.

C'est ce que saint Augustin dit qu'il fit à l'égard d'une communauté de filles qui estoient en dissension, ausquelles il declare, qu'ayant que

de les aller voir pour regler leurs differends & pour les reprendre de leurs desordres, il avoit songé à les recommander à Dieu dans ses prieres & par ses larmes : *Elegi ut causam magni periculi vestri non apud vos verbis, sed apud Deum precibus & lachrymis agerem.*

Aug. Ep. 109.

Le deuxiéme pas qu'il faut faire pour éviter l'excés, ou de la douceur ou de la severité dans les Corrections Fraternelles, c'est d'avoir Dieu devant les yeux, c'est à dire d'entrer dans le secret de nostre cœur & de nostre conscience pour y examiner devant Dieu, si c'est un veritable principe de charité qui nous porte à corriger nos Freres ; si avant que de corriger nous avons senti de la peine à les voir déreglez, & si c'est la compassion de leur estat, ou le tort qu'ils nous ont fait qui nous pousse à cette action Chestienne : *Ascende mentis tuæ tribunal. Constitue te ante te, judica te, & si pravum inveneris te, corrige te. Nunquam itaque alieni peccati objurgandi suscipiendum est negotium, nisi cum internis interrogationibus exa-*

Aug. Ser. 12 de ver. Apas. Idem in Ep. ad Gal.

examinantes noſtram conſcientiam, liquide nobis coram Deo reſponderimus dilectione nos facere.

Mais pour éviter en ce point l'illuſion ordinaire où conduiſent les fauſſes lumieres d'une conſcience erronée, qui nous fait ſouvent appeller affection veritable pour nos Freres, le mouvement qui nous porte à nous ſatisfaire nous-meſmes, il faut demander interieurement à Dieu une aſſez grande part à la connoiſſance des regles eternelles de ſa verité & de ſa juſtice, pour ſçavoir que le lien qui unit nos Freres avec nous & qui nous unit avec nos Freres, eſtant plus dans l'eſprit que dans le corps, il ne faut, ni eſperer ni craindre à leur égard que le bien qui les peut ſauver & le mal qui les peut perdre.

Le dernier de ces Conciles generaux recommande inſtamment à tous les Eccleſiaſtiques & à tous les ſeculiers, de redoubler leurs prieres pour demander à Jeſus-Chriſt toute la lumiere qui eſt neceſſaire pour remplir dignement une entrepriſe de la conſequence de celle de chercher des voyes propres pour approuver tout Ser. 2.

ce qui estoit digne d'approbation & pour condamner tout ce qui estoit condamnable : *Vt veritatis lux, candor puritasque refulgeat, hortatur omnes catholicos ut sedula meditatione diligenter secum ipsi cogitent quibus potissimum viis ipsius synodi intentio dirigi & optatum effectum sortiri, quò maturiùs & consultiùs damnari damnanda & probanda probari queant.*

C'est dans ces momens de recüeillement & de prieres secrettes que le saint Esprit nous apprend que la vie reglée & le soin de veiller exactement sur tous les mouvemens de son propre cœur & sur toutes les actions de sa vie, sont les deux liens qui nous attachent à Dieu ; que l'amour de la vanité & la foiblesse de se répandre trop dans tous les amusemens du monde, & que nostre douceur & nostre severité à l'égard de nos Freres, doit estre reglée sur la necessité d'affermir dans eux ces liens qui les attachent à Dieu comme ils nous y attachent, & de les détourner des objets qui peuvent rompre ces liens en eux comme ils les peu-

vent rompre en nous,

C'eſt dans ces meſmes momens que le ſaint Eſprit nous apprend encore, que noſtre inclination dominante & preſque invincible à nous répandre dans les objets des ſens, eſt ce qui nous inſpire toutes les fauſſes idées que nous avons de la douceur & de la ſeverité; & que ſi l'auſterité avec laquelle nous traitons nos Freres eſt ſouvent un effet, ou d'une humeur ſeiche, ou d'une fierté naturelle, plûtoſt que celuy d'un veritable zele pour la juſtice, la douceur que nous leur témoignons eſt preſque toûjours plûtoſt une marque d'une trop-grande effuſion de cœur que celle de l'onction de la veritable charité, dont l'effuſion eſt toûjours plus ſage & plus reſſerrée.

Tous ceux qui negligent ces trois pratiques quand ils corrigent leurs Freres, c'eſt à dire qui n'invoquent pas le nom de Dieu avant que de commencer leurs corrections, qui y ont en veuë quelque autre choſe que Dieu, & qui ſe laiſſent prevenir ou de l'eſperance de leur amitié, ou de la crainte de leur indignation, tom-

bent ordinairement, où dans l'extremité d'accorder generalement tout ce qu'on leur demande, afin de se conserver la reputation d'estre doux, ou dans celle de se deschaisner pour rien sur tout le monde, afin d'affermir leur autorité & leur puissance. Ne voyez vous pas, dit saint Bernard au Pape Eugene, que tout le zele des Princes de l'Eglise ne brusle aujourd'huy que pour aggrandir leur autorité? *Vides omnem Ecclesiasticum zelum fervere sola pro dignitate tuenda?*

Le plus grand fruit que tous les particuliers puissent retirer de cette pratique des Conciles sur le point de la Correction Fraternelle, est d'y acquerir cette tranquilité d'ame où il faut estre pour pouvoir connoistre les veritables mouvemens de son ame, en prenant une ferme resolution de ne haïr jamais que le mal, & d'aimer toûjours dans son cœur & selon Dieu, ceux en qui on doit le corriger. Reglez toûjours, dit saint Augustin, la douceur & la severité dont vous userez envers vos Freres, sur leur salut. Gardez inflexiblement au fond

de voſtre cœur l'amour que vous leur devez. Si vous ſentez encore en vous-meſme quelque emotion ou pour les injures, ou pour les menaces & les perſecutions qui vous en peuvent arriver, n'entreprenez-point de regler & de guerir les mouvemens de leur cœur, que vous n'ayez reglé & gueri le mouvement qui trouble le voſtre. Car tout ce que l'on dit à un autre avec un eſprit émû & élevé, porte toûjours les caracteres d'une ame plus diſpoſée à ſuivre ſon reſſentiment que portée à corriger par charité & avec ſageſſe ceux à qui elle voit faire des fautes. Ayons donc de la douceur & de la retenuë pour nos Freres, ayons le deſir de leur converſion & de leur ſalut dans le fond de noſtre cœur, & ne faiſons aprés cela nulle difficulté de meſler, pour les guerir, quelque choſe de fort dans nos paroles: *Modus ſermonis, ſive acrius ſive blandius proferatur, ſicut ſalus ejus quem corrigimus poſtulare videtur, moderandus eſt. Dilectionem curamque ſanitatis ejus animo teneas manſueto, modeſto & fraterno. Si adhuc ille per te ſanari poſſe videbitur, ni-* *Aug. in Gal. c. 6.*

hil respondeas donec saneris prior. Quicquid enim lacerato animo dixeris, punientis est impetus, non charitas corrigentis. Lenitatem corde retineamus, & aliquam medicamenti acrimoniam verbo correptionis aspergamus.

CHAPITRE XVIII.

Quels autres égards & quels autres mouvemens secrets on doit avoir pour bien faire la Correction Fraternelle.

OUtre les trois mouvemens secrets dont nous venons de parler, qui se doivent passer entre Dieu & l'ame, il y a encore d'autres mouvemens & d'autres égards que l'ame doit avoir sur elle-mesme & sur ceux à qui elle se dispose de faire quelque correction,

Le premier & le plus important de ces égards, est de considerer ceux qui tombent en quelque faute, comme des enfans tombez à terre, qu'il faut relever en se baissant jusqu'à

eux par une compaſſion de charité; & comme des malades à qui il faut excuſer une infinité d'impatiences que le chagrin de leur eſprit leur cauſe, & qu'il faut guerir adroitement, en ſupportant ſans averſion leurs méchans momens & en attendant avec patience ceux où ils ſeront tout à fait raiſonnables.

Le ſecond égard qu'il faut avoir dans l'eſprit, eſt de digerer longtemps ce paſſage de l'Eccleſiaſtique, où il dit qu'il ne faut blaſmer perſonne avant que d'avoir appris de cette perſonne meſme le mal qui peut eſtre à blaſmer en elle, & que lors que l'on a tiré de ſa bouche la confeſſion de ſa faute, il l'en faut reprendre ſelon que la juſtice le demande.

Il faut fortifier ce ſecond égard de la penſée de ſaint Baſile, qui dit, qu'il ne faut jamais reprendre & condamner perſonne d'une maniere eſtourdie & turbulente; qu'il ne le faut pas faire dés le meſme moment que les fautes ſont commiſes; qu'il y faut éviter les emportemens & les ſaillies qui n'attendent point la raiſon, & qu'il faut attendre des ſujets

Basil. Sect. 17. qui le meritent : *In objurgando cave sis gravis, neque cum impetu, neque ob res parvas aut nihil aliquem condemnes, veluti ipse omnibus numeris sis justus.*

C'eſt encore un égard tres-Chrêtien à avoir dans l'eſprit, que d'étudier en ſoy-meſme les mouvemens qui ſe peuvent paſſer dans le cœur de celuy que l'on veut corriger, ſes humeurs, ſes habitudes, & generalément tout ce qui eſt renfermé dans ſa perſonne & dans ſes affaires. Car cette eſtude donnant à l'ame le temps de ſe guerir de toute paſſion, la met en eſtat d'acquerir une certaine plenitude de lumieres qui la conduiſent dans toutes ſes demarches. *Omnium expertem affectuum animam illam esse oportet, quæ Dei receptaculum futura sit.* *Syneſ. ad And.* Et ſaint Auguſtin dit, qu'en ſe purifiant de la ſorte, on évite pour la correction une infinité d'inconveniens où tombent ceux qui ne prennent pas ces meſures ; & que nous ne ſerions pas moins heureux à traiter les eſprits malades ſi nous avions l'eſprit bien ſain, que le ſont les Medecins à traiter les maladies de nos

corps, lors que rien ne manque à leur adreſſe & à leur experience : *Curaremus ſanè ſi tam ſanum animum curando alterius animo adhiberemus, quam ſanis manibus illi medici aliena membra pertractant.* *Aug. trac. in Ioan.*

Un des plus ſaints égards que l'on pouroit encore avoir avant que d'entreprendre une correction, & qui la rendroit moins expoſée au danger d'eſtre peu fructueuſe, ſeroit de faire quelque attention ſur les déreglemens & ſur les inégalitez de ſa vie, afin que la confuſion que l'on en auroit, nous ſerviſt d'une raiſon d'eſpargner celle de nos Freres, & de les reprendre d'un air plus moderé & plus retenu. Car comme dit ſaint Gregoire de Nazianze, il n'y a rien à negliger dans une affaire de cette importance; & quand il s'agit de reprendre & de condamner nos Freres comme criminels, il faut faire bien des reveuës dans nous-meſmes auparavant. Il nous faut mettre nous-meſmes comme à la queſtion & à la torture, pour en ſouffrir tout ce que nous pourrons avant que d'en venir là. Il faut que nous ſongions que Dieu

nous traitera de la meſme maniere dont nous aurons traitté nos Freres. *Multùm diùque verſandus atque contorquendus eſt animus, multa ferenda quàm ut alium impietatis damnemus. Sic fratrem explora quaſi ipſe ad eamdem menſuram expendendus.*

Greg. Naz. de mod. in diſ. ſer.

Enfin, il faut prevenir en ſoy-meſme toutes les oppoſitions de ceux àqui nous nous diſpoſons de faire la correction Fraternelle, afin que noſtre eſprit y eſtant preparé, nous tirions du ſein meſme de la charité toutes les raiſons & toutes les manieres auſquelles elle nous fera connoiſtre qu'ils pourront moins s'oppoſer.

Tous ces égards ramaſſez enſemble reüniſſent tellement les lumieres & les forces de l'ame, qu'elle devient capable de trouver une infinité d'adreſſes, qu'il luy ſeroit impoſſible de trouver pour entrer dans celle de nos Freres ſans preſque qu'ils s'en apperçoivent. Elles luy font attendre avec patience la maturité du mal qu'elle veut guerir, & donner à ſon malade le temps d'ouvrir les yeux de l'eſprit à tout ce que la ſienne luy repreſente.

CHAPITRE XIX.

Que la premiere démarche exterieure qu'il faut faire pour corriger ſes Freres, eſt de gagner d'abord leur cœur en leur ouvrant le noſtre.

UN des plus beaux principes que ſaint Auguſtin ait jamais eſtablis, eſt celuy où il fait voir, qu'aprés toutes les veuës ſecrettes qui ſe paſſent dans l'ame de celuy qui veut corriger ſes Freres, la premiere demarche exterieure qu'il doit faire à leur égard, eſt de leur ouvrir ſon cœur pour entrer d'abord dans le leur. Car, dit-il, quand ils ſeront une fois aſſeurez qu'on les aime, & que l'on ne les reprend que par le zele ſincere que l'on a pour leur ſalut, ils découvriront avec joye dans noſtre cœur la part que la charité nous fait prendre en ce qui les regarde : *Patebit oculo charitatis, cubiculum charitatis.* *Aug. Ep. 134. Pam.*

Congruamus eis copulati corde eorum per fraternũ, maternũ paternũque amorem. *Aug. de cat. rud. c. 11.*

C'eſt ce que ſaint Paul a fait d'une maniere inimitable à l'égard de Philemon & d'Oneſime, pour corriger dans l'un l'aigreur qui luy pouvoit reſter du mauvais traitement qu'il avoit receu de l'autre, & pour affermir dans l'autre le regret ſincere qu'il luy avoit fait concevoir de ce mauvais traitement dont il s'eſtoit reconnu coupable. Il gagne le cœur de Philemon d'une maniere ſi humble & ſi pleine, que cet homme de qualité, bien loin de garder aucun reſſentiment contre Oneſime, luy fait des carreſſes qu'il n'auroit pas faites meſme à ſes meilleurs amis; & il s'étoit tellement rendu maiſtre de celuy d'Oneſime, que cet eſclave eſtant penetré de la tendreſſe & de la ſincerité de ce digne Apoſtre, conſerva toute ſa vie les principes du Chriſtianiſme avec une fidelité qui luy a merité la qualité de Saint.

Il y a peu de Saints qui ayent imité avec plus de fidelité ce caractere de S. Paul pour la correction fraternelle que S. Auguſtin. Paſſez, je vous prie, dit-il à un Senateur de ſes amis qui s'appelloit Pammachius, qu'il s'eſtoit of-

fert d'inſtruire dans les choſes de Dieu, Paſſez juſqu'au fond de mon ame de cette maniere inviſible dont les ames peuvent paſſer les unes dans les autres. Je veux dire, paſſez des endroits de ma lettre qui ſont preſents à vos yeux, juſqu'au fond de mon cœur où les ſeuls yeux de l'eſprit peuvent aller. Ne meſurez point l'affection que j'ay pour vous ſur les expreſſions dont je m'y ſers pour vous les dire. Suivez vous-meſme toutes les lignes de la lettre que je vous en écris, afin que vous deſcendiez juſqu'à l'endroit de mon cœur où elles ont eſté conceuës. *Per lectam tranſi Epiſtolam tranſitu inviſibili qui intus fit, & perge cogitando in pectus meum & cerne quid illic de te agatur.* Epi

Saint Bernard a ſuivi cette conduite autant qu'il a pû à l'égard de ceux à qui il a eu des Corrections Fraternelles à faire, ou des avis importans à donner. On ne peut rien imaginer de plus tendre & de plus touchant que ce qu'il leur dit.

La charité que Dieu m'a donnée pour vous, dit-il au Pape Eugene, vous a lié dans le fond de mon cœur:

Vous n'en sortirez pas quand vous voudrez. Allez, si vous voulez, au plus haut des cieux, ou descendez jusqu'au centre de la terre, je vous suivray par tout, je me hazarderay à vous donner des avis, non point avec une fierté de Docteur & de Maistre, mais avec la tendresse & l'effusion du cœur d'une mere qui vous aime autant qu'une mere est capable d'aimer:

Prol. de Conf. ad Eug. *Olim mihi invisceratus es: non facilè erueris. Ascende in cœlos, descende in abyssos, non recedes à me, sequar te quocumque ieris. Monebo te non ut magister, sed ut mater planè amans.*

Ces deux fidelles disciples de la charité conviennent parfaitement à establir, que dans les corrections que l'on fait, il faut écrire autautant que l'on peut les mouvemens de son cœur sur ce que l'on y dit & sur ce que l'on y fait, afin que nos Freres y découvrant ce qui s'y passe à leur égard, n'ayent point de peine à nous ouvrir toutes les portes du leur pour y recevoir tout ce que nous avons à leur dire.

On se plaignit autrefois à saint Augustin, de ce qu'il souffroit encore

à de certains Infideles qu'il avoit convertis à la foy, de petites idoles qu'ils exposoient sur le manteau de leurs cheminées. Ce sage Pere aprés avoir écouté & receu cette plainte avec beaucoup d'affabilité, répondit, que pour obliger ces bonnes gens d'oster leurs petits Dieux des places de leurs maisons où ils les avoient mis & nichez, il travailloit à les oster auparavant de leur cœur où ils estoient plus enracinez que dans ces places.

On ne peut garder trop exactement la conduite de ces deux grands hommes. Ils ont eu des esprits tres-hautains & tres-fiers à manier, des ames déreglées à redresser, & des personnes de la plus haute qualité à reprendre. Et l'experience qu'ils ont acquise pour les differentes dispositions de toutes les differentes personnes qu'il leur a falu traitter, leur a fait observer, que la premiere démarche qu'il faut faire dans la Correction Fraternelle, est de convaincre ceux à qui on la fait qu'on les aime avec sincerité. Car ils ont reconnu, ce que nostre propre experience nous

fait auſſi reconnoiſtre, que la verité & l'autorité ayant toûjours quelque choſe d'amer & de terrible pour ceux qui ſont en faute, il les leur faut rendre aimables par l'aggrément de la charité, c'eſt à dire en leur donnant de grands témoignages de l'affection que l'on a conceuë pour eux.

Heureux, dit Clement d'Alexandrie, ceux à qui Dieu à donné le ſens & la conduite dont on a beſoin pour faire obſerver la diſcipline à ceux qui en ſõt ennemis ! Heureux ceux qui ſçavent le ſecret de faire aimer la verité & l'autorité en ſe faiſant aimer ! Heureux ceux à qui la charité decouvre les voyes qu'il faut prendre pour arriver au bonheur de faire aimer le bien à ceux qui ne l'aiment point, & de faire concevoir de l'horreur pour le mal que l'on faiſoit avec complaiſance & avec attache ! Heureux enfin ceux qui ne faiſant aucun tort à perſonne & ne violant en rien, ni les regles de l'honneur ni celles de la juſtice, prennent toutes leurs meſures ſur le modele de la verité eternelle qui ne peut vieillir, pour y apprendre tout ce qu'il faut faire pour corriger

riger avec succés ceux qui sont déreglez dans leurs sentimens & dans leur conduite : *Beatus qui habet scientiæ disciplinam, & neque ad damna civium, neque ad injustas impellitur actiones, sed immortalis naturæ senij expertem intuetur ornatum, quanam ratione & quo pacto quove modo constiterit.* Clem. Alex. Strom. l. 4.

Si c'est à la verité à soustenir la charité de ceux qui vivent selon Dieu, c'est à la charité à porter la verité dans l'esprit & dans le cœur de ceux qui sont peu reglez dans leur vie. Toutes les mains ne sont pas également propres pour l'y porter. Les mains de la charité sont seules capables de la bien faire. Il est aisé à l'esprit d'apprendre à d'autres esprits la science où il est entré, mais c'est au cœur à faire entrer ce qu'il aime, dans le cœur de ceux qui ne l'aiment point.

Enfin la verité & l'autorité seront toûjours aimées & receuës par tout où elles porteront l'apparence & l'habit de la charité. Et tous les Superieurs de l'Eglise qui seront à proportion aussi pleins de grace & de verité que l'a esté Jesus-Christ, au-

ront toûjours la consolation de voir quelque fruit de toutes les corrections qu'ils feront.

CHAPITRE XX.

Que la seconde demarche exterieure qu'il faut faire pour corriger avec succés ceux qui font des fautes, c'est de les traiter avec honnesteté, & de ne se laisser pas aisement indisposer contre leurs personnes.

UN des effets les plus fascheux & neanmoins les plus ordinaires de nostre foiblesse, c'est que dés que nous la connoissons dans les autres & que les autres la connoissent en nous, nous en devenons tellement indisposez les uns contre les autres, que nous nous traitons par tout ou tout à fait froidement & avec mépris, ou avec une familiarité si basse, que nous ne nous rendons plus aucune honnesteté.

Les communautez où l'on se voit

tous les jours avec familiarité éprouvent souvent cet inconvenient avec un desavantage qui fait gemir tous ceux & toutes celles qui les conduisent. On ne s'y entre-regarde presque jamais que par l'endroit qui frappe les yeux, & comme cet endroit est souvent tout plein de foiblesse & de misere, & que l'on ne soustient point par les veuës de la foy l'estime & le respect qu'une profession & une vie commune inspirent d'abord à ceux qui y entrent, on se laisse aller insensiblement au mépris secret que l'on fait de ses Freres ; & ce mépris que toutes les conversations & toutes les rencontres particulieres fortifient toûjours & qui dure souvent jusqu'à la mort, fait que l'on ne peut se dire rien avec respect & avec tranquillité, que les Superieurs traitent imperieusement ceux qui sont obligez de leur obeïr, & que les inferieurs haïssent ceux qui leur commandent.

Saint Ignace le Martyr & saint Augustin disent, que pour éviter les méchans effets de cette basse familiarité, il ne faut regarder que Jesus-

Christ dans tout le monde, & couvrir dans nos Freres ce qui paroist de mépriſable dans leur perſonne en regardant la grace de Jeſus-Chriſt qui eſt en eux; & que le reſpect que Dieu nous commande de rendre à ceux qui nous conduiſent, doit eſtre en nous à leur égard comme un manteau qu'il faut porter en marchant en arriere, comme les fils de Noé, pour nous cacher à nous-meſmes leur nudité & pour la cacher aux autres.

Ignaſ. Ep. ad mag. *Omnes ſimul divinos mores induentes vos mutuò revereamini. Nemo ſecundum carnem ſpectet proximum, ſed in Jeſu Chriſto vos invicem diligite.*

Saint Auguſtin a eſté un des hommes du monde qui a le mieux connu ce que peut l'honneſteté ſur les eſprits, quelque bourus & quelque bizarres qu'ils ſoient, & combien un homme qui a gagné ſur ſoy de ne s'indiſpoſer pas legerement contre ceux qui s'éloignent de la raiſon, eſt capable de les y faire rentrer.

Dieu luy avoit donné une équité & une tranquillité d'ame ſi propre à corriger & à inſtruire, que quoy qu'il puſt dire, & de quelque maniere que

l'on receuſt ce qu'il diſoit, il ne ſe formoit en luy jamais rien qu'en faveur de la verité.

Sa regle generale eſtoit de n'oppoſer aux ennemis & aux armes dont on l'attaquoit que la verité, dont il ſçavoit que la beatitude preſente eſt d'eſtre perſecutée, & de couvrir du manteau de la charité l'injuſtice que luy faiſoient ceux, ou qui jugeoient deſavantageuſement de ſes raiſons, ou qui faiſoient peu d'eſtime de ſa perſonne.

Le ſouverain remede qu'il avoit trouvé contre les indiſpoſitions que les Superieurs pourroient avoir contre ceux qui leur reſiſtent, eſt de conſiderer que ceux qui ſe ſervent de la juſtice & de la verité eternelle pour corriger ceux de leurs Freres qui la choquent, n'eſtant pas eux-meſmes cette juſtice & cette verité eternelle que les fautes de leurs inferieurs peuvent avoir choquée, ils doivent eſtouffer dans leur cœur le reſſentiment particulier que leurs ſoupçons & leurs oppoſitions y pouvoient cauſer. Et il pouſſe ce rare principe juſqu'à pretendre, que ceux qui corri-

gent les autres commettent une injuſtice égale, ou lors qu'ils ſe ſervent des lumieres & des regles de la verité qui n'appartient qu'à Dieu, en retenant pour eux la gloire du ſuccés qui luy eſt deuë; ou lors qu'ils prennent pour eux ſeuls le tort que leurs inferieurs auroient de les contredire, au lieu qu'ils ne devroient eſtre faſchez que de ce qu'ils les voyent oppoſez à la verité de Dieu.

Omne verum ab illo eſt qui dicit: Ego ſum veritas: *Aug in prol. de doc. ch.*

L'effet de l'honneſteté des Superieurs eſt de prevenir les indiſpoſitions de leurs inferieurs; & cet effet eſt ſi ſenſible, que quelque envenimées qu'elles puiſſent eſtre, quand elles ſe ſont formées dans leur cœur, il n'y en a preſque point qu'une honneſteté continué ne gueriſſe. On en voit des exemples tres-particuliers en ſaint Auguſtin & en ſaint Bernard, à l'égard des eſprits difficiles qu'ils ont eus à traiter.

Saint Jerôme dont le caractere d'eſprit eſtoit aſſez different de celuy de ſaint Auguſtin, avoit écrit à ce Pere une lettre aſſez ſeiche ſur une difficulté de l'Ecriture, au ſujet de laquelle ſaint Auguſtin s'eſtoit veu

obligé de le reprendre. Mais comme ſaint Auguſtin eſtoit beaucoup plus jeune que luy, & que quoy qu'il fuſt tres-plein de ſcience, il eſtoit encore plus plein de ſageſſe & de charité, il ne voulut pas luy répondre avec hauteur, mais il le menagea comme un Preſtre que ſon grand âge & ſes rares qualitez rendoient venerable. Il ſe repreſenta tous ſes travaux & toutes ſes veilles, & s'eſtant fait en ſoy-meſme une image de tout ce qui pouvoit eſtre ſaint & de grand en ſaint Jerôme, il crût que la mauvaiſe humeur d'un ſolitaire, accablé du poids de ſes eſtudes & de ſes exercices, meritoit quelque excuſe. Et ſur ce fondement il diſſimule adroitement tout ce que la lettre de ſaint Jerôme pouvoit avoir d'offençant à l'égard de ſa propre perſonne, & ne laiſſe pas de reprendre ſes erreurs avec une adreſſe & une honneſteté ſi grande, que ſaint Jerôme luy-meſme l'en a plus aimé dans la ſuite,

C'eſt avec la meſme adreſſe & avec la meſme honneſteté que ſaint Auguſtin écrivit au Pape Celeſtin touchant

l'Eveſque de Tuſſale qui s'appelloit Antoine.

Comme j'aime, luy dit-il, ceux de Tuſſale à cauſe qu'ils ſont mes enfans, je les recommande à la ſageſſe de voſtre ſainteté; & comme j'aime Antoine comme un jeune homme que j'ay engendré en Jeſus-Chriſt, je le recommande auſſi à la douceur de voſtre charité. Je ne puis raiſonnablement me faſcher contre les fideles de Tuſſale, de s'eſtre plaints de l'injuſtice que je leur ay faite de leur avoir donné pour Eveſque un novice qui les a extremement tourmentez, parce que je ne trouve rien que de juſte & de raiſonnable dans leur plainte. Et pour Antoine, je ne pretens pas me rendre ſon ennemi ni luy cauſer aucun prejudice dans celle que je forme contre luy. Si je m'oppoſe ſi fortement à ſes paſſions, je ne m'y oppoſe ainſi, que parce que je l'aime pleinement. Ainſi, j'implore pour eux & pour luy voſtre miſericorde. Pour eux, afin que vous les tiriez des maux qu'ils ont ſoufferts; & pour luy, afin que vous luy oſtiez la liberté de continuer de leur en faire

faire ſouffrir ; pour eux, afin qu'ils ne haïſſent point ceux des Catholiques qui n'auront point la chaleur de leur reſſentiment ; & pour luy, de crainte qu'en les voulant gouverner malgré eux, ils ne quittent enfin Jeſus-Chriſt.

Cette honneſteté avec laquelle on doit traiter ceux à qui l'on veut donner quelque remede ſpirituel, eſt comparée fort ſolidement par ſaint Auguſtin à la propreté avec laquelle on bande la playe d'un malade. Car comme on ne regarde pas ſeulement à l'utilité de ce bandage, mais encore à l'ordre & à la propreté, on ne ſe contente pas de le faire de telle ſorte qu'il convienne à la nature du mal, & à la diſpoſition de la partie qui en eſt attaquée, on le fait encore avec tout l'aggrement & avec toute la propreté que l'on peut, afin de le rendre en quelque façon auſſi beau qu'il eſt utile. Il faut faire quelque choſe de ſemblable quand on a quelque mal ſpirituel à traiter dans l'ame de ſes Freres. Car la raiſon & la ſageſſe doit nous porter à bander leurs playes d'une maniere qui ſoit en meſme

temps utile & agreable : *Quemadmodum medici cum alligant vulnera non incompositè sed aptè id faciunt, ut vinculi utilitatem quædam pulchritudo etiam consequatur, sic medicina sapientiæ nostris est accommodata vulneribus. Linteolum rotundo vulneri rotundum, vel oblongum oblongo, ligaturamque ipsam non eamdem membris omnibus sed similem similibus coaptant : sic sapientia Dei, &c.*

[Aug. l. 1. de doc. Christ. c. 15.]

CHAPITRE XXI.

Avec quel soin l'on doit examiner les circonstances & les mesures qu'il faut garder dans la Correction.

CE n'est pas pour rien que Dieu nous donne une raison capable d'attention & de reflexion. Il y a tant de ressorts & tant de mouvemens dans nostre ame, que si la main de Dieu ne les conduisoit luy-mesme par l'intelligence de cette raison, il n'y auroit que confusion & que desordre.

La Correction Fraternelle eſt celuy de nos devoirs où cette attention eſt plus neceſſaire, & où nos reflections doivent eſtre plus exactes & plus pleines. Cette action renferme des circonſtances & demande des meſures ſi differentes, que la difficulté de les connoiſtre & de les pratiquer rend preſque toutes les Corrections, ou nuiſibles ou du moins inutiles. Un Medecin qui veut reüſſir dans ſon art, & qui veut remplir également l'attente du païs où il eſt en reputation, & l'eſperance particuliere de tous les malades qui ſe fient à ſon experience, ne ſe contente pas de ramaſſer de tous les Auteurs qui ont, ou écrit, ou pratiqué les regles de la Medecine des idées generales des maux qui peuvent arriver; il eſtudie encore tres-exactement les circonſtances des temperamens, des lieux, des temps, de l'air, des alimens & des qualitez particulieres de ceux à qui quelqu'un de ces maux arrive.

Ainſi, un Eveſque, un Preſtre ou quelque fidele que ce ſoit, qui veut reüſſir dans l'exercice de la Correction Fraternelle, ne doit pas non

plus ſe contenter de tirer de tous les livres ſacrez des idées generales des vices où les hommes peuvent tomber. Il doit eſtudier toutes les diſpoſitions particulieres des perſonnes qui tombent dans ces vices. Et comme les Medecins employent ce qu'ils ont d'eſprit & d'affection, pour leurs malades, pour digerer tous les principes de leur art, afin de les ajuſter aux diſpoſitions & aux beſoins de ces meſmes malades, de meſme les Chrêtiens, & ſur tout les Preſtres & les Eveſques, doivent employer ce qu'ils peuvent avoir de lumiere & de charité pour ceux de leurs Freres qui ont beſoin d'eſtre corrigez, à ſe former des principes ſur les circonſtances qu'il eſt neceſſaire de garder dans la Correction Fraternelle. Car on peut bien ſçavoir en general, que ce ſont les Superieurs & ceux qui ont part à leur autorité qui doivent corriger les autres, & que Dieu ſeul eſtant abſolument irreprehenſible, il n'y a abſolument que Dieu qui ne ſoit point ſoumis à la loy de la Correction, mais que tout homme qui eſt capable de faire des fautes eſt renfermé ſous cette loy.

On peut ſçavoir que l'objet & la matiere de la Correction Fraternelle, eſt generalement tout ce qui ſe peut dire, faire ou penſer de mal, quand il vient à eſtre connu à ceux qui ſont obligez de le corriger.

La raiſon la plus commune ſuffit pour ſçavoir qu'il faut faire autant que l'on peut les Corrections dans les lieux où les fautes ont eſté commiſes, eſtant juſte que ces lieux qui ſe trouvent infectez de la corruption du peché, en ſoient comme purifiez par la punition qui en eſt faite. Ainſi, Sodome aprés avoir eſté le theatre où avoient eſté commis une infinité de crimes deteſtables, a eſté changée en un abyſme de feu & de ſouphre, où la juſtice de Dieu les punira durant toute l'éternité.

L'on peut encore ſçavoir que l'humilité, la patience, la charité, & la verité ſont les moyens ordinaires dont les Chreſtiens ſe ſervent pour faire la Correction Fraternelle, & que les raiſons qui nous obligent à reprendre & à corriger nos Freres, ſont l'eſtroite union que la grace de Jeſus-Chriſt à miſe entre eux & nous;

l'uſage des meſme Sacremens,& l'attente des meſmes biens & du meſme heritage.

Enfin le bon ſens & l'experience, quand la charité les conduit apprennent à tous ceux qui ne corrigent leurs Freres que par l'eſprit de Jeſus-Chriſt, qu'il faut regler le temps & la maniere de la correction ſur la nature des fautes qui ſe doivent corriger, & ſur l'eſtat de l'ame de ceux en qui on les doit corriger.

Mais comme la prudence Chrêtienne n'applique jamais les regles de la verité qu'elle ſuit par tout, que par le mouvement de la charité qui la conduit dans toutes les applications qu'elle en fait, il ne ſuffit pas qu'elle ait ces idées generales, mais elle doit mettre toutes ſes lumieres à examiner dans tous les livres & dans toutes les pratiques des Saints, ce que l'on peut trouver d'explications ou d'exceptions dans les regles generales, pour les accommoder aux occaſions particulieres que l'on trouve de corriger ſes Freres. Et c'eſt ce que nous allons monſtrer dans les Chapitres ſuivans.

CHAPITRE XXII.

Quelles qualitez saint Bernard demande en ceux qui sont élevez à un degré qui les oblige à reprendre les autres.

SAINT Bernard ayant esté la plus grande partie de sa vie dans un engagement à reprendre & à corriger toutes sortes de personnes de toutes sortes de fautes, en toutes sortes de rencontres, a connu tres-parfaitement les suites fâcheuses que causent l'ignorance, l'indiscretion & les autres vices d'esprit de ceux qui sont élevés à un rãg qui les oblige à reprendre les autres. C'est pourquoy il a exprimé & recommandé autant qu'il a pû, les qualitez qui doivent éclater en eux pour pouvoir s'acquiter judicieusement de la fonction de corriger ceux qui manquent.

Premierement il souhaite qu'un homme que Dieu & l'Eglise ont chargé d'un soin aussi relevé que l'est ce-

luy de veiller sur la conduite des ames, se rempliſſe tellement de la dignité & de la multiplicité des choſes qu'il leur doit inſpirer, qu'il laiſſe à d'autres le ſoin des choſes baſſes & communes : *Vacuum prorſus à ſolicitudine rerum minorum & vilium oportet eſſe animum tam magnis & tam multis intentum rebus.*

2. Il dit qu'il doit eſtre autant qu'il ſe peut dans un certain eſtat de liberté qui rende ſon eſprit toûjours capable de l'application qui luy eſt neceſſaire pour tout ce qui ſe dit & qui ſe fait par ceux qu'il gouverne, & qui ſe deſtruit ou s'affoiblit notablement en luy par l'application trop grande qu'il pourroit avoir à de grands deſſeins, comme de baſtimens & d'autres occupations importantes & violentes : *Oportet liberum eſſe, quem nulla ſibi vindicet violenta occupatio.*

3. Il demande en ceux qui ſont deſtinez à reprendre & à corriger les autres une certaine nobleſſe & une certaine élevation d'eſprit qui rende leur ame incapable d'aucune penſée & d'aucune veuë baſſe. Car quand

ce ſont de petits eſprits, ils s'arreſtent indignement à des bagatelles & negligent les choſes qui ſont de la derniere importance : *Oportet ingenuum, quem nulla deorſum trahat indigna affectio.*

4. Il veut qu'ils ayent l'eſprit droit, c'eſt à dire qu'ils ſoient non ſeulement incapables de ces détours & de ces ſoupleſſes des ames intereſſées ; mais meſme éloigné de tout déguiſement & de tout intereſt, juſqu'à connoiſtre toutes les manieres dont les autres ſont capables de gauchir, pour accorder les regles de la raiſon & de la verité à leurs deſirs, au lieu de ne former leurs deſirs que ſur les regles de la verité & de la raiſon : *Oportet rectum, quem nulla ſeorſum avertat ſiniſtra intentio.*

5. Comme les ſoupçons injuſtes & les defiances mal fondées indiſpoſent infiniment les eſprits des inferieurs à l'égard des ſuperieurs ; ſaint Bernard ſouhaite en ceux qui doivent veiller ſur les autres, une certaine capacité d'eſprit à prendre ſi bien leurs precautions & leurs meſures, que leurs ſoupçons ſe trouvent toû-

jours appuyez d'une vray-ſemblance raiſonnable & eſtudiée : *Oportet cautum, quem nulla ſubeat furtiva ſuſpicio.*

6. Ce Saint ayant encore conſideré combien les recherches trop curieuſes & trop attachées que font de certains Superieurs qui paſſent tous les momens de leur vie à veiller ſur les paroles & ſur les actions de leurs inferieurs pour les ſurprendre en quelque choſe, aliennent les eſprits de ces inferieurs : Saint Bernard, diſje, ayant conſideré cet inconvenient qui les rend incapables de les reprendre utilement de ce qu'il y a de veritablement reprehenſible en eux, deſire en ces Superieurs une vigilance ſage & adroite qui ne faſſe que les pas qu'il faut faire, qui ne regarde que les choſes qu'il faut regarder, & qui ne les regarde qu'à des momens où elle ne puiſſe elle-meſme eſtre apperceuë : *Oportet vigilem, quem nulla à ſe ſe abducat peregrina & curioſa cogitatio.*

7. Comme ce qui eſt deſtiné pour limer & pour rompre une choſe, doit eſtre plus fort que la choſe qui doit

eſtre limée & rompuë, ce Docteur qui ſçavoit combien les déreglemens & les abbatemens de ceux qui en ont d'autres à corriger & à conduire, prejudicient à leurs cortections & à leur conduite, demande en eux une fermeté à pouvoir ſouſtenir tous les évenemens faſcheux & impreveus qui leur arrivent ou aux perſonnes qui les touchent : *Oportet firmum, quem nulla concutiat repentina turbatio.*

8. Et parce qu'il y aura des eſprits qui ſeront fermes un certain temps, au bout duquel ils s'affoibliſſent ; ſaint Bernard qui conſideroit que les ſujets de gemiſſement & de reprehenſion continüent juſqu'à la mort, & que les occaſions de dégouſt & de rebut ſont continuelles & cõme eternelles, pretend qu'une fermeté commune ne ſuffit pas à ceux qui ſont chargez du ſoin de reprendre les autres, & qu'ils en doivent avoir une qui ſoit comme permanente & invincible : *Oportet invictum, quem nulla fatiget, vel continua tribulatio.*

9. Enfin comme les eſprits bornez ne ſont pas capables de cette infinité de veuës qu'il faut avoir en meſme

temps dans l'esprit, & que les moindres choses qui les occupent, les occupent tout entiers, ce Saint souhaite, que ceux qui sont élevez à un rang à en devoir corriger d'autres, ayent une amplitude d'esprit qui les rende capables de toutes les differentes considerations qui sont necessaires pour peser les choses, en sorte qu'ils passent par tout où il ne faut que passer, & qu'ils s'arrestent où la necessité & l'importance des sujets les obligent de s'arrester: *Oportet amplum, quem nulla coarctet temporalis amissio.*

S. Ber. l. 4. de Consc. c. 6.

CHAPITRE XXIII.

Que la premiere & la plus importante de toutes les qualitez de ceux qui sont chargez du soin de reprendre les autres, est de se rendre eux-mesmes irreprehensibles.

LA perversité du cœur des hommes fait qu'ils s'imaginent estre

moins à blaſmer dans les defauts & les vices dont on les reprend, quand ils apperçoivent les meſmes defauts & les meſmes vices dans ceux qui les en reprennent. C'eſt pourquoy ceux qui ſont élevez à une dignité qui leur donne droit de corriger les autres, ne doivent eſpargner aucun ſoin pour ſe mettre en eſtat de ne pouvoir eſtre repris, du moins avec fondement & avec juſtice.

Il n'y a proprement que Dieu qui ait droit d'attendre un plein ſuccés & une deference entiere pour les corrections qu'il fait aux hommes, parce qu'il n'y a que Dieu en qui les hommes ne puiſſent rien trouver à corriger.

Jeſus-Chriſt avant que de reprocher aux Phariſiens & aux Juifs leur obſtination à ne pas croire les veritez qu'il leur diſoit, les defie de trouver la moindre choſe à redire à ſa conduite.

Un homme ne peut pas à la verité faire ce defi à d'autres hommes, parce qu'il n'y en a point au monde qui ſoit arrivé à ce degré de ſainteté, où il ait droit de demander une defe-

rence generale à tout ce qu'il dit & à tout ce qu'il fait, comme n'ayant jamais rien dit & rien fait que de raisonnable; mais si les Superieurs ne peuvent pas estre irreprehensibles comme Dieu, ils doivent du moins approcher si prés de cette irreprehensibilité de Dieu, que les autres remarquent en effet qu'ils ne commettent jamais de ces fautes énormes de malice & de corruption où le monde s'abandonne, & qu'ils ne tombent que dans celles où l'infirmité humaine ne peut s'empescher de tomber.

Ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des tenebres, dit saint Paul aux fideles d'Ephese, & en leur personne à tous les autres fideles: *mais reprenez-les & condamnez-les plustost par la pureté de vostre vie.*

5. 11. ho. 38. de hum & quiete.

Voulez-vous m'apprendre, dit saint Chrysostome, quel chemin je dois tenir pour éviter le mal & pour faire le bien? Apprenez-le moy en y marchant vous-mesme le premier. *Doce me per vitam tuam, hæc est optima doctrina.* Quand un homme,

ho. 16. in c. 5. Mat.

dit-il ailleurs, a travaillé ſerieuſement à ſe corriger luy-meſme le premier, il ſe rend bien loüable de veiller à la correction des autres.

Il n'appartient qu'aux vrais gens de bien, dit ſaint Auguſtin, de reprendre les autres des déreglemens où ils tombent. Quand les ames malignes & corrompuës entreprennent de le faire, ils entreprennent un office qui ne leur convient point, & qui ne peut convenir qu'aux ames charitables & ſages : *Accuſare vitia officium eſt bonorum virorum & benevolorum : quod cum mali faciunt, alienas partes agunt.* c. 2. Serm. Do. in monte.

En effet, quoy que ceux qui ſont mal ſoient toûjours reprehenſibles, & que ceux qui ſont élevez au deſſus d'eux trouvent toûjours dans leur ſuperiorité le droit de les reprendre & de les corriger, on ne peut croire combien & juſqu'à quel point la veuë des fautes où les Superieurs tombent, affoiblit dans la penſée de leurs inferieurs la vertu de leur correction dans les occaſions où ils les reprennent des meſmes fautes.

L'orgueil, qui a une averſion ſou-

veraine pour toutes les reprehensions, ferme ses yeux aux droites intentions de ceux qui le reprennent, & à la justice de leurs corrections, & les ouvre tous sur les endroits où il les peut surprendre eux-mesmes en quelque faute, afin que la satisfaction qu'il sent à découvrir leurs égaremens cache à son égard la confusion qu'il souffre de se voir repris des siens.

Ainsi, les Superieurs de communautez & de familles ne peuvent s'acquitter de leurs obligations par une pratique plus chrestienne & plus sainte, que par celle d'étudier & de connoistre autant pleinement qu'ils en sont capables, toutes les foiblesses de ceux dont ils ont la conduite, les objets où ils s'attachent le plus, & les causes les plus ordinaires de leurs chûtes, afin que s'estant fortifiez eux-mesmes contte ces foiblesses, contre ces objets & contre ces causes, ils ayent lieu de pouvoir, à l'exemple de Jesus-Christ, leur faire des reproches qui soient tout pleins de raison, de courage & de verité, sans estre exposez au danger d'en recevoir

Constantiam cómonendi propriæ conversationis autoritate dirigere, ne dicta factis deficientibus erubescant. *Tert. de Pat.*

cevoir d'eux aucun qui les puiſſe faire rougir, & qui ne ſoit mal fondé & de pure malice. *Quis arguet me de peccato?*

Il n'y a, certainement, rien de plus odieux & de plus injuſte, que d'eſtre plein d'imperfections & de foibleſſes, & de vouloir reformer la conduite de ceux en qui l'on n'en voit que tres-peu. Et ce qui a rendu les corrections des Phariſiens ſi injuſtes & ſi peu ſupportables à Jeſus-Chriſt, c'eſt que n'ayant pas un ſeul mouvement & un ſeul degré de charité, & eſtant tout pleins d'hypocriſie, d'avarice, d'impureté, d'orgueil & de mépris des choſes de Dieu, ils regardoient dans Jeſus-Chriſt la familiarité de manger avec les pecheurs, & dans les Apoſtres la negligence de laver leurs mains avant que de manger, & la liberté de frotter des épics de bled dans une neceſſité extrême, comme des crimes qui des-honoroient infiniment la ſainteté de Dieu & les ordonnances de ſa loy.

Tous les Superieurs qui ſont trop pleins d'eux-meſmes & qui ne ſe re-

poſent de tout ce qu'ils diſent & de tout ce qu'ils font, que ſur le plein droit qu'ils ont de reprendre & de corriger ce que les autres peuvent ou dire ou faire, ſe rendent en cela comme les Phariſiens odieux à Dieu, & injuſtes ou inutiles à ceux qu'ils reprennent.

Tout eſt plein d'affoibliſſement & d'inegalitez dans les communautez dont les Superieurs ſe laiſſent entraiſner inperceptiblement aux meſmes objets qui entraiſnent leurs inferieurs : & les uns & les autres aimant dans le meſme degré ce qu'ils aiment, contre la juſtice & contre les regles de la veritable diſcipline, la vertu de la correction des Superieurs eſt tellement enervée à l'égard des inferieurs, que les inferieurs continuent toûjours plus que jamais les legeretez & les illuſions de leur vie qui leur paroiſſent dans celle de leurs Superieurs. Un eſprit ſuffiſant, double, diſſipé, ne ſe corrige preſque jamais avec ſuccés que par des eſprits humbles, ſinceres, recüeillis & renfermez entierement dans eux-meſmes.

A moins donc que les Superieurs ne se resserrent eux-mesmes en toutes choses ; à moins qu'ils ne soient pleinement & perseveramment attachez à Dieu ; à moins qu'ils ne veillent avec une perseverance toûjours égale sur eux-mesmes jusqu'aux imperfections inevitables à l'infirmité humaine, il ne faut jamais attendre d'eux qu'un silence intereſſé, que des palliations, que des condescendances, que des timiditez & des affoiblissemens à l'égard de ceux qu'ils conduisent.

Car toutes ces manieres détournées & languissantes dont la plus part des Superieurs reprennent leurs inferieurs, viennent de ce que les impressions des objets qui ont corrompu le cœur de leurs Freres ont corrompu leur propre cœur, & de ce que la crainte secrette d'estre obligez eux-mesmes de quitter ce qui leur plaist & ce qu'ils aiment, ne leur permet d'improuver que legerement des mouvemens qui portent les autres aux choses qu'ils aiment & qui leur plaisent. Et c'est ce qui fait, comme le remarquent saint Augustin &

le Pape Celestius, que les Superieurs se rendent coupables devant Dieu d'une infinité de fautes qu'ils ne commettent que par leur silence & par l'approbation tacite qu'ils donnent à celles que leurs inferieurs commettent. *Communicatur quippe facto*, dit saint Augustin, *quando consortium voluntatis vel approbationis adjungitur*; *& merito causa nos respicit*, ajoûte le Pape Celestius, *si silentio foveamus errori. Quia facientem & consentientem par pœna constringit*, dit le Pape Nicolas.

S. *Aug. ser.* 18. *de verb. dō. Ep. ad In. Gal.*

CHAPITRE XXIV.

Combien l'orgueil de ceux qui reprennent les autres, nuit au fruit que l'on pourroit esperer de la Correction qu'ils veulent faire.

S'IL n'y a rien que l'orgueil fuye plus que d'estre repris, il n'y a rien qui plaise plus à l'orgueil que de reprendre. Autant qu'il craint pour

ſoy toute confuſion qui le rabaiſſe, autant il aime en d'autres celle qui le releve.

Comme on ne demande naturellement qu'à ſe faire valoir & à paroître grand & parfait, & que l'on ſe perſuade que les defauts & l'indignité des autres contribüent à faire jetter les yeux ſur nous, on cherche mille occaſions de les reprendre, & on ſe rend inflexible à ſouſtenir le droit que l'on a de le faire; & l'on trouve ſans comparaiſon plus de plaiſir à eſtablir ſon autorité qu'à maintenir les intereſts de la verité.

Ceux, dit ſaint Auguſtin, qui veulent faire les grands aux dépens des autres, ſouſtiennent de toute leur force ce qu'ils diſent & ce qu'ils font contre eux, non point tant pour eſtablir & faire valoir la verité, que pour s'eſtablir & ſe faire valoir eux-meſmes : *Amant ſententiam ſuam, non quia vera eſt, ſed quia ſua eſt.* *Aug. l. 12. Conf. c. 25.*

Il y a cette malignité ſecrette dans l'ame de ceux qui reprennent les autres par un mouvement d'orgueil, qu'au lieu de contribuer à les cacher & à les corriger, ils ſeroient faſchez,

que ceux qu'ils reprennent comme déreglez & comme méchans, fuſſent moins méchans & moins déreglez qu'ils ne les repreſentent.

Ils parlent toûjours avec vehemence & rebattent éternellement les meſmes choſes. Ils n'ont égard, ni à ce qui a fait parler ceux qu'ils reprennent, ni à la docilité & l'ingenuité de leur ame, ni à la ſolidité de leurs excuſes, ni enfin à d'autres raiſons qu'il faudroit écouter. C'eſt aſſez pour eux que l'on ait manqué, & qu'ils ſoient en droit de faire à ceux qu'ils reprennent une confuſion qui fait voir leur puiſſance.

Ils prennent un certain air de hauteur qui accable d'abord ceux qui ſe trouvent en faute, & ils les en corrigent d'une maniere ſi rebutante & ſi fiere, qu'au lieu de profiter de leur correction pour ne plus faire le mal qu'ils ont commis, ils ne ſongent qu'aux moyens de ſe revenger de quelque maniere que ce ſoit de l'affront qu'ils y reçoivent,

Les Superieurs en qui cet orgueil ſe trouve, au lieu de concevoir d'abord, comme Jeſus-Chriſt une ve-

ritable compaſſion pour ceux de leur dépendance qui font des fautes, commencent ordinairement leurs corrections par des mouvemens de mépris & d'averſion à leur égard ; & tandis qu'ils marchent eux-meſmes de travers, comme dit ſaint Auguſtin, ils entreprennent de montrer ſuperbement à d'autres ce qu'il faut faire pour marcher droit : *Rem rectam oſtendunt, ſed ipſi non recti.* *De verdo. c. 49.*

Saint Gregoire de Nazianze dit d'eux, qu'ils obſervent toutes les fautes qui arrivent aux autres, non pour les pleurer, mais pour avoir le plaiſir de les leur reprocher ; non pour apporter quelque remede aux playes qu'elles font à leur ame, mais pour les envenimer encore en y ajoûtant celle de la confuſion, non pour les purger de tous leurs vices, mais pour y trouver un ſujet d'excuſe, qui cache ou qui amoindriſſe les leurs. *Aliorum peccata obſervamus, non ut lugeamus, ſed ut exprobremus, neque ut medicinam afferamus, ſed ut novum vulnus infligamus, atque à proximorum vulneribus excuſationem vitiis noſtris petamus.* *Greg. Naz. Orat. 1.*

La charité qui pour eſtre humble & ſimple ne laiſſe pas d'eſtre invincible où elle le doit eſtre, uſe d'une vigueur & d'une fermeté qui attire ſans violence toutes les reflexions de l'ame, pour l'obliger à ſe reſſerrer dans le fort de la crainte des jugemens de Dieu, pour s'empeſcher de faire des courſes qui l'expoſent aux priſes de ſes ennemis; mais l'orgueil qui pour eſtre inflexible dans ſes reſolutions, ne laiſſe pas d'eſtre extremement effeminé & facile dans des occaſions importantes, s'abandonne à une certaine dureté qui diſſipe tellement toute l'attention de l'ame, que quelque effort qu'elle faſſe, elle ne peut ſouvent gagner ſur elle de ſe recüeillir pour ſe reconnoiſtre.

Les eſprits à qui l'amour de la gloire & le deſir d'eſtendre & de monſtrer leur puiſſance, font chercher les occaſions de corriger les autres, répandent un certain venin dans toutes les corrections qu'ils font qui les rend toutes inutiles, en ce qu'ils donnent lieu que l'on ſe perſuade qu'ils n'en font jamais que par ce principe.

Car

Car s'il eſt vray, ſelon le principe que ſaint Auguſtin en a eſtabli dans une de ſes lettres que nous avons citées, que l'on ne reüſſit dans les corrections Fraternelles qu'à meſure que l'on s'abaiſſe & que l'on ſe retrecit, pour ainſi dire, pour s'accommoder à la portée de ceux que l'on veut relever; il eſt bien ſeur que l'orgueil qui eſt ennemi de tout abaiſſement & de tout eſtreciſſement, eſt capable d'empeſcher le fruit des Corrections où l'on ne demande qu'à s'élever & qu'à s'eſtendre.

CHAPITRE XXV.

Examen des circonſtances que Ieſus-Chriſt a marquées luy même pour la Correction Fraternelle.

SAINT Bernard s'eſtant repreſenté la Correction Fraternelle, comme

Antequã juxta cõli ſiliũ Sal vatoris ſediſſe debueras ante æſtimaſſe opus, meriri vires ponderaſſe ſapientiam, merita comparaſſe, ſumptus computaſſe virtutum. Age ergo, puta tempus putationis adeſſe: tamen meditatio præivit, ſi cor moviſti, movenda jam lingua, movenda & manus, *De Conſ. l.* 2, c 6.

l'action de toute la vie qui demande plus de circonſpection, & qui eſt en effet la plus épineuſe & la plus ſujette aux inconveniens, recommande bien expreſſément que l'on y ſuive avec fidelité le conſeil tout divin que Jeſus-Chriſt nous a inſinué dans l'endroit où il dit, que celuy qui veut baſtir une tour, & ne s'expoſer point à l'inconvenient de paſſer pour un homme qui commence les choſes ſans les pouvoir achever, n'en jette jamais les fondemens qu'aprés avoir ſupputé en repos & à loiſir la dépenſe qui y ſera neceſſaire, pour voir s'il aura de quoy l'achever.

Sur quoy ce devot Pere dit, que ceux qui veulent exercer la Correction Fraternelle dans toute l'exactitude que la charité Chreſtienne le demande, doivent donc la commencer par le ſoin d'examiner la haute importance de cette action; de meſurer leurs forces avec les difficultez qui s'y trouvent; de ſe bien perſuader du poids & du degré de ſageſſe qu'il faut avoir acquis pour pouvoir reformer les autres; & de ſupputer en repos & à loiſir la dépenſe qui y

ſera neceſſaire, c'eſt à dire les bonnes diſpoſitions & les bonnes qualitez qu'il faut avoir pour y reüſſir.

2. Il dit que quand le temps d'émonder & de tailler, c'eſt à dire, de corriger & de reprendre eſt arrivé, il faut repaſſer dans ſon eſprit toutes les circonſtances que Jeſus-Chriſt a marquées luy-meſme pour la Correction Fraternelle, & n'en venir jamais actuellement juſqu'à la ſeverité des paroles ou à l'autorité du chaſtiment, qu'aprés avoir excité tous les mouvemens de charité que le cœur eſt capable de former.

Saint Gregoire de Nazianze que nous avons déja cité, avoit eu long-temps avant ſaint Bernard cette penſée ſur le ſoin d'eſtudier profondément les meſures qu'il faut prendre quand il s'agit de reprendre & de corriger nos Freres. Car il dit qu'avant que d'en venir à taxer & punir quelqu'un de nos Freres pour avoir manqué de pieté, ou dans ſes ſentimens, ou dans ſes actions, ou dans ſes paroles, il faut ruminer long-temps en nous-meſmes & domter & comme forcer noſtre cœur pour luy

de moder. in diſp. ſervãda.

faire prendre tous les plis que la charité l'oblige de prendre en cette occaſion : *Multum diuque verſandus atque contorquendus eſt animus, multa ferenda, quàm ut alium impietatis damnemus.*

Tout ce que Ieſus-Chriſt preſcrit icy, ne tend qu'à ſauver & non à punir nos Freres.

Voicy les circonſtances que Jeſus-Chriſt a marquées luy-meſme pour la Correction Fraternelle, auſquelles il faut s'arreſter long-temps pour ſe rendre capable de la bien faire.

Prenez-garde à vous, dit Jeſus-Chriſt, *ſi voſtre Frere peche contre vous, reprenez-le ; & s'il ſe répent pardonnez-luy. S'il peche contre vous ſept fois le jour, & que ſept fois le jour il revienne vous trouver, & vous diſe : Je me repens de ce que j'ay fait, pardonnez-luy.*

Luc. 17. v. 3. & 4.

Si voſtre Frere a parlé contre vous, dit-il ailleurs, *allez luy repreſenter ſa faute en particulier entre vous & luy. S'il vous écoute, vous avez gagné voſtre Frere ; mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. Que s'il ne les écoute point non plus, dites-le à l'Egliſe ;*

Et s'il n'écoute pas l Egliſe meſme, qu'il ſoit à voſtre égard comme un Payen & comme un Publicain.

§. I.

Examen de la premiere circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle. Attendite vobis. *Prenez garde à vous.*

QUAND noſtre Seigneur nous recommande ſi expreſſément de prendre garde à nous, il veut dire par cet avertiſſement general, qu'il y a du danger pour nous dans toutes les occaſions où il s'agit de reprendre les autres, & que s'il y a d'un coſté des vices à éviter pour nous, il y a d'un autre coſté de grandes precautions à prendre pour eux.

Attendite vobis, prenez garde à vous, c'eſt à dire, s'il s'éleve en vous quelque mouvement d'impatience & d'indignation lors que l'on vous choque dans vos ſentimens, dans vos veuës, où dans vos perſonnes, ou dans des perſonnes & dans des cho-

ſes qui vous regardent ; arreſtez d'abord ce premier mouvement avant que d'entreprendre de corriger ceux qui ont fait la faute dont vous vous ſentez choqué.

Attendite vobis, prenez garde à vous, c'eſt à dire, avant que de reprendre & de corriger vos Freres pour les fautes que vous leur voyez faire, entrez quelque moment au fond de voſtre cœur pour y remarquer ce qu'il y peut avoir de vitieux & de reprehenſible. *Corripiamus planè*, dit ſaint Auguſtin, *ſed prius nos.* On évite par cette attention une infinité d'incongruitez & d'inconveniens inévitables à l'eſtourdiſſement & à la temerité.

Accedimus ad negotium cui magnâ tranquillitate opus eſt. *Aug. de cat. rad. c.* 10.

Attendite vobis, prenez garde à vous, c'eſt à dire, ne vous precipitez point puerilement à reprendre ceux de vos Freres qui font des fautes, où la correction eſt neceſſaire: rendez-vous aſſez maiſtres de vos ſens & de l'application de voſtre ame, pour pouvoir tirer de la verité des lumieres ſur les remedes qui leur ſont propres, & de la charité les mouvemens & l'adreſſe dont vous avez beſoin pour appli-

quer ces remedes, en ſorte que l'infirmité des perſonnes ſoit eſpargnée, ſans que l'on flatte l'obſtination & la profondeur de leur mal.

Attendite vobis, prenez garde à vous, c'eſt à dire, examinez tous les mouvemens de voſtre ame, pour connoiſtre au vray quel eſt le mouvement dominant qui vous porte à corriger vos Freres; & aprés cela, eſtudiez en vous-meſme tout ces qui peut eſtre de vitieux ou d'excuſable en eux.

Attendite vobis, Enfin, prenez garde à vous, c'eſt à dire, peſez comme il faut, les veritables difficultez de l'action que vous allez faire, & prevenez par une ſage circonſpection toutes les ſortes de vices que l'amertume des paſſions & des mauvaiſes humeurs y fait naiſtre pour l'ordinaire. Eſtudiez avec loiſir tout ce qui vous peut aider à la bien faire, & afin de n'y faire aucune fauſſe démarche, apprenez les moyens que la maturité, la prudence & la retenuë donnent pour reüſſir dans toutes ſortes de choſes.

§. II.

Examen du mot de Frere, dont Ieſus-Chriſt ſe ſert en marquant les circonſtances de la Correction Fraternelle.

IEſus-Chriſt ſe ſert du mot de Frere, dans les inſtructions qu'il nous donne ſur les circonſtances de la Correction Fraternelle, afin de nous avertir, que comme les enfans qui ſont nez & nourris dans une meſme famille, s'intereſſent avec ſincerité les uns pour les autres en tout ce qui leur arrive ; tous les fideles, que le ſang & la verité de Ieſus-Chriſt lient beaucoup plus eſtroitement que la chair ne lie les enfans qui ſortent d'un meſme pere & d'une meſme mere, doivent s'intereſſer avec la meſme ſincerité dans ce qui leur arrive durant toute leur vie, ſans ſe conſiderer jamais que comme de vrais amis & de vrais freres.

§. III.

Examen de ce mot, Contre vous.

SI voſtre Frere peche contre vous, dit Jeſus-Chriſt. Si nous ne reprenions jamais que ceux qui nous offenſent en noſtre propre perſonne, il y auroit une infinité d'occaſions où nous ſerions exemps de faire la Correction Fraternelle, parce que tous ceux qui font des fautes ne les font pas contre nous. Mais comme le Prophete Roy dit à Dieu, qu'il regardoit comme faites à ſa propre perſonne les injures que les pecheurs faiſoient à Dieu : *toutes les injures que l'on vous fait*, dit-il, *retõbent ſur moy:* Quand il ſe dit ou qu'il ſe fait quelque choſe en voſtre preſence qui combat l'honneſteté & la modeſtie, dit ſaint Bernard au Pape Eugene, il faut regarder comme faite à vous-meſme l'injure que cette parole ou cette action fait à Dieu, & reprendre & punir ceux qui en ſont les auteurs, avec le meſme zele que vous le feriez ſi s'eſtoit une injure qui ne regardaſt que vous.

Si inſolẽtior corã te vel fermoſonuerit, vel habitus apparuerit, vultus tuus ſuper facientes mala, manus tua ſuper hujuscemodi, tu ultiſcere injuriã tuã. Omne quod agitur perperam te præſente, eſt tibi turpius. S. Ber. l. 4. de Conſ. c. 6. & 10.

Jesus-Christ connoissant avec quelle facilité & jusqu'à quel degré nous ressentons les injures qui nous sont faites, renferme avec une sagesse bien digne d'un Dieu, dans la facilité & dans le degré de ce ressentimét, ce que nous devons faire en tout ce qui se commet en nostre presence contre Dieu & contre nos Freres. Car s'il est vray que nous aimions Dieu autant que la foy nous apprend qu'il doit estre aimé, & que nous aimions nos Freres avec la sincerité avec laquelle la mesme foy nous apprend que nous les devons aimer, il ne nous arrivera jamais de voir une chose dite ou faite contre l'honneur de Dieu, ou au desavantage de nos Freres, que nous ne la regardions comme dite ou faite contre nous-mesmes. Et si nous sommes frappez si aisément & si fortement de ce qui attaque nos propres personnes, parce que nous ne pouvons souffrir que l'on affoiblisse en rien l'idée que nous avons, & que nous souhaitons que l'on ait de nostre propre excellence, nous devrions estre frappez encore plus aisement & plus fortement de ce

qui artaque Dieu meſme, puis que ſon excellence ſurpaſſe infiniment la noſtre; & nous devrions ſentir autant de douleur quand on choque nos Freres que quand on nous choque nous-meſmes, puis qu'eſtant formez comme nous à l'image de Dieu, & attachez avec nous à la famille de Ieſus-Chriſt, ils ont la meſme excellence que nous.

§. IV.

Examen de la deuxieſme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la correction Fraternelle.

Allez luy repreſenter ſa faute, en particulier entre vous & luy.

JEſus-Chriſt nous recommande deux choſes. Par la premiere, d'aller vers noſtre Frere luy repreſenter ſa faute: la ſeconde de la luy repreſenter en particulier entre nous & luy. *Quia ſecretum fuit quod in te peccavit, ſecretum quære cùm corripis quod in te peccavit. Nam ſi ſolus noſti quia peccavit in te; & eum vis coram* *Aug. Ser. 16. de verb. Do.*

omnibus arguere, non es correptor, sed proditor : corripienda sunt secretius quæ peccantur secretius.

1. Le temps qui se passe à aller trouver nos Freres pour leur representer le mal qu'ils nous ont fait, doit servir à estouffer ou du moins à diminuer en nous l'ardeur du ressentiment qui y pourroit estre, & à estudier en nous-mesmes les raisons & les expressions que nous pourrons juger les plus propres à contribuer à leur correction.

Ce mot de representer, signifie dire naïvement & tranquillement à nos Freres la verité des choses, & leur apporter des autoritez & des raisons autant qu'il en faut pour guerir l'indisposition de leur esprit, s'il paroist susceptible de guerison, & pour leur faire preferer nos sentimens & nostre conduite, aux sentimens & à la conduite qui les ont engagez dans le mal que nous reprenons en eux. *Si sanabilem se præbuerit*, dit saint Augustin, *autoritatum rationumque copiâ sanandus est.*

De cat. rud. c. 11. Ep. 34. ad lic.

C'est ainsi que saint Augustin representa un jour à Licentius un de

ſes amis, le tort extrême qu'il avoit de s'eſtre attaché entierement au ſiecle, en luy montrant que les biens qui l'y attachoient n'avoient dans la verité rien que d'affligeant & de rude: que l'agrément & la douceur qui y paroiſſoit, eſtoit un faux agrément & une fauſſe douceur; qu'ils luy cauſeroient une amertume tres-réelle & tres-effective, & que le plaiſir qu'il y avoit eſperé eſtoit tout plein d'incertitude & de traverſes; que le poids en eſtoit bien dur & inſupportable au cœur, & qu'un ſeul moment du repos que l'on y croit trouver eſt ſuivi d'années entieres de crainte & de trouble; Enfin, que l'eſperance que l'on avoit d'y trouver ſon bonheur, eſt entierement fruſtrée, & que l'on s'y trouve abyſmé dans une veritable mer de miſeres. D'où il luy fait conclure qu'il faut avoir perdu tout le ſens & toute la raiſon pour pouvoir tendre ſon cou, ſes mains & ſes pieds à ces ſortes de chaiſnes. *Vincula hujuſmodi habent aſperitatem veram, jucunditatem falſam, certum dolorem, incertam voluptatem, durum laborem, timidam quietem, rem plenam miſe-*

ria, ſpem beatitudinis inanem. His ne tu inſeris & collum & manus & pedes?

C'eſt ainſi que Ruben fit perdre à ſes Freres le deſſein qu'ils avoient formé de faire mourir Joſeph leur Frere commun, en leur repreſentant l'indignité du crime de faire mourir un Frere, & qu'il ſeroit infiniment plus à propos de le laiſſer dans une vieille ciſterne, d'où il eſperoit le tirer pour le remettre entre les mains de ſon pere.

3. Noſtre Seigneur a marqué cette circonſtance de repreſenter à noſtre Frere la faute que nous luy voulons reprocher, en particulier entre nous & luy, comme une des plus importantes & des moins à obmettre. Car par là il veut que nous le perſuadions qu'en le reprenant de ſes égaremens & de ſes illuſions, nous avons un ſoin extrême d'eſpargner ſa reputation; que nous le convaiquions de la ſincerité de noſtre affection, de la pureté de nos veuës, & de la tendreſſe avec laquelle nous cherchons à le cacher comme dans noſtre ſein, pour le tirer du danger où il s'expoſe. Il pretend que la familiarité de luy parler

Studens correctioni, parciès pudori. *Aug. de ver. Do.*

cœur à cœur, le portera à nous découvrir candidement ce qu'il luy importe de nous faire connoiſtre ſurſa diſpoſition ; & il ſouhaite que nous eſtudions avec luy & luy avec nous les moyens, ou de ne plus retomber dans ſes fautes, ou d'y retomber moins ſouvent & moins lourdement qu'auparavant.

4. Noſtre Seigneur ne nous détermine point les termes dont il faut que nous uſions en cette rencontre, parce qu'il ſçavoit bien que la prudence & la charité les détermineroient aſſez dans les occaſions particulieres, en ceux à qui le ſaint Eſprit auroit donné ces deux vertus dans la dignité qui les obligeroit à veiller ſur la conduite des autres.

§. V.

Examen de la troiſieſme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.

Si voſtre Frere ſe repent, pardonnez-luy.

JEſus-Chriſt exprime admirablement bien dans cette circonſtance,

que le principal mouvement qui doit occuper noſtre cœur quand nous faiſons quelque correction à nos Freres, c'eſt de deſirer qu'ils reconnoiſſent en quoy ils ont manqué, & qu'ils en ſoient touchez aſſez ſincerement pour éviter les occaſions d'une rechute; & que la veritable raiſon qui nous doit porter à leur pardonner, n'eſt pas, ou leur deference à nos raiſons, ou leur eſtime & leur reſpect pour nos perſonnes, mais la douleur que l'eſprit de Dieu aura formée dans leur cœur pour la verité qui luy appartient & dont nous ne ſommes que de ſimples & de foibles organes.

Il ajoûte : *S'il peche contre vous ſept fois le jour, & que ſept fois le jour il revienne vous trouver, & vous diſe, Je me repens de ce que j'ay fait, pardonnez-luy.* Car puis que les debtes que nous avons contractées envers Dieu ſont infinies, & que nous en contractons encore de nouvelles tous les jours, Jeſus-Chriſt pretend que nous ſoyons à l'égard de nos Freres, quand ils nous offenſent, dans la meſme diſpoſition que nous ſouhaitons que Dieu ſoit à noſtre égard

quand

quand nous l'offenſons : & que puis que nous avons beſoin qu'il renouvelle ſans ceſſe le cours de ſes miſericordes ſur nos foibleſſes lors que nous nous en humilions devant luy avec ſincerité, nous devons auſſi ouvrir ſans ceſſe le ſein de noſtre charité à nos Freres, toutes les fois qu'ils ſont touchez avec ſincerité des injures que nous en avons receuës & qu'ils nous en demandent pardon.

§. VI.

Explication de ces paroles de Ieſus Chriſt.

S'il vous écoute, vous aurez gagné voſtre Frere.

NOſtre Seigneur nous fait aſſez entendre par cette expreſſion, que comme celuy qui laiſſeroit noyer une perſonne qu'il pourroit tirer de l'eau ſans riſque, n'en ſeroit pas moins homicide que s'il l'avoit tué : ainſi, celuy qui laiſſeroit un autre dans un peché dont il pourroit le tirer par une Correction Fraternelle, eſt auſſi coupable devant Dieu de ſa perte, que s'il l'avoit engagé luy-

meſme dans le peché qui l'auroit fait mourir. Mais, comme remarque ſaint Auguſtin, Jeſus-Chriſt nous apprend auſſi, que comme un homme eſt redevable aprés Dieu de ſa vie à celuy qui l'a empeſché de ſe noyer, ou qui l'a tiré de tout autre danger de mort; ainſi celuy qui ſe retire des occaſions où il perdroit ſon ame, en eſtant averti Fraternellement par un autre, eſt obligé à cet autre, aprés Dieu, du ſalut de ſon ame.

Il n'y a point de gain dans la vie qui égale celuy de pouvoir contribuer par de ſages avis au changement de la diſpoſition du cœur de nos Freres; Et le bien que nous leur procurons en leur faiſant aimer la juſtice, & en leur inſpirant de la douleur d'en avoir violé les regles, eſt pour nous un des grands avantages que nous puiſſions eſperer en toute noſtre vie.

§. VII.

Examen de la quatriéme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.

Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins.

ON ne peut pas aſſez admirer, quand on penetre comme il faut cette quatriéme circonſtance de la Correction Fraternelle, avec combien de ſageſſe Jeſus-Chriſt a prevenu tous les inconveniens qui y pouvoient arriver, ou de la part de ceux qui la font, ou du coſté de ceux qui la reçoivent; car ces deux témoins ſervent autant aux uns qu'aux autres. Voicy donc la penſée de Noſtre Seigneur, du moins comme les Peres l'ont entenduë, & comme le bon ſens nous oblige de l'entendre : Si voſtre Frere ne vous écoute point dans le moment que vous luy repreſentez ſa faute, & s'il arrive que ſa patience &

ſa docilité ne répondent pas aſſez à l'office de charité que vous luy rendez : s'il eſtoit, ou trop attaché à ſon propre ſens, ou indiſpoſé contre vous de quelque maniere que ce puiſſe eſtre, cherchez dans la ſageſſe de deux témoins un appuy à vos raiſons contre ſon obſtination & contre ſon indiſpoſition. Vous tirerez tous deux de grands avantages de ces deux témoins. Vous qui reprenez, celuy de reconnoiſtre & de corriger en vous-meſme des defauts que vous n'auriez peut-eſtre pas découverts dans voſtre correction ; & celuy qui eſt repris, l'avantage de concevoir le peu de fondement qu'il aura eu de s'indiſpoſer contre vous.

En effet, on ne peut s'empeſcher, en reprenant une perſonne, de méler toûjours quelque ſujet de l'aigrir, ou dans l'air & dans les paroles ou dans les mouvemens de noſtre correction; & pour peu que ceux que l'on reprend ſoient ſujets à s'indiſpoſer, il ne leur faut rien pour faire un fondement & un pretexte à leur indiſpoſition. Ainſi, Jeſus-Chriſt arreſte ces inconveniens par les deux témoins

qu'il ordonne de prendre pour les mener vers ceux de nos Freres que nous voulons corriger & qui ne nous veulent pas croire. Car ces deux témoins ayant, pour ainſi dire, l'eſprit tout frais & tout libre, ſont également en eſtat de juger, que ce qu'il y a de defectueux dans noſtre air & dans noſtre maniere de reprendre, doit eſtre oſté de noſtre correction pour la rendre plus recevable à ceux à qui nous la faiſons ; & que l'indiſpoſition de nos Freres à noſtre égard n'eſt pas aſſez bien fondée, quand ayant tort dans le fond ils ſe jettent ſur le defaut d'une circonſtance.

Si ceux que nous reprenons s'imaginoient que nous ne le ferions que par caprice ou par quelque mouvement d'averſion pour eux, il leur ſeroit aiſé de ſe deſabuſer par la conformité qu'ils remarqueroient entre nos ſentimens & ceux des deux perſonnes de probité que nous y aurions employées ; & ſi nous avions nous meſmes empeſché le fruit de la correction par noſtre imprudence, il y auroit lieu de nous redreſſer par la meſme voye.

Afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. Il n'y a preſque perſonne qui ne ſoit aſſez avantageuſement prevenu de la ſolidité de ſon ſens & de ſes veuës, pour vouloir qu'on le croye quand il donne des avis, & pour trouver eſtrange que d'autres luy en donnent. Jeſus-Chriſt va au devant de cette foibleſſe qui eſt commune à tout le monde, quand il ordonne que l'on appuye de l'autorité de deux ou trois témoins, ou ce qui paroiſtroit de ſens & de ſolidité aux raiſons de la ſeule perſonne qui en auroit repris une autre, ou le juſte ſujet que l'on a d'improuver la reſiſtance mal fondée de cette perſonne qui ſeroit repriſe.

Cette autorité qui ſert d'appuy à la juſtice des vns, & de confuſion à l'oppoſition des autres, fait voir admirablement, que Dieu veut que celuy qui fait des fautes & celuy qui les reprend, adorent & reconnoiſſent également une verité qui les regle tous deux, & qui n'eſt ni à l'un ni à l'autre.

§. VIII.

Examen de la cinquiéme circonſtance que Ieſus-Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.

Que s'il ne les écoute point non plus, dites-le á l'Egliſe.

PEut-on encore aſſez admirer icy toutes les démarches que la ſageſſe de Jeſus-Chriſt nous fait faire pour arriver, ſans tomber nous-meſmes, juſqu'au bonheur de relever nos Freres ? Il nous fait commencer par des avis ſecrets la correction qu'il nous ordonne de faire. Il nous la fait continuer par l'autorité de deux amis pour eſtre témoins de la ſolidité de nos raiſons : & ſi ces avis ſecrets & cette autorité de deux ſages amis trouvoient dans eux une reſiſtance qui demandaſt de plus fortes armes, il nous apprend que la confuſion d'eſtre accuſez devant tout le monde eſt un remede violent où il faut quelquefois recourir quand les autres qui ſont plus doux ſe trouvent inutiles

Die Eccleſiæ; hoc eſt præſulibus & præſidentibus. *Chryſoſt. in c. 18. Mat.*

Eccleſiæ, ubi myſteria ſua ſunt, & ubi dignatur ſuam impertiri præſentiã *Amb. de initi. c. 5.*

& trop foibles; que quelque chere que ſoit la reputation de nos Freres, leur ſalut nous doit eſtre encore plus cher, & qu'il ne faut point craindre de pouſſer noſtre zele pour les ſauver, juſqu'à les deferer à l'aſſemblée de l'Egliſe où l'Eveſque preſide, afin qu'il juge avec ſon Clergé de la maniere dont il faut corriger ceux qui ont manqué, pour l'oppoſer aux ſcandales qu'ils ſont capables de cauſer.

§. IX.

Examen de la derniere circonſtance que Ieſus Chriſt a marquée pour la Correction Fraternelle.

S'il n'écoute point l'Egliſe-même, qu'il ſoit à voſtre égard comme un Payen & comme un Publicain.

ENfin, comme l'inflexibilité de l'eſprit eſt une marque viſible du dernier abandonnement de Dieu, Jeſus-Chriſt dit, qu'aprés que nous aurons pris toutes les meſures qu'il vient de nous marquer pour corriger nos Freres, il faut s'humilier devant

devant Dieu de l'inutilité de nos démarches à leur égard, & considerer la depravation de cœur qui leur fait mépriser l'Eglise mesme, comme le caractere d'une ame qui ne merite plus que l'indignation de Dieu & l'aversion des hommes. *Omnia secundum ordinem fiant.*

CHAPITRE XXVI.

Examen general des Corrections que Iesus-Christ a faites.

L'Onction de la charité & la force de la verité composent tous les remedes que nous appliquons dans la Correction Fraternelle, sur ceux dont l'ame est malade. Ainsi, ceux qui se trouvent plus pleins de cette onction & de cette force, sont toûjours les plus propres à reüssir dans cet épineux exercice de la justice Chrêtienne.

Les Conciles & les Peres de l'Eglise ont pris des paroles de Jesus-Christ tout ce qu'ils ont dit des circonstances de la Correction Frater-

nelle, parce qu'eſtant la ſageſſe meſme, il y fait prendre des meſures ſi divines, qu'il oſte à l'orgueil & à l'indiſcretion de ceux qui doivent reprendre les autres, tous les écüeils où ils ſe pourroient heurter, & à la delicateſſe de ceux qui ont beſoin de correction tout ſujet legitime de ſe plaindre.

Mais comme la connoiſſance des meilleurs remedes qu'un homme recevroit d'un habile Medecin luy ſerviroit peu, s'il n'apprenoit encore de luy les manieres adroites & delicates d'en faire l'application ; il nous ſerviroit bien peu d'avoir appris de Jeſus-Chriſt meſme les circonſtances qu'il faut garder dans la Correction Fraternelle, à moins que nous n'apprenions encore de luy la maniere dont luy-meſme les a gardées.

Car il ne paroiſt pas moins Dieu dans la maniere dont luy-meſme a corrigé ceux qu'il a eus à corriger, qu'il le paroiſt dans les circonſtances qu'il nous marque dans les corrections que nous pourrons eſtre obligez de faire. Et comme il eſtoit eſſentiellement plein de grace & de

verité, il doit eſtre regardé comme un premier modelle par tous ceux qui ſont élevez à un rang à devoir corriger les autres, n'en ayant fait aucune dont on ne puiſſe tirer de tres-excellentes regles pour celles que nous pourrions avoir à faire.

En effet, il n'y a preſque perſonne dans l'Egliſe qui ne ſoit renfermé dans le nombre & parmy les ſortes de perſonnes que Jeſus-Chriſt a repriſes.

Il a repris des ames foibles & ignorantes. Il a repris des eſprits fiers & orgueilleux. Il en a repris de malicieux & de ſimples. Enfin il a repris des gens qui eſtoient dans un eſtat de vertu & de perfection. Comme il a connu tres parfaitement, que la Correction eſt l'écüeil ordinaire de la prudence meſme la plus éclairée, il ne s'eſt pas contenté de nous preſcrire en general les meſures qu'il y faloit garder, il a encore appris à tout le monde comment il faloit appliquer ces meſures aux differentes ſortes de perſonnes qu'il faudroit reprendre.

Il y montre par ſes propres exem-

ples, où doit aller la discretion de se servir des armes de la verité pour combatre tout ce qui s'y oppose, & avec quelle sagesse il faut mesler ce que la charité peut avoir d'onction avec l'amertume & la force de la verité.

Attudit veritatem ut doctor, mansuetudinem ut liberator, justitiam ut cogitor. *Aug. Trac. 33. Ioann. 1.*

Il nous y apprend qu'il faut ménager la foiblesse, l'ignorance & la simplicité, & quelle sorte de foibles, d'ignorans & de simples il faut ainsi ménager; comment il faut foudroyer quelquefois les esprits en qui l'on voit de l'obstination, de l'orgueil & de l'avarice.

Ce qu'il y a dit & ce qu'il y a fait d'exterieur, nous enseigne tellement ce que nous devons faire exterieurement dans nos corrections, qu'il y a décrit aussi les mouvemens & les considerations de son ame pour exciter au fond de nostre cœur les mesmes mouvemens & les mesmes considerations.

Enfin, nous éprouverons heureusement, qu'en suivant avec une entiere fidelité dans les corrections que nous pourrons avoir à faire, les pas

que Jesus-Christ a faits dans les siennes, Dieu les benira de telle sorte, que les avis que nous donnerons à nos Freres sur les foiblesses qui leur seront arrivées, leur serviront à n'y plus tomber, & que les mesmes foiblesses que nous reprendrons en eux nous serviront à nous mesme d'un sujet d'humiliation & de crainte, qui nous portera à demander à Dieu la grace de les éviter.

CHAPITRE XXVII.

Quelles mesures Iesus-Christ a gardées dans les corrections qu'il a faites aux esprits en qui il a veu de l'orgueil & de la fierté.

LA fin qu'il se faut proposer dans la correction Fraternelle est, ou de changer la disposition de ceux à qui on la fait, ou d'empescher que la contagion de leurs sentimens & de leur conduite n'infecte les autres. Ainsi, l'on doit regler le ménage-

ment des personnes & celuy des circonstances de la correction sur la veuë de ces deux avantages.

Jamais Jesus-Christ n'a ménagé l'orgueil des demons, parce qu'il est absolument invincible & incorrigible. Il l'a toûjours traité comme l'objet éternel de la malediction de son Pere ; & il nous a appris, en le traitant ainsi, que l'orgueil est celuy de tous les vices qui merite moins le ménagement & la condescendance que la charité inspire à ceux qui font la correction Fraternelle.

Le mesme Jesus-Christ a traité celuy des Pharisiens selon le degré de son incorrigibilité, & comme approchant fort de celuy des demons mesmes, c'est à dire, comme un orgueil éclairé, volontaire & interessé, qui meritoit toute l'indignation de la verité. Et cet abysme de confusion où l'Evangile nous represente qu'il les a ensevelis pour toute l'éternité, doit estre pour nous un modelle de la force avec laquelle il nous faut souvent terrasser & confondre les ames pleines d'elles-mesmes, & qui ont des passions insatiables pour la gloire.

Dans les occaſions où il les reprend de leur attachement ſuperſtitieux à leurs traditions humaines, pour ſe faire un point de conſcience, de manquer une ſeule fois à laver leurs mains, & à donner la dixme des plus petites herbes; & de ce qu'avec cette exactitude juïve & literale d'obeïr à la loy, ils s'eſtoient relaſchez d'une maniere toute deplorable ſur les points eſſentiels de la meſme loy, tels que peuvent eſtre celuy de l'amour de Dieu, celuy de l'équité envers leurs Freres & envers leurs propres Peres, & celuy de la charité envers tout le monde, qui ſont les trois fondemens du veritable attachement à la loy de Dieu, il nous apprend à reprendre de meſme toutes ces ſortes d'eſprits que nous voyons portez à n'avoir nul égard à ce qu'il y a de plus important dans la religion Chreſtienne, pour donner toute leur attention & toute leur attache à des objets de pieté que leur imagination leur fait connoiſtre plus propres à leur gouſt & à leur portée. *Minima obſervatis maxima contemnitis.* S. *Aug. q evang. l. 1. c. 35.*

Dans les rencontres où il les trai-

te comme des enfans, dont l'inconſtance ſe porte en meſme temps à deux extremitez incompatibles, & qui ne ſçavent nullement, ni ce qu'ils font ni ce qu'ils deſirent, il nous inſtruit de la maniere dont nous en devons uſer envers ceux, dont l'ame accoûtumée de tout temps aux amuſemens de la vie, en devient inquiete & incapable de ſe fixer.

Quand il leur refuſe un ſigne du ciel, que leur legereté trop curieuſe avoit exigé de ſa puiſſance, à cauſe qu'il ſçavoit la malignité de leur intention, qui eſtoit d'abuſer de ſa bonté pour s'en joüer enſuite indignement, il pretend que l'on refuſe de meſme une infinité d'éclairciſſemens & de ſatisfactions aux deſirs de nos Freres, quand nous voyons qu'ils ſortent d'un fond de malignité & de curioſité, & que nous reconnoiſſons qu'ils n'y ont aucune veuë d'utilité pour le ſalut de leur ame, & les redüire, autant que nous le pourrons, & autant qu'ils en ſont capables à ce principe, qu'il ne faut ſouhaiter de ſçavoir dans la religion Chreſtienne, que ce qui nous y ſert à nous remplir

Eum qui non tam ſtudiorũ merito quã ſciendi cupiditate ſecretioribus ſe quæſtionibus immergit magnifici doctoris ſeveritate deterret. Orig. ho. v. in c. 7. Exo.

davantage de l'amour de Dieu & de la crainte de l'offenſer.

Quand il les fait paſſer pour des aveugles & pour des conducteurs d'aveugles, & qu'il découvre l'uſage peu ſenſé qu'ils faiſoient de leur diſcernement à connoiſtre les changemens des temps, & leur groſſiereté maligne & obſtinée à ne pouvoir connoiſtre le temps de Jeſus-Chriſt & celuy de leur ſalut, il nous apprend à concevoir quelquefois ces mouvemens, & à dire quelquefois ces meſmes paroles à des ames qui ſont dans de pareilles diſpoſitions à ne connoître nullement les choſes de Dieu & du ſalut, & à faire une profeſſion ouverte d'habileté dans mille autres choſes qui ne regardent que les ſens & la vie preſente.

C'eſt pour cela qu'il avertit le monde d'éviter leurs erreurs & leur hypocriſie, comme un levain capable d'infecter la maſſe de toutes les bonnes actions de la vie, & qu'aprés les avoir comparez à des ſepulchres blanchis, à cauſe qu'ils couvroient les impuretez de leur cœur de ce que la religion avoit de plus apparent & de

plus plausible, il les accuse publiquement comme d'autant plus coupables du mal qu'ils faisoient, qu'ils pretendoient estre les plus éclairez dans la loy qui le defendoit.

C'est encore pour cela qu'il represente la fausse tendresse de leur conscience, sous le scrupule de passer jusqu'à un moucheron, c'est à dire, de critiquer exterieurement dans eux-mesmes & dans les autres jusqu'à l'ombre d'une petite faute, tandis qu'ils ouvroient toutes les portes de leur ame à des chameaux, c'est à dire à des rapines, à des hypocrisies & à des iniquitez effroyables. Car par là il nous apprend à reprendre & à corriger dans nos Freres de certaines pointilleries sur la spiritualité & sur la perfection, tandis qu'ils sont assoupis jusqu'à l'insensibilité dans des habitudes tres-criminelles.

Vt infirmiores oculi lucē refugiunt ita mens invalida sapientiæ fulgorem non sustinet *Amb. de Abra. l. 2. c. 4.*

Quand il les regarde avec indignation & avec horreur, comme se scandalisant mal à propos de tout le bien qu'il faisoit les jours de Sabbat, il nous apprend le mépris exterieur que nous devons faire de ceux qui ne faisant aucun bien réel pour l'Eglise &

pour l'édification des fideles, conçoivent une jalousie maligne contre ceux qui travaillent sans reserve & sans cesse à la gloire de l'une & à l'utilité des autres.

Quand il les accuse d'un empressement affecté & insupportable à chercher les occasions d'estre considerez dans des assemblées d'éclat; quand il leur reproche leur adresse criminelle à piller les veuves & à faire des proselytes qui devenoient encore plus méchans qu'eux, & qu'il leur fait voir leurs mépris & leurs erreurs incroyables sur le jurement, sur le Temple & sur les ornemens du Temple, il nous apprend à corriger dans nos Freres les mesmes déreglemens quand nous les voyons portez à se faire considerer & à se faire distinguer du commun dans les compagnies d'honneur; quand nous les reconnoissons bassement interessez à s'insinuer dans les maisons & dans les affaires des grands, pour en tirer l'avantage d'aggrandir leur propre maison & d'avancer leurs propres affaires, & quand leur ignorance sur les principes de la Religion est si palpa-

ble & ſi répanduë par tout qu'elle eſt un ſçandale general à tout le monde.

Enfin, quand Jeſus-Chriſt dit en termes ouverts aux Phariſiens, qu'ils eſtoient pires que des Publicains & des femmes débauchées, & qu'il les repreſente par tout ſous l'image de gens odieux pour leurs ſentimens & pour leur conduite, & ſous celle de Docteurs pleins d'eux-meſmes, qui portant la perfection à un degré où perſonne ne peut arriver, ne font pas eux-meſmes la moindre démarche pour y monter; qui ſe nourriſſent de l'idée de leurs propres merites, & qui eſtant tout yvres d'ambition, cherchent par tout des témoins où ils ſe puiſſent montrer comme les ſeuls dignes d'eſtime, il apprend generalement à tous ceux qui ſe trouvent dans un eſtat de ſuperiorité, à faire une guerre irremiſſible & generale à tous ceux en qui ils reconnoîtront les ſentimens & les inclinations des Phariſiens, & à pouſſer leur ſens & leur raiſon juſqu'à s'eſtonner eux-meſmes des fautes ſurprenantes de leur conduite.

Car les Phariſiens ayant tiré leur

Phariſaïſme du fond de la nature que nous avons comme eux, qui eſt un fond de corruption & d'orgueil, il n'y a point d'occaſions où la Correction Fraternelle ſoit plus neceſſaire, que celle où ce fond ſe rend plus vivant & plus viſible.

Ce qu'il faut bien remarquer icy, c'eſt que tous ces mouvemens de Jeſus-Chriſt à l'égard des Phariſiens, n'eſtoient point des mouvemens de paſſion, mais des mouvemens de raiſon & de juſtice; & que ce qu'il nous y apprend, n'eſt pas de nous troubler & de nous emporter avec vehemence contre les perſonnes, mais d'avoir pour la raiſon & pour la juſtice un zele ſi veritable, qu'il cauſe en nous une veritable indignation contre tout ce qui en viole les regles: *Omnes tales motus ejus non perturbati animi ſunt ſigna ſed docentit magiſtri.* *S. Aug. l. 1. Gen. contra man. c. 8.*

Chapitre XXVIII.

Quelles mesures Iesus Christ a gardées dans les Corrections qu'il a faites aux simples, aux ignorans & aux foibles.

SI nous connoissions aussi distinctement & aussi pleinement que Jesus-Christ les dispositions secrettes des personnes à qui nous devons la Correction Fraternelle, il nous seroit aisé de regler toutes les mesures que nous aurions à y prendre sur cette connoissance. Mais comme nous ne les connoissons que par des dehors qui n'ont pas toûjours un rapport entier avec ce qui se passe au fond de leur ame, il faut tirer cette connoissance des mesures que Jesus-Christ a prises à l'égard des personnes qu'il a corrigées.

Nous venons de voir, qu'au lieu de flater & de ménager l'orgueil des Pharisiens, qui tenoit de la corruption & de l'incorrigibilité de celuy des demons, il l'a confondu &

humilié de toutes les manieres, afin de nous apprendre à en uſer de meſme à proportion à l'égard des ames qui leur reſſemblent.

Il faut examiner maintenant, combien le meſme Jeſus-Chriſt a ménagé la ſimplicité, l'ignorance & la foibleſſe de ceux qu'il a repris, afin que nous conformant autant que nous le pourrons à ſes veuës & à ſes pratiques, nous puiſſions auſſi juger en quoy les ſimples, les ignorans & les foibles meritent d'eſtre ménagez, & juſqu'à quel degré ils le doivent eſtre quand on reconnoiſt qu'ils ſont capables de profiter des inſtructions qu'on leur donne.

On appelle ſimplicité, une certaine diſpoſition d'ame qui fait que l'on ne ſonge point au mal, & que l'on fait ſans premeditation & ſans malice celuy que l'on fait. Dieu ayant jugé cette diſpoſition digne d'eſtre excuſée & ménagée en ceux qui font des fautes, nous oblige d'y avoir égard en tous ceux de nos Freres en qui nous la reconnoiſſons. Car il reprit un jour Abimelech, de ce qu'il avoit fait venir dans ſa Cour la femme d'A-

braham. Ce Prince ne se defendit point autrement, que sur la simplicité de son cœur & sur l'innocence de son intention. Et Dieu aggréa tellement son excuse, qu'il luy dit, que c'estoit en veuë de cette disposition de son cœur qu'il n'avoit pas permis qu'il en vinst jusqu'à l'offenser en abusant de cette femme : *Ego scio quod simplici corde feceris : & ideò custodivi te, ne peccares in me.*

In simplicitate cordis mei & in munditia manum meam feci hoc. *Gen.* 20. 5.

Tous ceux en qui Jesus-Christ a trouvé cette sorte de simplicité éloignée du mal, en ont esté traittez & receus avec une affabilité qui les a d'abord gagnez à luy. Et saint Paul souhaitant que les Ministres de l'Eglise l'imitent entierement en cela, dit que les Prestres qui sont honorez du Sacerdoce de Iesus-Christ, en doivent tirer la vertu d'estre touchez d'une juste compassion pour ceux qui pechent par ignorance & par erreur, comme estant eux-mesmes environnez & pleins de foiblesses.

Heb 5. 2.

Saint Pierre aprés avoir reproché aux Juifs leur injustice, d'avoir demandé la grace d'un homicide pour faire mourir le Saint & le Iuste, dont

tout

tout le monde a receu la vie, les en excuſe autant qu'il peut, en leur diſant, qu'il ſçavoit qu'ils avoient agi en cela par ignorance, auſſi bien que leurs Senateurs. Ce qui nous fait voir que l'ignorance qui nous fait tõber en des fautes dont nous pouvons eſtre corrigez, merite quelque douceur dont noſtre orgueil nous rend d'autant plus indignes qu'il nous rend plus incorrigibles. Nous voyons encore, qu'un Senateur des Juïfs ayant un jour abordé Jeſus-Chriſt avec une ingenuité qui luy plut, il l'inſtruiſit de la naiſſance ſpirituelle de l'ame dans le Baptême. Et comme ce qui reſtoit en luy d'oppoſition à la foy venoit d'un reſte d'orgueil qui avoit beſoin d'eſtre humilié, Jeſus-Chriſt l'en corrigea par l'humiliation qu'il luy cauſa, en luy reprochant d'ignorer ces choſes, quoy qu'il fuſt un Maiſtre en Iſraël.

Saint Pierre & ſaint Paul, comme les deux Apoſtres les plus inſtruits de l'eſprit de Ieſus-Chriſt à l'égard des ignorans & des foibles, ont auſſi plus pleinement obligé les fideles à ſoûtenir les foibles, à recevoir & à traiter avec charité ceux qui ſont encore

peu affermis dans la foy, & à supporter par la force de leur charité les foiblesses des infirmes. Mais il faut bien prendre garde icy à ne confondre point les foiblesses naturelles & involontaires dont Iesus-Christ a toûjours eu compassion, & pour lesquelles il veut que nous ayons quelque égard, avec celles qui sont de pure volonté & de pure habitude. Les premieres viennent du peché de nôtre premiere naissance qui les a rendu comme permanentes en nous: les autres viennent d'une habitude que nous avons contractée volontairement, sans nous avoir jamais voulu faire la moindre violence pour la vaincre.

Facta est permanès infirmitas. 4. Esd. 3. 22.

Dieu a traité toûjours benignement les premiers, mais nous verrons au chapitre suivant qu'il a infiniment moins épargné les autres.

Il y avoit deux grands defauts à corriger dans cette femme de Samarie que Iesus-Christ entretint longtemps auprés du puis de Iacob, sçavoir l'ignorance des choses de Dieu, & une foiblesse extrême sur le fait de l'incontinence.

Iesus-Christ qui connoissoit ce qui luy restoit de bon dans l'ame, l'engagea en luy faisant le premier quelques questions à luy en faire quelques-unes à son tour, & la conduisit imperceptiblement, de la resolution de ces questions jusqu'à renoncer de tout son cœur à ses premieres habitudes, & à devenir tres-instruite des points les plus solides de la religion de Iesus-Christ.

Une autre femme que l'orgueil des Pharisiens avoit resolu de diffamer, ayant esté traisnée par eux jusqu'auprés de luy, il fit voir admirablement en cette rencontre jusqu'à quel degré de compassion la charité peut aller pour des personnes foibles qui ne sont point encore dominées par la malice du peché.

Comme il n'estoit sujet à aucun de ces mouvemens aveugles qui les portoient à triompher de la confusion de cette pauvre femme & de l'embarras où ils croyoient que Iesus-Christ devoit estre sur le point de leur accusation, il separa d'une maniere bien digne d'un Dieu touché de compassion pour l'humble foiblesse

des hommes, ce qu'il faloit dire & faire sur le crime certain dont ils l'avoient accusée, de ce qu'il y avoit à repondre pour confondre l'empressement malicieux de ces accusateurs, en sorte qu'elle fust corrigée comme se reconnoissant coupable, & qu'ils fussent renvoyez avec une confusion qui leur fist comprendre qu'ils estoient plus vicieux & plus malades qu'elle.

Son adultere fut reconnu pour un peche condamné par la loy. La foiblesse de celle qui en estoit reprise & accusée publiquement, fut jugée digne de misericorde aprés la confusion qu'elle en avoit receuë. L'attente des accusateurs qui ne cherchoient que la gloire de l'avoir découverte, pour avoir une occasion d'en embarrasser la sagesse de Iesus-Christ, fut frustrée & renvoyée avec la confusion qu'elle meritoit, lors que Iesus-Christ obligea ceux d'entr'eux qui seroient sans aucun crime de luy jetter la premiere pierre. Et cette pechereſſe repentie ne receut point d'autre punition de la part de Iesus-Christ, que la vigilance qu'il luy recommanda pour ne plus tomber dans le mesme desordre.

Les disciples de Nostre Seigneur s'estant laissé aller à un assoupissement que l'insomnie d'une nuit leur rendoit comme inévitable, regarda cette faute en eux comme une faute de pure foiblesse, & dans cette veuë il la reprit d'un air tout plein d'humanité. *Quoy*, dit-il, *n'avez-vous donc pû gagner sur vous de veiller une seule heure avec moy? Veillez si vous voulez ne point tomber dans la tentation.* Mat. c. 26. 40.

Ceux qui chercherent Nostre Seigneur à Capharnaum, faisoient une faute contre la pureté d'intention avec laquelle Dieu veut estre cherché. Neanmoins, parce qu'elle venoit en eux d'une foiblesse naturelle plustost que d'une depravation d'esprit & d'une malice déterminée, Iesus-Christ se contente de leur reprocher assez doucement, qu'ils ne le cherchoient que pour en tirer l'avantage de remplir leurs besoins temporels comme ils avoient esté remplis auparavant. Aprés quoy il les instruisit avec charité, sur la necessité de chercher à leur ame une nourriture capable de la faire subsister durant toute l'éter-

nité, ſans avoir ces empreſſemens qu'ils faiſoient paroiſtre pour la vie preſente.

Ieſus-Chriſt aimant la diſpoſition d'un jeune homme qui luy demandoit un moyen de ſe ſauver, luy dit, d'une maniere tres-affable, que ſi aprés avoir pratiqué les commandemens de Dieu il deſiroit s'avancer juſqu'à un degré de perfection, d'où il ſeroit aiſé d'arriver enfin à la vie eternelle, il devoit vendre tous ſes biens & en donner l'argent aux pauvres.

Ce jeune homme s'eſtant laiſſé aller à une triſteſſe profonde, qui méritoit de la part de Jeſus-Chriſt une correction qui appriſt à tous les riches, que l'amour des richeſſes eſt un obſtacle invincible à leur foibleſſe pour ſe ſauver; Jeſus-Chriſt qui connoiſſoit que cette triſteſſe eſtoit un foible naturel ne s'emporta pas davantage contre luy, mais il ſe contenta de luy dire, & en luy à tous les riches, qu'il eſtoit eſtrangement difficile qu'un riche entraſt dans le Royaume de Dieu.

Jeſus-Chriſt a donc ménagé beaucoup les perſonnes qui pechoient par

ignorance & par foibleſſe, pour nous apprendre à les ménager comme luy, c'eſt à dire en reglant toûjours l'adouciſſement & le ménagement dont nous uſons à leur égard ſur le degré de leur caprice & ſur celuy de leur bonne volonté. Car comme dit ſaint Gregoire, il ne faut pas traiter tout le monde avec une rigueur extrême, ni auſſi eſtre exceſſivement indulgent à l'égard de tout le monde. Si la malice merite toûjours de la dureté, il faut ſonger que la foibleſſe merite ſouvent de la compaſſion & de la miſericorde. Tous ceux qui ont des ames à reprendre & à conduire doivent diſtinguer ſoigneuſement ces deux choſes; en ſorte que lors qu'ils ſe montreront ſeveres & inflexibles à faire obſerver juſqu'à la derniere rigueur toutes les regles de la diſcipline à ceux qui auront l'ame depravée, ils ſe reſouviennent d'avoir des entrailles de pieté à l'égard des infirmes, ſans que la compaſſion qu'ils auront pour eux affoibliſſe leur zele pour la verité & la juſtice, & ſans que leur zele pour la juſtice eſtouffe en eux les ſentimens de la miſericor-

de que la charité leur inſpire pour les ames foibles : *Nec à compaſſione pietatis obdureſcant cum contumaces corrigunt, nec diſciplinæ vigorem molliant, cum infirmorum animos conſolantur.*

CHAPITRE XXIX.

Que Ieſus Chriſt a traité plus durement la foibleße & l'ignorance, quand il l'a trouvée dans un fond de corruption & de malice.

UNe des rencontres où la ſageſſe de Jeſus-Chriſt s'eſt fait paroître plus inimitable, a eſté dans la maniere dont il a repris l'ignorance & la foibleſſe des ames malicieuſes & corrompuës. Car comme l'ignorance & la foibleſſe exigent d'elles-meſmes quelque compaſſion, & que la corruption & la malice ne meritent auſſi d'elles-meſmes que de la dureté, il ne faloit pas moins que l'adreſſe d'un Dieu pour lier dans une meſme correction

rection des mouvemens de compaſſion avec des mouvemens de rigueur, afin que nous appriſſions à les lier comme luy dans les occaſions où nous aurons à corriger des ames foibles & ignorantes, mais malicieuſes & corrompuës.

Le point de la Reſurrection eſtoit d'une derniere conſequence à eſtablir comme le fondement de toute la vie Chreſtienne. Les Sadduceens qui ne vouloient pas ſe priver tout à fait des plaiſirs de la vie, vouloient bien douter de ce point; & leur malice qui fortifioit leur doute, & qui les portoit, comme celle des Phariſiens, à combatre la doctrine de Ieſus-Chriſt, leur inſpira de luy en faire une queſtion la plus embaraſſante qu'ils pûrent imaginer. Cette queſtion regardoit une femme, qui ayant eu ſept maris conſecutifs eſtoit morte aprés ces ſept maris, ſurquoy ils luy demanderent à qui il jugeoit qu'elle appartiendroit au jour du Iugement.

Leur ignorance fut inſtruite avec douceur & avec charité, mais neanmoins d'une maniere qui les chargea de la confuſion que leur malice avoit

meritée. Car il leur reprocha l'erreur où leur ignorance dans les saintes Ecritures les avoit engagez sur le fait de la puissance de Dieu, & il leur fit entendre que l'estat de la resurrection des ames au jour du Iugement ne sera point suivi de toutes les differences de celibat & de mariage que l'estat de la vie presente exige, mais qu'il tiendra de celuy des Anges mesmes dont la nature est toute occupée de sentimens & de desirs spirituels.

Les Pharisiens ignoroient malicieusement & par corruption, que la necessité pressante de manger ayant obligé les Apostres d'arracher du bled & d'en frotter des épics pour manger, ne les rendoit point coupables du violement de la loy. Nostre Seigneur ayant veu qu'ils reprenoient sans aucun fondement ceux de ses Apostres qui le faisoient, les poussa d'une maniere qui les instruisit à la verité, mais qui leur fit comprendre, que la correction qu'ils pretendoient faire estoit plus sujette à reprimende que la faute qu'ils improuvoient en eux; & il le montra par l'exemple des Prestres & par celuy

de David qu'ils n'eſtoient nullement criminels.

La faute de ceux qui vendoient leurs marchandiſes dans un lieu où ils profanoient la ſainteté du Temple autant que s'ils avoient eſté dans le Temple meſme, eſtoit une faute de foibleſſe. Mais comme c'eſtoit une foibleſſe toute volontaire & qui ſortoit du fond de leur avarice, au lieu de leur donner, pour les convaincre de leur profanation, des raiſons que leur paſſion de gagner n'auroit pû écouter avec patience, il les chaſtia rudement de parole & d'effet, & il renverſa leurs tables, afin de les obliger par ce traittement à faire reflexion ſur le ſcandale de leur conduite.

Trois ſortes de perſonnes demandent à Jeſus-Chriſt la grace de le ſuivre, mais ils la luy demandent avec une diſpoſition où leur corruption & leur foibleſſe eſtoit toute viſible.

Le premier avoit meſlé dans ſa reſolution de ſuivre Jeſus-Chriſt l'impureté d'un intereſt temporel, ſçavoir l'eſperance d'y trouver ſa vie & ſa ſatisfaction aſſurée.

Le deuxiéme ayant eſté prevenu par Ieſus-Chriſt pour eſtre à ſa ſuite, le pria auparavant de luy laiſſer la liberté d'aller enſevelir ſon pere.

Et le troiſiéme luy demanda celle de donner quelque ordre à ſes affaires, & de dire les derniers adieux à ſes amis & à ſes alliez.

Ieſus-Chriſt corrigea ces trois ſortes de foibleſſes, d'une maniere propre à ſervir de remede à la diſpoſition vicieuſe du cœur de ceux en qui elles ſe trouvoient.

Il dit au premier, qu'il devoit ſi peu attendre les avantages d'une vie repoſée qu'il cherchoit à ſa ſuite, que n'ayant luy-meſme, ni maiſon ni revenu, ni les neceſſitez les plus communes de la vie, il n'eſtoit point du tout en eſtat de mettre à leur aiſe ceux qui le vouloient ſuivre.

Il donna à entendre au ſecond, que ceux qui ſe trouvoient une fois engagez par une vocation legitime à ſervir Dieu dans un eſtat de deſtachement & de ſpiritualité, ne devoient point s'en retirer pour des affaires civiles; & que le commun du monde eſtant aſſez capable de ces ſortes d'af-

faires, son pere ne manqueroit pas de gens qui luy rendroient les devoirs qu'il desiroit de luy rendre, au lieu que les affaires spirituelles estant à la portée de tres-peu de personnes, il faloit que ceux qui y estoient appellez quitassent generalement tous les soins dont ils se pourroient dispenser, pour s'attacher tout entiers à celuy de les bien faire.

Enfin il fit entendre au troisiéme, que ceux qui se vouloient donner pleinement à Dieu, devoient renoncer à l'inquietude des affaires domestiques & civiles; que comme un laboureur tient toûjours ses yeux arrestez sur ce qui luy reste de terre à labourer, un homme que Dieu appelle à son service, doit aussi tourner tous ses desirs & toutes ses pensées vers ce qui luy reste à faire pour plaire à Dieu & pour édifier l'Eglise.

Chapitre XXX.

Quelles mesures Iesus-Christ a prises pour corriger les personnes vertueuses quand elles faisoient des fautes.

S'Il en faloit juger à la lettre, on trouveroit assez de lieu de s'estonner de la ressemblance apparente que l'on remarque, entre la maniere dont Iesus-Christ a repris les demons & les Pharisiens, & celle dont il a repris & corrigé les personnes vertueuses.

Il parle avec une extrême dureté aux demons & aux Pharisiens, comme à des esprits rebelles & inflexibles, & il traite les ames parfaites & soumises avec une dureté presque pareille ; en sorte que plus elles ont de disposition à se corriger & à comprendre l'importance des choses, plus Iesus-Christ se plaist à exercer leur patience & leur vertu.

Mais on previent & l'on fait cesser cet estonnement, dés que l'on

distingue ces deux sortes de duretez qui ont paru dans les paroles de Iesus-Christ à l'égard des demons & des Pharisiens, & à l'égard des personnes vertueuses. Car la dureté dont il a traité les demons & les Pharisiens, est une dureté d'indignation, telle qu'il en faloit à des ames reprouvées & ennemies de Dieu; & celle dont il traite les ames vertueuses, est une dureté d'instruction, de mystere & d'épreuve pour réveiller ce qui peut rester en elles d'humain & de terrestre.

C'est ainsi qu'il a repris la sainte Vierge & les Apostres.

Cette digne mere de Iesus-Christ, ayant toûjours esté tres-attachée à Dieu, & tres-pleine de charité pour le prochain, represente à Iesus-Christ, que les nouveaux mariez qui les avoient conviez à leurs noces manquoient de vin.

Jesus-Christ dont le caractere propre est la compassion, approuvoit fort en elle ce mouvement de compassion, qui luy fit representer cette necessité; & comme il s'estoit toûjours rendu respectueux & obeïssant à

ſon égard, il eſtoit bien éloigné de la deſobliger en cette rencontre. Cependant, parce qu'il la connoiſſoit capable de comprendre, que la fidelité d'attendre les momens de ſon Pere dans les choſes qu'il avoit ordre de faire pour l'édification de ſon Egliſe, eſtoit pour luy un decret inviolable, & que nulle conſideration du monde ne luy feroit jamais rien faire d'oppoſé à la reſolution qu'il avoit formée de s'y rendre, il luy parle d'abord d'une maniere aſſez rebutante & aſſez dure, pour l'obliger de s'élever au deſſus de l'objet de la compaſſion. Elle le fit avec une pieté qui répondoit à ſon attente, car au lieu de ſe rebuter de cette dureté apparente, elle en profita, pour adorer avec ſon fils les ordres de la providence du Pere Eternel.

S. Thomas un des Apoſtres de Noſtre Seigneur, avoit une incredulité qui paroiſſoit excuſable, puis qu'elle regardoit la Reſurrection, qui eſt le point de la religion où les ſens ont plus de peine à ſe rendre. Neanmoins Ieſus-Chriſt le reconnoiſſant aſſez fort pour ſupporter un repro-

che ſevere, luy en fit un en preſence des autres, pour affermir dans luy & dans eux la foy de toute l'Egliſe, ſur ce point qui luy eſt de la derniere conſequence.

Le meſme Jeſus-Chriſt voulant corriger & guerir ce qui reſtoit d'incredulité dans le cœur de ſes diſciples, en qui elle empeſchoit la vertu de guerir un lunatique qui luy fut preſenté par ſon pere, ſe faſcha contre eux d'une maniere qui paroiſſoit pleine de feu & d'indignation. *O race incredule & depravée*, dit-il, *juſqu'à quand ſeray-je avec vous? Juſqu'à quand vous ſouffriray-je?* Il leur parloit ainſi, afin que le ſon de ſa voix fiſt entrer la juſtice de ſa plainte aſſez avant dans leur cœur, pour y réveiller leur foy qui s'y eſtoit aſſoupie.

Saint Pierre croyoit bien obliger Jeſus-Chriſt de le détourner du deſſein de ſa Paſſion. Mais Noſtre Seigneur l'ayant traité de ſatan, & luy ayant reproché par des paroles tres-rudes, de n'avoir dans le cœur que des veuës humaines, nous montre évidemment, qu'il ne faut point eſ-

pargner les reprehenſions fortes & rigoureuſes, quand il s'agit de guerir dans le cœur de ceux qui ſont deſtinez à la conduite des autres, les affoibliſſemens qui s'y forment, & qui les rendant trop delicats pour leurs propres ſatisfactions, les rendent en meſme temps trop indulgens à accorder celles que les autres recherchent.

Ses autres diſciples luy ayant demandé, avec une liberté un peu trop humaine, s'il reſtabliroit le Royaume d'Iſraël dans le temps où il leur diſoit qu'ils ſeroient baptiſez dans le ſaint Eſprit, il leur répondit d'un air ſerieux & reſſerré, que ce n'eſtoit point à eux à ſçavoir les temps & les momens que ſon Pere avoit reſervez à ſon ſouverain pouvoir.

Cette conduite de Jeſus-Chriſt nous apprend à ſonder la portée de ceux que nous avons à corriger & à reprendre, & que les Superieurs devant avoir une raiſon plus éclairée, un ſens plus recüeilli, & une conduite plus judicieuſe & plus eſtudiée, il les faut corriger avec d'autant moins de remiſſion, que leur capacité

de comprendre les choſes & d'en profiter eſt plus reconnuë, & que la reputation de leur probité & de leur experience eſt plus neceſſaire.

CHAPITRE XXXI.

Quelle ſorte d'autorité l'on doit prendre ſur ceux à qui l'on veut faire la Correction.

LA Correction eſtant une action de ſuperiorité, on ne la fait avec fruit ou ave: juſtice qu'autant qu'elle ſe trouve ſouſtenuë du poids de l'autorité.

Jeſus-Chriſt dit, que Dieu ſon Pere luy avoit donné toute puiſſance dans le Ciel & dans la Terre; & les Princes des Preſtres & les Senateurs du peuple Iuïf ne pouvant ſouffrir que Ieſus-Chriſt chaſſaſt les vendeurs du Temple, qu'il defendiſt d'y paſſer & repaſſer pour ſa commodité, & qu'il fiſt des inſtructions & des corrections publiques, luy vinrent un jour demander, qui luy avoit donné

le droit & l'autorité de faire ces choſes. Ainſi l'action de reprendre & d'inſtruire demande tres-ſeurement, quelque droit & quelque autorité : mais il faut ſçavoir quelle ſorte d'autorité. Car puis que nous avons eſtabli ailleurs, que la Correction Fraternelle regarde generalement tout le monde, & que tout le monde n'eſt pas eſtabli en dignité ; il faut diſtinguer icy l'autorité que nous appellons perſonnelle & attachée, ou à la naiſſance, ou à l'eſtat & à la dignité d'une perſonne, de celle qui s'appelle communément une autorité de verité & de raiſon. L'une eſt particuliere à ceux que leur naiſſance ou quelque charge eſleve au deſſus des autres, & l'autre eſt commune à tous ceux qui excellent en bon ſens & en charité.

La raiſon & la verité ſont des armes que Dieu a miſes entre les mains de tout le monde ; & comme les regles de l'une & de l'autre ſont éternelles & au deſſus de toutes les dignitez qui ſe peuvent imaginer, l'autorité que l'on en tire, eſt beaucoup plus conſiderable que celle qui ſe

trouve attachée à la naiſſance & à la dignité des perſonnes : Et tout homme qui reprend comme raiſonnable & comme obſervateur de la verité ceux qui font des fautes contre la verité & contre la raiſon, eſt incomparablement mieux authoriſé, que ceux qui reprennent comme grands & comme reveſtus d'une dignité de ſuperiorité.

Dieu luy-meſme eſtablit ſon autorité & ſa ſouveraineté ſur les hommes, non ſur l'élevation de ſa nature au deſſus de la leur, mais ſur ſon plus grand attachement à la verité & à l'équité. *Ego ero illorum Deus in veritate & judicio.*

La charité qui fait l'ame de la Correction Fraternelle, manquant du droit & de l'autorité des charges, ne peut recourir qu'au droit & à l'autorité de la raiſon & de la verité. Elle les regarde toutes deux cõme les armes de Dieu & de ſa juſtice. Et comme il n'y a que Dieu dont la puiſſance ſoit ſouveraine, on peut dire qu'il n'y a point d'autorité & de puiſſance plus ſouveraine que celle de la raiſon & de la verité qui viennent de Dieu.

Cujus poteſtas ſumma niſi Dei ſolius? *Tert. l. de teſt. an.*

Ainſi, l'on ne devroit, s'il ſe pouvoit, jamais reprendre & corriger les autres, parce que l'on eſt plus grand & plus puiſſant qu'eux, mais parce que l'on a des ſentimens & des principes de conduite plus raiſonnables & plus pleins de verité que ceux que l'on reprend en eux.

Qui ſincerâ intentione extraneas à Chriſti Religione ad fidem cupiunt rectam perducere, blandimentis non aſperitatibus debēt ſtudere. Agēdum ergo eſt ut ratione potius & māſuetudine provocati, ſequi nos velint & nō fugere ut eos ad ſinū matris Eccleſiæ Deo poſſimus adiuvāte converte-re. *d.* 45. *c.* 3. *Ex. Greg. l.* 11. *ep.* 15

On ne peut jamais aſſez admirer que Jeſus-Chriſt ne ſe ſoit jamais ſervi de ſon nom & de ſa qualité de Dieu pour autoriſer ce qu'il diſoit ou ce qu'il faiſoit à l'égard de ceux qui commettoient des fautes qu'il faloit corriger, mais qu'il les ait engagez, ou par ſa douceur à leur repreſenter les choſes, ou par la ſageſſe & la ſolidité de ſes raiſonnemens, à connoiſtre eux-meſmes qu'ils avoient tort. C'eſt ce que ſaint Gregoire dit que doivent faire tous ceux qui deſirent avec quelque ſincerité reduire à la raiſon ceux qui s'en éloignent. S'il eſt vray, dit-il, que nous ayons une intention ſincere, de ramener à Dieu & à l'Egliſe ceux qui s'en éloignent par des ſentimens erronez ou par les actions d'une vie depravée, il ne faut pas nous y prendre de cette ma-

niere imperieuſe & brutale qui tend toûjours à dominer avec ſeverité, mais nous ſervir de tous les attraits de la raiſon & de la charité. L'autorité qui commande toûjours ſouverainement eſt odieuſe à un point que chacun la fuit à cauſe de ſes éclairs & de ſes foudres; au lieu que la raiſon & la charité ont des attraits qui gagnent tout le monde. Si nous en uſons ainſi, Dieu benira tellement nos corrections à l'égard de nos Freres, qu'au lieu de s'eſloigner de nous, ils ſe rangeront d'eux-meſmes vers nous, en ſorte qu'il nous ſera aiſé en ſuite de les faire entrer dans le ſein de l'Egliſe.

De tous les Peres qui ſe ſont attachez à ſuivre Ieſus-Chriſt dans ſa maniere de ne pas s'appuyer ſur la nature divine pour corriger les autres, mais ſeulement ſur la raiſon & ſur la verité, il n'y en a point qui l'ait fait plus pleinement que ſaint Auguſtin. *Ep. 111. ad Romul.*

On en voit un exemple tres-édifiant dans l'excellente lettre qu'il écrit à un homme de qualité qu'il avoit converti, pour l'avertir fraternellement de certaines exactions qu'il avoit au-

torisées ou du moins qu'il avoit manqué de defendre à ses gens. La verité, luy dit-il, a de l'amertume & de la douceur. Sa douceur est pour ceux qu'elle espargne comme dignes de ses faveurs, & son amertume pour ceux qu'elle traite comme des malades qu'elle entreprend de guerir. Vous esprouverez aujourd'huy dans vous-mesme la verité de ce que je vous dis, si vous ne refusez point de boire le calice que je vous presente en cette lettre. Ie souhaiterois de tout mon cœur que toutes vos injures ne vous fissent point plus de mal qu'à moy, & que l'injustice que vous commettez à l'égard de beaucoup de pauvres gens vous devinst aussi sensible qu'elle l'est à ceux à qui vous la faites souffrir. Ce que j'y trouve de fâcheux pour vous, encore plus que pour eux, c'est que leur souffrance ne durera qu'un certain temps, au lieu que vous vous amassez un tresor de colere pour le jour de la colere & de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres. Ie le prie de vous faire la misericorde de vous corriger luy-

luy-meſme en cette vie de la maniere qu'il jugera la plus convenable à vos beſoins, pluſtoſt que de vous reſerver à ce jour déplorable où la correction n'a plus de lieu. C'eſt luy qui vous a donné le peu de crainte qui vous reſte, & qui m'empeſche de deſeſperer de voſtre correction. C'eſt à luy que je demande qu'il ouvre vos yeux ſur ce que vous faites, pour en avoir de l'horreur & pour vous en corriger. Le mal que je vous repreſente vous paroiſt leger & de peu de conſideration. Cependant, il eſt dans la verité ſi grand, que ſi la paſſion qui vous poſſede preſentement eſtoit aſſez eſteinte en vous pour vous permettre d'en conſiderer l'énormité, vous ne vous pourriez empeſcher de répandre des ruiſſeaux de larmes pour implorer la miſericorde de Dieu. Si je commets une injuſtice à voſtre égard en vous demandant l'amitié d'empeſcher que de pauvres gens ne payent deux fois une dette qu'ils ont peine de payer une ſeule fois, je conſens de bon cœur que vous en uſiez comme il vous plaira. Mais ſi vous reconnoiſſez vous-meſme, que j'ay

raiſon de trouver injuſte que l'on traite ſi mal de pauvres miſerables, il faut que vous vous rendiez volontiers à l'équité de faire ce que vous eſtes obligé, comme Dieu vous le commande & parce que je vous en prie. Le Dieu que crains m'eſt témoin, que ce n'eſt pas tant pour eux que pour vous que je vous fais cette priere. A la verité, voſtre faute qui meriteroit une correction ſevere vous rend indigne de cette civilité; auſſi ne vous l'aurois-je peut-eſtre point faite s'il ne ſe fuſt agi que de mes intereſts. Mais parce qu'il s'agit des voſtres, je ne feins point de vous prier, tout faſché que vous ſoyez contre moy, d'avoir pitié de vous-meſme, afin d'appaiſer la juſtice de Dieu qui eſt veritablement celuy que vous devez prier. J'envoyay chez vous ſur voſtre diſné ſamedi dernier, pour vous prier de ne point ſortir de la ville ſans que je vous viſſe un moment chez moy. Vous me fiſtes dire que vous n'y manqueriez point. Cependant on m'a aſſuré de bonne part, que l'on vous avoit veu Dimanche entrer à l'Egliſe & y faire voſtre priere, ſans que vous

ayez tenu voſtre parole. Je prie Dieu de vous le pardonner. C'eſt tout ce que je vous en puis dire, car ma conſcience & Dieu qui juge de ce qui y eſt caché, vous témoigneront que je le deſire avec ſincerité. Mais je ſuis tres-ſeur, que ſi vous ne vous corrigez de voſtre faute, ſa juſtice vous en corrigera quelque jour. Au reſte, je me reſſentiray de la miſericorde que vous vous ferez à vous-meſme ſi vous reconnoiſſez voſtre faute. Car il faut que je vous diſe, que je ne ſuis, ni aſſez miſerable, ni aſſez eſloigné des entrailles de Jeſus-Chriſt, pour n'avoir point le cœur percé de douleur de voir tomber ſi deplorablement ceux que j'ay enfantez en luy par ſa verité. Vous me direz pour voſtre défenſe, que vous n'avez point ordonné à ces pauvres gens de payer deux fois à voſtre Commis. Mais je vous répondray, que vous leur avez commandé expreſſément d'obeïr à ce Commis en toutes choſes, & que ne pouvant pas diſtinguer ce qu'il leur demande de voſtre part, de ce qu'il en exige de ſon propre mouvement, ils ont droit de regarder ces exactions

avares comme eſtant faites par vous-meſme, puis qu'elles leur ſont faites par voſtre autorité, ou du moins que vous ne vous mettez point en peine, ou de les reparer, ou de les prevenir. Mais je ne voy pas que je doive m'arreſter à diſputer avec vous, ni vous ſurcharger d'une longue lettre, vous qui avez tant d'affaires ſur les bras. Et puis je crains, que ſi je vous excite à vous faſcher contre moy, vous ne déchargiez ſur ces pauvres gens le poids de voſtre colere. Ainſi je finis en vous diſant, que leur patience ſera meritoire devant Dieu, & que je ne veux pas vous pouſſer davantage, de crainte que vous ne vous imaginiez que c'eſt un mouvement de malignité pluſtoſt que la crainte de voſtre perte qui me le feroit faire. Avez vous encore quelque deſir de ne vous point tromper vous-meſme? craignez Dieu. C'eſt luy qui m'eſt témoin que c'eſt pour vous encore plus que pour eux que je crains les ſuites de voſtre injuſtice. Si vous ajoutez quelque foy à ce que je vous dis, il en faut remercier Dieu. Si vous n'y avez nul égard & nulle deference, je

me renfermeray pour trouver quelque consolation à ma douleur, dans cette parole de Jesus-Christ : Dites que la paix soit dans cette maison : Si elle en est digne, vostre paix viendra sur elle, & si elle n'en est pas digne, vostre paix retournera à vous. Mon tres-cher fils, je prie la misericorde de Dieu de vous conserver.

On ne peut rien ajoûter à l'energie de cette lettre de saint Augustin ; & l'on y voit pleinement, que si l'autorité des dignitez qui relevent un homme au dessus des autres a toûjours quelque chose d'alienant & d'odieux, il n'y a que les demons & les esprits qui leur ressemblent qui se puissent defendre des attraits & de la force de l'autorité que l'on tire de la verité & de la raison.

Chapitre XXXII.

Pourquoy l'on ſe forme tant de difficultez dans la Correction Fraternelle.

Ceux qui ſont les plus déraiſonnables dans leurs ſentimens & dans leur conduite, ne laiſſent pas de donner la raiſon pour fondement de tout ce qu'ils croyent & de tout ce qu'ils font; Et la depravation de nôtre ame va juſqu'à la malignité de donner le nom de raiſon au mouvement qui la porte à deſirer ou à faire les choſes, afin de les pouvoir deſirer ou les faire ſans aucune inquietude.

On ne peut ignorer, aprés toutes les preuves que nous en avons apportées, que les fideles ſont obligez de ſe faire mutuellement la correction pour ſe ſouſtenir les uns les autres dans l'amour & la pratique du bien & dans la ſuite du mal. On ſe rendroit aiſement à la creance de ce point s'il pouvoit toûjours demeurer

dans la ſpeculation. Mais comme il le faut reduire en pratique, & que l'on eſt naturellement ennemi de l'aſſujettiſſement qu'il demande, on fait tout ce que l'on peut pour en pouvoir douter raiſonnablement, afin de ſe pouvoir exemter en meſme temps avec raiſon de la peine qu'il donne à pratiquer.

On ſeroit bien-aiſe, où de faire les choſes commodément, ou de trouver des raiſons de ne les point faire du tout quand elles couſtent trop à faire. Noſtre Seigneur avoit fait voir l'indiſſolubilité du mariage, & ſes diſciples rebutez des difficultez de cette indiſſolubilité, en concluent d'abord, que ſi la condition d'un homme eſtoit telle à l'égard de ſa femme il n'eſtoit pas avantageux de ſe marier. Enfin la raiſon de l'homme eſt incapable de geſne.

On voit bien d'un coſté, que la negligence & la laſcheté de laiſſer impunies des fautes qui meritent punition, eſt un vice indigne d'un homme raiſonnable & Chreſtien. Il y a neanmoins de l'honneur à eſtre Chrêtien & raiſonnable. On remarque

d'ailleurs, qu'il n'y a nul plaisir de se faire des ennemis, & qu'il y a de l'avantage à se faire aimer de tout le monde.

L'ame qui ne peut demeurer longtemps suspenduë & indeterminée, estudie un milieu, entre l'extremité de laisser toutes les fautes sans correction, & celle de s'attirer l'inimitié de ceux en qui il en faudroit reprendre.

Le vray milieu que la raison & la charité y trouvent, est d'estudier devant Dieu toutes les regles que la foy & la prudence Chrétienne prescrivent pour la Correction Fraternelle, afin d'éviter également la lascheté de ne reprendre jamais aucune faute, & l'indiscretion de reprendre toutes sortes de fautes en tout temps & en toute sorte de personnes. Mais ce milieu demande beaucoup de vigilance & d'application, qui est suivie tres-souvent d'une infinité de rebuts & d'espines. Ainsi, l'ame en cherche un qui ne soit sujet, ni à ces rebuts ni à cette attention contraignante, qui est de s'y faire un si grand nombre de difficultez & de faire ces difficultez

si

ſi inſurmontable, que l'on merite d'en eſtre diſpenſé & excuſé dans la defiance intereſſée que l'on ſe forme de les vaincre.

Mais comme c'eſt le Soleil luy-meſme qui fait tous ces faux ſoleils que nous voyons ſur les eaux & ſur les miroirs où ils nous ébloüiſſent comme le veritable Soleil : Ainſi c'eſt noſtre raiſon meſme qui forme toutes les fauſſes raiſons que noſtre ame invente pour donner quelque ombre de juſtice à ce qu'elle croit & à ce qu'elle fait de plus oppoſé à la raiſon.

Comme ces fauſſes raiſons nous ſont avantageuſes pour maintenir nôtre honneur & pour appaiſer les ſoulevemens & les cris ſecrets de noſtre conſcience, nous nous en laiſſons autant ébloüir que ſi elles eſtoient veritables. C'eſt, dit ſaint Auguſtin, ce qui fait que nous appellons impoſſible tout ce que nous ne voulons point faire ; & que les hommes qui ne peuvent s'empeſcher d'aimer la verité, donnent le nom de verité aux choſes que la verité leur defend d'aimer, quand ils ſe ſentent portez à les

Quod implere nolumus, non poſſe dicimus S. *Aug. ſer.* 232. *de temp.*

aimer, & que ne voulant pas se tromper, ils ne veulent pas non plus souffrir qu'on leur montre qu'ils se soient trompez : *Sic amatur veritas ut quicumque aliud amant velint esse veritatem : & quia falli nolunt, nolunt convinci quod falsi sunt.*

Confes l. 10. c. 23.

De là nous pouvons juger, que de toutes les raisons & de toutes les difficultez que l'on peut former sur l'obligation de la Correction Fraternelle, il n'y en a point de plus invincibles que celles qui viennent du costé du cœur ; & que si nostre cœur trouve prejudiciable & inaccessible tout ce qu'il n'aime point, quoy que dans la verité il n'y ait rien de plus facile & de plus utile, au contraire tout ce qu'il veut n'a pour luy, ni aucune ombre de mal, ni aucun degré d'impossibilité.

On s'égare bien aisement, quand pour éviter la peine de chercher le vray chemin, on entre dans tous les détours qui se presentent & qui égarent. Mais quelque longueur & quelque difficulté que l'on trouve à chercher le chemin que l'on doit tenir, on arrive toûjours enfin tres-heureu-

sement au terme où il mene.

Il faut, autant que l'on peut, vaincre les difficultez effectives qui se trouvent dans l'obligation de corriger ses Freres, & ne s'en faire point d'imaginaires & de trompeuses.

CHAPITRE XXXIII.

Quelles peuvent estre les difficultez effectives qui accompagnẽt l'obligation de faire la Correction Fraternelle.

1. Difficulté.

C'Est le peché qui a attaché la difficulté de faire le bien à l'obligation de le faire; Et c'est le zele de l'innocence & de la charité qui doit changer cette difficulté en facilité.

Tous les Peres de l'Eglise, & principalement saint Augustin, S. Chrysostome & saint Bernard ont trouvé, qu'il n'y a rien de plus difficile que

Latebrosa est animis & quibusdã quasi cavernosis anfractibus sæpè intentionem quærentis eludit ut modò velut elabatur è manibus quod inventum erat, modò rursus appareat & rursus absorbeatur. *Aug de mend. c. 1.*

la Correction Fraternelle. Ils en ont porté la difficulté jusqu'à dire que c'estoit un Martyre, & à faire des exclamations sur la profondeur & l'impenetrabilité des difficultez que l'on éprouve à trouver ce point de moderation qu'il faut garder pour la qualité & pour le nombre des fautes qui se commettent, & pour la force & la portée des personnes qui ont besoin d'estre corrigées & repriſes.

Epiſt. 250 *Quàm profundum quam latebroſum est!*

En effet, toute la morale Chrétienne ne trouve point plus d'obscuritez, plus d'espines & plus de pieges ramassez ensemble que dans le point où elle establit l'obligation de corriger ses Freres.

Car premierement pour commencer par Dieu mesme, nous voyons qu'il laisse une infinité de maux sans punition, & que l'impunité que sa patience extrême accorde aux pecheurs, & l'incertitude profonde où sa sageſſe a caché les évenemens de la vie des impies & des gens de bien, ne servent presque qu'à remplir leur cœur de malice & de mépris pour les

choſes de Dieu. Nous voyons qu'il y a une infinité d'occaſions où Jeſus-Chriſt luy-meſme n'a dit mot, & où il ſemble que ſon ſilence ait cauſé des prejudices notables. Nous voyons qu'aprés avoir laiſſé dire & laiſſé faire beaucoup de choſes qu'il auroit pû empeſcher, il dit à ſes Apoſtres en parlant des Phariſiens : *Laiſſez-les, ce ſont des aveugles qui conduiſent des aveugles.* Mat. 15. 14. Nous voyons que ces meſmes Apoſtres marquez ſous le nom de ſerviteurs d'un pere de famille, ayant demandé à ce Pere de famille qui eſt Jeſus-Chriſt, s'il vouloit qu'ils allaſſent arracher l'yvraye que ſon ennemi avoit ſemée dans ſon champ parmi le bon grain, il leur répondit que non, qu'il craignoit qu'en cueillant l'yvraye ils ne déracinaſſent en meſme temps le bon grain; mais qu'ils laiſſaſſent croiſtre l'un & l'autre juſqu'à la moiſſon. Mat. 13. 30. Nous voyons que c'eſt dans la meſme veuë qu'il propoſe l'Egliſe comme un grand filet plein de toutes ſortes de poiſſons, que les peſcheurs ne tirent ſur le bord que lors qu'il eſt plein & qu'ils ſont en eſtat de s'aſſeoir

enſemble pour mettre tous les bons dans des vaiſſeaux & jetter tous les mauvais dehors. Où ſaint Auguſtin dit, qu'il ſemble que Jeſus-Chriſt veüille manifeſtement eſtablir, qu'il faut laiſſer iuſqu'au jour du Jugement les méchans dans leur malignité & dans leur vice, en nous ordonnant de ſouffrir quelque temps la paille avec le bon grain, juſqu'au jour que le fleau & le van les auront ſeparez : *Quia*, dit-il, *& ad hoc nobis ſunt in ſcripturis ſanctis exempla propoſita velut in meſſe, ut palea ſufferatur uſque ad ultimũ ventilabrum; vel illa intra illa retia ubi piſces boni cum malis uſque ad ſegregationem quæ futura eſt in littore, id eſt in fine ſæculi, æquo animo tolerentur.* Enfin nous voyons, que Jeſus-Chriſt oblige ſaint Pierre de remettre ſon épée dans le fourreau.

Ho 50. de Joan. c. 12.

Réponſe à cette premiere difficulté.

CE n'eſt point à un Capitaine d'un regiment particulier à tirer des conſequences de ce qu'il doit faire ſur ce que fait un General d'armée ou

un Roy. Ses raiſons & ſes veuës doivent eſtre renfermées dans les bornes de ſa commiſſion, & occupées uniquement à faire obſerver l'ordre de la diſcipline militaire aux gens que le Prince a ſoumis à ſa conduite.

Il en faut dire de meſme de Dieu à noſtre égard. Il a des intentions & des égards ſur la conduite du monde où nous n'avons nulle part. Les effets de ſa juſtice & de ſa bonté ne ſont pas pour nous des exemples qui nous obligent, ou à faire tout le bien qu'il fait, ou à demeurer dans le ſilence dans toutes les occaſions où il juge ne devoir point parler. Nous devons eſtre entierement certains qu'il fait en Dieu tout ce qu'il fait, & que ſa patience & ſon ſilence à l'égard des choſes qui nous paroiſſent dignes de reprehenſion & de chaſtiment, ne ſont pas moins adorables que lors qu'il reprend & qu'il venge actuellement l'indignité de ces choſes en ceux qui les commettent.

Dieu nous ordonne par ſes Saints & par ſes Prophetes, de corriger ceux de nos Freres à qui nous verrons faire

des fautes, quand nous aurons, ou la charité, ou l'occasion, ou la prudence de le faire. Il ne s'en faut pas exemter sur l'impunité que Dieu par son extrême patience accorde pour cette vie à une infinité de pecheurs pour une infinité de crimes. Quoy que Dieu ne nous dise pas la raison pourquoy il le fait, on ne doit pas douter qu'il ne le fait jamais que pour de bonnes raisons, & que nostre devoir de corriger ceux qui font des fautes, doit estre reglé sur l'ordre qu'il nous en a donné, & non point sur la conduite qu'il garde luy-mesme, quoyqu'elle paroisse contraire à cet ordre.

Pour les paraboles où Jesus-Christ a fait voir qu'il faut laisser les méchans avec les bons jusqu'à la fin du monde; qu'il faut laisser croistre l'yvraye avec le bon grain, & qu'il ne faut pas oster le bon grain de la paille qui le couvre, que lors que le temps de le vanner sera venu, il n'en faut pas tirer cette consequence, qu'il soit defendu de faire la correction à ceux qui manquent. Cette parabole de l'yvraye marque au contraire tres-

visiblement qu'il la faut faire. Car il y est dit que l'ennemi prit son temps pour semer cette yvraye que les hommes estoient endormis, c'est à dire, lors que les Superieurs ne veilloient pas assez sur les sentimens & sur la conduite de ceux qu'ils avoient sous leur charge. Saint Jean Baptiste dit, en parlant de Jesus-Christ, qu'au jour du Jugement il aura un van en main, & qu'il nettoyera parfaitement son aire, c'est à dire, qu'il en ostera toutes les pailles pour n'y laisser que le bon grain. Mais il ne dit pas que ceux qui sont pleins de l'esprit & de la force de Dieu ne doivent point commencer à nettoyer cette mesme aire, pour empescher que la paille ne fasse tort au bon grain.

Jesus-Christ, dit saint Augustin, ayant ordonné à ses Apostres de laisser croistre l'yvraye avec le bon grain jusqu'au jour du Jugement, ne nous a pas defendu de faire des corrections charitables & utiles à ceux qui en ont besoin, mais il nous a donné un frin & une barriere pour empescher nostre indiscretion de s'échaper, en causant imprudemment des divi-

sions entre nos Freres. De crainte, dit Jesus-Christ, qu'en voulant arracher l'yvraye vous n'arrachiez aussi le bon grain Ainsi, dit saint Augustin, Jesus-Christ n'épargne l'yvraye qu'en consideration du bon grain. Lors donc que cette yvraye nuit en effet au bon grain, il la faut arracher, selon son intention & sa pensée, pourveu qu'on y garde des mesures qui ne rompent point la paix & l'union, & que l'on soit assez assuré de la fermeté des gens de bien, pour esperer, que ni leur foy ni leur vie n'en recevront aucun prejudice. Car il nous est defendu de prendre part aux œuvres infructueuses des tenebres, c'est à dire de consentir aux pechez de nos Freres. Mais ce seroit bien peu, pour la discipline & l'édification de n'y consentir point, si l'on ne travailloit encore vigoureusement à les en reprendre, afin qu'ils s'en pussent corriger. *Sed hæc salvâ pace & quantum admittit officium salvandæ veritatis*, dit ce Pere au 20. ch. du 2. livre contre la lettre de Parmenien.

Jesus-Christ, continuë-t-il, ne pretend pas, que la consideratien des

méchans nous faſſe abandonner les gens de bien, mais il nous porte autant qu'il peut à ſupporter les méchans, afin que les gens de bien ſoient conſervez & maintenus dans le repos qui leur eſt neceſſaire. Il y a une malediction pour ceux qui appellent mal ce qui eſt bien, & bien ce qui eſt mal. Pour l'éviter, il faut corriger & reprendre tout ce que l'on peut. Quand on ne peut le corriger qu'en retranchant de l'Egliſe ceux qui y vivent d'une maniere déreglée, il les en faut retrancher; ſi le mal eſt ſi general que l'on ne puiſſe le corriger ſans alterer la paix de l'Egliſe, il ſe faut contenter d'en gemir & ſe renfermer dans l'équité d'improuver ce mal, & ſupporter cependant avec une patience infatigable ceux qui le commettent, quand nous voyons que la charité nous y oblige : *Quiſquis ergo vel quod poteſt arguendo corrigit, vel quod non poteſt corrigere excludit ſalvo pacis vinculo, vel quod ſalvo pacis vinculo excludere non poteſt, æquitate improbat, ſi mitate ſupportat, hic eſt pacificus & ab iſto maledicto immunis. Nec propter malos*

bonos deseramus, sed propter bonos malos sufferamus. Misericorditer corripiat homo quod potest, quod autem non potest patienter ferat, & cum dilectione gemat & lugeat.

CHAPITRE XXXIV.

Seconde difficulté contre l'obligation de faire la Correction.

LE Sage nous fait entendre en beaucoup d'endroits des maximes dont l'experience affermit tous les jours la verité.

1. Qu'il ne faut point s'amuser à raisonner avec des insensez, parce qu'ils mépriſent la doctrine dont on cherche à les instruire. *Prov. 29. 9.*

2. Que les méchans ont une insensibilité qui les rend sourds à toutes les remontrances.

3. Qu'il ne faut pas profaner inutilement des paroles de verité & de sageſſe, devant des oreilles que l'on voit opiniastrées à ne les point écouter. *Ubi non est auditus, frustrà ne effundas sermonem.* *Ec. 32. 6.*

4. Qu'un ſage qui diſpute avec un inſenſé, ſoit qu'il ſe faſche, ou qu'il rie, ſera ſans ſuccés & ſans repos. *pro.29.9.*

5. Qu'il ne faut pas perdre le temps à parler à des ames imprudentes, qui ne peuvent ni approuver ni aimer que ce qui eſt ſelon leur ſens & leur gouſt.

6. Que quand on pileroit comme dans un mortier de certains eſprits dépravez, on ne leur pourroit jamais oſter leur imprudence. *Ec.8.20. & c.*

7. Que les eſprits prevenus & enyvrez de leur propre ſageſſe, ſont incorrigibles aux paroles, puis qu'entendant bien ce qu'on leur dit ils negligent d'y répondre.

8. Qu'ils ont au fond de leur cœur juſqu'à ſept replis de malice, qui tiennent toutes les portes de leur ame fermées aux remontrances qui leur peuvent eſtre faites.

9. Que leur cœur dont il faut ſe defier continuellement eſtant pleinement obſedé du mal, ne peut entrer, ni dans la connoiſſance, ni dans l'amour du vray bien.

10. Que leur humeur railleuſe & bouffonne eſtant ſi peu diſpoſée à recevoir des reprehenſions & des avis, ceux qui s'arreſtent à leur en faire ſe font injure à eux-meſmes, en s'attirant le juſte reproche de ſçavoir peu prendre leurs meſures. *Prov. 9. 7.*

11. Que la confuſion retombe ſur ceux qui ſe meſlent de corriger ces ames incorrigibles, qui haïſſent ſouverainement ceux qui les reprennent.

12. Que quand Dieu a une fois abandonné un homme qui ſe trouve noyé dans le mal, il n'y a point de correction capable de l'en retirer. *Ec. 7.*

Le meſme Sage, pour confirmer tous les ſentimens qu'il avance ſur l'inflexibilité des ames corrompuës, conſeille à ceux qui veulent éviter les impertinences de ces ſortes de gens, de les laiſſer dans leurs vices ſans les en reprendre. *Noli arguere deriſorem.*

Et comme ſi Jeſus-Chriſt euſt voulu expreſſément ajoûter à l'idée de cette difficulté une autorité qui la rendiſt invincible, il a expreſſément defendu de donner les choſes ſaintes aux chiens, & de jetter les perles de

la parole de Dieu & de la veritable ſageſſe devant les pourceaux, c'eſt à dire devant des ames indiſciplinables & venduës à l'iniquité, qui ſe font un Dieu de leur ventre, qui ſe mocquent de la religion, & qui profanent par leurs bouffonneries indignes les plus ſaints avis que les ſages leur donnent.

Ne donnez-point, dit-il, *les choſes ſaintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant des pourceaux, de peur que ſe tournant contre vous-meſmes ils ne vous déchirent.* Mat. 7. 6.

Tous les interpretes qui ont fait des reflexions ſur les endroits du Sage & l'Evangile, appellent indiſcretion & folie, la peine que l'on ſe donne de reprendre & de corriger ceux dont la reprobation, comme certaine, rend inutiles toutes les corrections des ſages, & conviennent unanimement à conclure, que la diſpoſition d'incorrigibilité que l'on voit en ceux qui ne craignent plus ni Dieu ni les hommes, eſt une raiſon qui nous doit empeſcher de leur parler de Dieu & des choſes qui regardent ſa religion; & que la profanation où

il faut craindre d'exposer ses mysteres & sa parole, demande qu'on ne leur parle jamais ni des uns ni de l'autre, que lors que l'on n'a plus lieu de la craindre.

Enfin, l'experience nous accable d'exemples, où nous voyons l'ame des méchans endurcie dans son attachement violent à faire le mal, & nous mõtre invinciblement, qu'il y a mille occasions où l'on fait beaucoup plus de mal de donner des avis à des ames ennemies de la raison & de la verité, que de les laisser ensevelies dans l'abysme de leur libertinage.

Resolution de cette seconde difficulté.

TOus ces principes du Sage reünis ensemble ne tendent qu'à nous faire connoistre, que l'on ne peut estudier trop mûrement les mesures & les circonstances de la Correction Fraternelle; & qu'au lieu d'en pousser la difficulté jusqu'à l'extremité de ne la faire jamais, il la faut reduire à la prudence de ne la faire qu'en de certains temps, sous de certaines conditions & jusqu'à une certaine me-

meſure, & au ſoin d'eſtudier ſi bien ces temps, ces conditions & cette meſure que l'on ne ſoit point reſponſable par ſon imprudence des inconveniens qui en peuvent arriver.

La defenſe que Jeſus-Chriſt nous fait de donner les choſes ſaintes aux chiens & de jetter nos perles devant les pourceaux, marque la meſme choſe, parce qu'elle nous avertit de prevenir dans les ames abandonnées au mal, le mépris des choſes de Dieu, en les leur cachant dans des temps où nous voyons qu'elles n'ont nulle diſpoſition à les écouter, & les excés de leur colere & de leur violence, en ne les excitant point mal à propos contre nous, par noſtre liberté à leur dire des choſes qui leur déplaiſent. Ce ſont les meſures que Ieſus-Chriſt a priſes à l'égard des Phariſiens, à l'égard d'Herode & à l'égard de Pilate, à qui il a caché les ſecrets de la ſageſſe de Dieu.

Enfin, l'experience qui nous preſente une mer d'inconveniens qui arrivent tous les jours des corrections mal faites, eſt pour nous une preuve tres-forte qu'il y a peu de perſonnes

capables de faire une Correction Fraternelle, mais elle ne détruit nullement l'obligation de la faire. Ainſi pour ſe tirer de cette difficulté, il faut toûjours joindre au ſoin de demeurer perſuadé de cette obligation, celuy d'étudier exactement les diſpoſitions de ceux envers qui on eſt obligé de s'en acquiter. *Cujuſque hominis pravitas quanto periculoſior eſt & tortuoſior, tanto inſtantius & operoſius corrigenda eſt.* Aug. l. 4. de Bap. contr. Donat. c. 16.

Chapitre XXXV.

Troiſieſme difficulté contre l'obligation de la Correction.

On pretend ſur ces principes certains & fixes, que l'on ne doit jamais faire aucune correction que par le mouvement de l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, c'eſt à dire par un mouvement ſincere de charité, & par un veritable zele de juſtice. Or il eſt tres-difficile de diſcerner les veritables mouvemens de noſtre cœur ; &

celuy du reſſentiment particulier ſe confond ſi aiſement en nous, avec celuy qui nous porte à reprendre & à punir dans les autres ce qu'ils diſent ou ce qu'ils font contre la juſtice, que l'on s'y trompe preſque toûjours.

Souvent nous croyons reprendre les autres comme oppoſez à la raiſon & à la verité, lors qu'en effet nous ne les reprenons que parce qu'ils nous ſont oppoſez; & ſouvent nous ne les portons à plaire à Dieu, que dans les occaſions & ſelon les manieres qui nous plaiſent; de ſorte qu'inſenſiblement nous mettons nos veuës & nos regles en la place des veuës & des regles de la verité. *Amant plerique ſententiam ſuam, non quia vera eſt.*

Il ſemble donc, en cette difficulté, de diſcerner les veritables mouvemens de ſon cœur dans les occaſions où l'on pourroit avoir des corrections à faire, que le parti où il ſe faudroit ranger, ſeroit de s'abſtenir d'en faire pour éviter le malheur de les faire mal.

Resolution de cette troisiesme difficulté.

IL seroit fort à souhaiter, que les Medecins qui sont obligez de traiter toutes sortes de maladies, ne fussent eux-mesmes jamais sujets à aucune maladie. Mais le peché qui a causé dans nos corps l'assujettissement à la corruption, se trouvant en eux aussi pleinement que dans les autres hommes, tous les maux qui arrivent aux autres hommes leur peuvent arriver.

Cependant personne, jusqu'icy, ne s'est avisé de conclure, qu'il ne faloit plus ni medecines ni Medecins. Quoy qu'ils soient malades eux-mesmes, leurs ordonnances ne laissent pas d'estre necessaires à ceux qui le sont. Car on peut bien dire, qu'un Medecin malade est peu en estat de traiter un autre malade, mais on diroit tres-mal; le traitement des malades n'est plus necessaire, puis que les Medecins eux-mesmes sont malades. Leurs ordonnances ne gueriſſent point comme sortant de leur bou-

che, ou comme appliquées par leur main, mais par la vertu des remedes qu'ils appliquent & qu'ils ordonnent, quand ils les ordonnent & qu'ils les appliquent selon les veritables regles de la Medecine. Donc les remedes seront necessaires aussi souvent & aussi long-temps qu'il y aura des maladies.

Il faut appliquer ce raisonnement à nostre sujet. L'Eglise a toûjours souhaité tres-ardemment, que tous ses enfans qui se trouvent chargez du pouvoir de corriger les fideles, vécûssent eux-mesmes avec tant de pureté & d'integrité qu'ils ne fissent rien qui meritast la correction. Mais elle gemit tous les jours de se voir frustrée de ses desirs, & tous les jours elle voit mesme en la personne de ses Ministres, des malades obligez de traiter d'autres malades.

Neanmoins, comme la verité & la charité sont des remedes que Dieu luy a donnez pour guerir les maladies de ses enfans, & que la vertu de ces remedes ne depend pas tout à fait de ceux qui les appliquent, elle les conserve toûjours, & elle les croit

toûjours neceſſaires, parce qu'elle eſt perſuadée, que ce n'eſt, ni la bonne ni la mauvaiſe diſpoſition de ſes Miniſtres qui en fait la neceſſité, mais les maladies qui arrivent aux fideles.

Quelque difficulté que l'on trouve donc à diſcerner en ſoy le mouvement qui porte à faire la correction à quelqu'un, elle ne peut nullement eſtre une raiſon de s'abſtenir de la luy faire, mais elle en eſt une tres-forte, pour nous obliger de ne corriger perſonne, avant que d'avoir bien eſtudié au fond de noſtre conſcience & devant Dieu le mouvement qui nous y porte, pour le redreſſer s'il n'eſt point droit, & pour demander à Dieu qu'il le rectifie par ſon eſprit.

Il faut donc réſoudre ainſi cette difficulté. Il eſt vray qu'il ne faut jamais corriger perſonne, que par un veritable zele de juſtice, & par un mouvement ſincere de charité. Il eſt encore tres vray, qu'il n'eſt rien de plus difficile, que de connoiſtre en nous, ſi c'eſt ce zele de juſtice & ce mouvement ſincere de charité qui nous pouſſe à faire la correction, ou

un mouvement de cupidité. Mais cette difficulté de faire ce discernement n'a nulle liaison avec la consequence de ne point faire la Correction Fraternelle, puis que la necessité de cette correction n'est point fondée sur la facilité ou sur la difficulté de discerner le mouvement dont elle part, mais sur le besoin & la maladie de l'ame de nos Freres.

Nous ne devons jamais obmettre une pratique d'obligation pour la difficulté qui s'y rencontre ; mais nostre douleur & nostre confusion, doit estre de nous voir malades en travaillant à guerir les maladies des autres, & que les difficultez de la correction ne deviennent invincibles, qu'à cause que nous ne faisons aucun effort pour les vaincre.

CHAPITRE XXXVI.

Quatriéme difficulté contre l'obligation de faire la Correction.

LA diverſité incroyable des eſprits & des humeurs, augmente tellement la difficulté de connoiſtre la veritable diſpoſition de ceux que l'on peut avoir à corriger; ils changent ſi ſouvent de plis & de veuës, & leur docilité a des points & des degrez ſi variables, que l'on ne ſçait tres-ſouvent que leur dire dans les occaſions où ils manquent. On ne ſçait preſque jamais bien, ni par quel coſté leur eſprit eſt malade, ni quelle en eſt la partie dont on ſe pourroit ſervir pour les guerir. Souvent tout eſt malade en eux, & ſouvent ils n'ont nulle inclination à ſe tirer de leurs maladies. Leurs déguiſemens & leurs vaines excuſes ſont des aſiles où ils ſe retirent, & d'où toutes les meilleures raiſons du monde ne les peuvent faire

faire ſortir. Enfin quelque eſtenduë de veuës que l'on puiſſe avoir, il ſemble que l'on n'en puiſſe avoir jamais aſſez pour la multitude des perſonnes & la diverſité de la portée de ceux qui font des fautes où il eſt beſoin de correction : & pour une raiſon d'eſperer que la correction que l'on fera profite à celuy à qui on ſe diſpoſe de la faire, il y en aura beaucoup de croire qu'elle luy ſera inutile.

Réponſe à cette difficulté.

IL faut demeurer d'accord, que de toutes les difficultez qui ſe peuvent former contre l'obligation de la Correcton Fraternelle, il n'y en a point de plus raiſonnable & de plus plauſible, que celle que l'on tire de toutes ces differences d'eſprits & d'humeurs qui compoſent toutes les communautez & toutes les familles. Et c'eſt la veuë de cette difficulté qui fit faire à Salomon cette excellente priere, où il demande à Dieu cette plenitude de ſens & de ſageſſe qu'il faut avoir parmi une multitude & une diverſité infinie d'eſprits que l'on doit conduire & corriger.

Mais quelque raiſonnable & quelque bien fondée qu'elle puiſſe eſtre, il ne faut pas la porter juſqu'au degré de l'impoſſibilité. Elle a, comme les autres difficultez, des bornes où elle doit eſtre reſſerrée.

Le Pape ſaint Gregoire, qui eſtoit pleinement inſtruit de cette eſtrange diverſité d'eſprits & d'humeurs, & qui ſçavoit parfaitement qu'elle eſt un des grands obſtacles à la Correction Fraternelle, apprend à tous les ſuperieurs de communautez & de famille, les principes dont il ſe faut remplir pour ſurmonter cette difficulté, dont il repreſente tres-ſolidement les degrez & l'impenetrabilité.

Le troiſiéme livre de ſon Paſtoral qu'il a deſtiné tout entier à cette ſeule matiere, & qu'il faudroit, autant que l'on peut, avoir toûjours preſent à la memoire, ne dit nulle part que l'on puiſſe manquer en conſcience à l'obligation de corriger ſes Freres, en veuë de cette difference inépuiſable des humeurs & des eſprits : mais il nous y fait connoiſtre, qu'il ne faut rien eſpargner pour obtenir de Dieu, comme Salomon, une lumiere &

une sageſſe qui nous rende capables d'une multiplicité & d'une diverſité de corrections qui répondent à la multiplicité & à la diverſité des eſprits que l'on peut avoir à manier.

La multiplicité des veuës que l'Ecriture Sainte attribuë à l'Eſprit de Dieu, & dont il fait part à ceux qui taſchent de ne conduire & de ne corriger les autres que par ſes ordres, eſt un grand remede à l'inconvenient de cette multiplicité de diſpoſitions que les ſuperieurs remarquent en ceux qu'ils conduiſent : Et la moderation qui les rend maiſtres de tous les mouvemens de leur ame, les applique ſi heureuſement à tous les degrez & à tous les defauts de deference qu'ils obſervent en eux, qu'ils deviennent à leur égard comme des peres affectionnez, qui courent toûjours aprés des enfans qui les fuyent, & qui les conduiſent enfin juſqu'à des lieux où il faut qu'ils demeurent.

Ils eſtudient avec ſolicitude tout ce qu'ils peuvent avoir de ſain & de ma-

Ad ſanitatem nõ perducerentur niſi legum iſtarum vinculis tanquam phrenetici ligarentur. Nonne ſalubriter temporali regulâ moleſtiarum excutiendi ſunt? ut de ſomno emergant & in ſalutem veritatis invigilent. S. *Aug. Ep.* 48. *ad Vinc.*

lade : Et quand leurs maladies ſont compliquées, c'eſt à dire qu'ils ont des vices dangereux oppoſez, ils détachent & ſeparent adroitement les vices, & cherchent dans la loy de Dieu tout ce que leur prudence y peut découvrir de remedes propres à les guerir. Quand ils voyent que tout eſt malade en eux, ils ſe tiennent comme auprés de leur lit, en attendant avec gemiſſement & en ſilence, que la miſericorde réveille en eux le ſentiment de leur mal, & qu'elle y forme quelque deſir de s'en tirer; & s'ils ſe renferment dans des déguiſemens où ils ne puiſſent les aborder, ils demandent à Dieu les lumieres de ſon eſprit pour percer les tenebres de leur duplicité.

Enfin, les ſuperieurs qui ne veulent dominer, comme Dieu, que par la verité & par la ſainteté, au lieu de ſe décourager dans la peine qu'ils ont à découvrir le foible de leurs inferieurs, ſe conduiſent dans leur charge comme de ſages gouverneurs de villes frontieres, qui ſe muniſſent de toutes les proviſions qui leur ſont neceſſaires pour tout le temps qu'ils

ont à les garder, & qui conſervent toûjours avec une vigilance égale les clefs de la place qu'ils defendent, pour s'en ſervir dans les momens où il faudra les ouvrir à la neceſſité de leurs ſoldats, & les fermer à la malice & aux inſultes de leurs ennemis.

CHAPITRE XXXVII.

Cinquiéme difficulté contre l'obligation de la Correction.

L'Eſprit de critique qui mord ſur tout le monde, & qui attaque generalement tous les ſentimens & toutes les actions, eſt aujourd'huy commun à un point, qu'il ſemble, que le parti de ſe retirer & de ſe taire eſt toûjours le meilleur, & que l'on ne peurroit reprimer plus heureuſement le dereglement general de ce caractere cenſeur, qu'en reſſerrant l'obligation de corriger ſes Freres, dans la perſonne de ceux qui en ſont chargez indiſpenſablement, eſtant revétus d'une autorité qui leur en donne le droit.

Tout le monde eſt ſi deſavantageuſement prevenu contre cette humeur de cenſeur; & la crainte des reprehenſions & de la confuſion eſt ſi generale, que dés qu'une perſonne a fait deux ou trois corrections à d'autres, il devient odieux aux inconnus & ſuſpect à ſes propres amis, en ſorte que l'idée que les uns & les autres répandent par tout de ſon humeur, le rend comme inhabile à tout bien.

On ne voit point d'occaſion où cét inconvenient ne ſoit à craindre, & où il n'arrive en effet; Et on l'évite aiſement, en laiſſant aller les choſes comme elles vont, ſans ſe meſler de reprendre & d'improuver la conduite de perſonne.

Réponſe à cette cinquiéme Difficulté.

CEtte cinquiéme difficulté eſt une des plus effectives & des plus recevables. Il n'y a rien de plus odieux & de plus contraire à la charité, qui eſt le propre caractere des fideles, que cet eſprit critique & cenſeur qui ſe jette ſur tous les ſentimens & ſur toutes les actions des autres.

Il ne faut pas s'eſtonner, ſi n'y ayant rien de ſi commun que l'orgueil, l'eſprit de critique qui ſuit toûjours l'orgueil eſt devenu ſi commun. On a raiſon de ſe rebuter de ces reformateurs importuns qui ne voyét jamais que du mal dans tout ce qui vient des autres, & qui ſeroient faſchez d'y appercevoir un bien où leur cenſure n'euſt rien à mordre; Et dans la verité, on ne peut avoir des preventions trop deſavantageuſes pour ces humeurs toutes de fiel & de bile.

Mais il ſe faut reſſouvenir, que s'il n'eſt pas permis de faire un mal pour en tirer un bien, il l'eſt encore moins de ſe ſervir d'un mal pour guerir un autre mal; & qu'il ne faut pas, pour éviter la reputation de critique & de cenſeur, meriter, par le defaut de correction, celle de negligent & de laſche.

C'eſt une choſe bien faſcheuſe de paſſer pour un cenſeur dans l'eſprit du monde pour s'eſtre avancé quelquefois juſqu'à reprendre les autres. Mais c'en eſt une encore plus faſcheuſe de paſſer devant Dieu pour un laſche & un effeminé, pour ſa timidité

à n'oſer reprendre perſonne. Nous donnons lieu au monde de nous regarder comme des critiques, quand nous paroiſſons n'avoir d'yeux & d'application que pour voir quelque proye ſur quoy nous puiſſions exercer le faux zele que nous avons pour la juſtice. Mais Dieu nous condamne juſtement comme des ames laſches & effeminées, lors que nous fermons les yeux à tout le mal qui ſe fait devant nous, pour n'eſtre point obligez de le reprendre, ou que nous le reprenons ſi foiblement, que nos reprehenſions ne font point plus d'effet que noſtre ſilence. *Tacent plurimi, aut ſimiles ſunt tacentibus, etiamſi loquuntur.*

Salv l 8. a prov.

Quel eſt donc le milieu que la verité nous preſcrit, pour ne tomber ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux extremitez ? C'eſt de faire tout ce que la prudence peut inſpirer pour éviter exterieurement toutes les manieres de reprendre où le monde attache plus raiſonnablement l'idée de cenſeur & de critique, & de reprendre d'un certain air ſi retenu & ſi modeſte, que l'on ſoit forcé de recon-

noiſtre que l'on ne le fait, que parce que l'équité & la charité obligent de le faire.

Il eſt tres-vray, que tout le monde eſtant plein, comme il eſt, de cenſeurs & de critiques, c'eſt un parti tres-avantageux & tres-honneſte à prendre que celuy de la retraite & du ſilence. Mais ſi tout le monde eſt malade, il faut des remedes à tout le monde, & les remedes de la religion Chreſtienne, c'eſt la Correction Fraternelle.

Quand toute la terre ſeroit pleine, comme elle ne l'eſt en effet que trop, de faux amateurs de la juſtice & de faux cenſeurs, il ne ſuit pas de là, qu'il ne faille plus aimer la juſtice ni reprendre ceux qui ſont injuſtes; ou du moins, que pour arreſter ce torrent, il ſoit neceſſaire de renfermer l'obligation de corriger ſes Freres, dans ceux qui ſe trouvent reveſtus d'une dignité qui leur en donne le droit : mais il faut dire au contraire, que jamais la Correction n'a eſté plus neceſſaire qu'elle l'eſt, & qu'il n'a jamais eſté plus important d'en eſtablir la neceſſité & les princi-

pes, pour confondre l'indiscretion orgueilleuse de ceux qui critiquent toutes choses, & pour réveiller l'assoupissement general & insupportable de ceux qui n'oseroient rien reprendre.

Il est encore tres-vray, que l'on craint par tout les reprehensions & la correction. Et c'est cette crainte mesme qu'il faut reprendre en ceux en qui elle se forme, puis qu'ils ne craignent point de commettre une infinité de fautes qui meritent d'estre corrigées & reprises.

Pour l'inconvenient de passer pour un censeur & pour un critique, il n'en faut pas estre fort touché, quand on n'a fait que ce que la charité nous obligeoit de faire : mais il faut aussi, éviter autant qu'on le peut, de prendre d'autres mesures & de garder d'autres regles que celles de la charité.

Quand nous ne devenons odieux aux inconnus & suspects à nos propres amis, que pour nostre attachement inflexible à garder l'ordre que la veritable justice oblige de garder : quãd nous ne devenons inhabiles au bien

que par les impreſſions malignes que les méchans répandent par tout de noſtre conduite, & que noſtre conduite n'a rien d'ailleurs que de regulier & de conforme à la charité, on a dequoy ſe conſoler.

Nos eſtats & nos fonctions ne renferment point à noſtre égard l'obligation de n'eſtre jamais que bien dans l'eſprit de nos amis & de ceux à qui nous ſommes moins connus, mais celle de leur donner une idée de nous qui merite que nous y ſoyons toûjours bien, en leur imprimant par tout celle de noſtre incapacité à approuver le mal qui y eſt attachée ſi eſſentiellement, qu'il n'y a rien qui nous en puiſſe diſpenſer.

Donc, pourveu que nous veillions à ne faire que du bien, & que la raiſon qui nous fait improuver & reprendre le mal, ſoit aſſez dégagée de tout intereſt pour ne porter aucun caractere de malignité, il nous importe aſſez peu quelle idée l'on puiſſe avoir de nos ſentimens & de noſtre conduite. C'eſt noſtre devoir immuable de demeurer toûjours attachez à Dieu, & d'improuver & de condam-

ner tout ce que Dieu improuve & tout ce qu'il condamne. Et ceux des eſtrangers ou des amis à qui nous reconnoiſſons que cet attachement déplaiſt, nous doivent deplaire également. Car il n'y a, ſelon ſaint Auguſtin, point d'amis parmi les Chrêtiens, que ceux qui le ſont de la juſtice & de la verité: & quand c'eſt autre choſe que la juſtice & la verité qui les rend amis, ils ſont toûjours de faux amis & meritent toûjours d'eſtre regardez auſſi froidement que des eſtrangers & des inconnus.

CHAPITRE XXXVII.

Sixième Difficulté contre l'obligation de la Correction.

SI les ſuperieurs veulent s'acquitter de leur obligation de reprendre leurs inferieurs; les inferieurs, pour ſe defendre de leurs reprehenſions, ne manquent preſque jamais, ou de les accuſer de malignité & d'averſion, ou de chercher dans quelque endroit de leur vie des inégalitez

qu'ils puiſſent oppoſer à celles que leurs ſuperieurs leur reprochent. De meſme, ſi les inferieurs entreprennent de corriger dans leurs ſuperieurs des defauts importans, ces ſuperieurs ne manquent preſque jamais de dire qu'ils ſont entreprenans & temeraires, & qu'ils ne les reprennent, ou que par un mouvement d'alienation, ou par un eſprit d'orgueil.

Ces deux foibleſſes qui viennent d'un meſme principe dans les uns & dans les autres, leur oſtent reciproquement les uns ſur les autres une certaine autorité, ſans laquelle les reprehenſions ne font nulle impreſſion. Car les prejugez & les preventions énervent en nous toute la vertu de ce que les autres nous peuvent dire de plus ſage & de plus fort. Ainſi, il ſemble que les ſuperieurs & les inferieurs feroient mieux de ſe contenter de garder le ſilence, & d'improuver dans leur cœur ce qui ſe peut dire ou faire en leur preſence contre la raiſon & la juſtice.

Réponſe à cette difficulté.

Quando corripimus, illę quę corripimus ſi malus eſt, attendit à quo corripiatur, & facilius in correptore ſuo quam in ſe libenter agnoſcit quod corrigat. Et ſi vera invenerit quæ & ipſe dicat in eum à quo corripitur, gaudet. Quantò melius gauderet de ſua ſanitate correctus quàm de alieno languore corruptus *Aug. ho. 5. ex. 50.*

C'Eſt une miſere que le peché a renduë cõmune à tous les hommes, & qui paroiſt répanduë dans tous les eſtats & dans tous les endroits de leur vie, qu'ils ne puiſſent preſque jamais remedier à des inconveniens, qu'en retombant en d'autres inconveniens, & qu'en corrigeant les autres ils ſont toûjours eux-meſmes quelque choſe qui merite d'eſtre corrigé.

Mais comme il y a des regles Chrêtiennes qui preſcrivent toutes les circonſtances & toutes les meſures qu'il faut prendre pour faire le bien, il y en a auſſi qui preſcrivent les remedes pour les inconveniens & les traverſes qui en arrivent.

Il eſt vray que les inferieurs que l'on ſe met en devoir de corriger, accuſent tres-ſouvent leurs ſuperieurs, ou d'averſion ou de malignité, & que pour ſe vanger de la confuſion qu'ils leur font par leurs reproches, ils cherchent en tous les temps de leur vie des ſujets de leur

en faire de pareils, pour leur donner la meſme confuſion. Mais il n'eſt pas vray, que la crainte de cet inconvenient puiſſe eſtre une raiſon ſolide de laiſſer les inferieurs ſans correction. Car s'il eſt vray que les ſuperieurs ayent en effet l'averſion ou la malignité dont on les accuſe, & qu'il y ait dans le cours de leur vie des endroits reprehenſibles & qui leur puiſſent attirer de la confuſion, ils doivent regarder comme un effet de la providence de Dieu ſur eux, de ſe ſervir de l'indiſpoſition viſible de leurs inferieurs, pour leur repreſenter à eux-meſmes l'indiſpoſition ſecrette de leur cœur, & de leur eſpargner la confuſion qu'ils recevroient au jour du Iugement à la face de toute la terre, par celle que leur cauſe ce reproche de leurs inferieurs: de ſorte que la conſequence la plus Chrêtienne & la plus judicieuſe que les ſuperieurs puiſſent tirer de cet inconvenient, eſt qu'ils doivent, autant qu'ils peuvent, ou éviter tout à fait les charges de ſuperiorité, quand ils ſentent dans leur vie des actions qui leur peuvent eſtre reprochées avec ve-

rité, ou remplir tellement par l'austerité de leur vie presente les ouvertures qu'ils ont données à la calomnie & à la malice par leurs déreglemens passez, qu'ils ne fassent durant tout le temps de leur superiorité, quoy que ce soit que d'édification & d'exemple.

Il est vray aussi, que lors que les inferieurs entreprennent d'improuver & de reprendre quelque chose dans leurs superieurs, ces superieurs les regardent ordinairement comme des entreprenans & des temeraires, & qu'ils attribuënt comunément leurs reprehensions, ou à un esprit d'orgueil, ou à un mouvement d'alienation. Mais il est tres-faux que cet inconvenient doive empescher les inferieurs de reprendre leurs superieurs. Car pourveu que dans le fond de leur cœur & de leur conscience ils puissent se rendre à eux-mesmes ce témoignage, qu'ils ne les reprennent point comme se mettant au dessus d'eux, mais purement par une obligation de justice, & parce qu'ils sont reprehensibles, il est bien plus à propos qu'ils s'exposent pour quelque moment

Quia reprehensibilis erat.

moment à l'inconvenient de leur voir donner une interpretation ſiniſtre à leur intention, que de s'attirer de la part de Dieu une indignation eternelle pour avoir manqué de les reprendre.

Cette indiſpoſition des ſuperieurs & des inferieurs, qui ſert de voile à la complaiſance des uns & de pretexte à la laſcheté des autres pour ſecoüer le joug de la correction, eſt une raiſon qui en eſtablit encore plus fortement la neceſſité, bien loin d'affoiblir les principes & les raiſons qui nous ont ſervi à l'eſtablir. Car cet amour du repos qui fait que les ſuperieurs ne diſent mot, & cette crainte de la confuſion qui fait que les inferieurs n'oſent parler, ſont des vices, qui eſtant la ſource d'une infinité d'autres vices, meritent d'eſtre repris dans les uns & dans les autres, afin qu'ils reconnoiſſent que le ſilence mutuel & intereſſé qu'ils gardent, peut eſtre la cauſe de leur perte commune.

Enfin les ſuperieurs peuvent éviter fort aiſément à l'égard de leurs inferieurs, les impreſſions contre leur ſincerité & leur honneſteté, pourveu

qu'ils leur en faſſent paroiſtre ſi ſouvent & ſi pleinement les effets, qu'ils n'en puiſſent douter qu'avec une extrême injuſtice : Et les inferieurs peuvent éviter avec la meſme facilité à l'égard de leurs ſuperieurs la fauſſe idée qu'ils pourroient avoir de leur zele, pourveu que leurs corrections ſe trouvent reveſtuës de tout ce que la moderation & le reſpect peuvent avoir de gagnant & d'aimable

---

Chapitre XXXVIII.

Septiéme Difficulté contre l'obligation de la Correction.

Le ſuccés des Corrections eſt infiniment rare ; Et les indiſpoſitions de ceux à qui on les fait, & l'imprudence de ceux qui les font éloignent incroyablement ce ſuccés. On voit tous les jours, que ceux avec qui nous vivons & qui nous traitent avec la meſme deference & la meſme honneſteté que nous les traitons, ſe defient inſenſiblement de nous, & perdent peu-à-peu cette de-

ference & cette honnesteté à nostre égard, dés que nous les avons repris une fois, & qu'ils observent en nous des yeux capables de voir leurs defauts; & que reciproquement nous nous defions d'eux, & qu'insensiblement nous diminuons ce respect & cette honnesteté que nous leur rendions, quand ils ont pris la liberté de nous donner quelque avis sur nos sentimens & sur nostre conduite. La vertu la plus éprouvée est assez ennemie de l'humiliation, pour se rendre ou tout à fait ennemie de ceux qui la luy causent, ou tellement indifferente & refroidie à leur égard, qu'elle n'a plus aucune communication particuliere & cordiale avec eux. De sorte qu'il semble, que pour conserver l'avantage de l'ouverture mutuelle, que l'honnesteté entretient parmi les gens qui vivent selon Dieu, on puisse en seureté de conscience obmettre ceux que l'on espereroit tirer de l'exercice de la Correction, puis qu'elle cause presque toûjours infailliblement, ou une rupture & une alienation entiere, ou une indifference qui passe imperceptible-

ment dans la ſuite, juſqu'au refroidiſſement & au mépris. Et pour les ſuites faſcheuſes de l'indiſcretion, elles ſont ſi frequentes & ſi generales, qu'il ſemble que le mal que le defaut de correction peut produire, eſt incomparablement moins à craindre que celuy que l'indiſcretion cauſe en toute rencontre.

Réponſe à cette ſeptiéme Difficulté.

COmme il faut beaucoup d'humilité pour recevoir des Corrections, & qu'il faut une ſageſſe toute Chreſtienne & toute pleine de charité pour les faire avec ſuccés, & qu'il n'eſt rien de plus rare au monde que cette humilité dans ceux qui ſont corrigez, & cette ſorte de ſageſſe en ceux qui corrigent, on ne peut raiſonnablement, ni douter de la verité du ſuccés des corrections, ni conteſter que cette rareté ne ſoit un des grands obſtacles qui retiennent une infinité de gens dans les occaſions où ils en pourroient reprendre d'autres.

L'averſion de l'humiliation & de

la confuſion eſt liée dans l'ame de tous les hommes avec l'inclination qu'ils ont pour la gloire; & l'abaiſſement dont ils ſont naturellement ennemis & que la correction leur cauſe, ſur tout quand l'imprudence y meſle des ſujets de le fuir, cauſe toûjours en eux une indignation ſecrette & un refroidiſſement ouvert à l'égard de ceux qui leur donnent cette confuſion, en les reprenant de leurs foibleſſes ou de leurs fautes: de ſorte que de mille corrections qui ſe feront, il n'y en aura quelquefois preſque pas une qui reüſſiſſe comme on le pourroit deſirer.

Cependant, il faut toûjours revenir à noſtre regle, que les inconveniens ne ſont point des remedes propres à en guerir ou à en éviter d'autres.

Dans les temps où la gueriſon des malades eſt rare, au lieu de faire ceſſer la medecine & le traitement des malades, les Medecins s'appliquent davantage à connoiſtre la nouvelle opiniaſtreté des maux qu'ils ont à traiter, & veillent de plus prés au regime de leurs malades. Il en faut fai-

re de meſme dans l'occaſion de la rareté du ſuccés des corrections : car c'eſt un grand mal que cette rareté. Mais ſi on ne fait plus aucunes corrections, on l'aigrira & on l'affermira encore davantage, bien loin d'y remedier.

Plus donc ce ſuccés eſt rare, plus il faut ſe perſuader que le beſoin de corriger & d'eſtre corrigé eſt extrême, & qu'il faut apporter plus de diſcernement & plus de ſageſſe à eſtudier les cauſes de cette rareté, qui vient principalement de ce que dans toutes les communautez, meſme les plus ſaintes, il y a toûjours quelque conteſtation ſecrete à qui ſera le premier & le plus conſideré. *Facta eſt contentiò inter eos quis eorum videretur eſſe major.*

Il n'y a point au monde de communauté, petite ou grande, qui ne ſoit ſujette à cet inconvenient, puis que celle meſme des Apoſtres y a eſté ſujette. Et il eſt bien aiſé de juger par là, combien il eſt rare de trouver une veritable humilité & un veritable amour du prochain

Puis que la rareté du ſuccés des

corrections vient toûjours, ou de l'indiscretion de ceux qui les font, ou de l'orgueil de ceux à qui ont les fait, il est bien plus juste que les uns travaillent à acquerir les lumieres de la veritable prudence, & que les autres s'accoûtument à une humiliation qui leur est necessaire, que d'interompre ou de cesser tout à fait l'exercice de la Correction Fraternelle.

La Correction, qui à la verité cause toûjours quelque mal quand on n'en n'estudie point les mesures en soy-mesme & devant Dieu, produit toûjours infailliblement quelque bien quand on ne la fait qu'aprés avoir estudié bien serieusement ces mesures. Et l'on doit toûjours esperer, que si Dieu n'en recompense point le succés, il en recompensera infailliblement la peine. *Vnusquisque secundum suum laborem accipiet non secundum proventum. Planta, riga, fer curam, & tuas explevisti partes: liberasti animam tuam.* S. Ber. de Conf. l. 4. c. 1.

CHAPITRE XXXIX.

Huitième Difficulté contre la Correction,

IL n'y a rien que l'Ecriture Sainte nous recommande avec plus d'instance, & il n'eſt rien que les Saints ayent gardé avec plus d'uniformité que la patience & la charité à cacher les pechez de nos Freres, & à ſupporter leurs infirmitez & leurs defauts.

Saint Paul dit, que les Miniſtres de l'Egliſe y ſont eſtablis pour ſupporter les foibleſſes & les peines de ceux qui pechent par ignorance & par erreur, comme eſtant eux-meſmes pleins de foibleſſe & d'ignorance. *Il ne faut pas*, dit-il, *que le ſerviteur de Dieu s'amuſe à conteſter, mais il doit eſtre moderé envers tout le monde & patient envers les méchans.* 1. *Tim.* 2.

Tout l'ancien Teſtament & tout le nouveau, tendent à nous imprimer le caractere de la compaſſion & de la charité

charité pour cacher nos Freres jusques dans noſtre ſein, & à ſupporter leurs infirmitez. On ne voit rien de plus commun dans les Peres de l'Egliſe, que les paſſages qui nous recommandent la patience à leur égard.

Il n'y a rien qu'un Chrêtien qui aime parfaitement ſes Freres ne ſoit diſpoſé de ſouffrir dans eux, & la marque la plus infailliblement attachée à la veritable charité, eſtant de ſouffrir toutes choſes de la part de ſes Freres, il s'enſuit, que ceux qui ont des reſerves dans leur reſolution d'en ſouffrir, n'ont pas cette veritable charité: *Nihil eſt quod non toleret qui perfectè diligit. Plura autem quando non toleramus, certum quod ob hoc quia charitatem quæ omnia tolerat, non habemus.* Orig. prol. in Cant.

Réponſe à cette huitiéme Difficulté.

CEtte difficulté eſt une des plus raiſonnables, à la conſiderer dans le fondement ſur lequel on cherche à l'eſtablir: mais il faut, ſans toucher à ce fondement, ruiner ce que l'on y pourroit avoir élevé, & montrer que l'obligation de la Correction

Fraternelle n'a, dans la verité, rien d'oppoſé à celle de cacher & de ſupporter les infirmitez de nos Freres.

Noſtre patience à cacher & à ſupporter les fautes de nos Freres, n'a rien de bon que lors qu'elle eſt conduite par la charité, & qu'elle eſt formée ſur celle de Dieu meſme.

Dieu cache & découvre les pechez des hommes, ſelon le beſoin de ceux qui les commettent, & ſelon l'édification de ceux qui les ont veu commettre. Il en doit eſtre de meſme en nous à l'égard de nos Freres. S'il eſt important à leur ſalut de taire leur faute, il faut demeurer dans le ſilence, & arreſter dans nous-meſmes tous les mouvemens qui nous pourroient porter à les découvrir & à les reprendre : mais ſi l'édification ou l'utilité des autres nous oblige de parler, il faut alors les en corriger avec confiance & avec charité. Car la patience Chreſtienne ne devant ſe propoſer qu'une fin Chreſtienne, ne doit ſe propoſer, en ſupportant les foibleſſes des autres, que l'édification & l'utilité qu'ils en peuvent tirer.

Noſtre Seigneur, qui eſt le verita-

ble modele de cette patience Chrêtienne, apprend en bien des occasions aux Chreſtiens, que l'on ne la perd pas, quand on ſe donne la liberté de repreſenter tranquillement à ceux qui font quelque choſe contre la juſtice, les raiſons que l'on a d'improuver ce qu'ils font. Un homme luy donna un ſoufflet, en luy demandant brutalement; pourquoy il répondoit ſi mal au Juge qui l'interrogeoit. Noſtre Seigneur, ſans perdre quoy que ce ſoit de ſa patience, ſe retourne pour luy repreſenter devant tous ceux qui avoient eſté témoins de ſon action, ou la neceſſité de marquer le mal qu'il avoit reconnu dans ſa réponſe, ou l'équité d'avoüer qu'il avoit tort de le frapper.

Saint Thomas, tout perſuadé de ce ſentiment & de cet exemple de Jeſus-Chriſt, avance dans ſa 22. q. 33. a. 1. que l'exercice de la Correction Fraternelle eſt ſi peu oppoſé à la vertu & à l'obligation de ſupporter les defauts & les foibleſſes de nos Freres, qu'il eſt au contraire un effet de cet-

In tantū aliquis ſupportat peccantē in quantū contra eū non turbatur ſed benevolentiam

ad eum ſervat, & ex hoc contingit quod eum ſatagit emendare. a. 1. ad 3. Summæ enim patientiæ eſt ferre incipientium motus. *Orig. in c. 1. Ep. ad ro.*

te vertu. Car c'eſt ſupporter, dit-il, d'une maniere tres-Chreſtienne les defauts de nos Freres, que de ne s'emporter pas contre eux avec aigreur, quand on les leur repreſente & qu'on les reprend, & de gagner ſur ſoy de ne leur vouloir aucun mal pour tout celuy qu'ils nous veulent ou qu'ils nous font. Le ſoin que nous prenons de leur repreſenter tranquillement leurs fautes pour les porter à s'en corriger, eſt la preuve la plus réelle que nous puiſſions donner de la bien-veillance & de la charité que nous leur portons.

Tertullien, ſaint Auguſtin & ſaint Bernard nous apprennent, que la veritable patience eſt une vertu qui ne peut venir que de Dieu, & qui ne peut tendre qu'à Dieu; qu'elle n'eſt plus une vertu veritable quand elle ſupporte les pechez & les foibleſſes des autres, dans d'autres veuës que pour Dieu & pour le ſalut de ceux en qui elle les ſouffre; qu'il ne faut eſtre patiens envers nos Freres que dans le

Hæc eſt patientiæ ... militas & voluntas. *Tert. de Pat.* Nec eſt contra rationem patientiæ quod aliquis quando opus fuerit inſilia in eum qui male facit, quia ut ait Chryſoſt. ſup. illud Mat. *Vade ſatana*, injuriis propriis patientem eſſe, laudabile eſt: injurias autem Dei patienter ſuſtinere, nimis eſt impium. S. *Th.* 22. *q.* 136 *a* 4 *ad* 3

deſſein d'avancer leur ſalut; que la patience qui les laiſſe dans leurs defauts, & qui abandonne la defenſe de la juſtice & de la verité, eſt une patience toute payenne & toute charnelle; que d'une mere de miſericorde qu'elle eſt, quand elle nous inſpire des mouvemens de compaſſion pour les foibleſſes & les miſeres de nos Freres, nous en ferions une mere d'injuſtice, ſi pour ne les point contriſter en les en avertiſſant, nous les laiſſions croupir toute leur vie dans ces meſmes foibleſſes & ces meſmes miſeres.

Il faut, dit Tertullien, laſſer par noſtre patience la malice & la depravation de nos Freres, non en ne leur faiſant aucune remonſtrance, mais en leur faiſant ſans animoſité & ſans emportement celle que la qualité de leurs déreglemens demande : *Fatigetur improbitas patientiâ tuâ.*

Il y en a, dit ſaint Auguſtin, au ſer. 44. ſur differens ſujets au c. 19. qui s'imaginent ſupporter comme il faut les pechez des autres en ne leur diſant quoy que ce ſoit ſur ces pechez. Cependant, ils tombent par là

dans une indifference & une diſſimulation qui merite d'eſtre deteſtée. Il faut ſupporter les pecheurs, en ne ſe contentant pas de ne point aimer leur peché, mais en faiſant la guerre à leur peché par l'amour que l'on a pour leurs perſonnes.

Prenez, dit ſaint Bernard au Pape Eugene, prenez en main le glaive qui vous a eſté confié pour en frapper tous ceux qui font mal, afin de les ſauver. Vous ne les ſauverez pas tous à la verité, comme vous ne les frapperez pas tous. Vous n'en ſauverez peut-eſtre pas meſme un grand nombre, mais enfin frappez & ſauvez ceux que vous pourrez. Il eſt vray, que c'eſt une grande vertu que la patience, mais ce n'eſt pas en ces ſortes d'occaſions que je vous la ſouhaite: les mouvemens d'impatience, ſi je l'oſe dire ainſi, y ſont plus à approuver que ceux de la patience. *Magna virtus patientiæ, ſed non hanc tibi ad iſta optaverim. Interdum impatientem eſſe eſt probabilius.* l. 1. de Conſ. c. 3.

Nunc arripe gladium qui tibi ad feriendum creditus eſt & vulnera ad ſalutem, ſi non omnes, ſi non vel multos, certè quos poſſis. Ib. l. 4. c. 3.

CHAPITRE XL.

Neuviéme Difficulté contre la Correction.

NOstre Seigneur Jesus-Christ s'est élevé tres-souvent & avec beaucoup de vehemence en la personne des Pharisiens contre tous ceux qui se trouvant pleins de pechez énormes, se piquent de la capacité de découvrir dans les autres jusqu'à des imperfections tres-legeres. Et tous les jours on remarque, que ceux qui se font comme un bonheur & un plaisir exquis de remarquer jusqu'à des atomes de fautes dans les autres, sont en effet tout pleins de vices tres-considérables, & qu'ils regardent comme une des meilleures fortunes qui leur puisse arriver, l'occasion de faire observer aux autres une imperfection qu'ils auroient découverte en quelque personne.

Le nombre de ces esprits suffisans, inquiets & doubles est infini, & leur caractere n'est pas moins aisé à con-

noiſtre qu'il eſt haïſſable à tout le monde. Quand ils ont remarqué des vices dans les perſonnes & des defauts dans les choſes, il eſt ſi vray que ce n'eſt nullement le deſir d'y mettre ordre qui les leur a fait remarquer, mais la vaine ſatisfaction de paſſer pour éclairez & pour ſubtils dans les choſes difficiles, qu'ils ſont quelquefois affligez juſqu'au deſeſpoir, quand les defauts qu'ils pretendent avoir découverts ne ſont, ni auſſi nombreux ni auſſi grands qu'ils ſe les repreſentent.

Il ſemble donc, que Jeſus-Chriſt ayant ſi fort improuvé la conduite de toutes ces ſortes de gens, on ne puiſſe mieux éviter le ſujet de leur condamnation, qu'en s'abſtenant de faire la correction aux autres.

Réponſe à cette neuviéme Difficulté.

ON a raiſon de s'arreſter à cette neuviéme difficulté. Car il eſt vray, que comme il n'y a rien qui combatte plus directement & plus pleinement l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, qui eſt un eſprit de miſericorde & de

sensibilité, que cette inclination à chercher du plaisir dans la découverte d'une faute dans les autres, il n'y a rien qu'il ait eu plus en aversion que cette inclination dans les Pharisiens & dans toutes les ames de leur caractere, qui regardent comme precieuses les occasions où leur inquietude orgueilleuse & inhumaine a trouvé quelque proye nouvelle.

Mais il ne s'y faut arrester, non plus qu'aux autres difficultez, que pour reconnoistre, qu'au lieu d'affoiblir l'obligation de faire la Correction Fraternelle, elle ne fait que l'affermir. Car, puis que Nostre Seigneur s'est élevé avec tant de force contre les Pharisiens, de ce qu'estant remplis d'imperfections & de vices tres-notables, ils avoient une ardeur si opiniastrée à découvrir jusqu'à des ombres de defauts dans les autres, c'est qu'il a voulu apprendre en eux à tout le monde, que si c'est une vertu toute Chrestienne & qui conduit à un bonheur solide, que de s'affliger des fautes où les autres tombent, & de s'attacher humblement à les en corriger, aprés que l'on s'est corrigé soy-

Leviora objicis & graviora committis. S. *Aug. ho* 5. *ex.* 50.

Pia est ista tristitia & utinam dicam beata miseria, vitiis alienis mœrere, non hærere. S. *Ep.*

meſme des ſiennes, il regarde comme un vice de demon & tout à fait à deteſter, celuy de ſe faire un plaiſir & un bonheur de trouver quelque faute dans les autres.

Il a voulu nous apprendre, que la triſteſſe que l'on ſent au fond de ſon cœur & celle qui paroiſt ſur noſtre viſage & dans noſtre contenance dans les occaſions où nos Freres tombent, eſt une marque que leur miſere nous touche, mais que la joye & le triomphe de Phariſien que l'on fait paroître au dehors, eſt un témoignage que l'on eſt ravi dans le fond de ſon ame qu'ils ſoient tombez.

Il y a une grande difference à mettre, entre prendre plaiſir à s'acquitter de l'obligation de corriger ſes Freres quand ils manquent, & ſe réjoüir de ce qu'ils manquent pour avoir le plaiſir de les reprendre. Jeſus-Chriſt approuve l'un comme un exercice de charité & de juſtice, & condamne l'autre comme une production d'envie & d'orgueil.

Ainſi, pour éviter la condamnation que Jeſus-Chriſt prononce contre les Phariſiens, qu'il regardoit avec co-

lere, paroiſſant profondément affligé de l'aveuglement de leur cœur, il ne faut jamais prendre plaiſir à trouver à redire aux ſentimens & à la conduite des autres; mais nous nous devons affliger tres-ſerieuſement quand il eſt vray qu'il y a quelque choſe à redire, & les en reprendre avec charité & avec force. Il ne faut pas craindre que Jeſus-Chriſt condamne en cela noſtre conduite, puis qu'elle eſt entierement fondée ſur la ſienne. Jeſus-Chriſt ne peut condamner en nous que le mouvement qui nous porte au mal. Il n'y condamne jamais les mouvemens qui nous font improuver & reprendre le mal en ceux qui en diſent ou qui en font quelqu'un en noſtre preſence.

Il a condamné dans les Phariſiens ceux qui inſultent aux pecheurs, qui les accuſent malicieuſement, qui les confondent avec orgueil, & qui s'élevent contr'eux avec inſolence, mais il a approuvé & recõpenſera éternellement dans Moyſe, & dans les Apôtres, tous ceux qui ont la charité de les avertir, de leur donner de bons conſeils, & de les redreſſer avec des

témoignages d'affection & de tendreſſe.

CHAPITRE XLI.

Dixiéme Difficulté contre la Correction.

NOſtre Seigneur & ſes Apoſtres recommandent tres-eſtroitement aux fideles d'eſtre retenus à juger leurs Freres. *Ne jugez point*, dit-il, *afin que vous ne ſoyez point jugez, car vous ſerez jugez ſelon que vous aurez jugé les autres, & on ſe ſervira envers vous de la meſme meſure dont vous vous ſerez ſervis envers eux.* Mat. 7. 1. 2. Rom. 14. 4.

Qui eſtes-vous, dit ſaint Paul, *pour oſer ainſi condamner le ſerviteur d'autruy*? S'il tombe, ou *s'il demeure ferme, cela regarde ſon Maiſtre. Ne jugez point avant le temps*, dit-il aux Corinthiens, *juſqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira dans la lumiere ce qui eſt caché dans les tenebres, & découvrira les plus ſecrettes penſées des cœurs. Celuy qui parle*

contre ſon Frere, & qui juge ſon Frere, dit ſaint Jacques, *parle contre la Loy & juge la loy. Qui eſtes vous, pour juger ainſi voſtre prochain?*

Il n'y a preſque aucun Pere de l'Egliſe qui n'ait repreſenté ſur ces paſſages, que tous les fideles ſont obligez à une retenuë generale ſur les paroles & ſur les actions des autres, pour trouver toutes les raiſons imaginables d'excuſer en eux ce qui y peut eſtre de mal.

Saint Chryſoſtome attribuë à une malice extrême & accomplie, la liberté de juger & de prononcer des ſentences contre ſes Freres ſous pretexte de charité : *Non enim pietatis eſt tam rigida hæc adverſus delicta ſententia, ſed inhumanitatis & perſonam ſibi quidem dilectionis imponit, opus autem malitiæ implet extremæ.* Ho 23. in c. 7. Mat.

Ainſi, la liberté de reprendre & de corriger nos Freres, paroiſt un peu oppoſée à cette obligation d'eſtre reſervez à les juger, puis qu'elle tend à y croire du mal & à les condamner comme faiſant mal.

Réponſe à cette dixiéme Difficulté.

QVelque lieu que cette difficulté puiſſe donner, de croire que l'on ne peut accorder l'obligation de corriger nos Freres, avec celle de ne nous en rendre pas les Juges, on reconnoiſtra aiſément par la veritable idée qu'il faut taſcher de ſe former de cette double obligation, que l'une ne détruit point l'autre

Il n'y a que Dieu qui ait fait le cœur de l'homme. Il n'y a donc que Dieu qui ait droit de juger de tous les deſirs ſecrets qui s'y forment, & ceux qui les veulent penetrer & en juger, s'expoſent à une fauſſeté viſible dans leur jugement. *Corda hominum noſcere ſolius Dei eſt & mentis ſecreta, idcirco ipſe ſolus eſt qui ſecundum veritatem poteſt habere judicium.*

Orig. l. 2 in Ep. ad Ro.

Ce ſont proprement les deſirs & les penſées qui ſe forment au dedans de l'ame, & les diſpoſitions ſecrettes du cœur de nos Freres, que Jeſus-Chriſt & les Apoſtres nous defendent de condamner, puiſque

nous ne les pouvons connoiſtre, & que la connoiſſance en eſt reſervée à Dieu ſeul. Ils nous defendent d'attribuer à nos Freres des mouvemens de malignité & de corruption qui ne ſont point dans leur cœur, ou du moins qui ne nous ſont point connus avec évidence; & c'eſt avec toute ſorte de juſtice qu'ils ne veulent pas que nos yeux entrent juſques dans le ſein de leur intention, pour y penetrer quelque action exterieure qui n'y eſt point encore conceuë. Enfin ils nous inſpirent tres-divinement pour noſtre ſalut, d'éviter ce caractere profane des Phariſiens, de foüiller juſqu'au fond du cœur des perſonnes, pour y voir une infinité de deſſeins & d'actions où leur cœur n'a encore jamais penſé,

Mais ils ne nous defendent point de reprendre nos Freres dans les endroits où ils ſont veritablement reprehenſibles : & l'obligation qu'ils nous impoſent de ne pas entrer dans leurs intentions & dans leurs penſées qui nous ſont inconnuës, ne renferme point du tout celle de ne les point reprendre & de ne les point

condamner dans des paroles ou dans des actions qui seront visiblement mauvaises, sur tout quand cette condamnation ne tend qu'à les obliger de se redresser eux-mesmes pour mieux parler & pour mieux faire.

Nostre correction ne nous rend pas les juges de nos Freres, puis que nous ne les corrigeons pas comme des souverains, & comme ayant quelque autorité sur eux, mais comme des Freres qui prient leurs Freres d'étudier en paix les égaremens de leur propre cœur, pour reconnoistre avec nous en quoy ils se sont esloignez & en quoy nous pouvons nous-mesmes nous esloigner comme eux de la loy éternelle, *Leni animum tuum*, dit saint Augustin à Secundinus, à qui il faisoit une Correction Fraternelle, & *placabilem te redde considerandæ sine pervicacia veritati.*

Quand donc nous appercevons dans nos Freres, des sentimens, des paroles, & des actions qui sortent ordinairement d'un cœur plein d'illusions, qui se répand sur les vains objets de la vie, ce n'est point nous rendre leurs Juges que de craindre pour eux les effets

effets des veritables illusions, & ce n'est point condamner temerairement leur conduite, que de leur faire observer que ce qu'ils disent & ce qu'ils font ne se dit & ne se fait que lors que le cœur est trompé & perverti, afin de les obliger d'y entrer eux-mesmes pour en examiner la verité, & pour leur faire avoüer, ou qu'il est aussi corrompu que nous le leur reprochons, ou qu'ils doivent éviter la licence des sentimens, des paroles & des actions qui est l'effet ordinaire de cette corruption.

CHAPITRE XLII.

Onziéme Difficulté contre la Correction.

LE premier mouvement que la charité fait naistre en nostre ame à l'égard du prochain, est d'avoir une bonne opinion de sa probité & de sa vertu, & de le traiter par tout avec une bonté qui réponde, du moins en

Taliter indulgeamus his qui in nos peccaverunt, qualiter volumus ut nobis indulgeat Deus quoties in illum peccamus. *Aug. ser.* 82. *de temp.*

quelques degrez à celle avec laquelle Dieu nous traite en nous cachant à nous-mesmes tout ce qu'il fait contre nous, comme Dieu se cache à luy-mesme tout ce que nous faisons contre luy, & en luy remettant avec la mesme facilité ce qu'il nous doit, que Dieu nous remet ce que nous luy pouvons devoir.

Quand il s'agit des injures que nous recevons de nos Freres, dit l'Abbé Rupert, il les faut remettre septante fois sept fois, comme Jesus-Christ le commande à saint Pierre, c'est à dire, qu'il leur faut pardonner generalement autant de fois qu'ils nous offensent, de crainte que nous ne meritions d'entendre ce reproche de la bouche de Jesus Christ: Méchant serviteur, je t'ay remis toute ma dette, parce que tu m'en as prié: ne faloit-il donc pas aussi avoir la mesme compassion, & exercer la mesme charité à l'égard d'un autre qui est serviteur comme toy? *Hoc de propriis injuriis accipiendum est quas septuagies septies id est quoties admittuntur dimittere debemus, ne audiamus illud à Domino: Serve nequã omne debi-*

In c. 4. Gen.

tum dimiſi tibi, quoniam rogaſti me, nonne ergo? &c.

Réponſe à cette onziéme Difficulté.

CEtte onziéme difficulté eſt liée naturellement avec la precedente, car comme Jeſus-Chriſt & ſes Apoſtres veulent que nous rendions cet honneur à la ſcience de Dieu, de ne point toucher aux ſecrets qu'il juge à propos de nous cacher, il veut auſſi que la charité qui nous fait aimer nos Freres en Dieu & pour Dieu, nous laiſſe prevenus aſſez avantageuſement à leur égard pour les croire meilleurs que nous, & pour aller meſme juſqu'à nous les repreſenter comme incapables de deſirer ou de faire aucun mal,

Mais afin de connoiſtre en quoy l'on peut accorder l'obligation d'avoir toûjours bonne opinion de nos Freres, avec celle de les reprendre quand ils manquent, il faut obſerver que cette bonne opinion qui eſt un effet de la veritable charité quand la verité luy ſert de fondement, en eſt un de laſcheté & d'injuſtice quand la

malice & la cupidité le font naiſtre; & que la miſericorde qui tend en nous à tirer nos Freres du danger où leur ſalut eſt expoſé, eſt une miſericorde Chreſtienne & divine, & que celle qui ne veut pas troubler en eux la fauſſe douceur qui leur fait aimer ces dangers, eſt une miſericorde toute payenne & toute diabolique.

Noſtre Seigneur qui connoiſſoit la diſpoſition du cœur des Phariſiens avec une certitude qui luy en expoſoit la corruption plus pleinement qu'à eux-meſmes, ne feint point de n'avoir nulle opinion avantageuſe de leur probité.

Les Phariſiens au contraire ne connoiſſoient nullement la diſpoſition du cœur de Jeſus-Chriſt, & neanmoins ils en avoient une opinion auſſi deſavantageuſe & auſſi arreſtée que s'il euſt eſté le plus reprouvé qui fuſt au monde, & que toute ſon ame leur euſt eſté découverte. Il ne fait que dire à un Paralytique : *Mon fils ayez confiance, vos pechez vous ſont remis*; & auſſi-toſt ils diſent en eux-meſmes : Qui eſt celuy-cy qui blaſpheme de la ſorte ? Qui peut remettre les

pechez que Dieu seul? Mais Jesus-Christ ayant reconnu par son esprit ce qu'ils pensoient ainsi en eux-mesmes, leur dit tout haut : *Pourquoy donnez-vous entrée dans vos cœurs à de mauvaises pensées, & pourquoy vous en entretenez-vous ainsi en vous-mesmes?*

Cette conduite de Jesus-Christ nous fait connoistre, que la bonne opinion que nous devons avoir de nos Freres, regarde les mouvemens & les actions qui nous sont cachez en luy, & que l'obligation de n'en croire que du bien cesse en nous à son égard, quand nous y reconnoissons actuellement quelque mal.

Pour la misericorde & la bonté avec laquelle nous devons traiter nos Freres, pour repondre en quelque chose à la misericorde & à la bonté avec laquelle Dieu nous traite, elle n'a rien d'incompatible avec l'obligation de corriger nos Freres. Car comme les tribulations que Dieu nous envoye pour nous empescher d'estre méchans ou pour nous faire faire penitence de l'avoir esté, entrent dans le nombre des bien-faits que

Quid non misericordiæ præstatur hominibus a Domino Deo àquo etiã tribulatio beneficiũ est? nam res prospera donum est consolantis; res autẽ adversa donũ est admonẽtis Dei. *Aug. Ep. 87 ad Feli.*

Deus misericordiarum plenus est, misericordia eius cum judicio & judicium cum misericordia.

nous recevons de sa misericorde & de sa bonté, & qu'il nous console dans les tribulations mesmes où il nous avertit de nostre salut, il faut imiter cette façon d'estre misericordieux, que nous voyons en Dieu, pour la pratiquer envers nos Freres.

Neque sine judicio misericordia retur neque sine misericordia judicat. ponderat misericordiam ponderat ultionem inutroque certum pondus habilisque mensura est *Amb. in psal.* 118.

Dieu, dit saint Ambroise est tout plein de misericordes, mais il n'en exerce aucune qu'il n'examine les occasions & les raisons qui le demandent. Il pese toutes celles qu'il fait avant que de les faire, comme il pese toutes les tribulations qu'il envoye, avant que de les envoyer. Comme tous les jugemens qu'il exerce ne sont jamais sans misericorde, il ne fait jamais aucune misericorde qu'il ne prononce une espéce de jugement. Il a des poids & des mesures justes pour égaler ses jugemens à nos portées, & ses misericordes à nos merites. Il considere que les pecheurs meritent toute sa colere & toute son indignation. La coupe de sa justice est pleine, mais sa misericorde l'empesche de la verser toute entiere sur leur teste, & fait qu'il se contente de la pancher sur leurs iniquitez afin de

les noyer. Ce penchement eſt la correction qu'il nous fait dans les tribulations qu'il nous envoye, & noſtre infirmité qui ſuccomberoit au poids de toute ſa colere, fait qu'il ne nous la fait point boire juſqu'à la lie. *Parata & plena eſt pœna quæ debetur impiis quam Dominus declinat in perfidos: Sed tamen miſeratione ſua dignatur non uſque ad fœcem effundere ne plenitudinem ſupplicii ferre non poſſint. Inclinat calicem, non evacuat. Quod inclinat cenſuræ eſt, quod non evacuat, miſericordiæ.*

Il en faut uſer de meſme envers ceux à l'égard deſquels nous devons eſtre miſericordieux & bons. Il faut peſer en noſtre conſcience & devant Dieu le degré de leurs fautes avec celuy de la miſericorde qu'elles demandent. Et c'eſt proprement en cette occaſion, comme remarque ſaint Auguſtin, que la miſericorde & la verité ſe doivent rencontrer, & où il faut que la juſtice & la paix s'entrebaiſent. La miſericorde ſe rencontre en nous avec la verité à l'égard de nos Freres, lors qu'ayant découvert leurs veritables déreglemens nous avons

un veritable desir de les enguerir, & que la connoissance certaine que nous avons de leur foiblesse, fait que nous cherchons ce qui se peut dire & faire de plus doux pour la ménager. La justice & la paix s'entrebaisent aussi en nous dans la correction que nous faisons à nos Freres, lors que la parfaite persuasion où nous sommes qu'il n'y a point de veritable paix pour le cœur de l'homme que par l'amour & la pratique de la justice, nous employons les talens que Dieu nous a donnez pour leur inspirer cet amour & cette pratique de la justice, & pour les obliger de se tirer des occasions où ils l'ont combattuë.

Bonares est pax sed fac justitium & habebis pacé si enim non amaveris iustitiam pacem non habebis. Ps. 84. Apparet posse peccatum amore potiùs vindicari quàm impunitum relinqui ut illum in quem vindicet non pœna miserum sed correctione fratrũ velit, paratus tamen, si opus sit, æquo animo tolerare abeo illata quê vult esse correctũ. *De Ser Do. in mon c.37*

C'est ce qui fait dire à saint Augustin, que l'on fait quelquefois plus de misericorde à une personne que l'on reprend & que l'on punit de ses déreglemens, que de l'y laisser croupir sans aucune reprehension & sans aucune punition; que l'on aime avec plus de verité ceux que l'on ne châtie que pour les rendre plus gens de bien, que ceux que l'on souffre lasche-ment dans leurs méchantes habitudes; que par les chastimens que l'on exerce

exerce à leur égard on ne cherche pas à les rendre miſerables en les accablant de fatigues & de peines, mais que l'on ne ſouhaite au contraire que leur bon-heur qui eſt attaché à leur vigilance à ne plus tomber dans leur deſordres; Que la diſpoſition de miſericorde & de bonté où l'on eſt envers eux dans ces occaſions, conſiſte à eſtre preparé à ſouffrir de bon cœur de leur part, s'il en eſt beſoin, tout ce qu'ils pourroient dire ou faire de mal à ceux qui les reprennent.

CHAPITRE XLIII.

Douziéme Difficulté contre l'obligation de la Correction.

LA vertu qui a le plus paru dans les Saints, & qui a en effet le plus contribué à les rendre Saints, a eſté leur retenuë à eſtudier les autres, & leur modeſtie à ſe renfermer pleinement dans eux-meſmes, pour ne s'appliquer qu'au bien qu'ils eſtoient obligez de faire, & au mal qu'il leur importoit d'éviter. Et Tertullien dit,

que ceux qui tiennent leurs yeux trop ouverts sur les actions des autres y apperçoivent souvent des fautes qui n'y sont pas, & qu'ils les ferment entierement sur une infinité de defauts qui sont veritablement en eux.

Enfin, on regarde generalement avec estime ceux qui sont reservez à reprendre les autres, & par tout on a une horreur extrême pour ces esprits malvaillans qui épient tous les sentimens & toutes les actions de leurs Freres.

Réponse à cette Difficulté.

CEtte difficulté paroist encore une des mieux fondées & des plus raisonnables à opposer à l'obligation de la Correction Fraternelle. Car ç'a esté dans la verité la pratique generale des Saints que de n'estudier jamais les autres, & de se renfermer entierement dans eux-mesmes : & il n'est presque aucun endroit dans le monde, où ceux qui sont pleins d'yeux sur les imperfections des autres, ne soient tres-aveugles à l'égard de leurs propres imperfections.

C'eſt un vice tres-juſtement haï, que celuy de fureter par tout & de ſe meſler de toutes les affaires des autres, pour avoir lieu d'improuver & de blaſmer ce qu'ils font de mal. Ainſi, il ſemble que le ſoin d'imiter les Saints à fuïr & à ſe cacher pour ne ſe renfermer que dans ſoy-meſme, ſoit beaucoup à preferer au ſoin de reprendre ſes Freres quand ils manquent.

Mais, pour ne pas porter cette difficulté plus loin qu'elle ne doit aller, il faut la renfermer dans les bornes que ſaint Auguſtin & ſaint Hilaire luy donnent. Ces deux Peres diſent, que l'obligation de corriger nos Freres, qui eſt autant indiſpenſable pour nous que celle de les aimer, ne nous doit nullement obliger à cette obſervation Phariſienne & obſtinée que font les ames malignes, de ce que les autres peuvent dire ou faire de mal: que la loy qui nous ordonne de reprendre & de punir quelquefois ceux qui manquent, ne nous oblige point de courir par tout, ou d'eſpier tous les momens & toutes les rencontres où il peut arriver que

De malitiæ affectu in omnē ſe inquiſitionem reperiundæ accuſationis extendunt. S. *Hil. c. 13 in Mat.*

nos Freres faſſent quelque faux pas, mais qu'elle ne nous engage à autre choſe qu'à ſouhaiter continuellement qu'ils ſoient attachez à Dieu, & à chercher dans la verité & dans la charité tout ce que l'on y peut trouver de meilleur, pour les redreſſer & les ramener quand nous connoiſſons qu'ils s'en éloignent : *Non quærendo quid reprehendas, ſed videndo quid corrigas.*

Au reſte, il faut bien obſerver que les ſuperieurs à qui Dieu a donné la lumiere & la pieté qu'il faut avoir dans un eſtat de ſuperiorité, ne font rien d'oppoſé à la vertu de ſe renfermer dans eux-meſmes ſans eſtudier les autres, quand ils ne laiſſent rien paſſer à ceux qui ſont ſous leur charge, & qu'ils ſont vigilans à les affermir dans l'amour & dans la pratique du vray bien.

Quand ils ſortent d'eux-meſmes pour eſtudier leurs inferieurs, ils ne le font que pour rentrer auſſi-toſt dans eux-meſmes & pour ſe connoître par eux plus pleinement qu'ils ne ſe connoiſſent par eux-meſmes. Et ce qui fait voir que ce n'eſt pas le plaiſir de corriger qu'ils cherchent, mais la

joye de voir gens de bien ceux qu'ils corrigent, c'eſt que quand ils ont découvert quelque faute où il faut de la correction, ils ſe renferment auſſitoſt dans leur cœur, pour y reconnoiſtre que ſans un ſecours particulier de Dieu, ils tomberoient, ou dans de pareilles fautes, ou dans quelque faute encore plus grande, & qu'ils ne les en corrigent que dans des ſentimens & de la maniere dont ils ſouhaiteroient d'eſtre corrigez eux-meſmes.

C'eſt ce que ſaint Bernard conſeille au Pape Eugene, quand il luy dit, que s'il veut avoir la charité de ſe faire tout à tous comme ſaint Paul, il ne peut que loüer ſon humanité: mais que s'il veut eſtre humain juſqu'à vouloir ſe donner à tout le monde, pour aider à ſauver tout le monde, il ne doit pas ſe refuſer à luy-meſme l'humanité de ſe mettre du nombre de ceux à qui il ſe donne ainſi; C'eſt à dire, que donnant ſes ſoins & ſon application à mettre l'ordre par tout, il devoit commencer par luy-meſme à mettre cet ordre, & que les ſuperieurs ne peuvent jamais eſtre

Si vis eſſe omnium, inſtar illius qui omnibus omnia factus eſt, laudo humanitatem, ſed ſi plena ſit. Vt integra ſit & plena humanitas, colligat & te intra te ſinus qui omnes recipit. *De Conſ. l. 1. c. 5.*

renfermez plus utilement dans eux-meſmes qu'en eſtudiant toutes les foibleſſes qui arrivent à leurs inferieurs dont la correction leur eſt commiſe, pour avoüer devant Dieu, qu'eſtant ſujets eux-meſmes aux meſmes foibleſſes, ils ne les doivent corriger que dans une diſpoſition d'apprehenſion d'y tomber.

On ne peut donc trop eſtimer la retenuë, le ſilence & la ſolitude qui ont porté les Saints à ſe renfermer dans eux-meſmes & à n'eſtudier jamais les autres. Mais on ne peut trop eſtimer non plus la conduite de ceux, ou qui eſtant dans une charge de ſuperiorité mettent tous leurs yeux à voir tout ce qui ſe paſſe parmi leurs inferieurs, afin qu'il ne s'y paſſe rien que ſelon Dieu, ou qui eſtant particuliers reprennent avec ſageſſe & avec charité les fautes que la providence de Dieu leur preſente ſans en avoir cherché aucune.

CHAPITRE XLIV.

Quelles ſont les fauſſes Difficultez que l'on ſe forme dans l'obligation de la Correction.

COmme le mal n'a rien de ſubſiſtant que ce qu'il peut avoir de la nature & de la ſubſtance du bien, les difficultez fauſſes que l'on ſe forme dans l'obligation de corriger ſes Freres, n'ont de ſolidité que ce qu'elles en peuvent tirer des difficultez effectives que nous venons de rapporter.

Ces deux ſortes de difficultez ſont appuyées ſur les meſmes principes: Et les fauſſes ne ſont ainſi appellées, qu'à cauſe des conſequences détournées que le cœur en tire, pour les appliquer aux objets de ſes craintes & de ſes deſirs, au lieu d'en tirer les conſequences droites & naturelles où ces principes conduiſent.

Ainſi, on s'affermit d'autant plus dans la verité des unes, que l'on ſent avoir beſoin de la fauſſeté des autres; & plus on a l'ame molle & pa-

reſſeuſe, plus on remplit d'eſpines & de dangers les objets que l'on ne veut point toucher, afin de donner un pretexte à la retenuë trompeuſe qui nous en éloigne. *Dicit piger: Eſt leo foris.* Il falut ainſi aux Iſraëlites, pour juſtifier, du moins en apparence, le degouſt extrême qu'ils faiſoient paroiſtre pour la terre que Dieu leur avoit promiſe, qu'ils s'en fiſſent une image affreuſe d'une terre où il n'y avoit que des abyſmes, & où la mort eſtoit inévitable.

On en fait de meſme dans les difficultez effectives que l'on voit attachées à l'obligation de la Correction Fraternelle. La verité nous fait reconnoiſtre, qu'il y a bien des difficultez, & que ces difficultez ſont tres-poſitives & bien conſiderables. La raiſon & la foy tirent du nombre & de la grandeur de ces difficultez deux conſequences : la premiere, qu'il faut s'appliquer beaucoup pour les eſtudier, & qu'il faut ſe peiner & ſe forcer pour les vaincre. Mais la cupidité qui eſt laſche & incapable d'aſſujettiſſement, pouſſe ce nombre juſqu'à l'infini, & elle exagere la grandeur

de ces difficultez jusqu'à leur donner une apparence d'impossibilité.

Elle employe, pour ainsi dire, toutes les raisons & tout les passages qu'elle peut trouver pour se faire defendre par la loy de Dieu une chose que la loy de Dieu luy commande, mais qu'elle n'aime point à cause des peines qu'il y faut prendre ; & elle détourne au contraire toutes les raisons & tous les passages sur lesquels nos obligations sont appuyées, afin qu'elle puisse dire sous quelque apparence, qu'elles luy sont inconnuës *Facile est veritati etiã nihil tale adversus eos præscribenti obtinere.* Ter. de car. c.

Elle est ravie, pour autoriser ses repugnances & sa lasche timidité à faire les choses, d'y trouver des difficultez qui luy paroissent invincibles: & pour éviter sans infamie l'occasion de travailler à les vaincre, elle ne les regarde jamais que par l'endroit par où elle luy paroissent invincibles.

Si toutes les personnes qui manquent à la Correction Fraternelle peuvent trouver quelques momens où leur ame se dise la verité à elle-mesme, elles trouveront que l'on n'y

manque presque jamais que par les raisonnemens & les détours invisibles de la cupidité.

Les plus sages & les plus craignans Dieu ont toutes les peines du monde à se defendre de ces illusions. On a une certaine honte & une certaine peine, à laquelle on ne peut presque donner de nom, qui fait que l'on ne reprend point les personnes que l'on voit d'ailleurs qui sont reprehensibles. Tout le temps se passe à estudier s'il faut corriger où s'il ne le faut pas. Cependant les fautes se commettent si souvent & si longtemps qu'il en naist des habitudes incorrigibles.

Tantost on se jette sur sa propre humeur, pour dire que l'on n'est point propre à corriger les autres, à cause que l'on est un peu trop brûlant & trop sec : & au lieu de guerir ou de moderer cette ardeur & cette secheresse, on se tire de l'exercice de la Correction pour n'en avoir pas la peine.

Tantost on se repose sur la bizarrerie & sur l'inégalité de ceux à qui on la devroit faire : & au lieu d'attendre

avec patience les momens & les intervalles de leur raiſon, en ſouffrant quelque temps leurs inégalitez, on ſe rebute dés la premiere parole qu'ils diſent de travers, afin de ne s'expoſer pas davantage à leurs rebuts.

Tantoſt on a recours au rang où l'on ſe trouve, pour dire que la perſonne qui fait des fautes n'eſt point de noſtre dépendance & qu'elle ne nous appartient en rien; & au lieu d'aller trouver du moins les perſonnes qui ont droit ſur celle qui fait ces fautes, on s'en exemte avec autant d'indifference que ſi c'eſtoit un Turc ou un barbare.

Tantoſt on s'armera de ſa propre experience, en diſant que l'on n'a jamais corrigé perſonne qui ne ſe ſoit indiſpoſée de la correction qu'on luy a faite; & au lieu de corriger en ſoymeſme ce qui pourroit y avoir cauſé cette indiſpoſition; on s'affermit opiniaſtrément à dire que l'on ne corrigera plus perſonne.

Tantoſt on attend un moment heureux où l'on verra de la diſpoſition en ceux qui doivent eſtre corrigez, &

cependant on attend toûjours ce moment, & cette disposition ne vient jamais ; & au lieu de faire avancer ce moment par ses prieres, & de travailler actuellement à cette disposition on en demeure là sans rien faire.

Ainsi, le repos que l'on ne peut s'empescher d'aimer, & l'amitié des autres que l'on ne peut se resoudre de perdre, sont les deux sources generales d'où l'on tire toutes les fausses raisons que l'on cherche pour s'exempter de la Correction Fraternelle.

Chapitre XLV.

Exhortation de saint Chrysostome, pour porter les Chrêtiens à vaincre les difficultez veritables qui se trouvent dans la Correction.

Saint Chrysostome a esté un des Peres de l'Eglise qui a le mieux connu & qui a le plus éprouvé les

difficultez de la correction. Il a eu des personnes de la premiere qualité, & dans le peuple qu'il conduisoit des esprits intraitables dont toutes les avenuës estoient fermées. Cependant l'amour qu'il a eu pour ses peuples qu'il consideroit comme ses enfans en Jesus-Christ, a fait que nonobstant les persecutions, il a toûjours persisté à reprendre publiquement & en particulier ceux qui faisoient des fautes. Il conseille à tous les Chrestiens d'en faire de mesme.

Dominũ nos imitemur, & nihil pro fratribus omittamus. Quamvis ardua nobis res atque laboris plena esse videatur, quãvis montes præruptaque præcipitia transcunda omnia hæc pro fratris salute tolerabilia facilioraq. oro videantur. *Ho. in c. 18. Mat. H. 1. ad prop. Antioc. Ho. 13. in c. 4. Matt.*

1. Il dit qu'il ne faut quelquefois qu'un homme plein de zele & de foy pour corriger tout un peuple. *Sufficit unus homo fidei zelo succensus totum corrigere populum.*

2. Il dit que le succés & le fruit de la correction ne peut venir que de Dieu & de la fidelité à suivre les mouvemens de son esprit : *Corripiẽt profit, Dei.*

3. Il exhorte à ramasser tout ce que Jesus-Christ a fait pour nous depuis le moment de sa formation dans le sein de la sainte Vierge jusqu'à son Ascension, pour l'imiter en faisant pour nos Freres quelque chose qui réponde à ce qu'il a fait *pour nous*

Il reconnoiſt que c'eſt une choſe tres-difficile & tres-penible, mais que les difficultez & les peines en paroiſſent plus grandes qu'elles ne le ſont dans la verité.

Il repreſente les difficultez de la Correction Fraternelle ſous le nom de montagnes & de precipices, & conjure ceux à qui il parle de ſe remplir tellement l'eſprit & le cœur de l'importance du ſalut de ceux qui font des fautes, que l'on paſſe avec joye pour les corriger tout ce qui paroiſt de plus haut & de plus eſcarpé; que nous ne nous devons non plus eſpargner quand il s'agit du ſalut de nos Freres, que Jeſus-Chriſt ne s'eſt épargné pour noſtre propre ſalut.

4. Il dit que quand il s'agiroit de la mort, il ne faudroit point pour cela s'endormir, quand il eſt queſtion de corriger nos Freres pour les fautes qu'ils commettent : que les peines qu'il y faut eſſuyer nous procureront devant Dieu le merite du martyre à l'exemple de ſaint Jean, qui pour avoir dit à un Roy, qu'il ne luy eſtoit point permis d'avoir la femme de ſon Frere, fut martyriſé. *Si mori opus ſit*,

castigare fratrem ne torpeas : martyrium tibi hoc est, quoniam & Ioannes martyr fuit. Chrys. ho. ad pop.

Quand il appelle la Correction Fraternelle un Martyre, il veut marquer par là les violences qu'il se faut faire pour fermer les yeux à une infinité de considerations qui nous retiendroient, & toutes les sortes de persecutions qui nous peuvent arriver de la part de ceux à qui nous la faisons.

5. Il dit dans une Homelie qu'il a faite sur le Lazare & le mauvais Riche, qu'il ne faut pas cesser de reprendre & de corriger nos Freres, encore que nous remarquions en eux de l'obstination à perseverer dans les crimes dont nous les reprenons; que le Prophete Jeremie s'estant laissé vaincre un jour à la resolution qu'il avoit prise de ne plus parler de Dieu, à cause que ceux devant qui il en parloit ne l'écoutoient que pour se mocquer de luy, & pour se rire tout le jour & dans toutes les compagnies de ce qu'il leur en avoit dit, il sentit aussitost l'esprit de Dieu entrer dans luy-mesme comme un feu tres-vif qui

déchiroit toutes ſes entrailles & qui portoit ſon activité juſques dans la ſubſtance de ſes os qu'il conſumoit avec une ardeur qui luy eſtoit entierement inſupportable ; que le degouſt qui luy eſtoit arrivé parroiſſoit bien fondé, puis qu'en effet on faiſoit des railleries tres-mépriſantes & tres-bouffonnes, tant de ſa perſonne que de ſes paroles ; & que neanmoins il en fut repris d'une maniere ſi cuiſante & ſi vive, afin de nous apprendre à continuer toûjours nos corrections, quelque peu d'eſtat que l'on en faſſe.

6. Que les plus endurcis & les plus rebelles, aprés avoir reſiſté long-temps aux avis de ceux qui les reprennent, reviennent enfin à eux-meſmes pour ſe reprocher leur opiniaſtreté, & pour ſe rendre à tout ſe que l'on deſire : que les pecheurs & generalement tous les gens de travail & d'affaires, ne ſe rebutent pas pour les retardemens & les traverſes qui leur arrivent ; mais qu'ils continuënt toûjours leur travail comme ſi tout leur avoit reuſſi ; que ſi des gens pour des affaires qui ne regardent que la vie preſente, continuënt ſi ardem-

ardemment & si infatigablement leur travail aprés toutes les disgraces qui les arrestent, il y a bien plus d'apparence de continuer nos corrections avec ardeur & avec assiduité quelque obstacle qui s'y oppose; puis que nous faisons en cela ce qui dépend de nous, que Dieu n'a point attaché à nostre ministere l'obligation de gagner & de persuader ceux à qui nous faisons des corrections & des remonstrances mais qu'il nous y oblige indispensablement de leur faire ces corrections & ces remonstrances.

7. Que le demon, quoy qu'il ne gagne que de nouvelles peines à nous tenter, ne quite jamais prise à nostre égard, & ne perd jamais qu'à nostre mort l'esperance de nous emporter dans les combats qu'il nous livre durant nostre vie: que cet esprit obstiné dans sa malice, ayant une defense du costé de Dieu d'attenter sur Job, ayant du costé de Job une assurance presque entiere de sa force invincible, ne laisse pas de continuer à le tenter, dans l'esperance d'en tirer quelque chose; que pour nous, aprés l'ordre exprés que nous avons receu

Diabolus veranie Deo non discedit à pugna adversũ nos susceptra. Tu vero cum deus mãdet existimulesque ad subveniendum lapsis resilis refugisque.

Præſertim deũ habeamus auxiliatorem.

de Dieu, de ſoulager & de relever nos Freres quand ils tombent, il ſeroit tout-à-fait indigne que nous en fiſſions les difficultez que nous faiſons, veu que Dieu ſe rend luy-meſme noſtre aide en ces rencontres.

An non vides parẽ es quo modo filiis ſuis licet frequenter deſperatis aſſidentlachrymantes, lamẽtantes, exoſculãtes, omnia quæ poſſunt admonẽtes ad tu. premũ uſque halitum? Hoc tu quoque facito pro fratribus Et tamen illi non poſſunt lachrymis ac lamentis neque

8. Ne remarquez vous pas, dit ce Pere, avec quel empreſſement & quelle application un pere & une mere ſe tiennent auprés du lit d'un enfant qui ſera deſeſperé des Medecins? Ils demeurent aſſis auprés de ſon lit. Tous les mouvemens de leur ame ſont occupez à voir ce qui en arrivera. Cependant ils ſe retirent un moment pour ſoûpirer, pour gemir, pour ſe lamenter, & puis ils reviennent auprés du lit de cet enfant pour le baiſer. S'il fait quelque petit ſigne, ils luy diſent mille choſes pour l'encourager, & demeurent ainſi attachez à luy juſqu'à ce qu'il ait rendu le derniere ſoupir. Uſez-en de meſme à l'égard de vos Freres quand ils ſont extrêmement déreglez & malades. Vous aurez cet avantage, que tous les avis, tous les ſoûpirs & toutes les

morbum depellere, neque mortem imminentem abigere: tu vero poteris animam deploratam aſſiduitate inſtantiaque per conſilia ac lamenta revocare & ſuſcitare.

larmes de ce pere & de cette mere ne peuvent rien obtenir de la mort qui saisit leur enfant, au lieu que vos conseils, vos peines & vos larmes obtiendront infailliblement par leur assiduité quelque chose de la bonté de Dieu, qui se rend toûjours à l'importunité & aux instances pressantes qu'on luy fait.

9. Enfin il dit, que les Predicateurs & les Pasteurs ne pouvant pas aller dans toutes les maisons particulieres pour voir tout ce qui s'y fait & tout ce qui s'y passe, il est de la charité de tous les particuliers de prendre une part mutuelle au soin de s'entraider à se sauver, en se corrigeant les uns les autres.

CHAPITRE XLVI.

Comment on se doit comporter dans les conversations & les compagnies où il se passe des choses dignes de reprehension.

QUelque sage & quelque zelé que l'on soit dans la persuasion spe-

culative des principes qui eſtabliſſent l'obligation & la neceſſité de la Correction Fraternelle, on eſt aſſez empeſché dans la pluſpart des occaſions où il la faut exercer actuellement.

Les plus embarraſſantes de toutes les occaſions, ſont les converſations & les compagnies où il ſe dit & où il ſe fait des choſes reprehenſibles, & où tres-ſouvent on n'a nulle autorité ſur ceux qui les compoſent.

La plus part des pechez qui ſe commettent dans le monde, ſe commettent dans ces ſortes de converſations & de compagnies, qui pour l'ordinaire ne ſont compoſées que de gens oiſifs, inquiets & dont le cœur n'eſt arreſté, ni par la meditation des choſes de Dieu, ni par la penſée de l'éternité, ni par d'autres objets capables d'arreſter le cœur des hommes.

La neceſſité de remplir la converſation & d'entretenir la compagnie, ne trouvant donc, ni dans l'eſprit ni dans le cœur de ceux qui s'y trouvent aucune matiere pour y ſatisfaire honneſtement, il ſe faut jetter comme neceſſairement, ou ſur des cho-

ſes ridicules & inutiles, ou ſur des choſes criminelles. Et on ne craint point d'avancer, qu'il ne s'en fait preſque aucune un peu longue, où la conſcience de tous ceux qui la compoſent ne ſoit coupable de quelque peché devant Dieu, faute de reprendre dans les autres les choſes qu'ils diſent ou qu'ils font contre Dieu.

On demande donc ce qu'il faut faire pour ſortir de ces occaſions avec une conſcience libre & nette; & l'on avouë qu'il eſt aſſez difficile de donner à cette demande une réponſe preciſe.

Il y a des converſations & des compagnies de toutes ſortes. Il y a une difference inconcevable entre tous les eſprits qui les compoſent. La diverſité des choſes dont on y parle s'eſtend eſtrangement loin. Quelquefois on y occupe la premiere place, & quelquefois on n'y tient que le dernier rang. Souvent on y eſt de profeſſion & d'humeur toute differente. On y eſt le maiſtre aſſez rarement: & comme on n'y parle communément que des choſes que l'on aime avec égalité, on s'y rend pour l'ordinaire

également à tout ce que l'on y avance.

Ainsi l'on ne peut satisfaire à cette seule demande que par plusieurs differentes réponses.

Illa namque quæ de hoc mundo quæruntur nec satis ad beatã vitam obtinẽdã mihi videntur pertinere, etsi aliquid adferunt voluptatis cum investigantur, metuendum est tamen ne occupent tempus rebus impendẽdum melioribus *Aug. Ep 269. ad Nebr.*

1. On répond que tous ceux qui s'occupent assez des choses de Dieu & de celles de leur profession pour n'avoir besoin de ces sortes de divertissemens, & qui ont une conscience aussi tendre que de veritables Chrêtiens sont obligez de l'avoir, ne peuvent mieux éviter toutes les occasions de la blesser, qu'en évitant generalement toutes les conversations où l'on parle d'autres choses que des obligations d'aimer & de servir Dieu, & des manieres de remplir avec fidelité toutes ces obligations : que quelque plaisir legitime & honneste que l'on tire des compagnies où l'on se divertit en parlant mesme indifferemment des choses du monde qui ne tendent pas directement à la vie éternelle, il faut toûjours faire conscience de donner à des bagatelles & à des niaiseries, un temps qui doit estre precieusement employé à des choses édifiantes & saintes.

2. On répond, que quand on par-

le visiblement contre Dieu & contre les veritez de sa Religion & de son Evangile, on est obligé en conscience, quelque rang que l'on tienne dans la compagnie, ou de la quitter tout-à-fait si l'on sent n'avoir pas assez de capacité & d'autorité pour l'empescher, ou d'improuver manifestement ce que l'on en dit, si on est capable d'en juger. *Væ mihi quia tacui*, dit un Prophete.

3. Si ceux qui tiennent le premier rang dans une compagnie y proposent quelque chose contre la verité, ou contre l'honnesteté, tous les autres sont obligez en conscience de témoigner exterieurement par leur mine serieuse & froide la peine qu'ils en sentent dans leur ame, & de pousser quelquefois leur froideur, jusqu'à la liberté de dire adroitement & avec honnesteté, que ces sortes de choses ne doivent point estre avancées dans des compagnies Chrêtiennes.

4. Quand le sujet de l'entretien de la compagnie regarde quelque paro- In his quæ utrũ bono an

malo animo fiant scire non possumus, melius est ut ad partẽ dexteram nostrum animum declinemus quia tolerabilius est nos in hoc præfiniri ut eos qui mali sunt bonos esse credamus. *Aug Ser. 20. de temp.*

le ou quelque action d'un de nos Freres, que l'on veut ou improuver ou loüer; ſi les avis ſont partagez ſur la bonne ou mauvaiſe intention de ceux dont on parle, & que ce qu'ils ont dit ou fait porte une apparence qui peut-eſtre, ou favorablement ou deſavantageuſement expliquée, on eſt obligé ſelon Dieu d'y ſuivre ce principe de ſaint Auguſtin, que pour les paroles & pour les actions de nos Freres où leur intention bonne ou mauvaiſe nous eſt inconnuë, il vaut toûjours mieux croire la bonne que la mauvaiſe; & que l'erreur qui nous feroit croire gens de bien ceux qui dans la verité ne ſeroient que des méchans, eſt ſans comparaiſon plus ſupportable, que la mauvaiſe habitude à juger de tout le monde, qui nous fait juger avec deſavantage des perſonnes meſme les plus innocentes.

5. Quand les choſes dont on s'entretient ne tendent d'elles-meſmes, ni à l'avancement ni au prejudice des mœurs, on peut en laiſſer dire ou croire ce que l'on voudra. Mais dés qu'il s'agit de quelque ſujet où le

prochain

prochain eſt interreſſé & offenſé, on ne peut en conſcience y demeurer indifferent, & quelque inconnu que nous ſoit celuy dont on parle, & de quelque autorité que ſoit celuy qui en parle, il faut abſolument donner quelque marque qui faſſe connoiſtre que le mal qui s'en dit n'eſt point à dire, & qu'il ne faut point juger les abſens.

6. Si l'on n'a ni l'autorité ni la capacité de reprendre ceux qui font des fautes dans les converſations où l'on ſe trouve, il faut du moins avoir recours à la contenance & à la mine, afin de paroiſtre triſte & affligé de ce qui ſe dit contre des Freres qui ne ſe peuvent defendre contre ceux qui en parlent mal.

Chapitre XLVII.

Comment on se doit comporter à l'égard de ceux avec qui l'on se trouve dans une mesme maison, dans un mesme employ & dans un mesme genre de vie, & sans autre dépendance que celle de la charité.

S'Il est difficile d'établir ce qu'il faut faire dans les conversations & les compagnies du monde où il se passe des choses dignes de reprehension, il l'est encore beaucoup plus de prescrire ce qui se doit pratiquer pour la Correction Fraternelle entre ceux qui vivent dans une mesme maison, dans un mesme employ & dans un mesme genre de vie, & sans aucune autre dépendance que celle de l'honnesteté & de la charité.

Le fondement & la raison de cette difficulté est, que tous ceux qui conviennent dans le desir d'aller à Dieu ne conviennent pas toûjours dans la

maniere dont il y faut aller. Chacun a des desſeins, des veuës & une portée qui s'accordent ordinairement tres-peu avec les desſeins, avec les veuës & avec la portée des autres. La maiſon de Dieu, dit ſaint Auguſtin, eſt une maiſon remplie de fideles, qui prennent des routes bien differentes, quoy que dans le meſme deſir d'aller à Dieu: *In qua alius ſic, alius ſic ibat.*

La diverſité des humeurs des perſonnes en cauſe une ſi grande en leurs ſentimens à l'égard des choſes, qu'il arrive ſouvent que l'un croit une vertu ce qui paroiſt un vice à un autre, & qu'ils vont à une meſme fin par des routes qui ſemblent tout oppoſées & toutes differentes.

Tout le monde croit abonder en ſon ſens, & on ſe perſuade aiſément, que l'on ſuit le mouvement de l'eſprit de Dieu dans ce que l'on fait. Cependant il ne ſe peut faire, quelque reſolution que l'on prenne de ſuivre en toutes choſes le mouvement de la verité & de la charité, que l'on ne ſuive quelquefois ſon propre mouvement.

On porte souvent jusqu'à la mort les defauts naturels que l'on ne sent presque point durant sa vie; & comme il est vray que l'homme ne peut cõnoistre toutes les differentes voyes par où Dieu conduit ses fideles, ceux qui servent Dieu en une maniere, n'osent pas toûjours reprendre ceux qui le servent en une autre maniere, parce qu'ils ne peuvent distinguer si cette difference vient de l'esprit de Dieu, ou si elle vient de l'inclination des personnes qui le servent.

On demande donc ce que l'on doit faire pour s'acquitter Chrestiennement de l'obligation de la Correction Fraternelle, dans les occasions où l'on croit avec fondement que se trompent ceux avec qui nous sommes liez dans une mesme profession & comme dans une mesme famille.

Il ne faut pas se proposer de pouvoir jamais entrer par force dans le cœur de ceux que l'on veut corriger; mais il s'y faut laisser entraisner par leur ouverture & par leur honnesteté. S'ils nous demandent des avis, il leur en faut donner. Quand ils n'en demandent plus, il se faut retirer. En

ſecond lieu, on ne doit jamais aller juſqu'à la conteſtation & à l'aigreur, mais en demeurer à la ſimple repreſentation des raiſons que l'on peut avoir à oppoſer aux leurs, afin qu'ils s'en entretiennent en eux-meſmes, & qu'ils ſe donnent le temps de reconnoiſtre en quoy ils peuvent avoir tort & en quoy ils peuvent avoir raiſon.

Mais pour bien juger de leurs raiſons & des noſtres dans les occaſions où nous nous reprenons mutuellement des ſentimens & des pratiques de pieté qui nous paroiſſent ſans fondement, il faut remarquer que les mieux appuyez & les plus raiſonnables ſont toûjours les ſentimens & les pratiques qui portent plus à l'aneantiſſement & à l'amour de Dieu & du prochain.

Il faut encore ſe ſouvenir, que tous ceux qui ont quelque part à la verité, à la ſageſſe & à la juſtice, ne pouvant eſtre eux-meſmes cette verité, cette ſageſſe & cette juſtice, nous devons nous aider reciproquement de la part que nous y avons, pour obſerver en quoy nous nous en éloignons.

Et c'eſt proprement dans cette vi-

Decet enim ut ſine ſtrepitu concertationum & cuſtodiatur charitas & veritas defendatur. *S. Leo Ep.* 20.

Nemo hominũ veritas, nemo ſapientia, nemo juſtitia eſt, ſed multi participes ſunt veritatis & ſapientiæ atque juſtitiæ. *Leo Sp. ad Tur. rit.*

gilance & dans cette assistance reciproque que consiste la veritable amitié que se doivent porter ceux que la providence de Dieu a unis ensemble dans une mesme maison & dans une mesme profession. Car la consolation de se voir, celle de se traiter avec civilité, & celle d'avancer ses affaires nous est commune avec tous ceux du monde qui aiment à vivre en societé. Mais ce qui rend particuliere la societé des gens de bien, c'est de travailler mutuellement à se remplir de la crainte de Dieu & à se redresser mutuellement dans les occasions où ils tombent, en se servant de tout ce que Dieu a dit dans son Ecriture. *Vera enim illa necessitudo est & Christi glutino copulata, quam non utilitas rei familiaris, non præsentia tantum corporum, non subdola & palpans adulatio, sed Dei timor & divinarum Scripturarum studia conciliant.*

S. Hieron. ad paulin.

CHAPITRE XLVIII.

Principes generaux que doivent ſuivre les ſuperieurs de communautez d'hommes, dans les corrections qu'ils ſont obligez de faire à leurs inferieurs.

PREMIER PRINCIPE.

Cacher autant qu'ils peuvent les marques de leur ſuperiorité.

JEſus-Chriſt pour reüſſir dans les corrections qu'il avoit à faire dans le cours de ſes predications, a paſſé prés de quatre années parmi les hommes, ſous l'idée d'un homme qui parloit familierement à tout le monde & qui faiſoit du bien à toutes ſortes de perſonnes. Sa divinité eſt demeurée cachée durant tout ce temps-là, & il ne fut reconnu pour Dieu qu'aprés ſa mort.

C'eſt ainſi que les ſuperieurs qui ſouhaitent de reüſſir dans les corrections qu'ils ſont obligez de faire,

doivent s'attacher autant qu'ils peuvent à ne point paroiſtre devant leurs inferieurs avec les marques de leur ſuperiorité, & à ſe montrer toûjours à eux ſous la qualité d'hommes bienfaiſans, prevenus d'affection pour eux, & portez à les ſoulager paternellement dans toutesleurs peines.

Il n'y auroit rien de plus inſupportable à un malade qui ſeroit brûlé actuellement d'une fiévre tres-ardente, qu'un Medecin qui ne paroiſtroit jamais auprés de ſon lit que comme un homme plein de principes de Medecine, & toûjours diſpoſé à citer tout ce qu'il en ſçauroit, ſans l'appliquer à ſoulager ſon mal. Ce malade ſe trouveroit encore plus travaillé de la ſuffiſance importune de ce Medecin que de ſon mal meſme; au lieu qu'il ſeroit merveilleuſement conſolé de l'application qu'il verroit qu'il apporteroit à appaiſer la violence de ſa douleur.

Il en faut dire de meſme de ceux qui ont des communautez d'hommes à conduire à l'égard de ceux de leur communauté qui ont l'eſprit malade. S'ils ne paroiſſoient jamais de-

vant eux que ſous la figure de gens élevez au deſſus d'eux, & qui ont un plein droit de les ranger à la raiſon, malgré meſme toute leur reſiſtance, cette image, au lieu de guerir leur eſprit, l'indiſpoſeroit encore davantage. Mais s'ils cachent ſagement durant un certain temps les avantages qui les élevent au deſſus d'eux, & qu'ils ne leurs paroiſſent jamais que ſous l'image de gens qui ſouhaitent leur veritable repos avec toute ſincerité, & que la charité a rendu leurs Medecins & leurs Freres, il n'y a point d'eſprits ſi difficiles qu'ils ne puiſſent gagner. Enfin les ſuperieurs donneront toûjours plus de poids à leur autorité & à l'eſtime qu'ils doivent laiſſer de leur perſonne, par l'idée d'une vie irreprehenſible & uniforme, que par la fierté de leur mine ou par l'éclat de leur dignité. *Dignitati ſuæ autoritatem fide & meritis quærat.*

Vt nec totum quod poteſtatis eſt exeratur, & in eo quod exeritur dilectio non amittatur. *Aug. l. 1. cant. Creſcon. c. 51.*

Conſ. carth. 4. can. 5.

SECOND PRINCIPE.

Ne s'écarter jamais des voyes que la ſageſſe, la douceur, la moderation & la patience leur doivent inſpirer.

UN ſuperieur ſe doit regarder comme un Prince renfermé dans un fort, où ſes inferieurs l'eſpient comme autant d'ennemis pour le ſurprendre en quelque endroit de ſa vie ; & la patience, la ſageſſe, la moderation & la raiſon ſont le ſeul fort où il ſoit imprenable.

Sa patience, quand elle eſt judicieuſe & uniforme, eſt un rocher où tous les flots des eſprits & des humeurs ſe briſent. Sa ſageſſe qui luy fait peſer toutes choſes, luy inſpire de ne les peſer jamais qu'au poids du ſanctuaire, c'eſt à dire au poids de la verité de Dieu. Son ſilence eſt comme un tuyau dont l'ouverture eſtroite ne reſſerre les eaux de ſa ſageſſe que pour les rendre propres à s'élever en haut & à retomber enſuite

doucement & comme goutte à goutte. Sa raiſon, qui luy fait comprendre que la communication trop libre eſt comme un grand vuide où les eaux ſe perdent, ſans qu'on les puiſſe ramaſſer, eſt comme un conſeil de guerre où il eſtudie ſecretement les démarches de ſes inferieurs, leurs deſſeins, & les manieres de s'oppoſer à leurs attaques & à leurs paſſages. Et la moderation qui le rend maiſtre de tous ſes mouvemens quand elle vient veritablement de l'eſprit de Dieu, fait qu'il diſpoſe tellement toutes choſes en luy-meſme, que tenant toûjours la raiſon & la verité de ſon coſté, l'une luy ſert de rempart où il ſe met à couvert de tous les faux jugemens qui ſe pourroient faire de ſa conduite, & l'autre de bouclier dont il repouſſe toutes les impatiences de ceux à qui il doit faire quelque correction & quelque reprimende. *Locus tuus patientia eſt. Locus tuus ſapientia eſt. Locus tuus ratio eſt. Locus tuus ſedatio indignationis eſt.* *Ambr. l. 1 off. c. 34*

Le temps de ſon ſilence eſt divinement & pleinement occupé quand il eſt occupé à ramaſſer dans ſon eſprit Negotio. ſum ſilentium.

tous les vices & tous les mouvemens de la vie de ceux qu'il conduit, afin de preparer des corrections auſſi differentes que leurs differentes diſpoſitions le demandent : & c'eſt proprement en cette rencontre qu'ils peuvent dire comme ſaint Auguſtin, que leur repos doit eſtre exempt de tout ce que l'envie & la calomnie en pourroit dire, puis qu'il eſt toûjours occupé d'objets ſi importans & ſi conſiderables.

Nemo invideat otio meo, quia otiũ meum magnum habet negotium. *Ep.*

Sa raiſon, quand elle ſe trouve armée & reveſtuë de tous les avantages de la foy & de la charité, eſt comme un de ces grands filets qui occupant tout le lit d'une riviere renferment tous les poiſſons qui s'y trouvent. Et ſa moderation qui previent toutes les occaſions de mécontentement qu'il ſçait que les inferieurs cherchent, arreſte heureuſement en les comblant d'honneſteté, tout les deſſeins du demon & toutes les mauvaiſes intentions de ceux qu'il tente.

TROISIEME PRINCIPE.

Prier beaucoup Dieu pour faire cette correction dans ſon eſprit & par le mouvement de ſon Eſprit.

QUelque ſens & quelque eſprit que la nature ait mis dans un homme, & quelque habileté à reprendre & à s'expliquer que ſes eſtudes & ſon experience luy puiſſent avoir acquiſe, il doit reconnoiſtre comme Moyſe devant Dieu & avec ſincerité qu'il eſt muet, & que comme tel, il eſt incapable de porter ſa parole & ſa verité pour reprendre ceux qui la combattent, & demander comme Salomon à Dieu quelque portion de ſon eſprit & de ſa ſageſſe pour remplir dignement cette fonction. *Quis ſum ego ut vadam ad Pharaonem?* Ex. 3.

Moïſe, dit Origene, ayant eſté élevé dans l'Egypte en toutes les ſciences qui y regnoient & ſous les

plus habiles gens qui s'y eſtoient pû trouver, ne s'eſt jamais plaint de ſon empeſchement de langue ni de ſon peu d'éloquence. Au jour que Dieu le charge de la commiſſion de porter ſa parole au Roy d'Egypte, il y voit & il y ſent des difficultez invincibles, qu'il repreſente à Dieu avec ſincerité. *Donec eſſet Moyſes in Ægypto & erudiretur omni ſapientiâ Ægyptiorum, non erat gracili voce, nec tardus linguâ, nec profitetur ſe eſſe ineloquentem. Erat enim quantum ad Ægyptios & ſonoræ vocis & eloquentiæ incomparabilis. Vbi autem cœpit audire vocem Dei & eloquia divina ſuſcipere, tunc ſenſit exilem & gracilem vocem ſuam, tardamque & impeditam eſſe ſuam intelligit linguam. Tunc ſe pronunciat mutum cum cœpit agnoſcere verum illud Verbum quod erat in principio apud Deum.*

Orig. ho. 3. in c. 4. Exodi.

La verité que ce Pere nous apprend en ce paſſage, eſt qu'un ſuperieur qui reconnoiſt au fond de ſa conſcience la diſproportion profonde qu'il y a entre les avantages humains qu'il peut avoir à dire des choſes communes à des hommes comme

luy qui font des fautes, & la capacité qu'il faut avoir pour ſe bien ſervir de la verité qui appartient à Dieu dans une rencontre auſſi eſpineuſe que l'eſt celle des Corrections Fraternelles, doit demander un nouvel eſprit & de nouvelles forces à Dieu pour s'acquitter dignement de cette embarraſſante fonction.

En effet, les affaires temporelles ne peuvent avoir de difficultez que l'addreſſe & la ſageſſe humaine ne dénouë quand elle s'y applique. Mais quand il s'agit de ſe ſervir des armes & des lumieres de la verité de Dieu, pour montrer le bien & pour corriger le mal, il y faut neceſſairement l'addreſſe & la ſageſſe meſme de Dieu. La raiſon, comme dit ſaint Gregoire de Nazianze, eſt eſtrangement courte dans les inſtructions & dans les reprehenſions qu'il faut faire à ceux qui en ont beſoin, pour les accommoder tellement à la differente portée de tous les particuliers, que l'on ſe rende équitable generalement envers tout le monde. *O ingentem rationis penuriam! ad omnes rectitudinem variam eſſe ac multiplicem, ut*

uniuscujuſque animum ſibi adjungat, aptèque & appoſitè omnes alloquatur.

Ces deux Peres de l'Egliſe veulent eſtablir comme une verité de la derniere conſequence pour toutes ſortes de ſuperieurs, qu'il n'y a que l'eſprit de Dieu qui puiſſe ſe proportionner à la diverſité de la portée des temperamens & des humeurs des hommes dans tous les occaſions où ils ont beſoin d'eſtre portez au bien & d'eſtre éloignez du mal.

QVATRIEME PRINCIPE.

Obſerver la meſme conduite que Dieu garda dans la correction qu'il fit à Adam.

SAint Ambroiſe & ſaint Chryſoſtome, que l'on peut regarder comme les deux Peres de l'Egliſe qui ont excellé dans l'art de faire des corrections utiles, en eſtabliſſent un principe & une pratique qui peut infiniment ſervir aux ſuperieurs, qui ſeroient bien-aiſes de n'en faire jamais aucune qu'avec utilité.

Ce prin-

Ce principe & cette pratique ſeroit de ramaſſer tous ſes ſens & toute l'application de ſon ame, pour digerer en ſoy-meſme tout ce qui s'eſt paſſé dans la correction qu'Adam a receuë de la part de Dieu quand il en fut repris de ſon peché. *Obſecro mentem colligite, & cum timore dictis auſcultate.* Je vous conjure, dit ſaint Chryſoſtome, de mettre tout voſtre eſprit à remarquer tout ce que Dieu dit & tout ce qu'il fait pour corriger Adam, de crainte que vous ne faſſiez des fautes dans la maniere dont vous corrigez ceux qui manquent.

1. Dieu luy laiſſe le temps d'ouvrir luy-meſme les yeux ſur ſa propre nudité, pour reconnoiſtre que la honte qu'il en avoit, venoit uniquement de ſa deſobeïſſance.

2. Dieu conſidere en ſoy-meſme avec compaſſion la foible excuſe dont il la couvre.

3. Sur le ſoir il luy fait entendre ſa voix & ſa démarche au milieu du Paradis.

4. Dieu l'appelle & luy demande où il eſt. *Adam ubi es?*

5. Adam luy répond ingenûment,

qu'il a entendu sa voix dans le Paradis, & que la confusion de sa nudité luy avoit fait apprehender sa presence.

6. Enfin Dieu le voyant en estat de profiter de sa correction, luy representa fortement, que sa desobeïssance à l'ordre qu'il luy avoit donné, l'avoit seule reduit à la misere où il se voyoit reduit.

Ceux qui sont chargez du soin de reprendre les autres, doivent observer les mesmes pas & les mesmes démarches.

1. Ils doivent communément laisser passer un certain temps, entre la faute qui merite une correction & la correction de la personne qui l'a meritée en commettant cette faute; parce que la conscience, qui est un juge incorruptible s'éleve souvent contre l'homme, qu'elle crie contre luy d'une voix forte & intelligible, qu'elle l'accuse, qu'elle luy montre & qu'elle écrit comme devant ses yeux l'excés & le nombre de ses fautes. *Judex incorruptus conscientia cum adversus hominem exurgit, clarâ voce clamat & accusat, & ostendit & quasi ante*

Chrisost. ho 17 in c. 3. Gen.

oculos ſcribit peccatorum magnitudinem.

2. Les ſuperieurs qui veulent reprendre ceux de leurs Freres qui font des fautes, doivent conſiderer en eux-meſmes la foibleſſe des raiſons & des excuſes dont ils taſchent de les couvrir devant ceux qui les en reprennent. Ils les regardent comme ces feuilles de figuier dont Adam & Eve crurent pouvoir couvrir leur nudité aprés les avoir couſuës enſemble, n'ayant pas preveu que leur adreſſe à les coudre ainſi ne pouvoit empeſcher que ce ne fuſt qu'une couverture de feuilles. Ils ont une compaſſion ſecrete de tous les aziles où ils ſe retirent, parce qu'ils les voyent ouverts de tous coſtez.

3. Ils attendent au ſoir à s'expliquer avec eux de ce qu'ils ont remarqué d'égaré dans leur conduite. C'eſt à dire, qu'ils attendent ces momens heureux, où l'ame n'eſtant plus agitée des mouvemens qui l'ont engagée dans le peché, peut entrer plus aiſément dans les raiſons qui luy en doivent faire connoiſtre l'injuſtice & l'énormité. Car la paſſion d'une

ame qui peche l'occupe tellement, qu'elle eſt ſourde à tout ce qu'on luy peut repreſenter, & qu'elle eſt incapable des ſentimens & des mouvemens de Dieu que l'on ſe met en devoir de luy inſpirer. Ainſi il faut attendre que le feu de cette paſſion ſoit eſtint, & faire cependant, à l'exemple de Dieu, des démarches pour preparer & pour ébranler leur ame, afin que les mouvemens de crainte qui s'y forment diſſipent tout ce qui obſcurcit leur eſprit, & les rendent capables de s'expliquer ſur les déreglemens de leur vie. *Voluit illos Deus tali modo ſentire, ut in magno mentis angore conſtituerentur.* Ils conſiderent, que quand le temps a une fois effacé l'aggrément qui les a attachez aux cauſes de leur chute, on ſe ſert avec plus de ſuccés de ce qui leur reſte de raiſon, juſqu'à avoüer qu'ils s'y ſont attachez ſans raiſon. *Dum enim culpa fervet in corpore non cogitat deum ſenſus errantis, hoc eſt non audit Deum ambulantem in Scripturis divinis, ambulantem in mentibus ſingulorum.*

S. Chryſ. ho. 17. in cap. 3. Gen.

S. Amb. l. de parad c. 14.

4. Au lieu de commencer cet-

te correction par des coups ou par des injures, ils appellent avec tranquillité ceux qu'ils veulent corriger, pour leur demander où ils ſont, c'eſt à dire pour leur faire expliquer ingenûment à eux-meſmes tout ce qui s'eſt paſſé dans eux devant & aprés leur faute, afin qu'ils reconnoiſſent quels pas ils ont faits pour tomber de l'éſtat tranquille où leur innocence les entretenoit, dans l'eſtat de trouble & de miſere où leur déreglement les engage.

On ne peut, dit ſaint Chryſoſtome, ſe propoſer un modelle plus parfait de la patience & de la miſericorde avec laquelle des ſuperieurs doivent traiter ceux de leurs inferieurs qu'ils ſont obligez de reprendre, que celle qui paroiſt en Dieu dans l'occaſion où il reprit nos premiers parens. Il pouvoit ſans leur faire aucune injuſtice, les condamner à la peine qu'il avoit attachée à leur prevarication dés le moment meſme qu'elle fut arrivée. Il pouvoit ne point écouter leurs raiſons & ne les point ſouffrir du tout en ſa preſence. Neanmoins il veut bien ſe

donner la patience de les appeller, de les faire venir devant luy pour se defendre; de leur demander pourquoy ils s'étoient oubliez jusqu'à luy desobeïr, & d'entendre sans indignation la vanité de leurs excuses. Cette conduite si pleine d'humanité nous doit apprendre à traiter nos Freres avec tranquillité dans les occasions où nous les devons reprendre ou condamner & punir, afin qu'en les considerant d'un costé dignes de correction comme estant coupables, nous évitions en cette correction toute dureté, pour y prendre à leur égard des entrailles de misericorde, en les considerant comme nos membres & nos Freres, *Frater enim & caro nostra est.*

Vide excellentem misericordiam Domini. Nam cum poterat ne responso quidem dignari eum qui peccaverat, sed statim pœnam infligere quam priùs statuerat prævaricatùro, longanimis tamen est & suffert responsum accipere, & iterum interrogat quasi ad defensionem eum provocans, ut arreptâ occasione post tantam prævaricationem suam erga eum misericordiam declaret.

Quò etiam nos docet ut quando & nos reos &c.

5. Quand ceux qui meritent quelque correction ſe voyent conduits par les détours de la patience & de la charité de leurs ſuperieurs juſqu'au point de ne pouvoir ſe diſpenſer de leur répondre pour leur rendre raiſon de leur conduite, alors ils leur avouent ingenûment que leur preſence leur a toûjours fait peine, & que l'apprehenſion de voir leur miſere expoſée à leurs yeux leur a fait fuïr toutes les occaſions de leur parler.

6. Enfin ces ſuperieurs ſe ſervant judicieuſement de leur ingenuité comme d'une occaſion favorable à leur faire connoiſtre leur veritable miſere, & leur inſpirer le deſir d'y remedier, leur ouvrent ſans reſerve toutes leurs penſées, pour leur repreſenter fortement la nature, les circonſtances & les ſuites de leurs fautes.

CINQVIEME PRINCIPE.

Eſtudier & ménager adroitement les cauſes des indiſpoſitions de leurs inferieurs.

TOus les ſuperieurs en qui la raiſon & la foy n'ont point encore mis une ſolidité de ſens capable de ſçavoir ménager les cauſes des indiſpoſitions de ceux à qui ils ont des corrections à faire, fortifient ſouvent ces indiſpoſitions en eux par leur indiſcretion à mépriſer ce qu'ils eſtiment, & à eſtimer ce qu'ils mépriſent; de ſorte que ceux qu'ils veulent reprendre, au lieu de s'appliquer aux raiſons qui leur font connoiſtre leur égarement, ſe jettent entierement ſur ce mépris & ſur cette eſtime pour les contredire.

Saint Auguſtin apprend à tous les ſuperieurs à en uſer autrement, par ce qu'il a fait à l'égard de Julien qu'il avoit reſolu de corriger comme un Frere. Le ſucceſſeur du Pape Innocent, eſtant entré dans tous les ſentimens de ce Pape à l'égard du peché originel,

nelle, eſtoit devenu odieux à Julien. Saint Auguſtin dont l'œil eſtoit plein de ces lumieres de la charité qui nous font diſcerner ce qui peut, ou ſervir ou nuire au deſſein qu'elle nous inſpire de corriger nos Freres, avoit reconnu, que s'il loüoit beaucoup ce Pape que Julien ne pouvoit aimer, l'eſprit de cet heretique s'en indiſpoſeroit aſſez pour envelopper l'averſion de la verité dans celle qu'il avoit conceuë pour luy, & qu'au lieu de ſe rendre au ſentiment de l'Egliſe, comme au ſeul ſentiment veritable, il ne s'arréteroit qu'aux loüanges qu'il luy auroit données pour les combatres comme fauſſes & injuſtes.

De hoc interim tacemus animum tuum quē ſanare potius cupio quàm irritare laudibus tui damnatoris exaltemē. *Aug. l. 1. contr Iul. c. 4.*

Ainſi, ſans s'amuſer à le citer avec eloge pour groſſir & pour affermir des preuves dont il voyoit que la verité ſe pouvoit paſſer, il ſe contente de celles qu'il avoit tirées des autres Auteurs Eccleſiaſtiques dont Julien ne pouvoit conteſter l'autorité.

Les ſuperieurs en doivent uſer de meſme à l'égard de ceux qu'ils ont à corriger & reprendre. Ils doivent tellemẽt ménager les objets & les cauſes de leurs indiſpoſitions qu'en détour-

nant adroitement les objets, ils les mettent en eſtat d'appliquer toute leur ame au jugement que l'on fait de leur conduite & aux veritez qu'on leur preſente pour la reformer.

SIXIEME PRINCIPE.

Tirer toûjours quelque profit des mécontentemens & des inégalitez de leurs inferieurs, & ſeparer, autant que l'on peut, l'honneur que l'on doit à leur perſonne, des noms odieux qu'il ne faut point craindre de donner à leurs vices.

TOutes les inégalitez & tous les mécontentemens que les corrections des ſuperieurs peuvent cauſer dans l'ame de leurs inferieurs dont ils reprennent les déreglemens, ne doivent pas empeſcher qu'ils ne tirent toûjours quelque fruit des injures meſmes qu'ils leur diſent : Et les noms odieux que la verité les oblige de donner à leurs vices, ne

doivent point estouffer dans leur cœur ni dans leurs paroles les civilitez que la charité leur inspire pour leur personne.

Les inferieurs qui ne peuvent souffrir aucune correction, & qui cherchent avec desespoir l'appuy de la médisance, quand celuy de la conscience & de la verité leur manque, peuvent estre fort utiles à ceux qui les corrigent. Car en ramassant avec soin tous les mensonges & toutes les calomnies de ces inferieurs, ils se presentent au jugement de leur propre conscience, qui leur donne toûjours, ou un sujet de joye quand ils se trouvent innocens des indignitez qu'on leur impose, ou des raisons d'amertume & de douleur quand ils envisagent les personnes à qui les calomnies & les mensonges peuvent faire tort.

Lors que les fautes qu'un superieur veut corriger dans les inferieurs sont si manifestes qu'elles peuvent estre une occasion de scandale, il ne fait rien contre la charité de leur donner les noms qu'elles meritent, afin que l'idée qu'il en faut donner

aux autres les détourne d'en faire de semblables, pourveu qu'il garde à l'égard de leur personne l'honneur que les dons de Dieu y meritent.

Saint Augustin a bien soigneusement observé ces deux pratiques que nous venons d'establir. Car ayant veu que l'orgueil de Julien fuyoit extremement la confusion de paroistre avec des sentimens erronez & destituez de toute raison, & qu'il se déchaisnoit aveuglément contre ceux qu'il croyoit les autheurs de cette confusion qu'il luy faloit souffrir, quand on luy monstroit ses erreurs: saint Augustin luy fait entendre, qu'il ne neglige point les injures estranges qu'il luy avoit dittes; mais qu'il les ramasse au fond de sa conscience, pour en tirer, ou des sujets de joye quand il y sentoit son innocence hors d'atteinte, ou des sujets d'affliction quand il y consideroit le malheur de Julien qui s'y damnoit, & la perte de ceux qu'il engageoit dans son erreur. *Video te à veritate desertum ad maledicta esse conversum.... quomodo possum ista contemnere ubi testimonium conscientiæ meæ*

S. *Aug. l. 1. cont. Jul. c. 1.*

cogitans vel gaudere me video pro me, vel dolere pro te & pro eis qui decipiuntur abs te ?

Ce principe fait voir, que l'uſage le plus Chrêtien qu'un ſuperieur puiſſe faire, de ce que ceux qu'il reprend & qu'il corrige peuvent dire de plus faſcheux contre luy, eſt ou d'en faire un examen de conſcience pour ſe reprendre & ſe corriger ſoy-meſme des fautes qu'on luy impute, quand il eſt vray que ſa conſcience les luy reproche, ou d'en tirer un ſujet de gemiſſement pour ceux qui parlent contre la verité, & pour ceux qui peuvent eſtre ſcandaliſez par leurs paroles.

Le meſme ſaint Auguſtin traite fort honorablement la perſonne de Julien dans les endroits où il parle à luy-meſme : mais comme cét heretique avoit ſouſtenu des ſentimens odieux & faux, avec autant de reſolution que s'ils avoient eſté tres-Chrêtiens & tres-raiſonnables, il ne feint point d'appeller impudence cette maniere hardie & fiere dont il les avoit ſoûtenus : *Iuliani impudentia redarguitur.*

Il fait comme un dernier effort à ſa

dureté, en répondant par des témoignages extraordinaires de charité à l'indignation emportée qu'il avoit conceuë contre luy. Il ſuppoſe dans luy, pour le combler de civilité juſqu'à ne s'en pouvoir defendre, des ſentimens d'honneur & de conſcience qu'il n'avoit point en effet. Il ſe pourroit bien faire, luy dit-il, que voſtre front euſt aſſez de dureté pour n'avoir aucune confuſion devant les hommes, mais voſtre eſprit eſt trop éclairé & trop perſuadé de la verité des choſes pour empeſcher voſtre conſcience de rougir devant Dieu. Pour ce qui eſt de moy, je vous aimeray toûjours, & j'eſpere de la miſericorde de Dieu, que toutes vos injures n'arracheront jamais du fond de mon cœur l'affection qu'il m'a donnée pour vous. C'eſt cette affection qui me fait ſouhaiter, que ce courage & ce feu de jeune homme dont vous paroiſſez plein, ſoit ſurmonté en vous par celuy du ſaint Eſprit, & que la force de la grace & de la verité l'emporte en vous, ſur cette chaleur trop vive & trop humaine avec laquelle vous defendez

Etſi coràm hominibus dura ſit frons tua, erubeſcit coram Deo mens tua. *Aug. l. 1. cont Iul. c. 16.*

vos ſentimens, pour les faire valoir plus que ceux des autres : Si vous ne pouvez aggréer, ni les raiſons que je vous deduis, ni les avis que je vous donne, uſez-en comme il vous plaira, mais ſouffrez que je vous diſe encore une fois, que pour ce qui me regarde, ſi je vois jamais un veritable changement en vous, comme je le ſouhaite de toute mon ame, on ne pourra rien ajoûter à la joye que j'en reſſentiray, tant elle ſera grande : mais que ſi voſtre opiniaſtreté vous attache toûjours inflexiblement à vos premiers ſentimens, vous ne m'oſterez neanmoins jamais la conſolation qui me reſte, d'eſtre aſſuré que la compaſſion ſincere que la charité me donne en cette vie pour le deplorable eſtat où vous eſtes, me procurera dans l'autre une augmentation de la gloire que j'y attens pour avoir ſouffert vos injures. *Ego quidem pro dilectione quæ mihi eſt erga te, quam deo propitio quibuslibet convitiis abſit ut medullis mei cordis extirpes, mallem ut juventute meliore atque fortiore te vinceres, & animoſitatem humanam quâ cupis tuam prævalere ſen-*

tentiam potentiore pietate ſuperares... Quod ſi tibi conſilium meum diſplicet, age ut placet. Ego, ſi correctus fueris in quo majora mea vota ſunt, abundantiùs cumulatiuſque gaudebo. Et ſi, quod abominor, in hac pravitate permanſeris, ex opprobriis tuis fructuoſum habebo & pro me cœleſtis mercedis augmentum, & pro te miſericordis doloris aculeum.

Aug ib. l. 1. c. 7.

Toutes ces expreſſions marquent divinement tous les mouvemens de joye & de triſteſſe qui ſe doivent paſſer dans le cœur de ceux des ſuperieurs qui ſe ſentent plus pleinement affamez & alterez de la juſtice qui cherche à déraciner le mal qui corrompt la conſcience de leurs inferieurs.

CHAPITRE XLIX.

Principes generaux pour les superieures de communautez de filles, dans les Corrections qu'elles sont obligées de faire à leurs inferieures.

PREMIER PRINCIPE.

Avoir beaucoup d'égard à la foiblesse de leur sexe.

SI l'on observe que la grace qui fait les femmes Chrestiennes, est la mesme que celle qui fait les hommes Chrestiens; que l'ame des femmes n'est pas moins l'ouvrage de Dieu, & qu'elle ne couste pas moins de sang à Jesus-Christ que celle des hommes; on pourra d'abord trouver estrange, que l'on separe icy les principes generaux qui regardent la Correction Fraternelle des filles & des femmes, de ceux que l'on vient d'establir pour la Correction des hommes.

Mais si l'on fait reflexion sur la difference que la nature a mise dans la disposition du temperament & dans la constitution du corps des uns & des autres, que la grace laissera jusqu'à la fin du monde, & si l'on s'arreste à l'experience qui nous fait voir, que cette difference qui se voit dans la constitution de leur corps, en cause une tres-notable dans leur esprit & dans leur conduite, on se rendra aisement au dessein que l'on s'est proposé, en establissant des principes qui regardent la correction des femmes differens de ceux qui viennent d'estre establis pour la correction des hommes, estant certain que la difference de leurs humeurs & de leur sexe en demande quelqu'une dans les corrections que l'on leur fait.

Toutes les superieures de communautez de filles doivent establir comme le fondement de leurs principes & de leurs pratiques pour la Correction Fraternelle, la consideration de la foiblesse de celles à qui elles sont obligées de la faire. Elles doivent sçavoir, comme Jesus-Christ, non seulement ce qu'il faut souffrir des

perſonnes à qui l'on commande, mais encore juſqu'où s'eſtend la foibleſſe qui eſt dans elles à faire des fautes. Si Dieu n'allume pas toute ſa colere contre les hommes comme il l'a allumée contre les Anges, c'eſt qu'il ſe reſſouvient, comme dit l'Ecriture ſainte, qu'ils ſont compoſez d'une chair pleine d'infirmitez, & qu'ils ont une inſtabilité d'eſprit qui les rend capables d'une infinité de fautes: *Recordatus eſt quia caro ſunt. Cognovit figmentum noſtrum.* Scientèm infirmitatem. *Iſ.* 53. 3.

Elles doivent peſer beaucoup la foibleſſe d'une fille, à qui Dieu a donné d'un coſté l'inclination à la pieté, & en qui d'un autre il a laiſſé la facilité d'en eſtre détournée. Elles doivent traiter celles qui leur ſont commiſes, comme des villes peu fortes d'elles-meſmes, qu'il faut munir de remparts & de murailles.

La continuité des meſmes exercices, une ſolitude continuelle, une privation generale de toute communication & de toute ſatisfaction, abattant ſouvent avec facilité l'eſprit le plus maſle, abattront ſans peine celuy d'une fille, qui naturellement a

peu de ſolidité. De ſorte qu'une ſuperieure, au lieu de rebuter une Religieuſe pour les moindres choſes, doit s'attacher autant qu'elle peut à la relever & à la conſoler meſme dans ſes chûtes, pour charmer les chagrins & les rebuts naturels que ſes exercices luy cauſent.

Elle doit ſe faire infirme avec elle, non pour prendre ou pour loüer ſon infirmité, mais pour luy aider à s'en garentir. C'eſt à dire, elle doit ſe faire en quelque façon, comme Jeſus-Chriſt, chair avec celles de ſes ſœurs qui ne ſont que chair, non en devenant chair comme elles, mais en leur donnant de ſa vigueur & de ſa vertu pour aider leur foibleſſe à ſe relever de l'eſtat bas & miſerable où elle les reduit : *Non converſione divinitatis in carnem ſed aſſumptione humanitatis in Deum.*

Pour ne leur point rendre odieuſe la vigilance avec laquelle elle doit obſerver tout ce qui ſe paſſe parmi elles, & pour ménager leur foibleſſe autant que le deſir de les attirer luy fait connoiſtre qu'elle peut eſtre ménagée, elle en doit couvrir les appa-

rences d'un air libre, & d'un visage où la joye de la charité soit écrite, afin qu'elle leur inspire insensiblement par son propre exemple, à ne faire jamais le bien & à n'éviter jamais le mal que par le mouvement de l'esprit de liberté que la grace inspire aux fideles.

Elle leur doit apprendre avec soin, aprés s'en estre bien persuadée elle-mesme, que la veritable liberté que Jesus-Christ nous a acquise & qui fait que nous n'aimons que ce qui est saint, droit & honneste, ne doit point estre confonduë avec cette fausse liberté qui fait que l'on ne veut pas estre contrarié dans les moindres choses que les sens desirent.

Comme le dégoust de son estat & la dissipation & l'inconstance du cœur, sont les deux sources communes de tous les defauts où des Religieuses peuvent tomber, une superieure qui veut prevenir sagement en elles une bonne partie de ces defauts, estudie tout ce qu'elle peut de moyens pour leur faire aimer leur estat, & pour donner à leur cœur des objets

dont elles puiſſent eſtre nourries avec aſſez de ſolidité, pour n'avoir ni de beſoin ni de deſir de recourir à d'autres objets.

Elle taſche de découvrir les objets ordinaires de leur attachement, pour leur en inſpirer amoureuſement de l'averſion, en leur en inſpirant adroitement d'autres qui ſoient utiles à leur profeſſion.

Enfin, comme la ſainte Vierge, au lieu de ſe faire admirer & ſe faire obeïr comme une ſouveraine dans les lieux où elle ſe trouvoit avec Jeſus-Chriſt, s'occupoit à ramaſſer les beſoins de ceux qui y eſtoient pour les preſenter à ſon Fils, à qui elle leur recommandoit étroitement d'obeïr en toutes choſes : Une ſuperieure de communeauté de filles doit de meſme s'occuper, non de l'avantage de ſe les voir ſoûmiſes & de s'en faire obeïr, mais de tous leurs beſoins, pour les repreſenter à Dieu, & pour les animer à luy garder une inviolable fidelité

SECOND PRINCIPE.

Ecoûter ſans indignation juſqu'aux excuſes mal fondées de celles qui font des fautes, & recevoir avec joye celles qui ſont juſtes & raiſonnables.

ON ſe ſert de verges, de cordes & de brides pour mener les animaux où on les veut forcer d'aller, ou pour les retirer des lieux où l'on ne trouve pas à propos qu'ils aillent.

On n'en uſe pas ainſi à l'égard des ames raiſonnables. Comme la raiſon ſert à les conduire dans les endroits où elles doivent tendre, elle doit ſervir à les retirer de ceux dont elles doivent s'éloigner.

Saint Auguſtin a toûjours regardé comme une fauſſe humilité celle qui fait, ou dénier le bien que l'on a fait, ou avoüer une faute dont on n'eſt point coupable. La veritable humilité, dit-il, ne ſe peut accorder avec la fauſſeté: *Humilitas non ſtat ex parte falſitatis.*

Une ſuperieure de communeauté de filles, doit prendre garde à faire

éviter à ſes filles deux extremitez également criminelles, ou de chercher de fauſſes excuſes pour couvrir les veritables fautes dont on les reprend, ou de ſe reconnoiſtre coupables de celles qu'elles n'ont point commiſes.

Puis que la raiſon & la foy ſont les deux guides des ames que Dieu conduit, il faut prendre de la raiſon & de la foy de quoy corriger & redreſſer celles qui s'égarent. Ainſi, lors qu'une Superieure accuſe une Religieuſe d'avoir fait quelque choſe de mal, il ne faut pas l'obliger d'avoüer cette faute avec une ſoûmiſſion aveugle, & qui la mette hors d'eſtat de s'excuſer & de ſe defendre. Elle peut avoir des excuſes tres-raiſonnables qu'il faut recevoir avec joye, & il faut écouter ſans indignation juſqu'à celles qui paroiſtront mal fondées. Car quelque corruption qu'il y ait dans l'ame, il y reſte toûjours quelque lumiere & quelque eſtincelle de raiſon, dont il ſe faut ſervir pour luy faire connoiſtre que ce qu'elle a dit & ce qu'elle a fait eſt contre la raiſon.

On ne touche point icy à la regle parti-

particuliere de certains Monaſteres, où il eſt defendu d'ouvrir la bouche pour ſe juſtifier des fautes dont on eſt repris. On ne pretend autre choſe que de monſtrer, que pour des filles qu'il faut toûjours mener, autant que l'on peut, par le chemin le plus commun de la raiſon, il eſt communément tres-important de ne les pas reduire à une pratique ſujette aux abus & aux illuſions, comme eſt celle de garder un ſilence humble dans les occaſions où on les accuſe de quelques fautes, au lieu de les accoûtumer à dire ſincerement ſi elles en ſont coupables & juſqu'à quel degré elles le peuvent eſtre.

Il faut bien remarquer, que ce qui ſe fait par regle ne ſe fait pas toûjours par raiſon, & que ce qui ſe fait par raiſon ne ſe fait jamais que par regle. Il ſe forme parmi la pluſpart des Religieuſes de certaines habitudes & de certaines routines de corrections mutuelles qui font que dans le fond elles ne ſe corrigent preſque jamais. Une ſuperieure qui a Dieu dans le cœur, change ces habitudes & ces routines en une prati-

que judicieuſe & raiſonnable, lors qu'elle réveille la foy & la raiſon des Religieuſes qui luy ſont ſoûmiſes, en leur faiſant comprendre, que l'ame doit avoir du moins autant d'application à ce qu'elle fait pour Dieu & dans la veuë de l'éternité, qu'elle en a pour le corps dans la veuë de ſa conſervation pour l'eſpace de peu d'années; que le corps s'eſtant fait une habitude de manger, de boire, de dormir & de ſe divertir, on ne laiſſe pas d'apporter dans ces actions une attention qui luy en fait tirer un profit réel pour la conſervation de ſon embonpoint & de ſa ſanté; que les habitudes que les Religieuſes peuvent avoir acquiſes de prier Dieu, de garder le ſilence, & de ſe reprendre à de certaines heures les unes les autres, ne doivent pas empeſcher non plus qu'elles ne faſſent toutes ces actions avec une reflexion qui les leur rende actuellement profitables.

Enfin il eſt incroyable, combien une ſuperieure de communeauté de filles eſt capable de reduire à la raiſon les plus déraiſonnables d'entre-elles, quand elles ſont aſſurées que c'eſt la

foy & la raiſon qui la font agir par tout à leur égard, & qu'elle eſt diſpoſée, non ſeulement de recevoir avec une joye ſincere les excuſes raiſonnables qu'on luy veut apporter, mais meſme d'écouter ſans ſe faſcher celles qui n'ont de fondement que dans la foibleſſe ou dans l'ignorance de celles qui les apportent.

TROISIEME PRINCIPE.

Ramaſſer tout ce que les particuliers peuvent avoir de bon pour guerir ce que d'autres peuvent avoir de mauvais.

QUand la ſuperieure d'une communeauté de filles a Dieu dans le fond du cœur, elle ne ſe contente pas d'avoir du zele pour faire obſerver l'ordre juſques dans les moindres choſes, & pour empeſcher que rien ne ſe faſſe contre la raiſon. Elle conſidere encore qu'eſtant ſeule, & la vigne qu'elle garde ayant beaucoup d'avenuës, elle ne peut pas ſe trouver en meſme temps en tous les endroits

où les beſtes ſauvages y peuvent entrer.

Dans cette impoſſibilité, elle cherche & elle ramaſſe tout ce que les particulieres de ſa communeauté peuvent avoir de qualitez loüables & Chreſtiennes, pour en faire comme une haye liée qui environne cette vigne, afin que rien ne la gaſte.

Aprés qu'elle a tiré de tous les talens de ſes ſœurs une lumiere pour joindre avec la ſienne & une force pour la ſoûtenir, elle trouve dans cette correſpondance de charité un moyen comme aſſuré de voir toutes choſes, & d'eſtre dans un meſme temps par les autres dans une infinité d'endroits où elle ne pourroit pas eſtre par elle-meſme.

Elle eſtudie toutes les bien intentionnées, pour s'en faire comme un corps de reſerve dans les occaſions où ſa conſideration ſeule ne pourroit s'oppoſer aux remuemens, & elle inſpire adroitement par leur moyen ce qu'elle ne pourroit pas inſpirer par elle-meſme directement.

Comme elle ſçait que les avantages, ou d'eſprit, ou de corps, ou de

fortune que les Religieuſes portent dans les communeautez où elles entrent, ſont la ſource d'une infinité de mépris ſecrets ou de conteſtations & de diſſentions ouvertes, elle répand par celles de ſes ſœurs avec qui elle eſt plus eſtroitement unie, des ſentimens qui inſpirent le mépris & l'oubli de ces avantages, & qui apprennent que l'habit de la religion & la conſideration de la foy ſont le voile qui les doit cacher, pour ne regarder que Jeſus-Chriſt dans toutes les ſœurs.

Elle prend tous les détours qu'une prudence conduite par la charité peut prendre, pour les conduire toutes juſqu'à conſiderer que Dieu n'eſtant capable d'attacher ſon eſtime & ſon amour qu'à l'humilité, qu'à la patience, qu'à la pureté & qu'à la charité, celles d'entre elles qui ſeront plus humbles, plus patientes, plus pures & plus pleines de charité, ſont les ſeules qui meritent d'eſtre regardées comme les plus grandes devant Dieu, & que toutes les qualitez de l'eſprit & de la naiſſance qui ſe trouvent deſtituées de ces vertus, ne ſont

à l'égard de Dieu que des objets d'averſion & de mépris.

QVATRIEME PRINCIPE.

Rectifier le defaut de leur vocation & celuy des intentions peu Chrêtiennes de leurs parens.

CE quatriéme Principe eſt un des plus importans à connoiſtre & à ſuivre pour une ſuperieure de communeauté de filles dans les occaſions où elle a des corrections à faire On ne ſçauroit croire combien le defaut de vocation dans une fille en peut cauſer dans tous les ſentimens & dans toute la conduite de ſa vie, & combien le defaut des intentions peu Chreſtiennes de ſes parens éloigne cette fille des diſpoſitions où elle devroit eſtre pour ne tomber point dans des defauts notables. Une ſuperieure à qui Dieu donne un veritable eſprit de conduite & de ſageſſe, doit employer tout ce qu'elle a d'adreſſe pour rectifier le

defaut de cette vocation & celuy de ces intentions ſi peu Chreſtiennes. Elle doit conſiderer qu'une fille peu affectionnée pour un eſtat qui n'a nul attrait pour elle, ne doit point eſtre preſſée autant qu'elle le pourroit ſi elle aimoit cet eſtat & ſi elle en connoiſſoit tout l'avantage qui s'en peut tirer pour le temps & pour l'éternité.

Les dégouſts qu'elle a pour la regularité eſtroite, doivent porter une ſuperieure à luy rendre cette regularité eſtroite moins dégoutante, en luy monſtrant un viſage moins auſtere qu'aux autres, & en la reprenant avec plus d'affabilité des defauts où elle tombe, pour la ramener inſenſiblement à la connoiſſance des cauſes & des remedes de ſon dégouſt.

C'eſt proprement en ces occaſions où une ſuperieure de filles a beſoin des yeux de la charité pour connoître juſqu'à quel degré de condeſcendance elle peut aller à l'égard des filles qui manquent de vocation, & dont les parens ont eu des intentions peu droites, pour les entretenir dans l'amour de la regularité, de crainte

qu'elles ne tombent dans l'abyſme du déreglement ; & à quel point de ſeverité elle doit s'arreſter, pour ne les point rebuter juſqu'à s'abandonner entierement & par deſeſpoir à tous les mouvemens de leur ame.

Elle doit entrer dans les ſentimens & dans les conſiderations où nous voyons qu'entra Jacob, lors qu'Eſau ſon frere le voulut obliger d'aller enſemble dans le chemin où ils ſe rencontrerent : c'eſt à dire, elle doit uſer des avantages que Dieu luy a donnez au deſſus d'elles, avec la meſme adreſſe que Jacob, & ſe ſouvenir que les Religieuſes qu'elle conduit ne pouvent pas toutes aller d'un pas égal, elle doit aller d'un pas reglé ſur celuy que toutes ſont capables de ſuivre.

Et quand ſon aiſné luy témoigna qu'il ſeroit bien-aiſe qu'ils marchaſſent de compagnie, Jacob luy repreſenta qu'il avoit des enfans & des troupeaux qui ne pouvoient pas aller ſi viſte qu'eux, & que ſon Frere pouvoit aller devant, & qu'il le ſuivroit avec toute la diligence que ſes enfans & ſes beſtiaux le pourroient permettre. *Noſti Domine mi quod parvulos*

vulos habeam teneros, & oves & boves fœtas mecum, quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur una die cuncti greges. Præcedat dominus meus servum suum, & ego sequar paulatim vestigia ejus, sicut videro parvulos meos posse.

Il faut qu'une superieure de communeauté de filles se persuade, que toutes les filles qu'elle conduit la regardent avec envie dans la place qu'elle occupe à leur égard, & qu'elle doit moderer l'aigreur naturelle que cette envie produit dans leur ame par son affabilité à leur parler & à leur rendre le service qu'elle peut leur rendre, en sorte qu'elle regle son zele, non sur ce qu'elle est capable de faire, & ce que quelques autres pourroient faire avec elle, mais sur ce que le commun des filles de sa communauté peut faire.

Chapitre L.

Principes generaux touchant la Correction Fraternelle pour les gens du monde.

Premier Principe.

Eviter les compagnies où l'on ne peut éviter le malheur d'entendre beaucoup de choſes qui meritent d'eſtre repriſes.

IL faut convenir comme d'un point dont on fait tous les jours une malheureuſe experience, que la troiſiéme partie des pechez qui ſe commettent dans les villes & parmi le commun du peuple, viennent des converſations de certaines gens oiſifs, qui n'eſtant occupez ni de la penſée de l'éternité ni de ce qui peut avancer leur ſalut, ſe répandent, par une habitude qu'ils aiment, dans mille objets nuiſibles qui ſe preſentent.

La neceſſité de remplir ces ſortes de

converſations ne trouvant le plus ſouvent, ni dans l'eſprit ni dans le cœur de ceux qui les compoſent aucunes matieres pour les remplir de ſujets d'édification & de pieté, l'on ne peut ſe jetter, ou que ſur des choſes inutiles & ridicules, ou meſmes ſur des choſes impertinentes & criminelles.

Si les Chreſtiens eſtoient à proportion auſſi pleins que Jeſus-Chriſt de grace & de verité, c'eſt à dire s'ils eſtoient comme luy, adroits, ſages & honneſtes à dire avec fermeté leurs penſées ſur les choſes, il y auroit pour eux ſi peu de danger de bleſſer leur conſcience à ſe trouver dans les compagnies qu'ils feroient meſme une grande action de vertu de s'y trouver pour empeſcher une infinité de paroles qui bleſſent celles de leurs Freres.

Mais comme la ſincerité Chrêtienne ne permet à perſonne de douter de ſa foibleſſe en cette rencontre, & que nous eſprouvons tous les jours les triſtes effets de noſtre timidité qui fait que nous n'oſons preſque jamais reprendre perſonne dans une compagnie, il y a beaucoup plus de ſeureté pour ceux qui ont une conſcience

tendre, d'éviter toutes sortes de compagnies, que de s'engager en quelqu'une d'où l'on croit se pouvoir tirer sans offenser Dieu.

On s'y rend odieux en se mettant en devoir d'y parler & d'y reprendre ceux qui y font quelque faute. On s'attire la colere de Dieu si l'on y garde le silence, & on passe insensiblement de ce silence jusqu'à un consentement & à une connivence aux fautes qui s'y commettent. Ainsi, le parti le plus important & le plus raisonnable à suivre est celuy de la retraite.

On évite par là tous les remors de conscience & toutes ces agitations secrettes de nostre cœur, qui repasse sur tout ce qui s'est dit & sur tout ce qui s'est fait dans les compagnies où nous nous sommes trouvez, pour examiner toutes les occasiõs où il s'est laissé aller & où il se devoit roidir, & ceux où nostre indiscretion nous a fait reprendre mal-à-propos ceux qu'il faloit reprendre avec jugement & avec sagesse.

L'ame, qui estant seule ne se trouve point arrestée par toutes les sortes de considerations qui l'arrestent

lors qu'elle ſe voit avec d'autres, reconnoiſt alors qu'il y a ſans comparaiſon beaucoup plus de ſeureté pour elle à éviter generalement toutes les occaſions où l'on fait des fautes, qu'elle craint de n'avoir pas le courage de reprendre, qu'à s'engager en quelqu'une dans l'eſperance de pouvoir reprendre ceux qui en feront. On ne peut manquer dans les defiances que l'on a de ſoy-meſmes quand ces defiances ſont fondées ſur l'experience de ſa foibleſſe ; & on manque toûjours dans la preſomption de ſa force, dans les rencontres meſmes où nôtre foibleſſe ne nous a point fait encore tomber.

Second Principe.

Apprehender pluſtoſt le vice de la molleſſe & de la laſcheté, que la reputation d'homme paſſionné & de méchante humeur, quand on ſe trouve engagé dans des compagnies où il ſe paſſe des choſes contre la raiſon & contre l'ordre.

QUand les affaires publiques ou les conſiderations particulieres de quelque famille nous engagent indiſpenſablement en des compagnies où nous remarquons des choſes qui ne ſont point dans l'ordre, & que nous nous voyons entre les deux inconveniens, ou de paſſer pour des gens emportez & de méchante humeur, ou de nous rendre trop mous & trop laſches, la raiſon, quand elle ſuit le mouvement de la foy, veut que nous preferions la gloire que merite devant Dieu la liberté Chrêtienne à reprendre ceux qui manquent, quoy qu'ils nous accuſent d'emportement, à celle de paſſer dans leur penſée

pour des gens accommodans & de bonne humeur, en tombant à leur égard dans une complaisance indigne d'un Chrêtien.

S'il est vray que Dieu n'a pas tant consideré ceux qui se choqueroient des veritez de ses Ecritures, lesquelles condamneroient les égaremens de leur vie, que ceux qui les aimeroient comme capables de regler la leur: S'il est vray que toutes nos actions doivent estre des expressions de justice & de verité, l'on ne doit point avoir de peine à demeurer d'accord qu'il faut avoir moins d'égard à la delicatesse vicieuse de ceux qui ne peuvent souffrir nos reprehensions, qu'à l'obligation que la justice Chrêtienne nous impose, de ne point approuver le mal qui se dit & qui se fait en nôtre presence.

Nonne verba mea bona sunt cum eo qui recte graditur? Mic. 2. 7.

Expressor veritatis. *Terr. contra psic hic*

Enfin, s'il est vray que nostre raison doit estre soûmise à Dieu comme à celuy seul qui la peut conduire, & que nos passions le doivent estre à nostre raison, afin qu'elle les regle & qu'elle s'en serve pour la justice, il ne faut pas demander, dit saint Augustin, si des Chrêtiens se peuvent

In usum justitiæ. *Aug. l. 9. de civ. c. 5.*

quelquefois mettre en colere, mais examiner le ſujet qui les y fait mettre; il ne faut pas eſtre ſurpris de les voir triſtes, mais chercher ſeulement le fondement & la cauſe de leur triſteſſe : & l'on ne doit point improuver les mouvemens de crainte qui ſe paſſent en eux, pourveu que ces mouvemens ne s'y paſſent que pour des ſujets qui le meritent. Car ajoûte-t-il, il ne faudroit avoir ni ſens ni raiſon pour trouver à redire à la conduite d'un homme qui ne ſe faſcheroit contre un autre que pour le corriger des fautes où il le voit tomber, qui n'auroit de la compaſſion des miſerables que dans le deſir de les tirer de leur miſere, & qui n'auroit de crainte en l'ame que dans la veuë d'empeſcher de perir ceux qu'il voit dans le danger de ſe perdre : *Iraſci enim peccanti ut corrigatur, contriſtari pro afflicto ut liberetur ; timere periclitanti ne pereat, neſcio utrum quiſquam ſana conſideratione reprehendat.*

Aug. l. 9. de civ. c. 5.

On doit conclure de cette penſée de ſaint Auguſtin, que le mouvement qui nous fait crier contre ce qui ſe dit & contre ce qui ſe fait de mal en

noſtre preſence eſtant un mouvement que la foy & la raiſon approuvent, & que celuy qui nous fait garder le ſilence dans les temps où il faudroit parler, eſtant un mouvement de laſcheté que l'une & l'autre condamnent également, il faut regarder toutes les maximes qui inſpirent la complaiſance dans ces ſortes de rencontres, comme des maximes qui ne peuvent ſortir que du ſein du relaſchement meſme, & que Dieu nous approuvera toûjours plus de craindre moins la confuſion de paſſer pour des gens emportez & de mauvaiſe humeur, en reprenant librement ce que nous voyons à reprendre, que la diſgrace de ceux que nous reprenons en eſtant regardez comme des gens qui ne ſçavent pas vivre.

Excampo laxiſſimæ diſciplinæ. *Tert. caro. Pſych.*

Troisieme Principe.

Considerer meurement quel rang on tient dans le monde, soit pour sa condition, soit pour son merite.

Il y a, dit saint Augustin, beaucoup d'entretiens que l'on fait sur une infinité de choses qui se passent dans le monde, & qui ne regardent pas directement les moyens de parvenir à la vie de l'éternité. Ces entretiens à la verité donnent quelque satisfaction à ceux qui les font; mais il est fort à craindre que le temps qui se passe à ces sortes de sujets ne soit celuy que l'on devroit employer à des sujets plus importans & plus dignes: *Illa namque quæ de hoc mundo quæruntur, nec satis ad beatam vitam obtinandam mihi videntur pertinere, etsi aliquid afferunt voluptatis cum investigantur, metuendum est tamen ne occupent tempus rebus impendendum melioribus*

S. Aug. Ep. 269. ad Nib.

Ceux donc qui veulent estre fideles à Dieu, apprehendent les occa-

ſions où l'on paſſe en des niaiſeries un temps qui ne devroit eſtre occupé qu'à des choſes ſolides.

Mais comme il ne faut pas rompre eſtourdiment en viſiere à tout le monde, ni ſe rendre mal-à-propos le cenſeur de tout ce qui ſe dit dans une compagnie, il faut conſiderer meurement quel rang on y tient, ſoit pour la condition, ſoit pour le merite. Car quand on eſt, ou de tres-baſſe condition, ou dans un eſtat à ne pouvoir eſperer un poſte bien avantageux dans l'eſprit de ceux avec qui l'on ſe rencontre, on doit eſtre extremément circonſpect à reprendre ceux qui font des fautes; mais ſi on eſt, ou de merite, ou de condition à pouvoir pretendre à l'avantage d'eſtre entendu de ceux avec qui l'on parle, on court moins de riſque à ſe ſervir de ſon droit pour improuver le mal qu'ils font ou qu'ils diſent.

Si jamais un Chrêtien ſe peut ſervir des avantages, ou de naiſſance ou d'eſprit, ou de ſcience ou de pieté qui le relevent par deſſus les autres, c'eſt dans les rencontres où il y a quelque parole ou quelque action

déreglée à reprendre en la perſonne de ceux qu'il aime comme ſes Freres.

Un homme qui a la ſageſſe & la verité dans l'ame, tenant comme la place de Dieu à l'égard de ceux qui n'ont en eux que la folie & l'erreur, doit ſe tenir bien fort quand avec ces deux avantages il peut encore avoir ſur les autres celuy de la naiſſance & celuy de l'eſprit.

Cependant, ſi dans les compagnies où l'on ſe trouve, on parloit viſiblement contre Dieu, ou contre les veritez qui regardent ſa Religion & ſon Evangile, on ſeroit obligé en conſcience, quoy que l'on y tinſt le dernier rang, ou de quitter tout-à-fait cette compagnie, ou de témoigner ouvertement que l'on improuve ce que l'on y dit, quelque peu capable que l'on ſoit d'en juger. Car quelque inviolable que doive eſtre la regle de la diſcretion & de la civilité, celle de la Religion le doit eſtre toûjours davantage.

Ceux qui ne tiennent pas le premier rang dans une compagnie, où ils entendent & où ils voyent que l'on dit ou que l'on fait quelque

choſe de mal, peuvent tres-Chrêtiennement recompenſer le defaut, ou de leur lumiere ou de leur naiſſance, par l'adreſſe de faire le ſerieux & le froid, pour obliger ceux qui diſent ou qui font le mal, à faire attention ſur la licence qu'ils ſe donnent, & pour détourner par ce pieux artifice celle des autres.

QVATRIEME PRINCIPE.

Ne contribuer jamais à faire que les autres portent aucun jugement déſavantageux à nos Freres en leur abſence.

COmme on ne ſe lie preſque jamais avec d'autres que pour avoir la ſatisfaction de s'entretenir, & que les moins inſtruits dans les regles de la bien-ſeance n'ignorent pas qu'il eſt tres-mal ſeant de parler de ſoy-meſme, tous ceux qui compoſent les compagnies ſe jettent communément ſur des perſonnes abſentes; & comme ceux qui en parlent, ont ordinairement plus de malice & d'envie que de

charité, ils ont presque toûjours plus de mal à en dire que de bien. Ainsi, la vertu de ceux qui ne veulent pas suivre les mauvaises coûtumes, quelque generales qu'elles soient, doit se proposer ce principe; qu'il ne faut jamais contribuer au jugement desavantageux que l'on fait de nos Freres en leur absence.

Si l'entretien de la compagnie regarde quelque parole ou quelque action de nos Freres, & qu'il s'agisse de les loüer ou d'improuver leur conduite, il faut d'abord entrer dans le dessein qui domine le plus dans ceux qui en parlent, & quand on a reconnu qu'ils ne s'y proposent aucun bien, il faut ou renoncer de tout son cœur à ce qu'ils disent quand on ne les peut empescher, ou les interrompre quand on en a le pouvoir.

S'il ne s'agit, comme nous l'avons déja dit, que de l'intention de ceux dont on parle, & que les avis soient partagez sur la bonne ou mauvaise explication qu'il en faut donner, en sorte que ce qu'ils ont dit ou fait, porte une apparence qui peut estre, ou favorablement ou desavantageuse-

ment expliquée, on ne peut manquer de se jetter toûjours plustost du bon costé que du mauvais, c'est à dire, se ranger du parti de ceux qui y donnent un bon sens, au lieu de fortifier celuy qui les condamne. Car, comme dit saint Augustin, l'erreur qui nous fait croire gens de bien ceux qui ne le sont pas, & qui feroit connoistre les bornes de nos lumieres, est sans comparaison moins odieuse que l'habitude de juger de tout le monde, qui nous fait renfermer dans nos jugemens siniſtres ceux mesme dont la conduite est plus innocente; & quand la bõne ou la mauvaise intention des autres nous est incõnuë il y a toûjours moins de risque à courir de leur en attribuer une bonne, mesme en nous trompant, qu'une mauvaise qui pourroit estre telle dans la verité : *In his quæ utrum bono an malo animo fiant scire non pomus ſſu, melius est ut ad partem dexteram noſtrum animum declinemus, quia tolerabilius est nos in hoc præfiniri ut eos qui mali ſunt bonos eſſe credamus.* S. Aug. ſer. 101. de temp.

Enfin quand il s'agit de choses qui ne tendent d'elles-mesmes, ni à l'a-

vancement ni au préjudice de noſtre prochain ou des bonnes mœurs, on peut en laiſſer ou dire ou croire ce que l'on voudra. Mais dés qu'il ſe dit ou qu'il ſe fait des choſes où Dieu eſt offenſé dans la perſonne du prochain, quelque eſtrange que ſoit la perſonne qui parle, & quelque inconnuë que nous ſoit celle dont on parle, on ne peut pas ſans bleſſer ſa conſcience demeurer indifferent. Il nous doit ſuffire de ſçavoir, que l'un & l'autre eſtant baptiſez comme nous, & renfermez dans le ſein d'une meſme Egliſe, nous devons eſtre affligez du peché où tombe l'un, & du tort que l'on fait à l'autre.

CINQVIEME PRINCIPE.

Faire tout ce que l'on peut par la ſainteté d'une vie reglée & uniforme, pour acquerir une reputation qui empeſche les autres de dire ou de faire quelque choſe de mal en noſtre preſence.

QUand la vie ſolitaire n'auroit point d'autres fondement que la

la crainte de ſe laiſſer emporter à la facilité avec laquelle on eſpouſe, ſans preſque y pouvoir reſiſter, tous les ſentimens & toutes les actions de ceux avec qui on ſe trouve, elle ſeroit aſſez ſolidement appuyée pour ne pas eſtre renverſée par tous les inconveniens dont on l'attaque ordinairement. Car il eſt vray qu'il n'y a preſque perſonne au monde qui ſe puiſſe defendre long-temps de cet enſorcellement & de ce poiſon imperceptible qui ſe boit dans les compagnies où l'on approuve tacitement le mal qu'on n'oſe pas improuver manifeſtement en la preſence de ceux qui le commettent.

Mais comme tout le monde ne reçoit pas de Dieu la force d'eſprit & de pieté que demande la vie ſolitaire, il faut reparer ce defaut par le ſoin de faire tout ce que l'on peut, en vivant toûjours uniformément & droitement, pour s'acquerir une reputation qui empeſche les autres de dire ou de faire quelque choſe de mal en noſtre preſence. Car quelque vertueux & quelque ſçavant que l'on ſoit en effet, on reüſſit peu à empeſcher

le mal qui se dit ou qui se fait dans les compagnies, à moins que l'on ne sçache & que l'on ne croye communément de nous que nous sommes incapables d'approuver aucun mal.

Dieu a attaché à la verité & à la droiture du cœur avec laquelle on la suit, de certains caracteres que l'on apprehende plus que ceux de l'autorité & de la puissance.

On le voit tous les jours dans tous les estats & dans toutes les communeautez. On y craint les esprits fins, adroits, malicieux & puissans, parce que l'on connoist les effets de leur malignité & de leurs intrigues; mais on y craint encore davantage les esprits qui passent generalement pour droits & pour inflexibles. Car on ne craint les uns que parce que l'on a moins de malice & de discernement qu'eux; mais on craint les autres, parce que l'on sent que la droiture de leur conscience condamne sans rien dire les égaremens de la nostre.

Ainsi, personne au monde ne reüssira mieux pour édifier les autres dans l'exercice de la Correction Fraternelle, que celuy qui se sera acquis la

reputation d'un homme qui va toûjours droit devant ſoy, qui prend toûjours les choſes du bon ſens, & aux lumieres duquel on ne peut pas facilement impoſer pour luy faire changer de ſentimens & de conduite.

A meſure que l'on perd cette reputation par ſa facilité à entrer dans les ſentimens communs ſur toutes choſes, à meſure on décend dans la voye commune de la licence des ſentimens & des pratiques qui nous perdent; & au contraire, plus on ſe tient ferme dans la reſolution raiſonnable que l'on a une fois formée de ne conſentir jamais au mal, plus les autres apprehendent que nous ne découvrions celuy qu'ils font ou qu'ils diſent.

Comme les gens d'une meſme ville & ceux d'une meſme communeauté connoiſſent mutuellement leur foibles, ils ſe rendent auſſi mutuellement incapables de s'empeſcher de mal faire, lors qu'ils n'ont plus les uns ſur les autres ce poids de reſpect & de deference qui les retenoit mutuellement dans leur devoir.

Sixieme Princie p.

Prevenir par ſa ſageſſe à reprendre, toutes les mauvaiſes interpretations que l'on peut donner à noſtre liberté de corriger les autres.

Il eſt ſi ordinaire que l'on faſſe des fautes dans la maniere de reprendre, & il eſt ſi rare que l'on ne reprenne que par un motif parfait d'édification & de charité, qu'il ne faut pas trouver eſtrange que l'on s'emporte quelquefois contre noſtre liberté à reprendre & à corriger les autres.

Les ignorans, les vicieux & mille ſortes de gens importuns ont rendu la Correction ſi odieuſe, qu'elle eſt devenu odieuſe dans la perſonne des plus gens de bien & des plus habiles; & pour une perſonne qui garde les meſures que la raiſon, la conſcience & l'honneur preſcrivent, il y en a mille qui n'en obſervent aucune.

Pour ne point tomber dans ce defaut, il faut avoir ſoin de prevenir en ceux que nous voulons corriger, les

mauvaiſes interpretations qu'ils peuvent donner à noſtre liberté.

Premierement, il faut leur avoüer ſincerement que nous ne nous flatons point de la gloire de ne point faire de fautes en les reprenant des leurs, & que l'on craint au contraire d'en faire plus que les autres.

En ſecond lieu, il eſt bon de les convaincre que ce n'eſt point, ou par legereté ou par caprice que nous les reprenons, en leur preparant à la moindre difficulté qu'ils nous feront, des raiſons & des réponſes ſolides.

En troiſiéme lieu, il faut leur faire remarquer par noſtre égalité au milieu de toutes leurs obſtinations & toutes leurs autres indiſpoſitions, que c'eſt la raiſon & non l'orgueil qui nous le fait faire, puis que l'orgueil ſe trouble toûjours à la moindre reſiſtance que l'on luy fait, & que la raiſon ſe tient toûjours ſtable & tranquille comme un rocher battu par les flots.

En quatriéme lieu, il faut attacher autant que nous pourrons aux paroles & aux actions dont nous compoſons noſtre correction à leur égard, des caracteres qui répondent ſince-

rement aux veritables mouvemens de noſtre ame. Ces caracteres ſont le ton de la voix, les civilitez, les deferences & les autres témoignages d'amitié

En cinquiéme lieu, il faut ſortir d'auprés d'eux auſſi retenus & auſſi contens qu'un Medecin ſort d'auprés de ſes malades, lors qu'en leur appliquant des remedes neceſſaires mais faſcheux ils en ont receu toutes ſortes d'injures. Car la ſatisfaction que leur donne leur conſcience d'avoir pratiqué comme il faut les regles de leur art occupant leur eſprit, ils regardent les injures qu'on leur a dites, pluſtoſt comme un effet du mal que ſouffroient leurs malades, que comme un effet de celuy qu'ils veulent à leur perſonne. Ainſi, ceux dont la pieté & la ſageſſe a appliqué quelque remede à un mal qui ſeroit arrivé à d'autres, doivent eſtre plus ſatisfaits d'avoir fait en cela ce qu'ils devoient faire, qu'occupez des reſſentimens ou des injures que leur correction auroit fait ſortir de leur bouche, regardant ces injures comme des reſtes d'orgueil qui ſortent de leur cœur, & non point comme de

nouveaux mouvemens qui s'y forment.

Enfin il faut, aprés la correction, leur parler de leur rendre service, comme à des gens innocens & parfaits, comme ne se resouvenant plus aucunement des fautes dont on les avoit repris, en sorte qu'ils reconnoissent à la maniere pleine d'affabilité dont nous les abordons, que la froideur dont nous les avons traittez lors qu'ils ont fait des fautes, s'est changée en affection dés que nous les avons veus en estat de s'en corriger.

SEPTIEME PRINCIPE.

Avoir dans son esprit une espece de recueil de ce que l'Ecriture dit touchant cette pratique de charité, pour s'en servir dans les occasions.

TOus ceux qui ont des affaires, ou particulieres ou publiques, se font un principe tres-utile de retenir dans les conversations & dans les lectures qu'ils font, tout ce qu'ils

croyent propre à les conduire dans les affaires de leurs familles ou dans celles du peuple qu'ils conduiſent.

Il en faut faire de meſme pour bien reüſſir dans l'exercice de la Correction Fraternelle.

Il faut recueillir & retenir en ſoy-meſme les principaux endroits où l'obligation de corriger ſes Freres eſt marquée, & ceux où la maniere de le faire eſt preſcrite, afin que les maximes de la maniere nous faſſent remplir dignement celles de l'obligation.

Il faut affermir & comme enraciner dans ſon cœur ces maximes par tous les exemples de correction qui ſont marquez dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, afin que tout ce qu'il y a de parfait dans celles qui ont eſté bien-faites, nous ſerve de modele de ce que nous devons obſerver dans les noſtres, & que ce que l'Ecriture improuvera dans celles qui auront eſté defectueuſes, nous faſſe éviter les defauts où nous pourrions tomber dans celles qui ſe pourront preſenter à faire.

Enfin il faut ajoûter à ces maximes & à ces exemples tout ce que l'on peut

peut trouver de droit à imiter dans la conduite & dans les ſentimens des Saints.

Il eſt vray qu'il n'y a rien de plus caché dans la morale Chrétienne que ce point de la Correction Fraternelle : mais il eſt vray auſſi que l'on ne peut eſtudier les trois choſes dont nous venons de parler, ſans en tirer pour ſoy-meſme & pour les autres un avantage tres-conſiderable.

Le profit que l'on en tire pour ſoy-meſme, eſt que l'on reconnoiſt combien les bornes de la prudence humaine ſont eſtroites ; & celuy que l'on en tire pour les autres, eſt de leur pouvoir repreſenter toutes les ſortes de maux où ils tombent.

On reconnoiſt combien la prudence humaine eſt courte, lors qu'aprés avoir ramaſſé tout ce que l'on a pû de maximes, d'exemples & de ſentimens de l'Ecriture & des Peres, noſtre corruption & noſtre timidité nous laiſſent des obſcuritez, que ces maximes, ces exemples & ces ſentimens ne peuvent diſſiper, de ſorte que la moindre circonſtance nous arreſte, & que pour n'eſtre pas aſſez adroits à nous

ſervir de la verité & de la raiſon pour guerir les playes de l'ame de nos Freres, nous leur rendons ſouvent dangereux des remedes qui leur ſeroient tres-utiles s'ils eſtoient appliquez adroitement & dans les temps propres.

On s'en ſert auſſi tres-avantageuſement pour les autres, lors que l'on y apprend quelles ſont les differentes maladies dont leur ame peut eſtre travaillée, & quelles difficultez les maux ſpirituels donnent à ceux qui les traitent pour les guerir.

Enfin les uns & les autres en peuvent tirer également l'avantage de s'empeſcher de faire des fautes qui meritent d'eſtre corrigées par les autres, & de prendre toutes les meſures qu'il faut prendre dans les occaſions, où les fautes des autres les obligeront à leur faire quelque correction, ſoit pour la commencer, ſoit pour la reveſtir de toutes ſes circonſtances, ſoit enfin pour la faire dans les veuës que la foy & la charité obligent de faire les corrections Chrêtiennes.

CHAPITRE LI.

De la maniere dont on doit recevoir les Corrections que l'on nous fait.

UN des endroits où la providence de Dieu ſur nous ſe fait mieux paroiſtre, eſt celuy où elle marque tous les maux & tous les avantages de nos ames, dans les maux & dans les avantages qui arrivent à nos corps.

Quand un enfant eſt tombé à terre où il s'eſt bleſſé, il ſe laiſſe ramaſſer avec joye à cauſe de la douleur que ſa chûte luy a cauſée.

Quand une perſonne devient malade, elle ſe retire de la compagnie des autres, elle cherche des gens qui connoiſſent ſon mal, elle leur en explique toutes les circonſtances qui l'ont precedé, accompagné & ſuivy, elle ſe met au lit, & quelque douleur & quelque amertume qu'il luy faille ſouffrir, elle s'y prepare d'autant plus pleinement, qu'elle aime plus ardem-

ment le precieux avantage de la santé.

Quand un homme a esté blessé dangereusement, l'apprehension de mourir, & l'esperance qu'on luy donne d'en revenir, le rendent docile à souffrir des remedes cuisans, & des incisions violentes qui le reduisent presqu'à la derniere extremité. Il se presente luy-mesme avec soûmission à celuy qui luy fait tout ce mal, & aprés en avoir souffert des rigueurs incroyables, il luy donne une ample recompense.

Ces accidens qui arrivent exterieurement à nos corps tous les jours, arrivent aussi tous les jours à nos ames.

Il y a parmi nous une infinité d'enfans qui se laissent tomber sur la terre, ou dans l'eau, ou dans le feu, ou dans quelque fosse : c'est à dire, il y a beaucoup de gens que l'inexperience & la simplicité fõt tomber dans un estat de beste, où ils ne se plaisent qu'à dormir & à manger ; ou dans un estat de débauches où toute leur ame se répand, ou dans les folles voluptez où s'abandonne la jeunesse, ou enfin dans l'abysme des vains amusemens du siecle où leur vie se consume.

Habent voluntatem quæ & providendi & consulendi impos atque ignara est. *Leo. de voc. Gen. l. 1. c. 5.*

On ne trouve rien de plus ſeant & de plus naturel que ce que font les perſonnes malades pour ſe guerir, & l'on approuve la conduite des perſonnes bleſſées à l'égard de ceux qui les traitent, comme une conduite toute raiſonnable & toute ſage. Ainſi, pour bien juger de la maniere dont on devroit recevoir les Corrections qui nous ſont faites, il faudroit en juger par cette maniere pleine de patience avec laquelle les enfans ſe laiſſent ramaſſer quand ils ſont tombez, par la diſpoſition où ſe mettent ceux à qui il arrive quelque maladie pour en guerir, & par la docilité & la reconnoiſſance avec laquelle les perſonnes bleſſées ſouffrent qu'on leur applique les plus durs remedes.

Mais le malheur eſt, qu'un enfant qui ſent avec une impatience extrême juſqu'à la plus petite incommodité qui arrive à ſon corps, dans lequel ſa raiſon eſt comme enſevelie, n'a pas le moindre reſſentiment des plus faſcheuſes incommoditez qui arrivent à ſon ame; qu'une perſonne malade qui prefere le bien de ſa ſanté à tout autre bien, obſerve avec une

entiere exactitude les momens & les mesures que les Medecins luy marquent, & que n'ayant, ou nulle connoissance ou nulle ardeur pour la santé de son ame, ne s'applique aussi nullement aux moyens qui luy sont marquez par les sages pour la reparer lors qu'elle l'a perduë; & que ceux qui sont prests de souffrir tout ce que les operations de la Chirurgie peuvent avoir de violent, parce que leur mal blesse toute la delicatesse & toute la vivacité de leur sens, ont une horreur extrême pour les rigueurs & les austeritez de la penitence, parce que leur ame n'a ny delicatesse ny vivacité pour les remedes qui luy sont necessaires.

Ainsi, les enfans au lieu d'estre bien aises que leurs parens, leurs maistres & d'autres personnes sages les ramassent dans les endroits où ils tombent, s'emportent en mille impatiences & mille impertinences contre eux; les ames lasches, ignorantes & vicieuses, au lieu de se mettre dans l'estat d'un malade qui souhaite sa gueriſon, ne peuvent pas mesme souffrir qu'on leur dise qu'ils sont malades; & les

ames les plus infectées du poison du monde, & les plus couvertes de playes toutes dangereuses & toutes profondes, au lieu de chercher des gens éclairez pour les garentir de la mort, en leur faisant de rudes incisions, adorent les sentimens & les pratiques de ceux qui leur cachent leurs maladies, & qui ne leur donnent que les remedes ordinaires.

Pour en user autrement, il faudroit repasser en soy-mesme la joye qu'a un enfant qui s'est blessé en tombant lors qu'on le releve par charité & qu'on remedie aussi-tost à sa playe, afin d'exciter en son cœur la mesme joye lors que la charité de nos Freres nous releve dans nos chûtes. Il faudroit dans les moindres maladies qui nous arrivent nous jetter entre les bras d'un homme qui en connoist de toutes sortes, & observer avec une entiere ponctualité tout ce qu'il nous prescrit, afin qu'au cas que la nostre soit dangereuse, nous nous donnions le temps & la patience de la luy laisser traiter, & qu'au cas qu'elle ne soit que petite, elle nous soit du moins un avertissement pour en évi-

ter une plus grande. Enfin, il faudroit ſe repreſenter le danger éminent où toutes les playes de noſtre ame nous mettent pour noſtre ſalut, afin que les perſonnes les plus zelées employaſſent ce qu'il y a de plus piquant & de plus amer dans la verité pour en oſter la pourriture & le danger.

CHAPITRE DERNIER.

Où l'on renferme par forme de Queſtions & de Réponſes tout ce qui a eſté avancé dans cet ouvrage.

QUESTION.

Qu'entend-on par ce mot de Correction Fraternelle?

ON entend generalement tout ce que la charité nous inſpire de dire ou de faire pour tirer nos Freres de l'égarement où ils ſe trouvent, lors qu'ils diſent ou qu'ils font quelque mal.

Où eſt marquée la loy de la Correction Fraternelle?

Elle eſt renfermée dans celle qui

nous oblige d'aimer nos Freres comme nous-meſmes. Car, puis que nous ne devons nous aimer nous-meſmes qu'autant que nous ſommes bons & juſtes, & que la juſtice nous oblige de reformer en nous ce qui l'y combat, nous devons auſſi n'aimer nos Freres qu'autant qu'ils ſont bons & juſtes, & reformer en eux autant que nous pouvons, ce qui les rend méchans & injuſtes. L'Evangile & les Apoſtres l'entendent ainſi dans ce qu'ils nous en preſcrivent.

Tout le monde eſt-il obligé à la Correction Fraternelle ?

Ouy, autant que tout le monde eſt obligé à la charité. Car puis que c'eſt la charité qui nous lie avec Jeſus-Chriſt comme les membres du corps dont il eſt le chef, c'eſt elle qui nous oblige de nous ſoulager, de nous maintenir & de nous corriger les uns les autres.

Comment doit-on diſtinguer la loy de la Correction Fraternelle de l'exercice actuel de cette Correction ?

On la doit diſtinguer de telle ſorte, que l'on croye qu'il n'y a perſonne d'exempt de la loy qui nous oblige de

ſouhaiter nos Freres dans un eſtat de ſainteté & de juſtice, mais que cette loy qui eſt celle de la charité ne tendant qu'à mettre l'ordre par tout, elle laiſſe l'exercice de la Correction Fraternelle dans la diſpoſition de ceux qui ſont élevez au deſſus des autres par quelque dignité canonique, les autres n'y eſtant obligez qu'autant que la prudence Chreſtienne leur en preſente les occaſions, ou de neceſſité ou de conſcience.

Par quel eſprit doit-on corriger ſes Freres ?

Par un eſprit de charité, c'eſt à dire par une veüe de les rendre Chrêtiens & ſages, en les éloignant des actions & des paroles qui les éloignent de Dieu.

Comment appellez-vous cet eſprit de charité ?

Je l'appelle l'eſprit de Jeſus-Chriſt.

Par où peut-on connoiſtre que l'on agit par l'eſprit de Jeſus-Chriſt dans la Correction Fraternelle ?

Par la compaſſion ſincere que l'on a pour les fautes de ſes Freres, & par l'inclination à chercher en cette action plûtoſt la gloire de Dieu & celle

de ſa verité avec l'édification du prochain que ſa propre gloire, comme ont fait tous ceux qui ont imité Jeſus-Chriſt de plus prés.

Cet eſprit de Ieſus-Chriſt demande-t-il toûjours de la douceur, ou toûjours de la ſeverité ?

Il peut compatir avec l'une & avec l'autre, & il demande l'une & l'autre ſelon le beſoin des perſonnes que l'on corrige.

Quelle ſorte de douceur faut-il avoir pour bien faire la Correction Fraternelle ?

Il faut avoir une douceur qui ait du rapport à celle de Jeſus-Chriſt, & qui tende comme la ſienne à entrer dans tous leurs beſoins & dans toutes leurs miſeres, pour les reduire plus aiſément à ce que Dieu demande d'eux : *Quod homo eſt eſſe Chriſtus voluit, ut & homo poſſit eſſe quod Chriſtus eſt.*

Quelle ſorte de ſeverité faut-il avoir en cette occaſion ?

Il y faut avoir une ſeverité qui puiſſe ſervir de remede, ou à l'opiniaſtreté du mal que l'on doit guerir, ou à la malice & à l'inſenſibilité de ceux

en qui nous voulons guerir ce mal.

En quoy consiste le temperament qu'il faut apporter à la douceur & à la severité que demande la Correction Fraternelle?

A ménager toûjours de telle sorte la foiblesse & les autres dispositions de ceux qui manquent, que l'on ait dans le cœur un veritable desir de guerir le mal où ils tombent, en y appliquant en temps & lieu le veritable remede.

Que doit-on faire pour éviter l'excés, ou de la douceur, ou de la severité?

Il faut s'appliquer soigneusement à considerer l'injure que l'on fait à Dieu quand on demeure froid ou indifferent à ce qui le choque, & à imiter la maniere dont Dieu punit luy-mesme, qui est toûjours au dessous des crimes, quelque énormes que les crimes puissent estre.

Quels égards secrets doit-on avoir dans les occasions où l'on doit exercer la Correction Fraternelle?

Il faut premierement regarder des yeux de l'esprit toutes les chutes qui nous sont arrivées.

Secondement, il faut regarder

ceux qui ont manqué, ou comme des enfans qu'une pierre a fait tomber &qu'il faut ramasser en se baissant, ou comme des passans qui ont esté blessez par des voleurs, dont l'adversité doit exciter nostre compassion, ou enfin comme des gens attaquez d'une grosse maladie qui doivent estre l'objet des soins de nostre charité.

Troisiémement, il faut nous mettre secretement en la place de ceux qui ont fait la faute que nous devons reprendre, & nous representer à nous-mesmes, comme destituez de toute grace & comme capables de toutes les foiblesses que nous voulons corriger dans les autres.

Par quel moyen faut-il prevenir les indispositions de ceux que nous sommes obligez de reprendre?

En les traitant avec honnesteté, en gardant envers eux une grande égalité d'esprit, lors mesme que nous les reprenons plus fortement, ou qu'ils paroissent plus indisposez contre nous.

Dans quel temps precis est-on obligé de corriger les autres?

Dans celuy où l'on juge que la cor-

rection leur eſt neceſſaire, & que leur mal & leur cœur ſont plus diſpoſez à recevoir le remede qu'on leur preſente. *In tempore ſalutis.* Ec. 42. 8.

Quand eſt-ce que l'on peut plus eſperer de reüſſir dans les Corrections Fraternelles ?

Lors qu'avant que de reprendre les autres on apporte plus de ſoin à ſe rendre ſoy-meſme irreprehenſible : *Si ſal infatuatum fuerit, in quo ſalietur?*

Qui peut plus empeſcher le fruit de la Correction Fraternelle?

L'orgueil que l'on y meſle.

Qui ſont les circonſtances que Ieſus-Chriſt a marquées dans cette importante action ?

La premiere, c'eſt de prendre garde à nous, c'eſt à dire d'éviter le plus ſoigneuſement que nous pouvons les effets de l'étourdiſſement & de la temerité, & de n'y faire aucune démarche qui ne ſoit eſtudiée & concertée entre Dieu & nous.

La deuxiéme circonſtance qui ſuit immediatement cette premiere, c'eſt de conſiderer ceux que nous corrigeons, comme nos Freres, afin que

les regardant comme unis avec nous dans un meſme corps & dans une meſme famille, nous les traitions avec toute ſorte de cordialité.

La troiſiéme, c'eſt de nous intereſſer auſſi pleinement & avec autant d'affection dans les fautes qui ſe font contre Dieu, que ſi elles eſtoient faites contre nous-meſmes.

La quatriéme, c'eſt de commencer noſtre correction par des avis ſecrets, où l'on ménage la reputation & la foibleſſe de nos Freres.

La cinquiéme, c'eſt d'incliner toûjours à leur faire miſericorde auſſitoſt que nous les voyons portez à ſe corriger.

La ſixiéme, c'eſt de nous laſſer auſſi peu de leur pardonner ce qu'ils font contre nous, que Dieu ſe laſſe de nous pardonner ce que nous faiſons contre luy.

La ſeptiéme, c'eſt de regarder le fruit de noſtre correction comme le plus grand gain que nous puiſſions faire au monde.

La huitiéme, c'eſt de fortifier nos avis ſecrets de ceux de deux ou trois amis, en la probité & en la ſageſſe

desquels celuy que nous reprenons puisse voir la confirmation de nos raisons, afin que leur autorité donne plus de poids à la nostre.

La neuviéme, c'est de combler leur resistance & leur incredulité du recours à la derniere resource, qui est de les deferer à l'Eglise, c'est à dire, à l'Evesque & à ceux de son conseil qui se trouveront plus pleins de lumiere & de charité.

La dixiéme & la derniere, c'est de regarder comme un miserable & comme un reprouvé celuy dont l'aveuglement & la malice inflexible vont jusqu'à l'excés de mépriser la voix de Dieu mesme en mépriſant celle de son Eglise.

Qui sont les deux choses qui paroissent le plus dans les corrections que Iesus-Christ a faites?

Ce sont l'onction de la charité & la force de la verité. Car comme il estoit essentiellement plein de grace & de verité, tout ce qu'il disoit & tout ce qu'il faisoit en estoit aussi plein.

Dans quelle veuë Iesus-Christ attachoit-il ces deux caracteres aux corrections qu'il a faites?

Afin

Afin de nous apprendre à répandre dans les noſtres une ſuavité & une douceur qui les faſſe entrer dans le cœur des ames dociles & en qui la malignité n'eſt point encore enracinée, & une force qui terraſſe l'inflexible dureté de ceux qui ſont confirmez dans le mal & qui ne veulent point s'en corriger.

Quelles meſures Ieſus-Chriſt a-t-il gardées à l'égard des orgueilleux pour les corriger?

Il les a traitez en la perſonne des Phariſiens comme des gens qui tenant de la malice & de l'incorrigibilité des demons devoient eſtre peu ménagez, & en la perſonne des autres, comme des gens qui meritoient toute la ſeverité de la verité.

Comment a-t-il traité les ignorans & les foibles?

Selon le fond qu'il a trouvé dans les uns & dans les autres. Car il a repris avec douceur & avec toute ſorte de compaſſion ceux en qui il a trouvé de la candeur & de la ſimplicité; mais il a exercé à l'égard de ceux en qui il a reconnu un fond de corruption & de malice, toute la ſeverité que merite l'orgueil.

Comment s'eſt-il conduit avec les perſonnes vertueuſes qu'il a corrigées?

Il a exercé à leur égard preſque autant de ſeverité qu'à l'égard des Phariſiens en qui il a repris tous les orgueilleux; mais il l'a fait à leur égard pour exercer leur patience & leurs lumieres, au lieu qu'il a traitté les Phariſiens avec une ſeverité qui marquoit ſa colere contre leur obſtination.

Pourquoy trouve-t-on tant de difficultez à faire la Correction Fraternelle?

C'eſt afin de s'exempter du poids de l'obligation de corriger nos Freres?

Eſt-il vray qu'il y en ait autant que l'on ſe l'imagine?

Il y en a encore davantage; mais elles ne ſont pas invincibles & ſans remede, comme on ſe les imagine.

Comment ſe doit-on comporter dans les converſations & les compagnies où il ſe dit & où il ſe fait des choſes dignes de reprehenſion?

Il faut conſiderer le rang que l'on y tient, n'y approuver jamais en nulle maniere le mal qui s'y dit ou qui s'y

fait, le corriger quand on y eſt en autorité, ſe taire quand on y eſt dans un rang à ne meriter ni creance ni audience, & marquer par quelque ſigne exterieur que l'on ne conſent point à ce qui s'y peut dire, ou à ce qui s'y peut faire de mal.

Quel eſt le premier principe general que les Superieurs de communeautez d'hommes doivent obſerver?

Celuy de paroiſtre le moins qu'ils peuvent en leur preſence avec les caracteres de leur grandeur, mais comme des gens integres, & pleins de tendreſſe & de ſincerité pour ceux qu'ils conduiſent.

Quel doit eſtre leur ſeconde maxime?

Celle-cy : Que le fort le plus imprenable où un ſuperieur ſe puiſſe renfermer pour eſtre à l'abry de la malignité de ceux qu'il eſt obligé de reprendre, eſt la patience, la ſageſſe, la raiſon & la moderation.

Quel eſt le troiſiéme principe qu'un Superieur puiſſe ſe propoſer pour bien faire la Correction Fraternelle?

C'eſt de conſiderer la profonde difference qu'il y a entre la capacité de faire des remonſtrances aux hommes

en ce qui regarde les affaires de la vie preſente, & la capacité de dreſſer les hommes pour les faire marcher dans la voye de Dieu, ou pour les y ramener quand ils s'en éloignent.

Quel eſt le quatriéme principe que des Superieurs puiſſent ſe propoſer pour reüſſir dans leurs corrections?

C'eſt d'y obſerver les démarches que Dieu luy-meſme a gardées dans la correction qu'il fit à Adam, en ne rebutant & en n'alienant point ceux qu'ils ont à reprendre, mais en les prevenant par leur honneſteté, & en les ſupportant long-temps par leur patience.

Quel eſt le cinquiéme principe qu'un Superieur puiſſe ſuivre pour corriger utilement ceux qui luy ſont ſoumis?

C'eſt d'eſtudier & de ménager adroitement les cauſes des indiſpoſitions de ceux à qui il a des corrections à faire, afin de guerir ces indiſpoſitions avant que de leur faire ces Corrections.

Quel eſt le ſixiéme principe que des Superieurs puiſſent avoir dans l'eſprit pour bien reüſſir dans la Correction de leurs inferieurs?

C'eſt de profiter pour eux-meſmes des mécontentemens & des inégalitez de ceux qu'ils doivent corriger, & de ne point craindre de donner à leurs vices tous les noms odieux qu'ils meritent, pourveu qu'ils ne refuſent poïnt à leurs perſonnes l'honneur & le bon accüeil qu'ils leur doivent.

Pourquoy faut-il établir pour la Correction des filles d'autres principes que ceux qui ſont établis pour la correction des hommes ?

C'eſt que quoy que les femmes n'ayent pas moins de part à la grace de Jeſus-Chriſt, & qu'elles ayent eſté autant renfermées dans le prix de ſon ſang que les hommes, il y a communément plus de foibleſſes à ménager dans les femmes que dans les hommes.

Quels ſont les principes ordinaires que les Superieures de communeautez de filles doivent ſuivre pour corriger les perſonnes qu'elles conduiſent ?

C'eſt premierement d'avoir generalement beaucoup d'égard à la foibleſſe de leur ſexe, non pour l'entretenir par une licence trop grande,

mais pour ne la point aliener par une trop grande severité.

Secondement, c'est d'écoûter & de recevoir avec joye les excuses justes & raisonnables de celles qu'elles corrigent, & de ne pas s'indigner de celles qu'on leur apporte qui sont mal fondées.

Troisiémement, c'est de se servir sagement de ce que toutes les particulieres peuvent avoir de bon pour leur aider à corriger & à redresser les autres.

Quatriemement, c'est de fortifier par toutes les adresses de la charité ce qui peut manquer à la vocation de leurs filles & aux intentions de leurs parens.

Quels sont les principes que les gens du monde se peuvent proposer sur la Correction Fraternelle?

C'est premierement de preferer toûjours le party de la retraite & celuy du silence à celuy de se trouver en des compagnies où l'on est comme engagé dans la necessité de faire & de dire ce que les autres font & ce qu'ils disent.

Secondement, c'est d'apprehender

toûjours pluſtoſt le vice de la molleſſe & de la laſcheté, que la reputation d'homme faſcheux & incommode.

Troiſiémement, c'eſt de conſiderer meurement quel rang on tient dans une compagnie, ou pour la condition ou pour le merite, afin d'y parler ou de s'y taire ſelon que l'on y a du credit ou que l'on y en a peu.

Quatriémement, c'eſt de ne contribuer jamais, ny tacitement ny expreſſément aux jugemens deſavantageux que l'on prononce contre les abſens.

Cinquiémement, c'eſt de s'acquerir par une vie reglée & uniforme une autorité qui empeſche les autres de dire ou de faire quoy que ce ſoit de mal en noſtre preſence.

Sixiémement, c'eſt d'eſtre ſi circonſpect & ſi ſage en reprenant les autres, que l'on oſte tout ſujet de donner de mauvaiſes interpretations à noſtre liberté de les reprendre.

7. Enfin c'eſt de ramaſſer en ſoy-meſme les maximes & les regles qui ſe voyent, ou dans l'Ecriture ſainte, ou dans les livres des ſaints Peres, pour les pratiquer dans les occaſions de la Correction Fraternelle.

Comment eſt-ce que l'on doit recevoir la correction qui nous eſt faite?

Avec la ſoumiſſion & la docilité d'un enfant qui ſe laiſſe relever quand il eſt tombé à terre; avec la circonſpection d'une perſonne qui ſe ſent malade, pour le regime de vivre qui luy eſt preſcrit, & avec la patience & la reconnoiſſance d'un homme bleſſé qui laiſſe bander ſes playes & qui remercie celuy qui luy a bien fait ſouffrir du mal, à cauſe qu'il ſçait que ce mal ne luy a eſté fait que pour ſon bien.

Chryſoſ. ho. 13. in c. 4 Mat. Corripere ut prosit Dei.

Le ſuccés & le fruit de la Correction ne peut venir que de Dieu & de la fidelité à ſuivre le mouvement de ſon eſprit.

FIN.

APPROBATION des Docteurs.

CE Traité de la Correction Fraternelle qui enseigne toutes les qualitez requises à celuy qui veut dignement s'aquiter de cette obligation, & qui marque les circonstances qui peuvent rendre la Correction plus fructueuse, n'a pas besoin de l'approbation de nous Docteurs soubsignez, comme estant une explication tres-sincere du precepte Evangelique qui est tirée des ouvrages des saints Peres & Docteurs de l'Eglise, mais d'un témoignage seulement que la doctrine qu'il contient est conforme aux regles de la Foy & de la Charité. Fait à Paris le sixiéme Mars mil six cens soixante & seize.

CHASSEBRAS, Archipreſtre de Paris, & Curé de sainte Magdeleine.

A. DE VREVIN, Abbé de saint Pierre.

APPROBATION.

J'Ay leu un Livre François qui a pour titre, Traité de la Correction Fraternelle. En Sorbonne, le 18. Feurier 1676. PIROT.

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy donné à saint Germain en Laye, le 26. jour de Mars 1675. Signé en son Conseil Desvieux, & scellé du grand sceau de cire jaune. Il est permis au sieur N..... de faire imprimer, vendre & debiter par tous les lieux de l'obeïssance de sa Majesté, un Livre intitulé, *Traité de la Correction Fraternelle*, durant le temps de quinze années; avec deffenses à tous Libraires & autres personnes de quelque qualité qu'ils soient, de l'imprimer & debiter à peines de trois mil livres d'amendes, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est plus au long porté par lesdites Lettres.

Ledit sieur N.... a transporté à Jean Couterot Libraire à Paris, son droit de Privilege du present Livre, aux conditions portées par l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires de Paris, le 27. Iuin 1675. Signé
D. THIERRY.

Achevé d'imprimer le 16. Mars 1676.

Les Exemplaires ont esté fournies.

ERRATA.

FAVTES	CORRECTIONS.
PAge 3. l. 17. ſi l'on voit.	*liſez* ſi l'on ne voit,
Page 4. l. 9. à la marge ſubleret	*liſ.* ſublevet.
Ibid. l. 13. repultet,	*liſ.* reputet.
Ib. l. 14. livre 10. de conſ.	*liſ.* l. 1. de conſ.
p. 5. l. 15. à la marge induxerunt,	*liſ.* induruerunt,
p. 14. l. 4. trouvé,	*liſ.* trouvées.
p. 19. à la marge Teſſ.	*liſ.* Tertul.
p. 23. l. 6. en marge, nen,	*liſ.* non.
Ibid. l. 12. precatum	*liſ.* peccatum.
p. 30. l. 9. ſervire	*liſ.* ſervite.
p. 31. l. 3. des	*liſ.* de
p. 33. l. 4. tous	*liſ.* Toutes
p. 43. l. 3. les informations & condamnations & les châtimens de ceux	*liſ.* les informations les condamnations & les châtimens ceux
p. 44. l. 23. à la marge, ignoſcat,	*liſ.* igneſcat.
p. 46. l. 18. ſoins.	*liſ.* beſoins.
p. 47. l. 11. à la marge, delicto,	*liſ.* debite.
Ib. l. 22. & 23. Eveſque ceux,	*liſ.* Eveſque que de ceux,
p. 48. à la marge, Tar.	*liſ.* Tert.
p. 65. l. 3. à la marge, humilium	*liſ.* humili cum.
p. 67. l. 21. feruenda,	*liſ.* ſervanda
Ib. l. 8. cœurs & qu'il	*liſ.* cœur qui,
p. 87. l. 18. ſens.	*liſ.* ce ſens.
p. 98. l. 8. l'ennemy,	*liſ.* l'ennuy,
p. 110. l. 1. irum.	*liſ.* iram.
p. 119. l. 23. à la marge, Cor.	*liſ.* cas.
p. 145. l. dern. à la marge, ſer. 2.	*liſ.* 2.
p. 146. l. 22. amuſemens du monde,	*liſ.* ajoûtez, les rompent ſouvent.
p. 151. l. 2. à qui,	*liſ.* en qui
p. 161. l. 18. la bien	*liſ.* le bien.
p. 167. l. 13. eſtre ſaint	*liſ.* eſtre de ſaint,
p. 168. l. 1. 4. & 12. Tuſſale,	*liſ.* Fuſſale
p. 188. l. 13. errori,	*liſ.* errorum.
p. 203. l. 20. choſes. Par la 1.	*liſ.* choſes par là ; la 1.
p. 229. l. 22. docentit	*liſ.* docentis
p. 239. l. 6. caprice,	*liſ.* capacité,
p. 240. l. 14. dans la	oſtez dans
p. 247. l. dern. obeiſſãt ſon égard	*liſ.* obeïſſant à ſon égard
p. 258. l. 7. Dieu que crains	*liſ.* que ie crains.
P. 273. l. 27. frin.	*liſ.* frein.
p. 283. l. 18. eſt	il faut ajoûter, ſed quia ſua eſt,

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

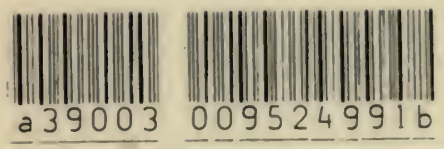
a39003 009524991b